

RÉEXAMEN DES OBJECTIFS DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS  
UNIES ET PEUPLES AUTOCHTONES AU  
CANADA : *rapport d'avancement*

*Regine Halseth, Viviane Josewski, Margo Greenwood et Omolara Odulaja*

Centre de collaboration nationale  
de la santé autochtone



National Collaborating Centre  
for Indigenous Health

DÉTERMINANTS SOCIAUX



© 2024 Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA). Cette publication a été financée par le CCNSA et a été rendue possible grâce à une contribution financière de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC). Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement le point de vue de l'ASPC.

## Remerciements

Le CCNSA fait appel à une méthode externe d'examen à l'aveugle pour les documents axés sur la recherche, qui font intervenir des analyses de la documentation ou une synthèse des connaissances, ou qui comportent une évaluation des lacunes en matière de connaissances. Nous tenons à remercier nos réviseurs, qui ont généreusement donné leur temps et fourni leur expertise dans le cadre de ce travail.

Cette publication peut être téléchargée depuis le site Web [ccnsa.ca](http://ccnsa.ca).

Tous les documents du CCNSA sont offerts gratuitement et peuvent être reproduits, en totalité ou en partie, accompagnés d'une mention adéquate de la source et de la référence bibliographique. Il est possible d'utiliser tous les documents du CCNSA à des fins non commerciales seulement. Pour nous permettre de mesurer les répercussions de ces documents, veuillez nous informer de leur utilisation.

The English version is also available at [nccih.ca](http://nccih.ca) under the title: *Revisiting the United Nations Sustainable Development Goals and Indigenous Peoples in Canada: Summary of a report on progress.*

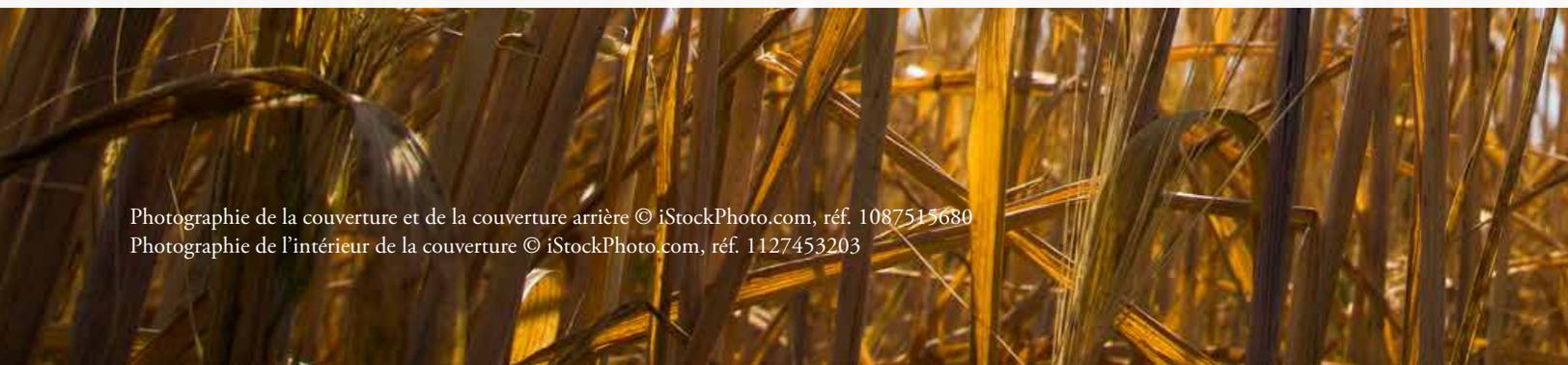
Référence bibliographique : Halseth, R., Josewski, V., Greenwood, M., & Odulaja, O. (2024). *Réexamen des objectifs de développement durable des nations unies et peuples autochtones au Canada : rapport d'avancement*. Centre de collaboration nationale de la santé autochtone.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir d'autres exemplaires, veuillez nous joindre au :

Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA)  
3333, University Way  
Prince George  
(Colombie-Britannique)  
V2N 4Z9 Canada

Téléphone : 250 960-5250  
Télécopieur : 250 960-5644  
Courriel : [ccnsa@unbc.ca](mailto:ccnsa@unbc.ca)  
Web : [ccnsa.ca](http://ccnsa.ca)

ISBN (format imprimé) :  
978-1-77368-490-1  
ISBN (format en ligne) :  
978-1-77368-491-8





# TABLE DES MATIÈRES



Download publications at  
[nccih.ca/34/Publication\\_Search.nccih](http://nccih.ca/34/Publication_Search.nccih)



Télécharger des publications à  
[ccnsa.ca/524/Recherche-publication.nccih](http://ccnsa.ca/524/Recherche-publication.nccih)



[issuu.com/nccah-ccnsa/stacks](http://issuu.com/nccah-ccnsa/stacks)



LISTE DES TABLEAUX -----	5
INTRODUCTION -----	7
ÉVOLUTION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE -----	9
PEUPLES AUTOCHTONES AU CANADA -----	12
LES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ DES PEUPLES AUTOCHTONES AU CANADA -----	14
LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES PEUPLES AUTOCHTONES -----	17
LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES DROITS DE L'HOMME -----	18
Les objectifs de développement durable et les droits fondamentaux des peuples autochtones -----	18
ÉVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS VERS L'ATTEINTE DES ODD ET PEUPLES AUTOCHTONES AU CANADA ----	20
Marginalisation socioéconomique -----	20
Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde (objectif 1) -----	20
Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable (objectif 2) -----	27
Logement et itinérance (objectif 11) -----	30
Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité... et promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (objectifs 4 et 8) -----	35

# TABLE DES MATIÈRES

Promotion de la santé et du bien-être -----	47
Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge (objectif 3) -----	49
Égalité et inclusion sociale -----	55
Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (objectif 5) -----	56
Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (objectif 10) -----	68
Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous (objectif 16) -----	75
L'environnement -----	77
Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau (objectif 6) -----	77
Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (objectif 13) --	79
L'importance des partenariats -----	82
<b>RECOMMANDATIONS -----</b>	<b>84</b>
Progrès accomplis en lien avec les recommandations de 2018 visant à atteindre les cibles des ODD -----	84
Nouvelles recommandations pour accomplir des progrès vers l'atteinte des cibles des ODD -----	90
<b>CONCLUSIONS -----</b>	<b>93</b>
<b>REFERENCES -----</b>	<b>94</b>



# LISTE DES TABLEAUX



<b>TABLEAU 1:</b> LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ----	11
<b>TABLEAU 2:</b> PROPORTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 0 À 14 ANS COMPARATIVEMENT AU GROUPE DE 65 ANS ET PLUS (%), PAR SEXE ET PAR GROUPE AUTOCHTONE -----	13
<b>TABLEAU 3:</b> CLASSEMENT INTERNATIONAL ANTICIPÉ DE LA POPULATION AUTOCHTONE « INSCRITE » SELON LES SCORES DE L'IDH, 2006 ET 2016 -----	23
<b>TABLEAU 4:</b> SCORES SUR L'IBC DES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS, INUITES ET NON AUTOCHTONES, 1981-2016 ---	23
<b>TABLEAU 5:</b> ÉCART DU TAUX DE CHÔMAGE (%) ENTRE LES GROUPES AUTOCHTONES ET LA POPULATION NON AUTOCHTONE -----	37
<b>TABLEAU 6:</b> ÉCART RELATIF AU TAUX D'EMPLOI (%) ENTRE LES POPULATIONS AUTOCHTONES ET NON AUTOCHTONES, PAR NIVEAU DE SCOLARITÉ (2021) -----	37
<b>TABLEAU 7:</b> REVENU MOYEN (\$) ET ÉCART DE SALAIRE (%) PAR SEXE ET GROUPE AUTOCHTONE EN 2021, COMPARATIVEMENT À 2016 -----	63





*Les ODD comprennent des questions que les pays à faible revenu et à revenu élevé doivent aborder pour être durables, centrées sur les trois piliers de la durabilité : l'éradication de la pauvreté, la croissance économique et la protection de l'environnement*

(Gass, 2016).

# INTRODUCTION



En 2015 prenait fin le programme des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies, qui fixait des objectifs et des échéances dans huit domaines dans le but d'améliorer la vie des populations les plus pauvres du monde. Ces objectifs ont été remplacés par un nouveau programme, plus vaste, pour les 15 années à venir, composé de 17 objectifs de développement durable (ODD) qui, ensemble, visent à éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et à relever le défi mondial du développement durable. Les ODD comprennent des questions que les pays à faible revenu et à revenu élevé doivent aborder pour être durables, centrées sur les trois piliers de la durabilité : l'éradication de la pauvreté, la croissance économique et la protection de l'environnement (Gass, 2016)\*.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est arrivé à un moment décisif pour les peuples autochtones du Canada<sup>1</sup>, qui souffrent depuis longtemps de marginalisation socioéconomique et d'une santé

plus médiocre que celle des Canadiens non autochtones du pays en raison des politiques du gouvernement colonial et des initiatives des institutions religieuses d'assimilation des Autochtones<sup>2</sup>. À cette époque, l'environnement politique constituait un terreau propice au changement. Les progrès accomplis particulièrement sur le plan des gouvernements autochtones autonomes et des revendications territoriales étaient porteurs d'une promesse d'« autonomie, de développement politique et économique, et de bien-être culturel et social » [traduction] (Land Claims Agreements Coalition, n.d., para. 3). L'élection, en 2015, du gouvernement libéral de Justin Trudeau a vu la proposition d'un nouveau mandat fédéral ayant pour but de renforcer une « relation de nation à nation sous le signe de la reconnaissance, des droits, du respect, de la coopération et du partenariat » (Trudeau, 2017a). En 2016, le gouvernement fédéral a approuvé sans réserve la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones<sup>3</sup> (DNUDPA) et promis de respecter ses obligations internationales aux

---

\* Toutes les références bibliographiques citées dans ce rapport sont en anglais seulement.

<sup>1</sup> Les expressions « Autochtones » ou « peuples autochtones » ont été utilisées tout au long du présent document comme synonymes du terme « autochtone » pour englober les peuples des Premières Nations, les Inuits et les Métis inclusivement. Les expressions « Autochtones » ou « peuples autochtones » seront utilisées pour refléter leur utilisation particulière dans la littérature traitée.

Lorsque cela est possible, des noms culturellement spécifiques sont utilisés.

<sup>2</sup> Cela comprend, entre autres politiques et pratiques coloniales, l'éviction des Premières Nations de leurs terres ancestrales et leur placement dans des réserves indiennes pourvues de ressources marginales; le dénigrement des cultures et des langues autochtones; l'adoption de la *Loi sur les Indiens* et la perte de l'autodétermination qui y est associée; la création des pensionnats autochtones, la rafle des années 1960 et les politiques contemporaines de protection de l'enfance qui ont mené à des taux disproportionnés de retrait d'enfants autochtones de leurs familles; le non-respect des promesses des traités; le défaut de consulter les peuples autochtones et d'atténuer leurs craintes sociales, économiques et en matière de santé dans les initiatives d'exploitation des ressources naturelles; le racisme systémique et la discrimination dont les Autochtones font l'objet.

<sup>3</sup> La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), adoptée par les Nations Unies en 2007, a renforcé les droits et les mesures de protection des peuples autochtones qui ont été reconnus par le droit international, mais qui leur sont fréquemment refusés par les États (Mitchell, 2014). Le Canada était l'un des quatre pays qui ont voté contre la Déclaration à cette époque. En 2010, le gouvernement canadien est revenu sur sa position en réaffirmant son engagement à renforcer ses relations avec les peuples autochtones canadiens. Cependant, en 2014, il s'est rétracté en voyant que d'autres nations ont fait valoir que les pays doivent activement s'engager dans la mise en œuvre de la DNUDPA.

termes de cette déclaration (Centre for International Governance Innovation, 2014). Ces événements, de même que la publication des *appels à l'action*<sup>4</sup> de la Commission de vérité et réconciliation (2015) du Canada (CVR), ont attiré l'attention sur les inégalités qui sont depuis longtemps le lot des Autochtones et des injustices dont ils ont souffert dans le passé, de même que sur les avenues politiques à emprunter pour favoriser l'équité et améliorer leur qualité de vie, tout en allant dans le sens de la réconciliation (Trudeau, 2017b; TRC, 2015). La conjoncture politique étant ce qu'elle est, l'accomplissement d'importants progrès dans l'atteinte des ODD pourrait constituer un tremplin pour la réalisation de ces objectifs généraux.

En 2018, le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone<sup>5</sup> (CCNSA) a publié un rapport qui évaluait l'état des progrès réalisés vers l'atteinte des cibles des ODD pour les peuples autochtones (voir Halseth et Odulaja, 2018). Son analyse de la littérature universitaire et de la

documentation parallèle englobait les organisations gouvernementales et non gouvernementales nationales et internationales. Le rapport, inspiré de l'analyse de la documentation, a présenté des recommandations sur la façon de faire avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour le mieux-être des Autochtones du Canada. Les principaux messages portaient sur la nécessité d'atténuer la pauvreté et de veiller à ne pas exclure les Autochtones de l'élaboration et de la mise en œuvre des ODD comme de leurs cibles et de leurs indicateurs. Compte tenu des cinq années écoulées depuis la publication du premier rapport du CCNSA et de l'élection de gouvernements libéraux minoritaires en 2019 et en 2021, un réexamen des cibles des ODD pour les peuples autochtones s'imposait.

Ce rapport puise dans les recherches et la documentation depuis la publication du rapport de 2018 et évalue les progrès accomplis en matière d'ODD jusqu'à la fin de 2023. Le rapport commence par un bref historique des ODD, puis

présente au lecteur les peuples autochtones du Canada et les déterminants interreliés qui ont une incidence sur leur santé et sur leur bien-être. S'ensuit un examen des 17 ODD et de leur lien avec les peuples autochtones. Cette section, à l'exemple de la structure du rapport initial, s'organise autour de cinq thèmes :

1. la marginalisation socioéconomique (ODD 1-2, 4, 8-11);
2. la promotion de la santé et du bien-être (ODD 3);
3. l'égalité et l'inclusion sociale (ODD 5, 10-11, 16);
4. l'environnement (ODD 6-7, 12-14);
5. l'importance des partenariats (ODD 17).

Enfin, le document examine les progrès accomplis en ce qui a trait à nos recommandations de 2018 et conclut avec de nouvelles considérations tirées des articles examinés par des pairs, des documents de politique et des opinions d'experts.

---

<sup>4</sup> La mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, le plus important règlement de recours collectif de l'histoire du Canada, a donné lieu à l'établissement de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) en 2007 en vue de donner la possibilité aux anciens élèves des pensionnats indiens, à leurs familles et à leurs communautés de faire connaître leurs histoires et leurs expériences (Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada [CIRNAC], 2021a) et de réparer les séquelles laissées par les pensionnats. La CVR a parcouru l'ensemble du territoire canadien et entendu plus de 6 500 témoins. En juin 2015, elle a présenté un résumé de ses constatations, accompagné de 94 appels à l'action adressés à tous les ordres de gouvernement en vue de réparer les torts causés par les pensionnats et d'encourager la réconciliation entre les Autochtones et les Canadiens. Ces appels portaient sur les secteurs de la protection de l'enfance, de l'enseignement, de la langue et de la culture, de la santé et de la justice.

<sup>5</sup> Si le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA) s'appelle ainsi en français depuis sa création, son appellation anglaise initiale, « National Collaborating Centre for Aboriginal Health » a changé en 2019 pour celle de « National Collaborating Centre for Indigenous Health ».

# ÉVOLUTION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les ODD trouvent leur origine dans les accords internationaux qui ont donné lieu aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en 2000. Les OMD ont impliqué un engagement de la part des dirigeants de 189 pays à améliorer la vie des plus pauvres en fixant 8 objectifs et 18 cibles à atteindre en 2015, et 60 indicateurs pour mesurer leur état d'avancement (UN Statistics Division, n.d.) Ces OMD traitaient de la pauvreté, de la faim, de l'éducation, de l'égalité des sexes, de la santé maternelle et infantile, des maladies infectieuses comme le VIH/sida et le paludisme, de l'environnement et des partenariats mondiaux. Avec la fin des OMD en 2015, un nouveau cadre était nécessaire, non seulement pour renforcer la vision des OMD, mais aussi pour tenir compte des nouvelles réalités mondiales, notamment les menaces environnementales pour la planète et la disproportionnalité de la pauvreté observée dans des pays à revenu moyen (Coonrod, 2014). Ainsi, alors que les OMD appelaient principalement les pays riches à aider

les pays pauvres en vue d'éradiquer la faim et la pauvreté, les ODD ont élargi la portée et l'ampleur de cette initiative. Ils l'ont fait en :

1. intégrant quatre dimensions du développement durable (développement social, durabilité environnementale, développement économique inclusif, et paix et sécurité);
2. fournissant un ensemble plus complet d'objectifs et de cibles dans chacun des domaines d'intérêt;
3. élargissant la portée pour inclure à la fois les pays riches et pauvres;
4. insérant un cadre pour assurer la responsabilisation.

De plus, les ODD « visent à réaliser les droits de l'homme pour tous » (United Nations, 2015, p. 2).

Les ODD témoignent d'un passage mondial de la consommation de ressources au développement durable découlant des inquiétudes soulevées au Sommet de Rio +20 tenu à Rio de Janeiro, au Brésil,

en 2012 (World Commission on Environment and Development, 1987). Le sommet a abordé les questions de la pauvreté – nommée le plus important obstacle au développement durable – de la faim, de l'égalité des sexes, de la capacité socioéconomique des États et de la conservation de l'environnement (Canadian Council for International Cooperation, 2016; United Nations, 2012). Le Sommet, reconnaissant l'interrelation entre l'environnement et le développement, a mis en évidence la nécessité d'intégrer des politiques économiques, sociales et environnementales afin de parvenir à un développement durable, et a abouti à un accord non contraignant sur un ensemble de principes connus sous le nom de « L'avenir que nous voulons » (United Nations, 2012). Les ODD, qui font partie intégrante de *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, s'appuyaient sur les principes convenus au Sommet de Rio+ et réaffirment l'engagement international en faveur de la vision des OMD (United Nations, 2015).

La création du cadre des ODD corrigeait également l'une des lacunes les plus importantes des OMD, à savoir l'approche descendante et la non-implication des peuples autochtones, compte tenu des conditions de pauvreté disproportionnées qu'ils connaissent par rapport au reste du monde. La participation des peuples autochtones à l'élaboration des ODD a permis de déterminer les problèmes qui nuisaient le plus à leur santé et à leur bien-être, à fixer des buts et des objectifs et à trouver les indicateurs les plus pertinents

pour traiter ces questions (Office of the High Commission for Human Rights & Secretariat of the Permanent Forum on Indigenous Issues, 2017). Pourtant, même si le processus du Programme de développement durable à l'horizon 2030 encourageait les peuples autochtones et des groupes de citoyens à participer à toutes les étapes du processus (Canadian Coalition for International Cooperation, 2016; Division for Social Policy and Development [DSPD], n.d.), les chefs autochtones et les défenseurs des droits ont depuis parlé des défaillances de cette participation à l'élaboration des ODD des Nations Unies, de ses cibles et de ses indicateurs spécifiques (Coalition for the Human Rights of Indigenous Peoples, 2022a, 2022b). Les revendications soutenues des peuples autochtones ont néanmoins influé sur les questions liées aux droits de l'homme et à l'égalité, surtout l'égalité des chances et des résultats (ou sur son absence), et sur les facteurs structurels qui conduisent à l'inégalité (Coalition for the Human Rights of Indigenous Peoples, 2022b; DSPD, n.d.). À cette fin, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comprend un grand nombre de problèmes pressants auxquels les Autochtones du Canada et du monde entier font face, par exemple l'inégalité des sexes, la discrimination, la pauvreté, l'inéquation des conditions de logement, l'accès à des soins de santé, l'eau potable, les modes de vie traditionnels et les changements climatiques.

Approuvé par 193 pays lors d'un sommet des Nations Unies tenu à New York en 2015, le Programme est officiellement entré en vigueur le 1er janvier 2016. Les ODD comprennent

un ensemble de 17 objectifs, 169 cibles et 244 indicateurs (dont 9 indicateurs répétés) qui permettent de faire le suivi des progrès (United Nations Economic and Social Council [UNESD], 2016a). Les ODD demandent de toute urgence l'amélioration des méthodes de collecte et de désagrégation des données pour mesurer le degré d'atteinte de ces objectifs, ce qui aiderait à remédier aux inégalités cernées et à mesurer les progrès vers la réalisation des objectifs. Le tableau 1 dresse la liste des 17 ODD.

De nombreux ODD sont interreliés, la réalisation d'un objectif ou d'une cible facilitant la réalisation d'un autre objectif. Par exemple, les efforts déployés pour éradiquer la pauvreté et la faim (objectifs 1 et 2) permettront d'améliorer la qualité de vie (objectif 3), et ils ne pourront être atteints sans améliorer l'éducation, l'égalité des sexes et la croissance économique (objectifs 4, 5 et 8). De la même manière, les mesures prises pour atteindre certaines cibles peuvent nuire à d'autres objectifs, de sorte qu'un travail réfléchi doit être mené à l'échelle nationale, afin d'éviter un élargissement des inégalités au sein des pays et entre ceux-ci. Tout progrès vers la construction d'infrastructures économiques dans un pays (objectifs 8 et 9) pourrait se faire au détriment du climat, des organismes océaniques et de la biodiversité (objectifs 13, 14 et 15). Ces liens et ces contradictions ont une incidence sur les réalités auxquelles les peuples autochtones sont confrontés sur leurs terres. Cette question sera abordée plus en détail plus tard.

**TABLEAU 1. LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Numéro	Objectif
Objectif 1	Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
Objectif 2	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.
Objectif 3	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
Objectif 4	Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
Objectif 5	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
Objectif 6	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.
Objectif 7	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes.
Objectif 8	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
Objectif 9	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
Objectif 10	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
Objectif 11	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
Objectif 12	Établir des modes de consommation et de production durables.
Objectif 13	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
Objectif 14	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines.
Objectif 15	Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
Objectif 16	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.
Objectif 17	Renforcer les moyens de mettre en œuvre et revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable.

# PEUPLES AUTOCHTONES AU CANADA



Les peuples autochtones sont une population culturellement diversifiée qui vit dans des régions d'un bout à l'autre du Canada. Il existe trois grands peuples autochtones reconnus par la constitution : les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Les résultats du Recensement de 2021 indiquent qu'environ 1,8 million de personnes se déclarent en tant qu'Autochtones, ce qui correspond à environ 5 % de la population canadienne (Statistics Canada, 2022a). Les peuples autochtones ont connu une augmentation de 9,4 % depuis le Recensement de 2016, tandis que la population non autochtone s'est accrue de 5,3 % au cours de la même période. En 2021, les Premières Nations de fait ont connu le taux de croissance le plus élevé (27,2 %), suivies par les Premières Nations inscrites (9,7 %), les Inuits (8,5 %) et les Métis (6,3 %) (Statistics Canada, 2022a). Parmi les

peuples autochtones, 60,2 % étaient identifiés comme des membres des Premières Nations, 35,8 % étaient des Métis et 4 % étaient des Inuits<sup>6</sup>. Environ 41 % des membres des Premières Nations ayant un statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités<sup>7</sup> vivaient dans une réserve en 2021. Bien que le plus grand nombre de membres des Premières Nations résident en Ontario et en Colombie-Britannique, ils représentent une proportion relativement faible de la population de ces provinces et ils sont plus fortement concentrés dans les Territoires du Nord-Ouest, au Manitoba et en Saskatchewan (Statistics Canada, 2017b). De grandes proportions de la population métisse vivent en Ontario (21,6%), en Alberta (20,4 %), en Colombie-Britannique (15,6 %) et au Manitoba (15,5 %) <sup>8</sup>, principalement dans les centres urbains, tandis que plus des deux tiers des Inuits (69 %) résident

---

<sup>6</sup> Les pourcentages calculés par les auteures reposent sur le dénombrement de la population totale pour chaque groupe autochtone mentionné dans Statistique Canada (2022a).

<sup>7</sup> Le gouvernement fédéral emploie le mot « indien » pour désigner les personnes inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada, tandis que les Indiens des traités appartiennent à une Première Nation ou à une bande indienne ayant signé un traité avec la Couronne (Statistics Canada, 2021d). Ces deux groupes sont parfois appelés « indiens inscrits » pour indiquer qu'ils sont inscrits dans le registre de la *Loi sur les Indiens*. Le mot « indien » ayant acquis une connotation négative en raison de son utilisation dans la politique gouvernementale (Office of Indigenous Initiatives, 2021), le terme « Premières Nations » lui est préféré et est utilisé dans le présent article, sauf dans le contexte de l'identité légale de ces personnes en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

<sup>8</sup> Les pourcentages calculés par les auteures reposent sur le dénombrement de la population totale tiré de Statistique Canada (2022a).

dans l’Inuit Nunangat<sup>9</sup>, en baisse de près de 4 % depuis 2016 (Statistics Canada, 2022a).

Les peuples autochtones du Canada sont une population relativement jeune, qui représente une ressource précieuse pour le développement économique et contribue à la population active dans leur province ou territoire respectif. En 2021, l’âge moyen des Autochtones est de 33,6 ans, comparativement à 41,8 ans pour les non-Autochtones (Statistics Canada, 2022a). Cela est principalement dû à un taux de fécondité plus élevé et à une espérance de vie plus faible, comparativement à celle des Canadiens non autochtones (Morency et al., 2015). Bien que les personnes âgées soient légèrement plus nombreuses que les enfants dans la population non autochtone, les enfants se trouvent en proportion nettement plus élevée que les personnes âgées dans la population autochtone (tableau 2). Cette pyramide des âges (des taux plus élevés de jeunes populations par rapport aux populations plus âgées) est typique des pays qui ont des économies émergentes ou des pays en développement et sous-développés (Boucher, 2016).



**TABEAU 2. PROPORTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 0 À 14 ANS COMPARATIVEMENT AU GROUPE DE 65 ANS ET PLUS (%), PAR SEXE ET PAR GROUPE AUTOCHTONE**

	De 0 à 14 ans	65 ans et plus	Écart proportionnel entre la population âgée et la jeune
<b>Premières Nations</b>			
Hommes/garçons	28,6 %	7,9 %	3,6
Femmes/filles	25,6 %	9,4 %	2,7
<b>Métis</b>			
Hommes/garçons	22,6 %	11,0 %	2,1
Femmes/filles	21,4 %	11,2 %	1,9
<b>Inuits</b>			
Hommes/garçons	33,4 %	5,7 %	5,9
Femmes/filles	30,9 %	6,2 %	5,0
<b>Non-Autochtones</b>			
Hommes/garçons	16,7 %	17,6 %	1,1
Femmes/filles	15,9 %	19,5 %	1,2

Remarque : Les pourcentages calculés par les auteures reposent sur les données sur la population tirées de Statistique Canada (2022a).

<sup>9</sup> Inuit Nunangat fait référence au berceau traditionnel des Inuits et se compose de quatre régions du Nord : la région désignée des Inuvialuit (région des Territoires du Nord-Ouest), le Nunavut, le Nunavik (nord du Québec) et le Nunatsiavut (nord du Labrador).

# LES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ DES PEUPLES AUTOCHTONES AU CANADA

La santé des Autochtones du Canada est façonnée par un certain nombre de facteurs qui influent sur la santé et sur le bien-être. Ces facteurs, souvent décrits comme les « déterminants sociaux de la santé », sont les « circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent, ainsi que les systèmes mis en place pour faire face à la maladie » (World Health Organization, 2021, para. 1). Les déterminants de la santé des peuples autochtones sont complexes, interreliés et se recoupent tout au long de la vie. Loppie et Wien (2022) illustrent les déterminants sociaux de la santé par le biais d'une métaphore qui décrit les déterminants racines, noyaux et tiges. Les déterminants racines forment la structure naturelle, profondément ancrée dans les fondements idéologiques et politiques, et comprennent les idéologies coloniales, la gouvernance et l'autodétermination autochtone.

Ces déterminants modèlent tous les autres déterminants et exercent l'influence la plus profonde sur la santé et le bien-être d'une population, sans pour autant être toujours visibles.

Le colonialisme est considéré comme étant un des principaux déterminants racines de la mauvaise santé des peuples autochtones. Il a entraîné la perte de terres, de culture, de langues, de valeurs familiales et de spiritualité qui contribue au découragement, à la perte d'estime de soi et à la perte de fierté de l'identité culturelle. Le colonialisme n'est pas simplement un événement historique, il continue de se manifester de nos jours par diverses orientations politiques et sociales et par un racisme institutionnel. La *Loi sur les Indiens*<sup>10</sup> de 1876, le système de pensionnats<sup>11</sup>, la rafle des années 1960<sup>12</sup> et le système actuel de protection de l'enfance, dans lequel les enfants autochtones sont considérablement surreprésentés (Turner, 2016) ne constituent que quelques exemples

des politiques coloniales qui ont eu des répercussions importantes et intergénérationnelles sur la santé et sur le bien-être des peuples autochtones au Canada. De plus, les Autochtones continuent de faire l'objet de racisme et de discrimination dans les établissements institutionnels, notamment dans les établissements d'enseignement, de soins de santé, de protection de l'enfance et de justice pénale, ce qui a des effets préjudiciables sur leur santé et leur bien-être (Loppie et al., 2014). Ces processus historiques et continus contribuent aux disparités en matière de santé et aux difficultés éprouvées par de nombreux Autochtones et leurs communautés.

Parmi les déterminants noyaux se trouvent des systèmes comme l'éducation, la santé, la justice et les services sociaux, de même que l'infrastructure, les biens et les capacités communautaires, l'intendance environnementale et

---

<sup>10</sup> La *Loi sur les Indiens* de 1876, imposée aux peuples autochtones par le gouvernement canadien, a établi de nouveaux systèmes de gouvernance et de contrôle des peuples autochtones fondés sur les principes du paternalisme et de l'assimilation, a chassé les peuples autochtones de leurs terres ancestrales pour les transférer vers de petites parcelles de terre appelées réserves et a redéfini l'identité autochtone.

<sup>11</sup> Les pensionnats indiens étaient des écoles dirigées par l'État et par des Églises où les enfants qui avaient été arrachés à leur foyer, à leur famille et à leur communauté étaient éduqués dans l'intention de les assimiler à la culture euro-occidentale (National Centre for Truth and Reconciliation, 2021).

<sup>12</sup> La rafle des années 1960 fait référence à la période de l'histoire du Canada où un nombre alarmant et disproportionné d'enfants autochtones ont été retirés de leurs familles par des travailleurs de la protection de l'enfance, sous prétexte de les protéger, pour les placer dans des familles d'accueil non autochtones (Kwantlen Polytechnic University, 2019). Si le terme renvoie plus particulièrement aux années 1960 où cette pratique a pris une plus grande ampleur, elle avait débuté dans les années 1950 et encore de nos jours, des enfants autochtones continuent d'être arrachés à leurs familles en nombres disproportionnés.



© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 181876672

la résurgence culturelle. Puisque ces déterminants jouent un rôle dans l'attribution de ressources et l'engagement des personnes et des communautés, ils représentent l'origine des déterminants tiges (Loppie & Wien, 2022). Par exemple, le sous-financement des systèmes de santé et d'éducation crée des conditions d'inégalité de manières qui influent sur la santé et constituent des obstacles au bien-être général des peuples autochtones.

Les déterminants tiges sont des conditions qui influent directement sur les quatre dimensions du bien-être des Autochtones (physique, mental, émotionnel et spirituel), comme les comportements en matière de santé, tels que le tabagisme, l'abus d'alcool, le manque d'exercice et le régime alimentaire; les éléments de l'environnement physique, tels que le logement, l'approvisionnement en eau, l'emplacement géographique; ainsi que des facteurs socioéconomiques, tels que l'emploi,

le revenu, l'éducation et la sécurité alimentaire (Loppie & Wien, 2022). Même si ces types de déterminants sont faciles à observer et à traiter, ils représentent souvent l'axe adopté par les interventions en santé publique pour améliorer la santé et le bien-être, ignorant les causes majeures et profondes de l'inégalité.

La santé et le bien-être des peuples autochtones à l'échelle individuelle donnent forme, à leur tour, au bien-être des familles, des communautés et des nations. Une exposition à des effets indésirables dans les premiers stades de développement de l'enfant peut occasionner leur accumulation et avoir plus tard des répercussions négatives sur la santé, à l'âge adulte. Bombay et ses collègues (2014) expliquent comment les facteurs de stress collectifs et les expériences historiques traumatisantes sont transmis aux générations suivantes, souvent par la maltraitance des enfants (émotionnelle, physique ou sexuelle). De nombreux survivants du système des pensionnats ont transmis

à leurs enfants les méthodes de discipline abusive auxquelles ils ont été soumis dans ces écoles. Ces facteurs de stress historiques interagissent avec les facteurs de stress négatifs contemporains tels que la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les mauvaises conditions de logement et le racisme, perpétuant ainsi une mauvaise santé de la communauté, de la famille et des enfants. de Leeuw et ses collègues (2015) soutiennent que des facteurs autres que sociaux – notamment la spiritualité, la relation avec la terre, la géographie, le colonialisme, l'histoire, la culture, la langue et les systèmes de connaissances – sont particulièrement importants pour la santé et le bien-être des peuples autochtones. Il est donc nécessaire que les stratégies visant à lutter contre les inégalités en matière de santé vécues par les peuples autochtones tiennent compte des facteurs qui dépassent le cadre social, ainsi que des événements qui surviennent tout au long de la vie de la population.



*Les ODD concernent donc en partie la vision holistique de la santé des peuples autochtones, qui englobe l'interrelation de toutes les sphères de la vie – spirituelle, physique, sociale et environnementale*

(Fijal & Beagan, 2019).

# LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES PEUPLES AUTOCHTONES



Les ODD des Nations Unies sont particulièrement importants pour les peuples autochtones, qui proviennent de tous les continents du monde, qui partagent la même réalité de marginalisation et qui sont en moins bonne santé comparativement à leurs homologues non autochtones. Axés sur l'amélioration de la santé de tous les individus des États participants et sur l'élimination des disparités socioéconomiques, les ODD représentent une vision où chacun recevrait des soins de santé de haut niveau indépendamment du sexe, de l'âge, du genre, de la race, de l'ethnie et du pays, tout en réduisant de manière proactive certaines des répercussions négatives de la mondialisation sur la planète pour les générations futures. Les ODD concernent donc en partie la vision holistique de la santé des

peuples autochtones, qui englobe l'interrelation de toutes les sphères de la vie – spirituelle, physique, sociale et environnementale (Fijal & Beagan, 2019).

Les 17 ODD sont pertinents pour la santé des peuples autochtones, même si certains sont sans doute plus pertinents que d'autres. Cependant, il n'existe actuellement aucun objectif unique dédié aux peuples autochtones au niveau international, bien que ces derniers soient mentionnés six fois dans la résolution (UN Permanent Forum on Indigenous Issues [UNPFII], 2016). Plus précisément, les peuples autochtones sont mentionnés dans l'objectif 2, au même titre que les femmes, les agriculteurs, les pasteurs et les pêcheurs dans le contexte de l'augmentation de la productivité agricole et des revenus des producteurs d'aliments à petite

échelle. L'objectif 4 les mentionne également, dans le contexte de l'éducation équitable et de l'élimination des disparités entre les sexes. En décrivant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la résolution finale, les peuples autochtones sont également mentionnés comme une population vulnérable qui doit se prendre en charge (United Nations, 2015). Le Programme mentionne la nécessité pour les peuples autochtones de collaborer avec les gouvernements et les différentes parties prenantes pour atteindre ses objectifs. À cette fin, le Programme encourage les États à faire participer les peuples autochtones, aux échelons national et infranational, à l'évaluation du progrès de tous les ODD et de toutes les cibles.

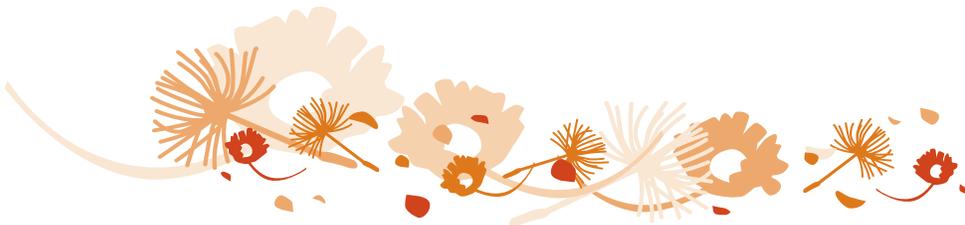
# LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES DROITS DE L'HOMME

Ancré dans une démarche axée sur les droits de tout homme au développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et son engagement inhérent à ne « laisser personne derrière » reflète et renforce les obligations des États à protéger et à promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous. Contrairement aux OMD précédents, les ODD et leurs cibles établissent clairement des liens avec de nombreux instruments des droits internationaux de l'homme, notamment la DNUDPA (Danish Institute for Human Rights, 2018). D'une manière qui leur permet de se renforcer mutuellement, les instruments des droits de l'homme procurent une importante orientation pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tandis que les ODD offrent des possibilités de contributions substantielles à la concrétisation des droits fondamentaux (Danish Institute for Human Rights, 2018).

## Les objectifs de développement durable et les droits fondamentaux des peuples autochtones

La concrétisation des droits fondamentaux, surtout en ce qui concerne le droit à l'autodétermination des peuples autochtones et leurs droits collectifs à la terre, à l'éducation, à la culture et aux modes de vie, fait partie intégrante de l'atteinte d'un développement durable (Coalition for the Human Rights of Indigenous Peoples, 2022a, 2022b). Les peuples autochtones du monde entier utilisent par exemple le savoir ancestral et traditionnel pour créer des solutions novatrices et durables de protection des écosystèmes locaux et améliorer la santé et le bien-être. La Coalition pour les droits humains des peuples autochtones (2022b) remarque toutefois que ces solutions exigent que les peuples autochtones disposent de libertés profondes et des ressources nécessaires pour prendre leurs propres décisions et les appliquer, conformément à la DNUDPA.

S'il est important de garder à l'esprit que la DNUDPA établit seulement « les normes *minimales* nécessaires à la survie, à la dignité et au bien-être des peuples autochtones du monde » (United Nations, 2007, article 43, c'est nous qui soulignons), l'adoption de l'optique de la Déclaration pour interpréter et mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD dans le contexte autochtone peut renforcer nettement le rôle des ODD en tant qu'instruments de la concrétisation des droits fondamentaux des peuples autochtones, sur le plan collectif comme sur le plan individuel (Coalition for The Human Rights of Indigenous Peoples, 2022b). En fait, en juin 2021, le parlement du Canada a adopté une loi nationale visant à mettre en application la DNUDPA. Le texte législatif de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* affirme que « la mise en œuvre de la Déclaration peut contribuer à soutenir le développement durable et à répondre aux préoccupations grandissantes concernant les changements climatiques et leurs répercussions sur les peuples autochtones » (Parliament of Canada, 2021, p. 3).





*La concrétisation des droits fondamentaux, surtout en ce qui concerne le droit à l'autodétermination des peuples autochtones et leurs droits collectifs à la terre, à l'éducation, à la culture et aux modes de vie, fait partie intégrante de l'atteinte d'un développement durable*

(Coalition for the Human Rights of Indigenous Peoples, 2022a, 2022b).

# ÉVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS VERS L'ATTEINTE DES ODD ET PEUPLES AUTOCHTONES AU CANADA

Cette section examine les effets potentiels des ODD d'aborder de manière plus holistique les problèmes de santé auxquels sont confrontés les peuples autochtones, grâce à leur portée élargie et à leurs objectifs globaux. Compte tenu de leur nature intégrée, il serait difficile de regrouper les ODD sous un seul thème; par conséquent, cette section traitera les objectifs sous le couvert de cinq grands thèmes :

1. la marginalisation socioéconomique;
2. la promotion de la santé et du bien-être;
3. l'égalité et l'inclusion sociale;
4. l'environnement;
5. l'importance des partenariats.

## Marginalisation socioéconomique

La marginalisation socioéconomique consiste à reléguer certains groupes de personnes vers les marges de la société dominante, à la fois socialement et économiquement. Ce processus empêche les groupes d'avoir un accès équitable aux ressources et ignore leurs besoins et désirs, les reléguant dans des positions défavorables où ils ont moins de pouvoir, se font moins entendre et participent peu à la vie économique, sociopolitique et culturelle (Osei Baah et al.,

2019). Les ODD qui traitent de la marginalisation socioéconomique sont les objectifs 1, 2, 4, 8, 9, et certains volets des objectifs 10 et 11. Les volets les plus pertinents de ces objectifs pour les peuples autochtones sont examinés ci-dessous.

## Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde (objectif 1)

Dans les OMD, la pauvreté a été présentée comme un problème pour les pays à faible revenu. Le programme des ODD montre de plus en plus clairement que la pauvreté existe aussi et à un niveau inacceptable dans les pays à revenu élevé.

## Évaluation de la pauvreté au Canada

La pauvreté peut être définie en termes absolus (l'accessibilité des ressources nécessaires à la survie) ou relatifs (par rapport à un niveau de vie moyen dans une région ou une collectivité particulière) (Lamman & Macintyre, 2016). Au Canada, trois différents types de mesures servent habituellement à surveiller la pauvreté : la mesure de faible revenu (MFR); le seuil de faible revenu (SFR); la mesure du panier de consommation (Government of Canada, 2016; Lamman & Macintyre, 2016). Dans l'utilisation de la MFR, un ménage est considéré

comme étant à faible revenu si son revenu collectif est inférieur à 50 % du revenu médian des ménages. Cette mesure sert souvent à effectuer des comparaisons internationales, puisque de nombreux pays déclarent les faibles revenus à partir de cette mesure. La mesure du SFR fait en sorte que les familles sont considérées comme étant à faible revenu si elles dépensent 20 % de plus de leur revenu collectif pour les produits de première nécessité en matière de nourriture, de vêtements et de logement que le montant dépensé par la famille moyenne. Cette mesure est ajustée pour sept compositions familiales et cinq différentes tailles de communautés, afin de cerner les écarts relatifs au coût de la vie. La mesure du panier de consommation détermine le faible revenu selon qu'une famille dispose d'un revenu suffisant pour acheter un ensemble de biens et services considérés comme étant représentatifs du coût de la vie de base dans leur lieu de résidence. Outre ces mesures, il en existe une autre utilisée à l'occasion à l'échelle internationale, à savoir l'indice de pauvreté humaine. Cet indice estime la pauvreté comme une mesure de la longévité, de l'éducation et d'un niveau de vie décent plutôt que d'être uniquement fondé sur le revenu (Bach & Morgan, 2020). Toutes ces mesures présentent des avantages et des inconvénients

uniques, ce qui crée un défi dans la surveillance de la pauvreté.

Bien que le Canada ne réponde pas à la définition des « États de pauvreté extrême » des Nations Unies, c'est-à-dire vivre avec moins de 1,90 \$ US par jour (UN Global Compact, 2021), les taux de pauvreté restent néanmoins élevés parmi les peuples autochtones. Cela se révèle particulièrement le cas pour ceux qui vivent dans le Nord et dans les régions éloignées, ainsi que parmi d'autres populations vulnérables, comme les familles monoparentales dirigées par une femme et les personnes handicapées (National Advisory Council on Poverty [NACP], 2021). En 2020, dans les provinces, 11,8 % des Autochtones (sauf les membres des Premières Nations vivant dans des réserves) vivaient dans la pauvreté (14,1 % des membres des Premières Nations hors réserve, 9,2 % des Métis et 10,2 % des Inuits), comparativement à 7,9 % des non-Autochtones (Statistics Canada, 2022g). Même si le taux de pauvreté chez les Autochtones a reculé de 12 % depuis 2015, cette diminution semble être le résultat de transferts gouvernementaux accrus et des prestations temporaires versées durant la pandémie, ce qui ne constitue donc pas une amélioration réelle de l'état de pauvreté.

Les taux de pauvreté des peuples autochtones au Canada montrent également des variations régionales et démographiques. En 2017, 24,2 % des personnes s'identifiant en tant qu'Autochtones (26,6 % des Premières Nations, 40,4 % des Inuits et 20,4 % des Métis) ont déclaré avoir un revenu du ménage insuffisant pour combler les besoins fondamentaux du ménage en matière de transport, de logement, de nourriture, de vêtements et d'autres dépenses nécessaires (Statistics Canada, 2021a). La pauvreté est particulièrement prédominante dans les ménages autochtones qui comptent des enfants. En utilisant la MFR (après impôt), le taux national de pauvreté infantile s'élevait à 17,6 % en 2016 (Beedie et al., 2019). Le taux de pauvreté infantile était notamment de 47 % au sein des Premières Nations inscrites (53 % des membres vivant dans des réserves et 41 % de ceux hors réserve), de 32 % chez les Premières Nations de fait, de 25 % chez les Inuits et de 22 % chez les enfants métis, comparativement à 12 % des enfants non racisés et non autochtones. Une comparaison entre les provinces permet de constater que le Manitoba et la Saskatchewan affichent les taux de pauvreté infantile les plus élevés au Canada, plus de 65 % des enfants des Premières Nations vivant dans la pauvreté, tandis qu'il est le plus faible au Québec où il touche 29 % des enfants des Premières Nations (Beedie et al., 2019). Exception faite des taux de

pauvreté infantile chez les Inuits, qui sont demeurés relativement stables, les taux de pauvreté des enfants autochtones affichent de modestes améliorations depuis 2006, surtout au sein des Premières Nations vivant hors réserve dans les provinces de l'Ouest et chez les enfants métis (Beedie et al. 2019). Malgré ces améliorations, si seulement les enfants autochtones étaient pris en compte, le taux de pauvreté infantile du Canada serait parmi les plus élevés de tous les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OECD, 2021).

La pauvreté doit être examinée d'un point de vue adapté à la culture. Puisque la pauvreté se manifeste à différents niveaux, entre autres l'insécurité financière, le logement et l'itinérance, la mauvaise santé, l'insécurité alimentaire, l'éducation médiocre ou inadéquate des jeunes enfants et le chômage (Dignity for All, 2015), une mesure unidimensionnelle de la pauvreté, fondée uniquement sur le revenu ou sur le coût de la vie, pourrait ne pas saisir pleinement la façon dont la pauvreté est vécue par les personnes concernées. Une mesure multidimensionnelle pourrait se révéler nécessaire. À l'échelle internationale, l'indice de développement humain (IDH) a servi à évaluer et à comparer les progrès réalisés sur trois volets de la





pauvreté - le niveau de scolarité, le revenu et l'espérance de vie. Le Canada s'est bien classé à l'échelle mondiale, occupant le 16<sup>e</sup> rang sur 189 pays et territoires en 2019 (United Nations Development Programme [UNDP], 2020). Toutefois, les populations autochtones demeurent désavantagées en raison de la discrimination, les privant de l'égalité d'accès aux possibilités liées à l'éducation, à l'emploi, aux terres et aux biens (UNDP, 2016b). Comme le montre Cooke (2019) dans le tableau 3 ci-dessous, si la population des Premières Nations ayant un statut d'Indien inscrit était classée indépendamment du reste du Canada, les indicateurs de l'IDH du Recensement de 2016 l'auraient classée au 52<sup>e</sup> rang parmi les pays affichant un développement humain « très élevé », comparativement à un classement au 63<sup>e</sup> rang en 2006, avec une population vivant sur les réserves occupant un rang plus bas que celui de la population hors réserve (Cooke, 2019).

Alors que l'IDH a servi à mesurer le bien-être des membres des Premières Nations « inscrits » au Canada, des preuves anecdotiques dénotent une grande variabilité en ce qui concerne le bien-être observé dans des communautés des Premières Nations, d'Inuits et de Métis, ce qui indiquerait que l'IDH ne brosse pas un tableau complet ou exact du bien-être ressenti dans les populations autochtones (Aboriginal Affairs and Northern Development Canada [AANDC]<sup>13</sup>, 2015a, 2015b). Le Canada a depuis créé l'indice de bien-être des collectivités (IBC) pour examiner le bien-être socioéconomique des Autochtones à l'échelle communautaire. Cette nouvelle variation de l'IDH comprend des modifications qui tiennent compte des données démographiques peu fiables ou non disponibles pour les communautés de petite taille. L'IBC porte sur les volets de l'éducation, de l'emploi, du logement et de l'activité sur le marché du travail. Pour la période allant de 1981 à 2016, les communautés des Premières Nations, inuites et non autochtones ont obtenu de meilleurs scores sur l'IBC<sup>14</sup>. Cependant, cet écart entre les communautés autochtones et non autochtones reste imposant au cours de cette période (voir le tableau 4) (Indigenous Services

---

<sup>13</sup> Le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada a été renommé Affaires autochtones et du Nord Canada en 2015.

<sup>14</sup> L'IBC n'a jamais été calculé pour les communautés métisses.

Canada [ISC], 2020a, 2020b). Bien que l'écart des scores sur l'IBC entre les communautés autochtones et non autochtones demeure relativement stable depuis 2006, les communautés inuites ont accompli des progrès plus encourageants en resserrant quelque peu l'écart sur l'IBC, surtout dans les domaines de l'éducation et du revenu.

En 2010, un indice de pauvreté multidimensionnel (IPM) a été introduit dans le Rapport mondial sur le développement humain produit par le Programme des Nations Unies pour le développement. Cet indice mesure l'intensité de la pauvreté dans trois dimensions :

1. l'éducation est mesurée à l'aide de deux indicateurs (années de scolarité, enfants inscrits);
2. la santé est mesurée à l'aide de deux indicateurs (nutrition, mortalité infantile);
3. les niveaux de vie sont mesurés à l'aide de six indicateurs (combustibles de cuisson, toilettes, eau, électricité, plancher, actifs) (UNDP, 2016a).

L'IMP a servi à calculer la pauvreté dans 107 pays en développement ayant trait à l'indice mondial de la pauvreté multidimensionnelle – un cadre qui mesure les progrès accomplis vers l'atteinte des ODD liés à la pauvreté (UNDP & OPHI, 2020). Un manque de données pertinentes a empêché son utilisation au Canada (UNDP, 2016a).

### S'attaquer à la pauvreté chez les peuples autochtones du Canada

L'ODD 1 offre une occasion unique de s'attaquer à la pauvreté au Canada. Les cibles fixées dans le cadre de cet objectif décrivent comment le Canada peut mettre fin à la pauvreté en adoptant des systèmes nationaux de protection sociale (cible 1.3), en garantissant l'égalité des droits aux ressources économiques et le contrôle des terres (cible 1.4) et en renforçant la résilience des populations vulnérables, et en les protégeant des conditions climatiques défavorables (cible 1.5). Cependant, la lutte contre la pauvreté des peuples autochtones du Canada est confrontée à plusieurs défis.

La réduction de la pauvreté chez les peuples autochtones du Canada est compliquée par des questions de compétence. Le gouvernement fédéral a compétence pour fournir des services (santé, éducation, sociaux, etc.) aux Premières Nations et aux Inuits vivant dans

TABLEAU 3. CLASSEMENT INTERNATIONAL ANTICIPÉ DE LA POPULATION AUTOCHTONE « INSCRITE » SELON LES SCORES DE L'IDH, 2006 ET 2016

	2006	2016
Population autochtone « inscrite »	63	52
Vivant dans les réserves	89	78
Hors réserve	47	42
Canada	s.o.	12

Source : Cooke (2019).

TABLEAU 4. SCORES SUR L'IBC DES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS, INUITES ET NON AUTOCHTONES, 1981-2016

	Première Nation	Inuit	Non-Autochtone
1981	45,0	46,1	64,5
1991	49,3	54,5	68,0
1996	52,7	57,5	69,9
2001	54,9	58,5	70,7
2006	55,4	58,9	73,8
2011	56,4	59,8	73,8
2016	58,4	61,3	77,5

Source : Tiré de Services autochtones Canada (2020a, 2020b).

les réserves et aux Inuits vivant sur leurs terres traditionnelles, tandis que les compétences provinciales et territoriales régissent la prestation de services aux Autochtones de fait et vivant hors réserve. Cela a créé un environnement inéquitable de prestation des services, dans lequel certains peuples autochtones sont en mesure d'accéder à des services spécifiques alors que d'autres ne le sont pas, ainsi qu'une ambiguïté et un conflit sur l'ordre de gouvernement qui doit payer pour les services. Bien que le récent arrêt *Daniels* de la Cour suprême du Canada ait reconnu en 2016 les droits des Métis et des Indiens non inscrits et la responsabilité constitutionnelle du gouvernement fédéral à l'égard de ces deux groupes en vertu du paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle* (1867), leur admissibilité aux programmes et aux services fédéraux actuellement destinés aux Indiens inscrits<sup>15</sup> et aux Inuits demeure incertaine. Nous en voulons pour preuve la contestation par le gouvernement fédéral, en 2021, de la décision du Tribunal canadien des droits de la personne concernant l'applicabilité du principe de Jordan aux enfants des Premières Nations vivant hors réserve (Alhmidi, 2021), de même que le modèle actuel de financement à court terme fondé sur des subventions provenant de sources multiples (dont les gouvernements

fédéral et provinciaux/territoriaux) qui continue de menacer la viabilité des services de santé pour les Autochtones des milieux urbains (Collier, 2020; Maxwell, 2011). L'arrêt *Daniels* a toutefois fixé le point de départ pour la négociation des droits, des traités, des services et des avantages entre les Métis et les Indiens non inscrits et le gouvernement fédéral.

Il était auparavant difficile de s'attaquer à la pauvreté au Canada en l'absence d'un cadre politique national de lutte contre la pauvreté et d'une définition nationale de la pauvreté permettant de mesurer l'ODD 1. Cette situation a créé un environnement politique précaire pour la réduction et la surveillance de la pauvreté dans tout le pays et parmi les groupes vulnérables (Harris, 2016). En août 2018, le gouvernement fédéral a opté pour la mesure du panier de consommation en tant que première mesure officielle de la pauvreté et a rendu publique une stratégie de réduction de la pauvreté comportant des cibles de réduction de l'ordre de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030 (Government of Canada, 2018). Cette mesure complète procure un cadre national transparent, mesurable et comparable pour la réduction de la pauvreté. Les points forts de cette stratégie de réduction de la pauvreté sont de trois ordres. Tout d'abord, la stratégie définit la pauvreté comme ayant trait aux droits de l'homme. La

stratégie adopte aussi une démarche axée sur les distinctions<sup>16</sup> pour la réduction de la pauvreté, qui reconnaît les droits, les intérêts et les situations uniques des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Enfin, la stratégie repose sur une approche fondée sur les points forts, orientée vers l'amélioration du bien-être et le renforcement de la résilience. La stratégie de réduction de la pauvreté, élaborée avec le concours des universités, de la société civile, des populations vulnérables, des Autochtones et des communautés, et d'autres intervenants concernés par la politique de lutte contre la pauvreté. Toutefois, l'utilisation de la mesure du panier de consommation pour évaluer les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté impose des limites à la stratégie, puisque cette mesure repose sur le revenu et ne cernerait possiblement pas dans son ensemble la façon dont les peuples autochtones du Canada ressentent la pauvreté.

Il est néanmoins important de noter que, compte tenu de la nature multidimensionnelle de la pauvreté, la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté doit inclure les questions relatives à la sécurité ou à l'insécurité alimentaire (objectif 2), au logement et à l'itinérance (objectif 11), à l'éducation (objectif 4), à l'emploi (objectif 8) et à la

---

<sup>15</sup> L'utilisation du mot « indien » continue de poser un problème en raison de ses connotations négatives; il continue toutefois d'être en usage dans les textes juridiques en lien avec les Premières Nations « inscrites » et leur droit aux avantages prévus dans la *Loi sur les Indiens*. Le mot est alors utilisé dans ce contexte particulier.

<sup>16</sup> Une démarche axée sur les distinctions adapte les politiques et le processus décisionnel fédéraux aux contextes uniques des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis afin de veiller à la reconnaissance et au traitement de leurs droits, de leurs intérêts et de leurs situations, ce qui évite de recourir à l'approche universelle appliquée dans le passé à tous les Autochtones (Department of Justice, 2021).



© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 1419696123

*Pour les peuples autochtones, les droits fonciers permettent aux communautés d'utiliser leurs terres de manière à protéger leurs cultures et leurs modes de vie, de respecter leurs valeurs et leurs philosophies de vie, et de garantir leur intégration dans la société et leur autonomisation culturelle.*

mauvaise santé (objectif 3). Le cadre national s'inscrit également en complément des plans de lutte contre la pauvreté maintenant en place dans chaque province et territoire du pays.

Une stratégie de réduction de la pauvreté qui facilite le développement durable passe par une augmentation des droits fonciers et de la propriété des terres (Meinzen-Dick et al., 2019). La propriété foncière procure une assise à la gouvernance, alors que les droits fonciers apportent stabilité et sécurité, ce qui permet aux propriétaires fonciers d'attirer des investissements et d'assurer le développement socioéconomique (Fligg & Robinson, 2020). Pour les peuples autochtones, les droits fonciers permettent aux communautés d'utiliser leurs terres de manière à protéger leurs cultures et leurs modes de vie, de respecter leurs valeurs et leurs philosophies de vie, et de garantir leur intégration dans la société et leur autonomisation culturelle.

À l'opposé, des droits fonciers précaires font en sorte que les peuples autochtones risquent de se retrouver en position vulnérable face à la variété de méthodes employées pour extraire les ressources naturelles, de devoir se déraciner de leurs terres et de connaître une pauvreté structurelle permanente (Fuentes, 2021; McMonagle, 2021).

Une étude menée par Fligg et Robinson (2020) a révélé l'existence d'une nette association entre la sécurité des régimes fonciers autochtones et la pauvreté (indice IBC). La trajectoire empruntée par les scores sur l'IBC connaissait une remontée entre le régime foncier le moins sûr (c.-à-d. le régime de gestion des terres de la *Loi sur les Indiens*) et le régime le plus sûr (c.-à-d. le régime de gestion des terres des Premières Nations), en allant jusqu'au plus sûr des trois régimes fonciers (p. ex. régime foncier d'un gouvernement autonome). Le régime foncier unique en vigueur sur les réserves, où la Couronne est fiduciaire du titre des terres des réserves, rend encore plus difficile l'obtention de prêts

et d'hypothèques sur le marché et a un effet néfaste sur le développement socioéconomique (Fligg & Robinson, 2020). L'adoption de la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*, en 1999, a permis aux Premières Nations d'exercer un droit de dérogation des articles de la *Loi sur les Indiens* portant sur la gestion des terres, de mettre en place des codes fonciers et de détenir le pouvoir d'adopter ses propres lois en matière « de développement, de conservation, de protection, de gestion, d'utilisation et de possession des terres de la Première Nation » et de ses ressources (Government of Canada, 1996, p. 31). De plus en plus de Premières Nations optent pour l'adoption de ce régime foncier, 163 d'entre elles étant en voie de l'adopter ou l'ayant déjà fait depuis le 3 juillet 2024 (Lands Advisory Board, 2024).

L'autonomie gouvernementale est devenue une option viable pour les Premières Nations lorsque le gouvernement fédéral a mis en place la Politique sur l'autonomie gouvernementale des collectivités en



© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 1323406120

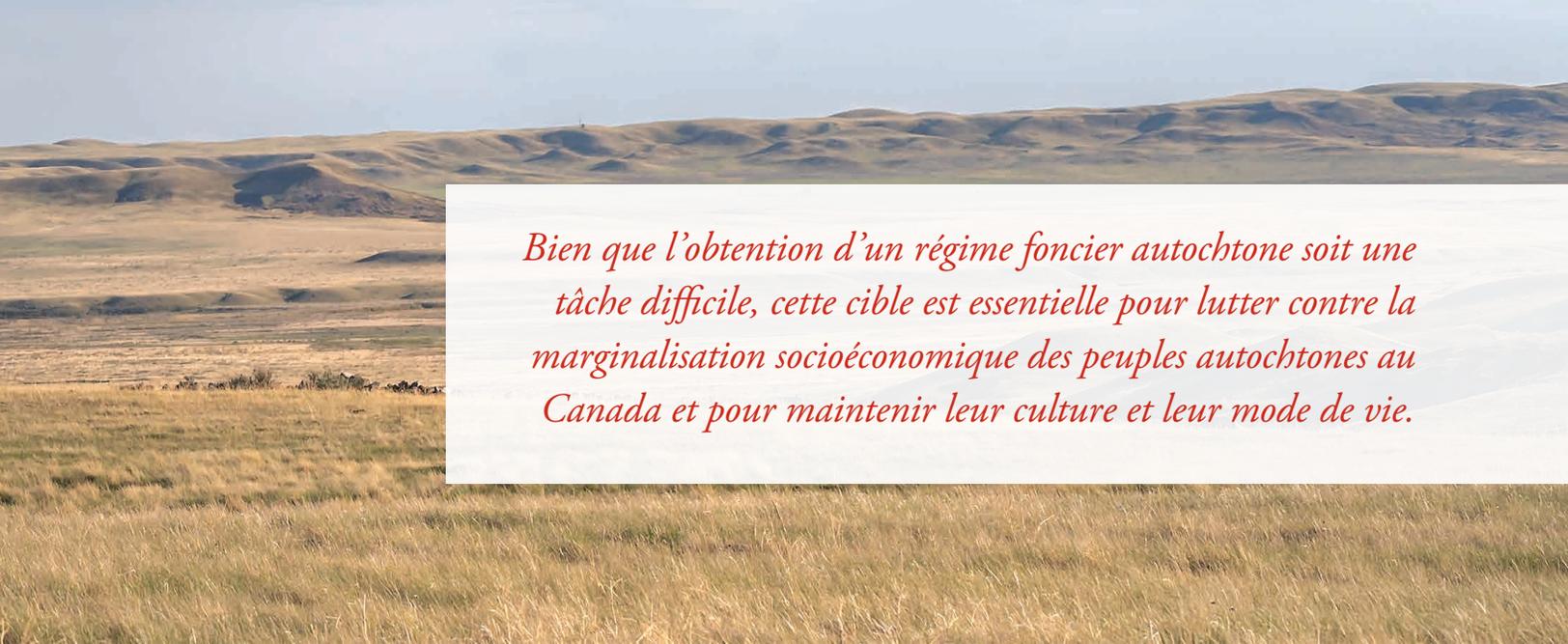
1985 (Fligg & Robinson, 2020) et la Politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale en 1995 (Assembly of First Nations [AFN], 2021a). L'instauration des régimes fonciers de gouvernements autonomes pourrait découler de négociations exhaustives relatives aux réclamations territoriales<sup>17</sup> (traités modernes), auxquelles prendraient part des communautés des Premières Nations, inuites ou métisses, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial/territorial concerné, ou de la transition de l'un des deux autres régimes de gestion des terres (c.-à-d. celui de la *Loi sur les Indiens* ou le régime de gestion des terres des Premières Nations) à un cadre d'autoréglementation. Dans tous les cas, les régimes fonciers d'autoréglementation demandent la préparation d'une constitution qui établit des règles additionnelles à l'accord législatif, chacune des communautés des Premières Nations, inuites ou

métisses empruntant sa propre avenue et élaborant son propre cadre distinct (Fligg & Robinson, 2020). En mars 2024, 25 accords d'autonomie gouvernementale avaient été conclus par 43 communautés autochtones du Canada (CIRNAC, 2024).

Enfin, la cible 1.4 des ODD représente une occasion de s'attaquer à la propriété foncière en tant que source d'autonomisation socioéconomique pour les peuples autochtones. Cependant, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne traite pas spécifiquement de la propriété des terres et des droits fonciers autochtones dans leur pays respectif. Au lieu de cela, la cible ne mentionne que la proportion d'hommes et de femmes adultes ayant des droits fonciers garantis sur les terres en tant qu'indicateur possible. Cet échec a été une énorme déception pour de nombreux peuples autochtones (voir, par exemple, AFN, 2021b). La mesure des progrès réalisés vers cette cible

nécessite le recours à des indicateurs propres aux Autochtones en matière de droits fonciers et de propriété des terres. Certains exemples tirés du projet d'indice de la politique de multiculturalisme comprennent la reconnaissance des droits/titres fonciers et des droits à l'autonomie gouvernementale, et la préservation des traités historiques ou la signature de nouveaux traités (Davidson & Coburn, 2021). De plus, bien que la capacité de la terre à produire de la richesse et à assurer la sécurité alimentaire soit indiquée dans le programme des ODD, 9 des 10 provinces canadiennes interdisent la vente de la viande de gibier (hors des établissements autorisés, sous réglementation provinciale), ce qui nuit à la capacité des peuples autochtones de gagner un revenu de leur propriété foncière limitée (British Columbia Council for International Cooperation [BCCIC], 2017). Malgré tout, les droits fonciers des peuples autochtones sur leurs terres sont enchâssés dans la

<sup>17</sup> Elles sont orientées par la Politique des revendications territoriales globales, mise en place en 1973.



*Bien que l'obtention d'un régime foncier autochtone soit une tâche difficile, cette cible est essentielle pour lutter contre la marginalisation socioéconomique des peuples autochtones au Canada et pour maintenir leur culture et leur mode de vie.*

constitution canadienne et dans de nombreuses résolutions de la Cour suprême pour assurer l'atteinte de cet objectif. Bien que l'obtention d'un régime foncier autochtone soit une tâche difficile, cette cible est essentielle pour lutter contre la marginalisation socioéconomique des peuples autochtones au Canada et pour maintenir leur culture et leur mode de vie.

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable (objectif 2)

L'objectif 2 des ODD appelle à la fin de la famine et de nombreuses variantes de l'insécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire peut se définir comme étant l'incertitude et l'anxiété à l'égard de l'approvisionnement alimentaire des ménages qui entraînent une modification des habitudes

alimentaires et des compromis sur la qualité et la quantité des aliments consommés (Chen & Che, 2001; Tarasuk et al., 2016). Dans les cas extrêmes, les gens sautent des repas et ils passent des jours sans se nourrir.

Il existe quatre dimensions de la sécurité et de l'insécurité alimentaires : sécurité alimentaire, insécurité alimentaire marginale, modérée et grave (Tarasuk et al., 2016). Les diététistes du Canada (Dieticians of Canada, 2016) soulignent que les formes marginales d'insécurité alimentaire sont des indicateurs sensibles de perte ou de privation de revenu et un prélude à des formes plus graves d'insécurité alimentaire.



### **Prévalence de l'insécurité alimentaire chez les populations autochtones**

Les peuples autochtones sont considérés comme faisant partie des populations les plus exposées à l'insécurité alimentaire au Canada (Tarasuk et al., 2016, 2022; Tarasuk & Mitchell, 2020). En 2022, 33,4 % des ménages autochtones<sup>18</sup> connaissaient un certain niveau d'insécurité alimentaire, comparativement à 15,3 % des ménages non racisés (Li et al, 2023). Le territoire à prédominance inuite du Nunavut a le taux d'insécurité alimentaire le plus élevé au Canada. L'Enquête auprès des peuples autochtones de 2017 a montré que 76 % des Inuits âgés de 15 ans et plus qui vivaient dans l'Inuit Nunangat connaissaient une certaine forme d'insécurité alimentaire, les taux les plus élevés étant observés au Nunavut (77,6 %) et au Nunavik (77,3 %) (Inuit Tapiriit Kanatami [ITK], 2021). En 2021, l'insécurité alimentaire

<sup>18</sup> À l'exception de ceux vivant dans des réserves et dans d'autres peuplements autochtones de la province, ce qui représente moins de 2 % de la population.

se faisait particulièrement prédominante dans les ménages dont les principales sources de revenu étaient les indemnités liées à la pandémie et l'aide sociale, de même que dans les ménages monoparentaux ayant une femme à leur tête (Tarasuk et al., 2022). L'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations – une étude de participation pancanadienne menée auprès de Premières Nations vivant dans des réserves sur la période allant de 2008 à 2018 – a montré que 47,1 % des ménages vivaient dans l'insécurité alimentaire, sa prévalence étant plus élevée dans les régions de l'ouest du Canada que dans celles de l'Atlantique (Batal et al., 2021).

L'insécurité alimentaire n'est pas un problème exclusif aux communautés éloignées et aux Premières Nations vivant dans des réserves; elle touche également les Autochtones vivant hors réserve et dans les milieux urbains. L'Enquête auprès des peuples autochtones (EPA) de 2017 a révélé que 38 % des Autochtones âgés de 18 ans ou plus vivant en milieu urbain éprouvaient de l'insécurité alimentaire (43 % des Premières Nations hors réserve, 31 % des Métis et 53 % des Inuits) (Arriagada et al., 2020b). Une enquête plus récente réalisée par Tarasuk et ses collaborateurs (2022) a montré qu'en 2021, 30,7 % des

Autochtones vivant hors réserve avaient connu un certain degré d'insécurité alimentaire au cours des 12 mois précédents, comparativement à 15,9 % des ménages canadiens en général. Le niveau élevé d'insécurité alimentaire a contribué à une myriade de problèmes de santé physique et mentale chroniques (Arriagada et al., 2020b; Dietitians of Canada, 2016; Tarasuk & Mitchell, 2020). La colonisation et la pauvreté généralisée, conjuguées à l'abandon des méthodes traditionnelles d'approvisionnement, à la perte de connaissances culturelles et à la désintégration familiale, sont à l'origine de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition chez les peuples autochtones (Leblanc-Laurendeau, 2020, Richmond et al., 2020; Skukla et al., 2019; Skinner et al., 2013).

Étant donné que l'insécurité alimentaire et la pauvreté ont tendance à coexister, les stratégies de réduction de la pauvreté ont le potentiel de réduire les taux d'insécurité alimentaire au Canada. Cependant, pour être efficaces, elles doivent être adaptées au contexte culturel, géographique et économique unique des communautés autochtones, ainsi qu'au niveau de participation des gouvernements provinciaux ou territoriaux à la réduction de la pauvreté. Elles doivent également reposer sur l'autodétermination et la souveraineté alimentaire<sup>19</sup> (ITK, 2021).

## **S'attaquer à l'insécurité alimentaire chez les populations autochtones**

À l'heure actuelle, le Canada est bien placé pour lutter contre l'insécurité alimentaire à l'échelle nationale et internationale en raison de sa richesse économique, de l'abondance de ses ressources naturelles, de sa production agricole industrielle et de son expertise. Cependant, la production agricole à caractère industriel est actuellement menée sans vraiment se soucier de la biodiversité (Crist et al., 2017). Les régimes alimentaires qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et qui ont une faible incidence sur l'environnement, comme ceux inspirés des pratiques traditionnelles de récolte des Autochtones, protègent et respectent la biodiversité et les écosystèmes, en plus de favoriser la durabilité (Lindgren et al., 2018). Traiter l'insécurité alimentaire à l'aide de formes de production alimentaire locale et durable, comme la culture, la chasse, la pêche et la cueillette, est une exigence primordiale pour favoriser la durabilité à l'échelle mondiale (Barbeau et al., 2017), de même qu'un objectif clé de la cible 2.4 des ODD. Ces formes de production alimentaire devraient par conséquent être encouragées, en particulier dans les territoires autochtones.

---

<sup>19</sup> La souveraineté alimentaire est « le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables, et le droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires » (Food Secure Canada, n.d., para. 1). Elle repose sur sept piliers : 1) mettre l'accent sur les besoins alimentaires des peuples; 2) parfaire les connaissances et les compétences; 3) travailler en harmonie avec la nature; 4) valoriser les fournisseurs d'aliments; 5) circonscrire les systèmes alimentaires; 6) implanter le contrôle localement; 7) reconnaître que les aliments sont un cadeau de la vie et qu'ils ne doivent pas être gaspillés.

L'accès aux aliments traditionnels constitue un élément clé de la sécurité alimentaire dans les communautés autochtones. Les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis se heurtent à des obstacles imposants en ce qui a trait à l'accès aux aliments traditionnels. Ces obstacles comprennent, entre autres, les changements climatiques rapides, qui engendrent des difficultés d'accès aux territoires traditionnels et réduisent le transfert du savoir culturel entre les générations; la vaste contamination environnementale et les menaces que font peser les projets de développement industriel; les décisions législatives que prennent divers ordres de gouvernement, notamment celles des pays voisins. Ces difficultés sont souvent couplées au défaut des compétences de faire reconnaître les droits, les besoins et les perspectives des communautés locales au sein de réseaux de gouvernance de grande envergure qui étendent leur emprise au-delà de leurs frontières, ce qui empêche les communautés autochtones de participer de façon significative à la prise de décisions sur des questions qui influent sur les ressources alimentaires de leurs territoires ancestraux (Lowitt et al., 2018; 2019). La pauvreté et les politiques publiques créent aussi des obstacles qui réduisent la capacité de prendre part à des activités de récolte traditionnelles,

de tirer des bénéfices financiers de ces activités et de rendre ces aliments plus accessibles aux membres de la communauté qui ne peuvent pas prendre part à ces activités. Ces types d'obstacles, pris ensemble, restreignent la capacité des Autochtones à accéder aux aliments traditionnels. L'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations a par exemple révélé que l'accès aux aliments traditionnels ne comblait pas les besoins courants; 47 % des Autochtones ont déclaré qu'ils manquaient d'aliments traditionnels avant d'avoir la possibilité de se réapprovisionner et 77 %, qu'ils aimeraient servir des aliments traditionnels plus souvent qu'ils le font actuellement (University of Ottawa et al., 2021).

L'élimination des obstacles aux pratiques de récolte traditionnelles, comme l'offre d'une aide financière aux chasseurs ou un soutien gouvernemental leur permettant de vendre les aliments récoltés dans des marchés locaux (Loukes et al., 2021; Pal et al., 2013), pourrait faire en sorte que les aliments traditionnels constituent une option viable à une plus grande proportion de la population autochtone, tout en luttant contre la pauvreté (Dietitians of Canada, 2017; Klassen, 2016; Kumar et al., 2019; Native Women's Association of Canada [NWAC], 2018a; Richmond et al., 2021). Si la question de la commercialisation

d'aliments prélevés dans la nature ou traditionnels demeure complexe, un certain cadre de réglementation semble favorable à l'achat de ces denrées alimentaires par le public (Canadian Press, 2019, NIEDB, 2019b). Les politiques qui améliorent ces pratiques de production alimentaire nécessitent la reconnaissance des droits fonciers (cible 1.4 des ODD) (Dietitians of Canada, 2017; Klassen, 2016) et la pleine réalisation et le soutien du droit à l'autodétermination pour les peuples autochtones (ODD 17). La nécessité de mettre au point des indicateurs permettant de mesurer l'accès des peuples autochtones à des systèmes alimentaires traditionnels et d'établir des rapports réguliers à cet effet se dessine nettement. Le concept de « souveraineté

---

*L'insécurité alimentaire n'est pas un problème exclusif aux communautés éloignées et aux Premières Nations vivant dans des réserves; elle touche également les Autochtones vivant hors réserve et dans les milieux urbains.*



alimentaire » a vu le jour en tant que moyen de traiter la question de l'insécurité alimentaire dans les communautés autochtones du Canada (Robin, 2019). Ce concept pose en principe la capacité des peuples autochtones à l'autodétermination et au contrôle de leurs propres systèmes alimentaires, notamment des marchés, des modes de production et des environnements (Ray et al., 2019). Un des grands piliers de la sécurité et de la souveraineté alimentaires de nombreuses communautés autochtones consiste à réintroduire les aliments traditionnels ou « prélevés dans la nature » (Lowitt et al., 2018). Il existe de nombreux exemples d'initiatives de souveraineté alimentaire dans les communautés autochtones, chevauchant divers secteurs, entre autres :

- les mécanismes de gouvernance des pêches de la Première Nation des Batchewanas et de la Nation Ojibway de Saugeen (Lowitt et al., 2018, 2019);
- des groupes de conseillers autochtones, comme le Working Group on Indigenous Food Sovereignty de la Colombie-Britannique et le Cercle autochtone du Réseau pour une alimentation durable, ce dernier étant un chef de file dans la lutte pour la redistribution des terres et la réforme des lois sur la réforme agraire visant à garantir aux peuples autochtones vivant sur leurs territoires traditionnels l'accès aux aliments provenant de la terre (Robin, 2019);

- les conseils sur les politiques alimentaires, comme le Indigenous Food Circle, qui a établi un partenariat avec Thunder Bay and Area Food Strategy en vue de réduire l'insécurité alimentaire des Autochtones de la région, renforcer leur autodétermination dans les politiques alimentaires et encourager la réconciliation avec les populations de colons (Levkoe et al., 2019);
- des programmes publics encourageant la production agricole, la récolte et le partage d'aliments, comme la Nation crie O-Pipon-Na-Piwin et les Nelson House Country Foods Programs (Robin, 2019; Thompson et al., 2011).

Bien que ces exemples portent majoritairement sur des populations autochtones rurales et éloignées (Robin, 2019), certains ont trait à des populations urbaines (Robin, 2019). Le Shkagamik-Kwe Health Centre, par exemple, sert les Autochtones vivant à Sudbury, en Ontario, et la région avoisinante, et favorise la souveraineté alimentaire grâce à l'exploitation d'une banque d'aliments prélevés dans la nature qui permet à la communauté locale d'avoir accès à des aliments traditionnels comme l'orignal. Le programme soutient également des activités de subsistance traditionnelles grâce à l'organisation de chasses communautaires et familiales, l'accès assisté aux articles élémentaires de chasse et le soutien financier permettant l'acquisition de permis de chasse (Ray et al., 2019).

## Logement et itinérance (objectif 11)

Les problèmes de logements insalubres ou inadéquats et d'itinérance ne sont inclus dans aucun des ODD autonomes, vraisemblablement parce qu'ils sont considérés comme une conséquence ou une manifestation de la pauvreté. L'objectif 11, « Faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables », comprend la cible 11.1, qui mentionne spécifiquement qu'il devrait y avoir un accès à des logements adéquats, sûrs et abordables pour tous d'ici 2030 (UNESD, 2016b). Cette cible comporte un seul indicateur, « la proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats ».

La santé et le bien-être des individus peuvent subir les effets de caractéristiques physiques, sociales ou environnementales du logement, entre autres, l'état du logement, son accessibilité et son abordabilité, le nombre de personnes vivant dans le ménage, le mode d'occupation du logement, sa proximité des services essentiels et l'exposition des ménages à des contaminants écologiques (National Collaborating Centre for Aboriginal Health [NCCA], 2017a). La cible 11.1 des ODD, qui se concentre sur le logement dans des quartiers de taudis urbains, est un indicateur unique qui ne suffit pas à mesurer les progrès accomplis pour garantir un logement sûr et abordable pour les peuples autochtones du Canada.

## Conditions de logement des populations autochtones

Bien que les peuples autochtones au Canada vivent dans des foyers dont l'état, la composition et l'emplacement varient, il est bien reconnu que le logement est un enjeu important dans ces communautés. Selon les résultats du Recensement de 2021, 16,4 % des Autochtones (26,2 % des Inuits, 19,7 % des membres des Premières Nations et 10 % des Métis) occupent un logement ayant besoin de réparations majeures, comparativement à seulement 5,7 % des non-Autochtones (Statistics Canada, 2022b). Il s'agit d'une légère baisse pour toutes les populations par rapport au Recensement de 2016, à l'exception des Inuits, en plus d'un comblement de l'ordre de 2,3 % de l'écart entre les Autochtones et les non-Autochtones (Statistics Canada, 2022b).

En 2018, environ 36 % des ménages autochtones<sup>20</sup> vivaient dans des logements loués et, de ce nombre, 23,8 % habitaient dans un logement social et abordable comparativement à seulement 13 % des ménages non autochtones (Statistics Canada, 2023c). Les statistiques tirées de l'Enquête canadienne sur le logement de 2018 mettent en évidence un besoin plus marqué de logement chez les Autochtones comparativement aux non-Autochtones, alors que 13,5 % des Autochtones sont considérés

comme ayant un besoin impérieux en matière de logement<sup>21</sup>, 13,6 % vivent en dessous de la norme de qualité et 13,7 %, en dessous de la norme de la taille convenable, comparativement à 8,8 %, 6,8 % et 9,2 % des non-Autochtones, respectivement (Claveau, 2020). Les Inuits affichaient le besoin le plus impérieux en matière de logement, puisque 30 % d'entre eux ont déclaré vivre dans un logement insalubre en 2018, comparativement à 13,8 % des membres des Premières Nations vivant dans des réserves et à 11,5 % des Métis (Statistics Canada, 2023c). Si les Autochtones des milieux urbains tendent à connaître de meilleures conditions de logement que leurs congénères des milieux ruraux et éloignés, ils étaient près de la moitié (49 %) en 2016 à louer leurs logements comparativement à 29 % de la population non autochtone, et 21 % occupaient un logement subventionné (Anderson, 2019). En outre, 11 % des Autochtones urbains vivaient dans des logements nécessitant des réparations majeures.

Les Autochtones sont également plus susceptibles que les non-Autochtones de vivre dans des logements surpeuplés, définis par Statistique Canada comme comptant plus d'une personne par pièce (Statistics Canada, 2017c). Selon les résultats du Recensement de 2021, environ 17,1 % des Autochtones (40,1 % des Inuits, 21,4 % des membres des Premières Nations et 7,9 % des Métis) occupent un logement considéré non convenable

pour le nombre de personnes qui l'occupent, comparativement à 9,4 % des non-Autochtones (Statistics Canada, 2022b). Cela correspond à une légère amélioration pour tous les groupes autochtones (Statistics Canada, 2017a), de même qu'un comblement de l'écart entre les deux groupes, qui est passé de 9,5 % en 2016 à 7,8 % en 2021 (Statistics Canada, 2022b). Le surpeuplement pourrait différer pour les populations urbaines, où moins d'Autochtones vivaient dans des logements surpeuplés (3,6 %) en 2016 que leurs congénères non autochtones (4,8 %) (Anderson, 2019). Le surpeuplement est associé à une myriade de problèmes de santé, notamment la transmission de maladies infectieuses aiguës et chroniques, comme la grippe et la tuberculose (NCCAH, 2017a). Il est également associé à un niveau de scolarité plus faible, à une privation de sommeil et à un risque accru de prise en charge des enfants par le système de protection de l'enfance (Lefebvre et al., 2017; NCCAH, 2017a).

Selon la composante « logement » de l'IBC, la quantité de logements s'est améliorée au cours de la période de 2011 à 2016 dans les communautés des Premières Nations et inuites, ce qui a rétréci l'écart entre les communautés autochtones et non autochtones; la qualité des logements s'est toutefois dégradée, creusant l'écart entre ces deux mêmes communautés (NIEDB, 2019a).

<sup>20</sup> À l'exception de ceux de Premières Nations vivant dans des réserves.

<sup>21</sup> Pour Statistique Canada, un ménage ayant un besoin impérieux en matière de logement (2020a) est un ménage dont le logement est considéré comme inabordable, dont la qualité est inadéquate ou dont la taille n'est pas convenable, et dont le niveau de revenu est insuffisant pour permettre de payer les frais d'un logement approprié et adéquat dans sa collectivité.

## Itinérance

Les Autochtones vivent l'itinérance en nombre disproportionné. Les Autochtones en milieu urbain sont huit fois plus susceptibles de se trouver en situation d'itinérance que la population non autochtone et constituent une proportion importante des sans-abri dans les villes (Canadian Observatory on Homelessness [COH], 2017; Thistle & Smylie, 2020). En 2018, environ 12 % des membres des Premières Nations hors réserve, 10 % des Inuits et 6 % des Métis responsables des décisions de leur ménage relatives au logement ont déclaré avoir déjà vécu l'itinérance sans abri, comparativement à 2 % de la population non autochtone (Statistics Canada, 2022c). Plusieurs études sur l'itinérance réalisées au Canada ont montré que les Autochtones forment de 11 % à 96 % de la population totale de sans-abri dans les grandes villes (Anderson & Collins, 2014; Belanger et al., 2012; Belanger et al., 2013; Bingham et al., 2019a; Currie et al., 2014; Distasio et al., 2014; Goering et al., 2014; Greater Victoria Coalition to End Homelessness et al., 2018; Patrick, 2014); les données probantes actuelles indiquent que la prévalence de l'itinérance autochtone est en hausse (Bingham et al., 2019b). Les Autochtones sont également surreprésentés dans les centres d'hébergement pour sans-abri, eux qui constituaient 31 % des clients de refuges au Canada qui se déclaraient

être d'ascendance autochtone en 2016<sup>22</sup> (Employment and Social Development Canada [ESDC], 2019).

Toutefois, les Autochtones peuvent définir l'itinérance différemment de la population non autochtone (COH, 2017). Alors que la population non autochtone définit habituellement l'itinérance comme une absence de « logement stable, sûr, permanent et adéquat » (Gaetz et al., 2012, p. 1), les Autochtones l'interprètent dans l'optique composite de leurs philosophies de vie qui comprend la perte des liens culturels, spirituels, émotionnels et physiques à l'autochtonie et des relations (Thistle, 2017). Thistle (2017) mentionne 12 caractéristiques qui expliquent l'expérience d'itinérance des Autochtones : le déracinement historique des terres autochtones précoloniales; la séparation géographique contemporaine loin des terres autochtones; la déconnexion spirituelle des philosophies de vie autochtones; la perturbation et le déséquilibre mentaux; la désintégration et la perte de la culture; le surpeuplement; le déménagement et la mobilité; le retour chez soi après être parti; nulle part où aller; fuir ou esquiver une blessure; crise d'urgence due à des catastrophes naturelles, et à des méfaits et à la destruction causés par l'homme; réfugié climatique. Les causes de l'itinérance des Autochtones sont liées uniquement à la dynamique socio-structurelle (néo)coloniale, comme l'oppression, la marginalisation, la discrimination

et le racisme, de même que les démêlés avec les systèmes de justice pénale et de protection de l'enfance (Alberton et al., 2020). Compte tenu des caractéristiques uniques de l'itinérance, il est nécessaire de faire appel à des indicateurs propres aux Autochtones pour mesurer les efforts déployés pour offrir des logements sûrs et abordables.

Il existe de multiples voies pour devenir sans-abri, miroirs de l'interaction complexe des questions individuelles et sociétales en jeu, notamment les transitions des réserves vers les zones urbaines, le racisme, la discrimination, le faible niveau d'éducation, le chômage, les troubles mentaux, la toxicomanie, les dysfonctionnements familiaux et la violence communautaire (Agrawal & Zoe, 2021; Alberton et al., 2020; Bingham et al., 2019b; COH, 2017). La majorité des questions liées à l'itinérance chez les Autochtones sont structurelles et découlent du colonialisme et du transfert historique et intergénérationnel des traumatismes. Les solutions aux problèmes de logement et à l'itinérance seront par conséquent différentes pour les Autochtones et adaptées à leurs différents groupes (Patrick, 2014). Ces solutions doivent reconnaître le besoin de soutiens culturels et sociaux pour les Autochtones en situation d'itinérance, de même que d'une structure de logement physique.



<sup>22</sup> Dans de nombreuses communautés du Nord, cette proportion pourrait même atteindre 90 %.

## Améliorer l'accès à un logement sûr et abordable

Comblent les besoins des Autochtones en matière de logement est une question prioritaire pour le gouvernement fédéral, qu'il a exprimé dans sa toute première stratégie nationale sur le logement, lancée en 2017 (Government of Canada, 2017a). La stratégie adopte une approche fondée sur les droits fondamentaux pour répondre aux besoins en matière de logement, qui « repose sur les principes de l'inclusion, de la reddition de comptes, de la participation et de la non-discrimination » et vise « à favoriser l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies et à affirmer les composantes du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels » [traduction] (p. 8). Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement fédéral s'est engagé à injecter plus de 82 milliards de dollars dans des initiatives visant à améliorer l'accès à des logements abordables, convenables et accessibles, et à lutter contre l'itinérance partout au Canada (Government of Canada, 2024). De ce montant, plus de 6 milliards de dollars ont été consacrés au financement de la construction et de la réfection de 26 784 logements (au 31 décembre 2023) pour les populations autochtones et du Nord, en plus de fonds supplémentaires pour la mise sur pied de stratégies sur le logement autochtone axées sur les distinctions (Government of Canada, 2024).

Le gouvernement fédéral, par l'entremise de Services aux Autochtones Canada (SAC), a retenu spécialement une partie

des fonds pour l'amélioration des logements dans les réserves des Premières Nations. En date du 31 décembre 2023, 1,95 milliard de dollars du financement de 3,93 milliards de dollars promis aura été consacré au financement de près de 5 000 projets de logement dans 611 communautés de Premières Nations (ISC, 2023d). Ces projets comprenaient la construction de 2 832 nouvelles maisons et la rénovation de plus de 6 000 autres, de même que 1 751 projets de renforcement de la capacité et d'innovation ayant trait au logement. De plus, une stratégie décennale sur le logement et l'infrastructure connexe des Premières Nations a été élaborée en partenariat avec les Premières Nations (ISC, 2021a). Cette stratégie fait état d'une voie de transfert aux Premières Nations de l'entretien, du contrôle et de la gestion des logements.

En 2019, le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, composé de représentants du gouvernement fédéral, d'Inuit Tapiriit Kanatami et de plusieurs organisations inuites de revendications territoriales, a rendu publique la Stratégie sur le logement pour l'Inuit Nunangat. Cette stratégie décrit le financement axé sur les distinctions, les investissements fédéraux et un plan pour élaborer des solutions de longue durée adaptées aux modes de vie, aux traditions et aux cultures inuites (Government of Canada, 2020). Une stratégie axée sur les distinctions a aussi été lancée pour les Métis, en 2018, octroyant un financement fédéral de 500 millions de dollars aux autorités métisses en matière de logement pour les aider à la construction de nouveaux logements, à l'exploitation et à l'entretien du

parc de logements existants, et à la location subventionnée de logements afin d'accroître l'accès à des logements sûrs et abordables pour les membres de la communauté (Government of Canada, 2020).

Pour améliorer les conditions de logement des Autochtones dans les milieux ruraux, urbains et du Nord, le gouvernement fédéral a présenté un financement spécial pour aider les fournisseurs de logements autochtones et communautaires à bâtir et à réparer les logements, et à protéger leur abordabilité pour les locataires autochtones. Le rapport d'étape de 2020 du gouvernement fédéral concernant la Stratégie nationale sur le logement a témoigné d'un important investissement dans des initiatives relatives aux logements dans le nord du Canada, dont un de 300 millions de dollars pour financer la construction de nouveaux logements, versés dans les territoires par le biais d'ententes bilatérales, et un de 25 millions de dollars pour s'occuper des réparations domiciliaires dans le parc de logements existants, agrémentés de fonds supplémentaires pour répondre aux besoins uniques du Yukon en matière de logement (40 millions de dollars) et des Territoires du Nord-Ouest (60 millions de dollars) (Government of Canada, 2020).

Le Caucus sur le logement autochtone de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (2020) a cependant allégué que cette stratégie sur le logement autochtone axée sur les distinctions ne comblait pas adéquatement le vaste écart de services pour les 87 % d'Autochtones qui ne vivent pas sur les terres des

réserves des Premières Nations, mais dans des zones urbaines, rurales et du Nord du Canada. Dans sa présentation au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, le Caucus a proposé une stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique « pour les Autochtones, par les Autochtones » (p. 2). Le gouvernement fédéral a réagi, par le biais de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), en finançant des activités de mobilisation pilotée par des Autochtones au début de 2023 afin de recueillir les renseignements nécessaires à l'élaboration d'une Stratégie de logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique (CMHC, 2024). À compter de l'exercice 2024-2025, un investissement réservé de 4 milliards de dollars sur 7 ans accompagnera la Stratégie qui viendra compléter les stratégies existantes de logement fondées sur les distinctions consacrées aux membres des Premières Nations, aux Inuits et aux Métis. La Stratégie fait état de solutions qui permettront de combler les besoins en matière de logements « sûrs, accessibles, abordables, adaptés sur le plan culturel, résilients sur le plan environnemental, stables, convenables et inclusifs » [traduction], de même que leurs besoins de services de soutien grâce auxquels les résultats en matière de logement perdureront (CMHC, 2024, p. 5).



Dans sa Stratégie nationale sur le logement, le gouvernement fédéral s'est engagé à injecter 2,2 milliards de dollars dans *Vers un chez-soi – la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*, un plan décennal visant à prévenir et à réduire l'itinérance au Canada (Government of Canada, 2020). La stratégie, lancée officiellement en 2019, offre un financement à des communautés urbaines, autochtones, rurales et éloignées afin de lutter contre l'itinérance. Elle comprend en outre des investissements dans des méthodes et des programmes axés sur les distinctions en collaboration avec des partenaires des Premières Nations, inuits et métis, de même que des gouvernements autochtones (ESDC, 2020). La stratégie nécessite que toutes les personnes qui sont en situation d'itinérance ou risquent de le devenir aient accès à des points d'accès coordonnés, et que ces points fassent appel à un outil d'évaluation commun pour tous les groupes de population afin d'éviter toute discrimination fondée sur des obstacles perçus au logement ou aux services. Bien qu'il appartienne aux communautés de choisir leur outil d'évaluation particulier, cet outil doit comporter un certain nombre de fonctions communes, dans la mesure du possible. Les outils d'évaluation doivent par exemple avoir fait l'objet d'essais, être valides et appropriés; être fiables; axés sur la personne; conviviaux pour la personne évaluée et celle qui évalue; axés sur les points forts; orientés sur le « Logement d'abord »; sensibles sur le plan culturel et circonstanciel aux expériences vécues; transparents (ESDC, 2020).

Après des essais pilotes, les initiatives Logement d'abord ont été implantées dans plusieurs centres urbains du Canada pour que les clients bénéficient d'un accès immédiat à un logement et pour coupler des services de logement avec des services de traitement de soutien. La recherche a montré que la participation à ces types d'initiatives mène à de meilleurs résultats pour les personnes en situation d'itinérance, entre autres : un logement plus stable, surtout pour les personnes ayant grandement besoin de services en santé mentale; une atténuation des symptômes liés à des troubles de santé mentale et à la toxicomanie; une réduction des visites inutiles aux services d'urgence et des hospitalisations; une diminution des démêlés du client avec la police et le système de justice correctionnel; une meilleure qualité de vie (Aubry et al., 2019; Gaetz et al., 2013; Goering et al., 2014).

Le gouvernement fédéral a fait le suivi des progrès accomplis vers l'atteinte de la cible 11.1 des ODD qui ont trait aux populations autochtones et à l'itinérance. Au troisième trimestre de 2022, les progrès réalisés comprenaient :

- l'allocation de 420 millions de dollars pour la construction d'au moins 38 maisons d'hébergement et de 50 nouveaux logements de transition pour les femmes et les enfants autochtones et les personnes LGBTQ2S+<sup>23</sup> qui fuient la violence, dont des projets à financer d'ici le 31 mars 2026;

<sup>23</sup> Le sigle LGBTQ2S+ renvoie aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, bispirituelles et autres. Il existe d'autres sigles, comme 2ELGBTQQIA+, qui seront utilisés de façon interchangeable dans ce rapport.

- l'allocation de 14,1 millions de dollars pour la construction de 12 maisons d'hébergement pour les femmes et les enfants autochtones qui fuient la violence familiale – 2 dans les territoires et 10 dans les communautés des Premières Nations des provinces;
- l'allocation de 627,7 millions de dollars pour lutter contre l'itinérance chez les Autochtones (CMHC, 2022).

Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité... et promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (objectifs 4 et 8)

L'éducation est un passeport pour l'acquisition de compétences et de connaissances, et elle est jugée indispensable pour réduire la pauvreté. Des niveaux de scolarité plus élevés correspondent généralement à des taux d'emploi plus élevés, à un travail à temps plein et à une plus grande stabilité de l'emploi (OECD, 2011a, 2011b; 2020). Pour les Autochtones du Canada, l'alphabétisme et l'éducation demeurent d'importants obstacles dans la lutte contre les inégalités en matière d'emploi et de revenu comparativement aux Canadiens non autochtones.



© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 1137402783

### Caractéristiques de l'emploi, de l'éducation et du revenu des Autochtones

Au cours des cinq dernières années, l'écart en matière d'emploi entre les Autochtones et la population non autochtone a commencé à s'amenuiser; la pandémie de COVID 19 a toutefois entraîné une interruption des progrès (Arriagada, 2020a). En 2022, 61,5 % de la population non autochtone de 15 ans ou plus occupait un emploi, comparativement à 60,5 % de la population autochtone (57,5 % de membres des Premières Nations et 63,5 % de Métis), ce qui représente un comblement de l'écart en matière d'emploi depuis 2016 (ISC, 2020c; Statistics Canada, 2022d). L'écart entre Autochtones et non-Autochtones s'est également resserré en ce qui a trait à la participation au marché du travail <sup>24</sup>, alors que 64,9 % de la population non autochtone de 15 ans ou plus étaient sur le marché

du travail, comparativement à 65,6 % de la population autochtone (63,1 % de membres des Premières Nations et 68 % de Métis) (Statistics Canada, 2022d). La participation à la population active est un facteur clé du développement économique, ce qui indique la volonté des peuples autochtones de contribuer à l'économie (NIEDB, 2019a). Bien qu'il n'existe aucune donnée comparable disponible à propos des Inuits, celles tirées du Recensement de 2016 montraient que seuls 49 % des Inuits occupaient un emploi (Statistics Canada, 2018a). La majorité (79 %) des Inuits qui avaient un emploi en 2017 occupaient un poste permanent (Statistics Canada, 2018a). Les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis affichent des taux de chômage nettement supérieurs à ceux de la population non autochtone (Arriagada &

<sup>24</sup> Le taux de participation à la population active correspond à la proportion de la population âgée de 15 ans ou plus qui est soit employée, soit au chômage et à la recherche d'un emploi.

## Réponses des Premières Nations aux ODD

L'Assemblée des Premières Nations (APN) assume de nombreux mandats qui concordent avec les ODD et a entrepris un grand nombre d'activités et de travaux de promotion pour les traiter, notamment les ODD 1, 3, 4, 6, 8, 10, 13 et 15. Cette étude de cas met en évidence quelques-unes des initiatives lancées récemment par l'APN pour faire progresser le Canada vers l'atteinte de quatre ODD (1, 4, 6 et 8) qui concernent les Premières Nations.

En ce qui a trait à l'objectif 1 (réduire la pauvreté), l'APN a transmis le point de vue des Premières Nations sur la pauvreté et la réduction de cette dernière dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, lancée en 2018. Elle poursuit sa collaboration avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour veiller à ce que la stratégie réponde aux besoins des Premières Nations vivant dans la pauvreté, surtout dans les domaines de l'acquisition de compétences et de l'emploi (AFN, n.d.-b).

Les travaux de l'APN portent une attention particulière à l'amélioration de l'éducation (objectif 4). L'APN a prôné l'établissement d'un plan décennal de mise en œuvre de l'enseignement des traités, piloté et surveillé par les Premières Nations, qui garantira l'accès aux ressources et à la formation sur l'enseignement des traités dans chaque système scolaire provincial et territorial, ainsi qu'à l'apport de changements aux politiques et aux programmes de soutien concernant l'infrastructure éducative des Premières Nations, fondée sur le contrôle des Premières Nations sur leur éducation et un financement durable (AFN, 2022). Comme le développement des jeunes enfants est considéré comme étant une composante essentielle de la réussite scolaire, l'APN a également joué un rôle de premier plan dans la création du Cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, publié en 2018, et collaboré avec le gouvernement fédéral pour la création d'un modèle de financement intérimaire d'allocation de fonds aux Premières Nations pour les programmes et les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

L'APN a effectué beaucoup de travail pour faire progresser l'atteinte de l'ODD 8 (accroître les possibilités économiques et réduire les obstacles limitant l'accès au capital pour la création d'entreprises). Cela comprend le soutien du mandat de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement, un réseau d'institutions financières autochtones du Canada qui vise à stimuler la croissance économique des entreprises et des communautés des Premières Nations. L'APN a aussi prôné la réforme de lois, de politiques, de la fiscalité et de programmes afin de faciliter la participation des Premières Nations aux initiatives liées à l'énergie propre (aussi ODD 15); affirmé la compétence des Premières Nations relativement à l'octroi de permis, à l'imposition de taxes, à la réglementation et au partage des revenus liés au cannabis sur leurs territoires; souligné les recommandations relatives à l'augmentation des possibilités d'approvisionnement auprès des Premières Nations; soutenu le pouvoir et la compétence des Premières Nations en ce qui a trait à la réglementation des activités liées aux jeux de hasard; œuvré au soutien de la sécurité et de la souveraineté alimentaires des Premières Nations et à leur développement économique (AFN, 2022).

L'objectif 6 (eau et assainissement) est un autre secteur important dans lequel l'APN s'est montrée très active. À cet effet, l'APN a concentré son attention sur : l'élargissement de sa stratégie nationale concernant l'eau afin d'encourager les Premières Nations à exercer pleinement et sciemment leurs droits inhérents et issus de traités en ce qui a trait à l'eau; l'application de sa propre Loi sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations; la promotion auprès des Premières Nations de se tailler une place au premier rang dans l'établissement et la définition des priorités et des stratégies relatives à la salubrité de l'eau potable et de la législation sur les eaux usées; la rédaction conjointe de l'ébauche d'un cadre de référence pour une nouvelle législation et d'un cadre pour la Commission de l'eau des Premières Nations (AFN, 2022).

**TABLEAU 5. ÉCART DU TAUX DE CHÔMAGE (%) ENTRE LES GROUPES AUTOCHTONES ET LA POPULATION NON AUTOCHTONE**

Groupe	2018	2019	2020	2021	2022
Population autochtone*	4,6	4,6	4,8	4,2	2,6
Premières Nations*	5,9	6,3	5,7	7,0	3,7
Métis*	3,2	2,8	3,9	1,4	1,5

Source : \*Calculé par les auteures à partir des données de Statistique Canada (2022d). Aucune donnée semblable disponible sur les Inuits.

Bleakney 2019; Statistics Canada, 2021b; Nunavut Bureau of Statistics, 2020a/b). Une analyse de la tendance en fonction du temps révèle un écart stable ou rétréci en ce qui a trait au chômage dans les populations autochtone et non autochtone entre 2018 et 2022 sauf dans les années de la pandémie (tableau 5). Bien que la pandémie de COVID-19 ait occasionné des

hausse comparables du chômage dans les populations autochtone et non autochtone, les taux d'emploi de la population non autochtone se sont rétablis plus rapidement que ceux de la population autochtone (Bleakney et al., 2020).

Les données du Recensement de 2021 mettent en évidence l'association entre le niveau de scolarité et l'emploi chez

les Autochtones. Comme le montre le tableau 6, les taux d'emploi sont plus élevés chez les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis qui ont un grade universitaire que chez ceux ayant un niveau de scolarité inférieur (Melvin, 2023).

Le niveau de scolarité est également associé au revenu. Plus le niveau de scolarité formelle est élevé, plus l'écart d'inégalité de revenu entre les populations autochtones et non autochtones est faible. En 2020, le revenu d'emploi médian des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis titulaires d'un baccalauréat ou plus était d'au moins 58 800 dollars, ce qui est supérieur ou égal à celui d'un bachelier non autochtone. À l'opposé, ce revenu était inférieur à 15 000 dollars chez les personnes sans certificat, grade ou diplôme, toutes populations autochtones confondues (Statistics Canada, 2022e).

L'éducation est la clé de l'autonomisation économique. Afin d'améliorer le niveau de scolarité

**TABLEAU 6 : ÉCART RELATIF AU TAUX D'EMPLOI (%) ENTRE LES POPULATIONS AUTOCHTONES ET NON AUTOCHTONES, PAR NIVEAU DE SCOLARITÉ (2021)**

Niveau de scolarité	Autochtones	Premières Nations	Inuits	Métis
Sans certificat, di-plôme ou grade	14.1	17.4	12.1	7.2
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	8.3	12.7	5.5	1.8
Baccalauréat ou diplôme d'études supérieures	-0.1	1.7	-2.4	-2

Source : Melvin (2023).

des Autochtones, il convient d'accorder une attention particulière à un certain nombre de cibles des ODD liées à l'objectif 4. La cible 4.1 stipule que d'ici 2030, tous les garçons et toutes les filles devraient recevoir une formation primaire et secondaire gratuite, équitable et de qualité. En 2021, le Canada occupait le quatrième rang au monde en ce qui a trait à la qualité de son système d'éducation (World Population Review, 2021) et il est le chef de file des pays de l'OCDE en ce qui a trait à la proportion de la population détenant un diplôme d'études secondaires (Canadian Association of University Teachers, 2021; Statistics Canada & Council of Ministers of Education, Canada, 2020); son système d'éducation semble toutefois être un échec chez les étudiants autochtones.

Les niveaux de scolarité des Autochtones au Canada continuent d'être inférieurs à ceux de leurs homologues non autochtones, et ce, bien que l'écart entre eux se soit resserré en ce qui a trait aux études secondaires (Statistics Canada, 2022f). En 2021, 73,9 % des Autochtones âgés de 25 à 64 ans (82 % des Métis, 78 % des Autochtones hors réserve, 55 % des membres des Premières Nations vivant dans des réserves et 50,1 % des Inuits) avaient terminé leurs études secondaires, comparativement à 89 % de la population canadienne (Norris, 2022; Statistics Canada, 2024).

Même si le Canada ne dispose pas de données permettant de faire un suivi et des comparaisons en ce qui concerne les résultats d'apprentissage des élèves autochtones (de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année) au fil du temps (Richards & Mahboubi, 2018), d'importants écarts existent en matière de littéracie et de numératie et d'aptitudes technologiques entre les populations autochtones et non autochtones (Arriagada & Hango, 2016; M. Hu et al., 2019).

Fréquenter l'école régulièrement est associé à de meilleurs résultats scolaires, à des taux de littéracie et de numératie plus élevés et à une plus grande probabilité d'obtenir le diplôme d'études secondaires (Education Connections, 2017). Les élèves autochtones affichent des taux d'absentéisme supérieurs à ceux des élèves non autochtones, surtout au sein des Premières Nations fréquentant des écoles dans les réserves, et de nombreuses instances canadiennes ont pris des mesures pour réduire ces taux. Certaines pratiques se révèlent prometteuses, par exemple : l'autodétermination autochtone en matière d'éducation; l'adaptation du programme scolaire et de la pédagogie aux cultures, aux philosophies de vie et aux valeurs autochtones; des programmes en langue autochtone et des ressources en enseignement; un accent porté sur le mieux-être personnel, la préparation à l'emploi et les habiletés de vie en éducation; une culture positive de l'école qui met l'accent sur le respect

et les relations; la participation des parents et des milieux soucieux de la famille; le perfectionnement et des services de soutien scolaires et professionnels; une formation complète interculturelle et en anglais langue seconde pour le personnel enseignant non autochtone (Education Connections, 2017).

Les taux d'obtention de diplôme d'études secondaires chez les élèves autochtones se répercutent dans leurs niveaux d'études postsecondaires, inférieurs aux élèves non autochtones. Les données du Recensement de 2021 montrent que 45,4 % des Autochtones (53,1 % des Métis, 41,3 % des membres des Premières Nations et 27,4 % des Inuits) avaient obtenu un grade ou un diplôme d'études postsecondaires<sup>25</sup>, comparativement à 66,3 % de la population non autochtone (Statistics Canada, 2024). L'écart en matière d'études postsecondaires entre les populations autochtones et non autochtones est directement attribuable à l'important écart observé dans la scolarisation universitaire (AFN, 2018; Statistics Canada, 2018b). En 2021, 9,5 % de la population autochtone (8,2 % des membres des Premières Nations, 4,5 % des Inuits et 11,6 % des Métis) détenaient au moins un baccalauréat, comparativement à 21,9 % de la population non autochtone (Statistics Canada, 2024). Il faut combler cet écart pour arriver à surmonter les inégalités entre les deux populations.

---

<sup>25</sup> Les études postsecondaires comprennent tous les niveaux d'études universitaires, de même que les études collégiales et la formation professionnelle.

Malgré des hausses prometteuses des niveaux de scolarité chez les Autochtones, ces niveaux ont aussi augmenté au sein de la population non autochtone, ce qui a en fait entraîné un écart encore plus marqué entre ces deux groupes (ISC, 2020a, 2020b; Louie & Gereluk, 2021; OECD, 2020). Le transfert à des plateformes d'apprentissage en ligne, durant la pandémie de COVID 19, risquait d'avoir plus d'effets néfastes sur la réussite des élèves autochtones (Cherubini, 2020), puisque de nombreuses communautés de Premières Nations et inuites éloignées et isolées éprouvaient des problèmes d'accès à Internet et aux plateformes d'apprentissage virtuelles au cours de cette période. Leurs problèmes découlaient d'une largeur de bande insuffisante pour répondre aux multiples demandes de réseau, de ressources en ligne inaccessibles dans les langues autochtones, d'une structure Internet instable, de même que d'un manque de téléphones cellulaires et d'appareils branchés, ce qui rendait difficile l'accès à des ressources externes en éducation (Mashford-Pringle et al., 2021). Dans ce nouvel environnement éducationnel, l'obtention de meilleurs résultats scolaires exigera d'imposants investissements afin d'offrir aux communautés autochtones un accès équitable à la capacité de connexion à Internet qui fait défaut dans les communautés éloignées et isolées.

*Malgré des hausses prometteuses des niveaux de scolarité chez les Autochtones, ces niveaux ont aussi augmenté au sein de la population non autochtone, ce qui a en fait entraîné un écart encore plus marqué entre ces deux groupes*

(ISC, 2020a, 2020b; Louie & Gereluk, 2021; OECD, 2020).

### **Élimination des obstacles qui nuisent à l'apprentissage chez les Autochtones**

L'objectif 4 fait abstraction des nombreux obstacles qui nuisent à l'apprentissage chez les Autochtones et découlent des répercussions historiques et contemporaines du colonialisme sur le taux de scolarisation. Les enfants autochtones font face à de nombreux obstacles à une éducation équitable, allant du niveau individuel à des niveaux sociétaux et environnementaux plus larges. Ces obstacles comprennent, entre autres :

- le racisme, la discrimination et le maintien des stéréotypes dans le milieu d'apprentissage;
- le contrôle inéquitable du système d'éducation par la culture dominante;
- les obstacles linguistiques et d'alphabétisation;
- un programme d'études et une pédagogie culturellement étrangers aux besoins des élèves autochtones;
- la marginalisation socioéconomique, y compris la pauvreté, le chômage, les logements surpeuplés et de mauvaise qualité, et la malnutrition;
- la géographie;
- les répercussions d'un traumatisme intergénérationnel, notamment une estime de soi, une image de soi et une confiance en soi faibles, sur la réussite scolaire;
- le financement inéquitable pour l'éducation (NCCAH, 2017a).

Dans les communautés autochtones rurales et éloignées, les possibilités scolaires et éducatives limitées obligent de nombreux étudiants à abandonner le soutien de leur famille et de leur communauté pour poursuivre leurs études, ce qui peut se révéler particulièrement traumatisant pour les jeunes. En 2018, environ 54 % des élèves des Premières Nations ont dû quitter leur communauté pour obtenir leur diplôme d'études secondaires (AFN, 2020). Le manque d'écoles dans les réserves peut faire en sorte que les élèves autochtones soient laissés pour compte (Garrow, 2017, p. 2). Des stratégies à multiples facettes et multisectorielles sont nécessaires pour s'attaquer à ces obstacles empêchant les enfants autochtones d'obtenir une éducation de qualité, notamment des stratégies ciblant les disparités relatives aux déterminants socioéconomiques de la santé comme la pauvreté, le logement, le développement économique, entre autres.

Les systèmes d'éducation autochtones subventionnés par le gouvernement fédéral sont sous-financés de façon chronique depuis de nombreuses années (Drummond

& Kachuck Rosenbluth, 2013). Le manque de fonds en éducation au sein des Premières Nations se situait, selon les estimations, entre 336 et 665 millions de dollars en 2016, et devrait atteindre entre 376 et 744 millions de dollars d'ici 2021 (Office of the Parliamentary Budget Officer, 2016). Ce manque de fonds constitue également l'un des facteurs les plus critiques empêchant la prestation de services d'éducation de qualité aux membres des Premières Nations vivant dans des réserves.

Il faut accorder une attention particulière à la cible 4.4, qui souligne l'importance d'améliorer l'infrastructure scolaire, qui constitue une grande source de préoccupation dans les réserves des Premières Nations et dans l'Inuit Nunangat. Par exemple, en 2020, à peine 18 % des écoles des Premières Nations ont reçu une cote atteignant « bon » à l'évaluation relatif au fonctionnement et à l'entretien, tandis que 57 % des écoles obtenaient la cote « moyen » et 13 %, « faible » (AFN, 2020). La qualité des écoles est particulièrement médiocre dans les régions rurales. Environ 28 % des écoles des Premières Nations sont surpeuplées et ont besoin d'agrandissement, tandis

que 9 % doivent être remplacées immédiatement en raison de l'âge du bâtiment ou de son piètre état (AFN, 2020). En outre, de nombreuses écoles des Premières Nations n'avaient pas accès à de l'eau potable ou à d'autres commodités jugées essentielles pour soutenir l'apprentissage des élèves à l'ère moderne, notamment des terrains de jeu extérieurs ou intérieurs entièrement équipés, des cuisines, des laboratoires scientifiques, des bibliothèques et l'accès à la technologie (Chiefs Assembly on Education, 2012). Ces iniquités soulignent le besoin d'indicateurs supplémentaires propres aux Autochtones pour mesurer les progrès réalisés par rapport à la cible 4.1 en ce qui concerne la disponibilité des écoles et l'adéquation des ressources scolaires pour assurer l'équité dans l'accès à une éducation de qualité.

Le gouvernement fédéral a fait quelques progrès dans le traitement des préoccupations mentionnées plus haut. Il annonce l'injection de milliards de dollars dans ses budgets annuels, depuis 2016, pour améliorer l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations

*Dans les communautés autochtones rurales et éloignées, les possibilités scolaires et éducatives limitées obligent de nombreux étudiants à abandonner le soutien de leur famille et de leur communauté pour poursuivre leurs études, ce qui peut se révéler particulièrement traumatisant pour les jeunes.*



dans les réserves (ISC, 2021b). Le budget de 2021 proposait un investissement supplémentaire de 1,2 milliard de dollars sur 5 ans et de 181,8 millions de dollars permanents pour financer l'éducation des enfants des Premières Nations (ISC, 2021c). Il a également annoncé une somme de 969,4 millions de dollars sur 5 ans réservée à la construction, à la réparation et à l'entretien des établissements scolaires des Premières Nations, qui a permis de financer 203 projets d'infrastructure d'écoles au 31 mars 2019 (ISC, 2021d). Dans son budget de 2019, le gouvernement fédéral a aussi prévu un montant de 824 millions de dollars sur 10 ans pour financer la scolarisation postsecondaire des Autochtones (Government of Canada, 2019a).

En avril 2019, Services autochtones Canada a mis en place un modèle de financement régional de l'enseignement primaire et secondaire, fondé sur une nouvelle formule, créé en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations. Le modèle vise à garantir le soutien des écoles des Premières Nations grâce à un financement de base prévisible qui se compare

à l'inscription des élèves dans les systèmes d'éducation provinciaux (ISC, 2019). La nouvelle méthode de comparabilité, appelée Approche de financement provisoire (AFP), comprend des mises à jour annuelles afin de tenir compte de la croissance de la population étudiante et d'autres changements des coûts de l'enseignement, ainsi qu'un travail de collaboration avec les Premières Nations pour faciliter la conclusion de nouveaux accords régionaux ou locaux en matière d'éducation, fondés sur les traités, qui répondent à leurs objectifs et à leurs priorités en éducation et prennent en considération des facteurs comme l'éloignement, la taille de l'école, la langue et les conditions socioéconomiques. Les engagements financiers comprennent également une somme de 1 500 dollars par élève, par année, pour soutenir les programmes linguistiques et culturels, de nouvelles ressources pour financer la maternelle à temps plein dans chaque école des Premières Nations, et un financement plus prévisible pour l'éducation spécialisée, de même que des procédés d'application moins onéreux.

Certaines Premières Nations ont néanmoins critiqué la nouvelle méthode. Quelques dirigeants de

Premières Nations ont qualifié la méthode de « non conforme au droit à l'éducation prévu par les traités », soutenant ne pas avoir été consultés dans le processus et se disant soucieux d'éventuelles pertes dans les budgets scolaires (Ball, 2021, n.p.). Le Yellowhead Institute a critiqué l'AFP, arguant que la nouvelle approche, selon eux, accentuerait la transparence et corrigerait dans une certaine mesure les disparités de financement, mais qu'elle ne remplacerait pas les « hausses importantes nécessaires pour apporter des changements aboutissant à une transformation » [traduction] (White-Eye, 2019, para. 8). Les recommandations opinent dans le sens de soutiens fermes du système de gouvernance pour avoir des effets durables sur les résultats des élèves des écoles des Premières Nations, par exemple de meilleurs systèmes de recherche et de données, des détenteurs du savoir traditionnel en tant qu'enseignants, la création de sources d'apprentissage en éducation sur les Premières Nations, et des centres de formation/certification des enseignants hautement contextualisés (White-Eye, 2019). Dans leur critique, les membres du Yellowhead Institute ont manifesté



© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 1012527122

*Les recommandations opinent dans le sens de soutiens fermes du système de gouvernance pour avoir des effets durables sur les résultats des élèves des écoles des Premières Nations, par exemple de meilleurs systèmes de recherche et de données, des détenteurs du savoir traditionnel en tant qu'enseignants, la création de sources d'apprentissage en éducation sur les Premières Nations, et des centres de formation/certification des enseignants hautement contextualisés*

(White-Eye, 2019).

leur crainte que le lien direct entre le financement et les décisions provinciales en matière d'éducation affaiblisse le contrôle des Premières Nations, ce qui rendrait leurs systèmes éducationnels vulnérables aux changements de politiques et à la variation des taux de financement en provenance de gouvernements provinciaux changeants. Les changements des politiques et du financement du gouvernement fédéral ayant trait à l'éducation des Premières Nations favoriseraient néanmoins le comblement de l'écart pour les élèves de ce groupe.

### **Regard sur l'éducation des jeunes enfants**

Comme l'amélioration du niveau de scolarité doit commencer dès la petite enfance pour améliorer le futur développement physique, cognitif, affectif et social des enfants et maximiser leur bien-être dans les années ultérieures, la cible 4.2, qui veille à ce que tous les garçons et toutes les filles aient accès à des programmes de développement de la petite enfance de qualité, est particulièrement importante pour les enfants des Premières Nations, inuits et métis. Des programmes comme le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) offrent une éducation communautaire axée sur la culture, et faisant la promotion de la croissance spirituelle, émotionnelle, intellectuelle et physique des jeunes Autochtones (dans les réserves et hors réserve), tout en soutenant les parents et les tuteurs en tant qu'enseignants primaires. Les programmes PAPA fonctionnent par le biais du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les communautés urbaines et nordiques, qui s'adresse aux enfants des Premières Nations, inuits et métis qui vivent hors

réserve, et par le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones des réserves (PAPAR), qui s'adresse aux enfants des Premières Nations vivant dans des réserves. Le PAPA et d'autres programmes de développement de la petite enfance propres aux Autochtones ont des effets positifs sur les enfants en ce qui a trait à leur préparation scolaire, améliorent leur rendement scolaire et les aident à devenir plus résilients et à obtenir des résultats supérieurs en tant qu'élèves (Office of Audit and Evaluation [OAE], 2017; Public Health Agency of Canada [PHAC], 2017a, 2017b). Ils procurent également des bienfaits aux parents/soignants et aux membres de la communauté, qui profitent d'un meilleur état de santé, adoptent des comportements favorisant la santé, acquièrent davantage de compétences et de connaissances parentales, s'engagent avec plus d'enthousiasme dans la revitalisation culturelle et linguistique, ce qui rehausse l'estime de soi et la confiance en soi de toute la communauté (Mashford-Pringle, 2012; OAE, 2017).

Toutefois, l'accès aux programmes du PAPA est inéquitable à l'échelle du Canada et n'a pas suivi le rythme de la demande (OAE, 2017, 2022). De grandes lacunes minent les services offerts aux enfants vivant dans les plus petites communautés qui n'ont pas les ressources et les capacités nécessaires pour mettre sur pied ou maintenir des programmes d'éducation de la petite enfance, de même que dans les centres urbains. En 2017, il y a eu 88 projets du PAPA ciblant principalement les enfants des Premières Nations vivant hors réserve (servant environ 55 % des membres des Premières Nations hors réserve), 57 projets ciblant principalement les enfants métis (servant environ 19 % des Métis) et 31 projets ciblant

principalement les enfants inuits (servant environ 21 % des Inuits) (PHAC, 2017c). Une évaluation du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques (PAPACUN) a révélé que même si ces populations sont celles connaissant la croissance la plus rapide, seule une « très petite proportion » des enfants autochtones vivant dans des centres urbains et hors réserve bénéficient des programmes du PAPA (OAE, 2022). Cet écart est attribuable à un financement statique, aux obstacles qui entravent le cheminement des organisations autochtones locales dans les accords de financement complexes conclus avec l'ASPC, et au manque de fonds disponibles pour subvenir aux besoins des enfants autochtones vivant en milieu urbain et hors réserve.

Malgré l'absence de données comparables concernant les enfants des Premières Nations vivant dans des réserves, CBC News a signalé en 2018 que le programme n'avait été offert qu'à 18 ou 19 % des enfants admissibles de ce groupe à travers le pays, et aucun service n'était disponible pour les enfants ayant des besoins particuliers (Barrera, 2018). Les obstacles qui entravent habituellement l'accès au programme PAPA comprennent les longues listes d'attente, la croissance démographique et la stagnation du financement, tandis que le manque de personnel dûment formé, l'équipement adéquat et l'accessibilité empêchent les enfants ayant des besoins particuliers et leurs familles de recevoir les services de ce programme. Des indicateurs propres aux Autochtones qui permettraient d'établir la disponibilité de programmes d'éducation de la petite

## Réponses des Métis aux ODD

Le Ralliement national des Métis (RNM) collabore avec les gouvernements fédéral et provinciaux, de même qu'avec d'autres organisations pour faire progresser les priorités des Métis dans un certain nombre de domaines stratégiques clés qui concordent avec les ODD, notamment les changements climatiques (ODD 13), la conservation biologique (ODD 15), la vie en bonne santé (ODD 3), les inégalités (ODD 10), l'éducation (ODD 4) et l'élimination de la pauvreté (ODD 1). Cette section met en évidence une partie des travaux entrepris depuis peu par le RNM pour faire progresser les ODD liés aux Métis du Canada, notamment les ODD 3, 4 et 13.

Les activités récentes du RNM se rapportant à l'ODD 4 (éducation) portent sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le RNM, conjointement avec d'autres organisations nationales représentant les Autochtones, a collaboré avec le gouvernement fédéral à la mise sur pied du Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones (MNC, 2023a). Le Cadre intègre les cultures, les aspirations et les besoins uniques des enfants autochtones de partout au Canada, et comprend un cadre propre à la Nation métisse pour la création d'un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ancré dans la culture métisse, qui répond plus particulièrement aux besoins d'apprentissage et de développement des jeunes enfants métis et de leurs familles. Ces efforts ont mené à la signature, en 2019, de l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de la Nation métisse, un accord bilatéral conclu avec le gouvernement du Canada qui précise la façon dont les deux parties soutiennent la coordination nationale, la recherche et l'élaboration de politiques en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (ESDC, 2022). L'Accord décrit un modèle de financement flexible qui permet la création de services d'apprentissage et de garde de jeunes enfants pertinents sur le plan culturel, et impute aux parties la responsabilité de mettre au point conjointement un cadre de responsabilisation et de résultats de ces services destinés à la Nation métisse.

Le RNM s'occupe de la santé et du bien-être des Métis et de leurs communautés (ODD 3) à l'aide de méthodes fondées sur des données probantes et la culture (MNC, 2023b). Le Comité sur la santé de la Nation métisse (CSNM) donne, par exemple, des conseils aux dirigeants du RNM et concentre ses activités sur les déterminants sociaux de la santé, les stratégies en matière de santé et la recherche en santé. Le Comité vise à cerner les besoins et les priorités de la population métisse en matière de santé et de bien-être; participe aux pourparlers à l'échelle nationale portant sur les politiques en matière de santé qui concernent la Nation métisse; travaille en collaboration avec les gouvernements fédéral et provinciaux, de même qu'avec d'autres partenaires, en vue d'améliorer la santé et le bien-être des Métis (MNC, 2023b). Le RNM prône également un accroissement de la quantité et de la qualité des recherches, des rapports et des recommandations propres aux Métis, de même que l'apport de changements au sein des systèmes pour que les soins de santé soient sécuritaires sur le plan culturel pour tous les Métis.

En ce qui a trait à l'ODD 13 (changements climatiques), le RNM a commandé en 2020 un rapport sur l'évaluation des changements climatiques et de la vulnérabilité de la santé afin de mieux comprendre les risques que font peser les changements climatiques sur la santé des Métis (JF Consulting, 2020). Le rapport évalue le risque encouru par les citoyens métis de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et du nord-ouest de l'Ontario lorsqu'ils sont confrontés à des feux de forêt, à des inondations, à des glissements de terrain, à des canicules et à la sécheresse, au retrait des glaciers, aux variations du niveau de la mer, à l'acidification et à l'hypoxie des océans, à des maladies à vecteur et à des espèces envahissantes. Le rapport souligne la rareté des données pour procéder aux évaluations du risque et de la vulnérabilité liés aux changements climatiques qui se rapportent aux populations métisses, surtout en ce qui concerne les données sur l'état de santé et sur les déterminants de la santé, celles sur la récolte et d'autres activités culturelles, sur les facteurs de résilience devant les changements climatiques, et sur les répercussions directes des changements climatiques sur les populations métisses en particulier. Le RNM travaille aussi de concert avec d'autres organisations représentant des Autochtones pour la mise au point d'un programme de leadership climatique axé sur les liens à établir entre les Autochtones et les changements climatiques et leurs répercussions sur eux (MNC, n.d.). Le programme, offert sous forme de formation en ligne/à distance, portera sur les éléments de base sur la climatologie et lutte contre les changements climatiques, et explorera les perspectives autochtones à ces sujets, les causes profondes des changements climatiques, les liens entre les changements climatiques et la santé des Autochtones, de leurs communautés et de leurs Nations, et les moyens par lesquels les Autochtones peuvent lutter contre les changements climatiques.



*L'éducation décolonisée est considérée comme étant essentielle pour rétablir un fort sentiment d'identité et de fierté chez les Autochtones, ce qui est essentiel à la réussite scolaire*

(Schissel & Wotherspoon, 2003).

enfance de qualité et la proportion d'élèves autochtones participant à ces programmes sont nécessaires pour atteindre efficacement la cible 4.2.

En 2017, le gouvernement fédéral a entrepris un processus de consultation des organisations des Premières Nations, inuites et métisses et mis sur pied avec elles le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones. Ce cadre axé sur les distinctions décrit les visions, les principes et la marche à suivre pour que les enfants aient la chance de prendre part à des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui sont de qualité et enracinés dans la culture, selon les priorités propres aux communautés des Premières Nations, inuites et métisses (ESDC, 2021). Le Cadre établit la vision

« de familles et d'enfants autochtones heureux et en sécurité, d'une solide identité culturelle et d'un système complet et coordonné ancré dans l'autodétermination, axé sur les enfants et orienté sur la culture » (ESDC, 2021, n.p.). Le gouvernement fédéral s'est engagé à investir 1,7 milliard de dollars sur 10 ans (2018-2028) pour consolider les programmes et services d'apprentissage et de garde de jeunes enfants adressés aux enfants autochtones et à leurs familles. Au moment de rédiger cet article, des travaux sont en cours pour la détermination d'indicateurs pertinents et utiles concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations, inuits et métis et leur concordance avec le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones (voir, par exemple, Greenwood et al., 2020).

### **Promouvoir le développement durable grâce à une éducation décolonisée**

Enfin, la cible 4.7 vise à faire en sorte que les apprenants acquièrent les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour promouvoir le développement durable, entre autres, l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable. Les peuples autochtones, qui ont un lien profond avec la terre et utilisent ses ressources de manière durable depuis des siècles, ont beaucoup de connaissances à offrir sur le développement durable. Toutefois, à l'heure actuelle, les systèmes d'éducation ordinaires au Canada n'apprécient pas pleinement la diversité culturelle ni les apports possibles d'un éventuel concours des cultures autochtones au développement durable. Les systèmes d'éducation des provinces et territoires mettent au premier plan les connaissances eurocentriques (lecture et





© Crédit : iStockPhoto.com; ref. 874685124

mathématiques), la pédagogie et les processus d'évaluation, et tiennent rarement compte des connaissances et des méthodes d'apprentissage autochtones (Carr-Stewart, 2019; Morcome, 2017; Wotherspoon & Milne, 2020).

Les écoliers autochtones ont depuis longtemps reconnu que ces systèmes d'éducation (provinciaux/territoriaux) doivent faire l'objet d'une transformation et d'une décolonisation complètes (Battiste, 2004, 2013, 2020; Carr-Stewart, 2019; Stavrou & Miller, 2017; Poitras Pratt et al., 2018; Wildcat et al., 2014). Le savoir, les points de vue et les pédagogies autochtones doivent être pleinement intégrés aux programmes d'études, et le savoir autochtone, validé en tant que partenaire à part entière plutôt que d'être traité comme un « ajout » ou une « autre » forme de savoir (Battiste, 2002; Munroe

et al., 2013; Canadian Council on Learning [CCL], 2007). L'éducation décolonisée est considérée comme étant essentielle pour rétablir un fort sentiment d'identité et de fierté chez les Autochtones, ce qui est essentiel à la réussite scolaire (Schissel & Wotherspoon, 2003). Comme le dit le Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA) en termes succincts : « Si l'on veut renverser des décennies de pauvreté et de marginalisation chez les peuples autochtones, il est urgent de réexaminer ce qu'on entend par apprentissage des Premières Nations, des Inuits et des Métis et comment on en assure l'évaluation et le contrôle » (2007, p. 3).

En 2015, la CVR a fait plusieurs appels à l'action pour encourager la réconciliation dans le domaine de l'éducation, dont certaines actions pour favoriser la réussite des élèves autochtones et promouvoir la compréhension et le respect des

Autochtones et de leurs expériences et points de vue auprès de tous les élèves (Wotherspoon & Milne, 2020). Certains progrès ont été accomplis dans le sens de la décolonisation des systèmes d'éducation et l'évolution de la réconciliation partout au Canada. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont procédé à des examens du système en entier et à des réformes de leurs systèmes d'éducation, en plus de prendre diverses mesures pour accorder la priorité à la revitalisation de la langue de la minorité, examiner et modifier les évaluations normalisées, revoir le programme d'études afin d'intégrer l'enseignement des points de vue autochtones et de la réconciliation<sup>26</sup> à tous les niveaux scolaires, promouvoir une plus grande autodétermination autochtone en matière d'éducation et élaborer des politiques et des pratiques favorables à une hausse

<sup>26</sup> Dans le domaine de l'éducation, la réconciliation est axée sur un programme d'études luttant contre le racisme dans le but d'améliorer l'attitude des élèves à l'égard d'autres groupes de personnes.

du taux de diplomation des élèves autochtones (EdCan Network, 2019). Wotherspoon et Milne (2020) ont entrepris une analyse de la formulation de la réconciliation dans les politiques et pratiques relatives à l'éducation à travers le Canada. Ils ont constaté que les provinces et territoires canadiens ont tous manifesté leur engagement et mis en place des mesures liées à la réconciliation depuis la publication du rapport de la CVR. Leurs efforts comprennent, entre autres :

- élaboration d'énoncés de principe;
- établissement des objectifs et des engagements en vue d'améliorer l'éducation et la reconnaissance culturelle;
- création de divisions ou de services spéciaux consacrés à l'éducation autochtone dans les ministères de l'Éducation;
- création d'un poste de direction au sein du gouvernement, dédié au contenu autochtone en éducation;
- élaboration de cadres stratégiques complets;
- élaboration de cadres d'action permettant de mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des priorités en matière d'éducation autochtone;
- intégration de connaissances autochtones aux programmes d'études;

- intégration d'un contenu autochtone et d'un programme d'études, de méthodes pédagogiques et de méthodes d'évaluation des élèves adaptés sur le plan culturel.

Le gouvernement fédéral a également pris des mesures pour ouvrir à une plus grande autodétermination aux Autochtones en matière d'éducation, en permettant la responsabilité, le contrôle et la reddition de comptes des parents et des communautés. À cela s'ajoute la conclusion par le gouvernement fédéral d'accords d'autonomie gouvernementale avec 35 communautés autochtones. Cela comprend l'accord conclu par l'organisme Mi'kmaw Kina'matnewey, qui représente 12 des 13 communautés Mi'kmaq du Mi'kma'ki (Nouvelle-Écosse), et l'Entente sur l'éducation de la Nation Anishinabek, créant ainsi le système d'éducation Anishinabek qui sert 23 Premières Nations Anishinabek en Ontario (CIRNAC, 2020). Les indicateurs pour la Nouvelle-Écosse mettent en évidence les résultats positifs pour les élèves qui ont découlé du transfert de contrôle sur l'éducation des communautés Mi'kmaq, notamment : taux d'obtention du diplôme d'études secondaires de près de 94 %, hausse des taux de littératie et de numératie, l'éducation assurée à la majorité (83 %) des élèves des écoles de Mi'kmaw Kina'matnewey et un taux moyen de fréquentation de 91 % (Mi'kmaw Kina'matnewey, 2021). Il existe également d'autres accords d'autodétermination, notamment l'accord de gouvernance et de délégation en matière d'éducation conclu avec les dirigeants des Premières Nations du Manitoba qui a créé le système scolaire des Premières Nations du Manitoba

– un système d'éducation de qualité, adapté sur le plan culturel, destiné aux enfants d'écoles des Premières Nations du Manitoba, conçu et dirigé par les Premières Nations (Manitoba First Nations Education Resource Centre Inc., 2019); des accords quinquennaux tripartites en matière d'éducation en Colombie-Britannique, qui profitent aux élèves des Premières Nations hors réserve et vivant dans des réserves; l'accord avec la Maskwacis Education Schools Commission, en Alberta (Government of Canada, 2019b). Plusieurs provinces et territoires ont mis en place des cadres d'éducation autochtone, le plus récent étant le *Mamahtawisiwin : Les merveilles de notre héritage* du Manitoba, qui vise à favoriser la réussite holistique des élèves autochtones en « aidant le personnel enseignant du Manitoba à intégrer la pédagogie, les langues et la culture autochtones à leur enseignement et à leurs pratiques » [traduction] (Macintosh, 2022; para. 5; voir aussi Manitoba Education and Early Childhood Learning, 2022). La Colombie-Britannique (C.-B.) a aussi depuis peu créé une autorité scolaire des Premières Nations qui aide à l'autonomie gouvernementale des Premières Nations à renforcer sa capacité à dispenser l'enseignement sur leurs terres (Government of BC, 2022). Ces types d'accords visent à répondre aux priorités en matière d'éducation et aux méthodes d'enseignement des Premières Nations, et à faire en sorte que les élèves reçoivent une éducation de qualité, adaptée sur le plan culturel.





*Pour les Autochtones, la santé est souvent perçue de manière holistique (en tant qu'équilibre entre l'esprit, le corps et l'âme) et est relationnelle, en fonction des liens d'un individu avec sa famille, sa communauté et son environnement*

(Gall et al., 2021; de Leeuw et al., 2018; Hatala et al., 2020).

Malgré ces progrès, Wotherspoon et Milne (2020) ont constaté une énorme variation de l'ampleur et de l'intensité des mesures prises par les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada, ainsi qu'une subordination continue des points de vue et des philosophies de vie autochtones aux postulats et aux normes occidentaux, ou leur imbrication dans ces derniers. Ils ont observé que seuls 7 (maintenant 8, avec le cadre du Manitoba susmentionné) des 13 provinces et territoires avaient des cadres complets d'éducation autochtone, et que seulement 2 (maintenant 3) se démarquaient des autres en ce qui concerne l'intégration des philosophies de vie et des points de vue autochtones dans le système d'éducation (la Saskatchewan, le Nunavut et maintenant le Manitoba). Dans la majorité des cas, les cadres stratégiques continuent de considérer les Autochtones comme étant « l'autre » et à faire état de résultats généraux ou de cibles de rendement individualisés en fonction de résultats et de

lacunes quant aux notes obtenues à des épreuves normalisées dans la réussite scolaire, en opposition avec les conceptions autochtones plus holistiques d'apprentissage et de réussite (Wotherspoon & Milne, 2020). Bien que quelques-uns de ces cadres aient contribué à l'amélioration de la réussite scolaire chez les élèves autochtones, Wotherspoon et Milne (2020) ont conclu que pour accomplir un réel progrès en éducation autochtone, tous les paliers du système d'éducation doivent passer de la parole aux actes. Ils soutiennent que la décolonisation des écoles ne peut pas découler uniquement de l'intégration de contenu autochtone; elle demande un examen du « rapport de forces qui décident des questions (et des réponses) relatives aux structures, aux politiques et à la prise de décisions relatives aux écoles, du programme d'études et de la pédagogie, et des relations entre l'enseignant, l'élève et la communauté, [ainsi que] de l'accès de l'élève à la réussite et de son évaluation » [traduction] (McGregor, 2013, tel que cité dans Wotherspoon & Milne, 2020, p. 17).

## Promotion de la santé et du bien-être

La pauvreté (et ses conséquences en matière d'insécurité alimentaire, de logements insalubres et d'itinérance) est liée à de mauvais résultats de santé. Cependant, les gens peuvent encore se percevoir en bonne santé malgré des conditions socioéconomiques défavorables. C'est parce que la santé est plus que l'absence de symptômes physiques, mais comprend aussi le bien-être mental et social. Pour les Autochtones, la santé est souvent perçue de manière holistique (en tant qu'équilibre entre l'esprit, le corps et l'âme) et est relationnelle, en fonction des liens d'un individu avec sa famille, sa communauté et son environnement (Gall et al., 2021; de Leeuw et al., 2018; Hatala et al., 2020). Au Canada, l'état de santé est souvent mesuré par la « santé perçue », une mesure subjective qui englobe non seulement la maladie physique, mais reflète

également le bien-être dans tous les aspects de la santé pertinents pour la personne (Statistics Canada, 2019a). À ce chapitre, les données tirées de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2017 ont révélé que 47,7 % des Autochtones (45,5 % des membres des Premières Nations vivant hors réserve, 50,2 % des Métis et 42,2 % des Inuits) estiment être en très bonne ou en excellente santé (Statistics Canada, 2020b), des proportions en légère baisse depuis 2014 (Statistics Canada, 2016). À l'opposé, 61 % des Canadiens de 12 ans ou plus considèrent qu'ils sont en très bonne ou en excellente santé (Statistics Canada, 2021c).

La perception de la santé est aussi influencée par toutes les maladies qu'un individu pourrait avoir, sa situation socioéconomique et sa résilience (Goudanas Mavroudis,

2018; Kezer & Cemalcilar, 2020). En raison des répercussions intergénérationnelles des politiques coloniales comme le système des pensionnats indiens, les politiques sociales et judiciaires défavorables (p. ex. les politiques qui entraînent la prise en charge disproportionnée des enfants autochtones par les systèmes de protection de l'enfance et des adultes autochtones par les systèmes correctionnels), de nombreux membres des Premières Nations, Inuits et Métis du Canada sont confrontés à des conditions socioéconomiques défavorables et à une myriade de problèmes de santé physique et mentale. Bien que le colonialisme ne soit pas la seule cause de maladie chez les Autochtones, il contribue beaucoup aux niveaux beaucoup plus élevés de certaines maladies qui les touchent par la création de conditions sociales,

environnementales et économiques pouvant augmenter la prévalence des facteurs de risque liés à certaines maladies précises. Ces maladies comprennent les maladies cardiovasculaires (l'hypertension, les maladies cardiaques et les accidents vasculaires cérébraux), le diabète et l'obésité, les maladies infectieuses (le VIH/sida, la tuberculose, les maladies sexuellement transmissibles), les maladies respiratoires, les problèmes de santé mentale et les cancers (voir par exemple, Andermann, 2017; Diffey et al., 2019; Hajizadeh et al., 2018; Kim, 2019; PHAC, 2018). Ces conditions contribuent également à des moins bons résultats à la naissance, à des blessures et à des mortalités au sein des populations autochtones dont il sera question plus abondamment ci-dessous.



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge (objectif 3)

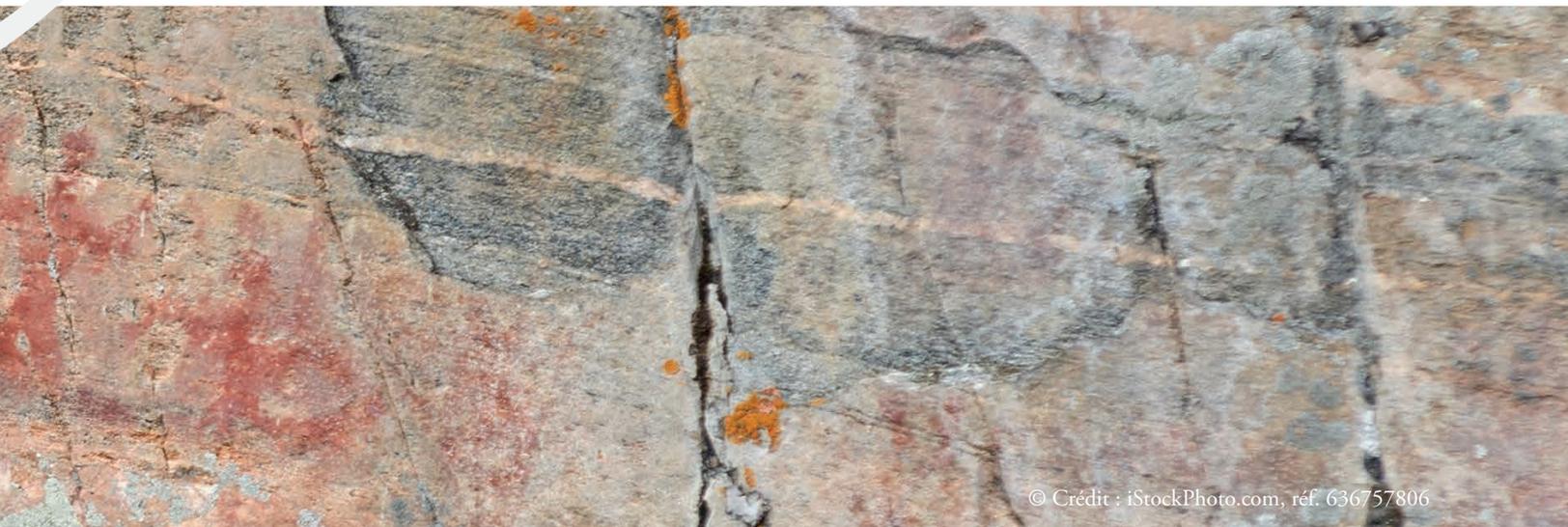
Le troisième ODD et ses cibles soulignent la nécessité de réduire la mortalité maternelle et infantile (cibles 3.1 et 3.2), les maladies transmissibles et non transmissibles (cibles 3.3 et 3.4), les blessures évitables dues aux accidents (cible 3.6) et l'abus de substances comme l'alcool, les stupéfiants et le tabac (cible 3.5). Il existe des disparités frappantes entre les données concernant ces résultats en matière de santé chez les Autochtones et les non-Autochtones.

### Réduire la mortalité maternelle et infantile

Malgré des lacunes importantes en ce qui a trait à la qualité des données et à leur couverture des issues de grossesse au sein des populations autochtones, les données existantes indiquent que ces populations ont de pires résultats que les non autochtones en ce qui a trait à l'issue de la grossesse, notamment des taux plus élevés de mortinaissance, de macrosomie et de mortalité néonatale, périnatale, postnatale et infantile (Chen et al., 2019; Gilbert et al., 2015; ISC, 2020c; Shapiro et al., 2018, 2021; Sheppard et al., 2017; Smylie et al., 2010; Xiao et al., 2016). Selon les données, les taux de mortalité infantile et néonatale chez les membres des Premières Nations vivant dans des réserves, les Indiens inscrits hors réserve et les Inuits sont de 1,4 à 4 fois supérieurs à ceux des nourrissons non autochtones, tandis que la différence relative à la mortalité postnatale se révèle encore plus imposante. Les disparités pour la période postnéonatale sont attribuables à des facteurs

comme les maladies congénitales, le syndrome de mort subite du nourrisson, les infections et d'autres problèmes de santé infantile qui ont touché les Autochtones de façon disproportionnée (Sheppard et al., 2017; Smylie et al., 2010). Les données de la Colombie-Britannique montrent qu'en dépit d'une certaine amélioration du taux de mortalité infantile chez les Indiens inscrits observée entre 1993 et 2015, cette amélioration n'a pas duré de façon constante, laissant persister l'écart entre ce groupe et les autres résidents de la province (Office of the Provincial Health Officer [OPHO] & FNHA, 2018).

L'un des défis rencontrés pour réduire l'issue défavorable des grossesses dans les populations autochtones est la pénurie de personnel de santé maternelle pour les femmes inuites et de Premières Nations vivant dans des communautés isolées, ce qui les empêche d'avoir accès au même niveau de soins de maternité que les femmes autochtones vivant en milieu urbain (Amundsen &



© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 636757806

Kent-Wilkinson, 2020; Jameson, 2021; Cidro et al., 2020; Cidro & Sinclair, 2021; Lalonde et al., 2009). Ce problème, complexe, est en partie le reflet des politiques coloniales sur la santé qui visaient l'assimilation des Autochtones et le remplacement de leurs méthodes d'accouchement et de leurs sages-femmes<sup>27</sup> par des systèmes de santé occidentaux, ainsi que du sous-financement des services de santé dans les communautés autochtones (Cidro et al., 2020; Hillier et al., 2020; Kolahdooz et al., 2016; Lavoie et al., 2010a, 2010b). Des soins prénataux courants sont susceptibles d'entraîner de meilleurs résultats pour la santé des mères et des bébés. Il est prouvé que ces soins réduisent le risque de maladie, d'incapacité et de décès périnataux en ciblant les facteurs comportementaux qui contribuent à une issue moins heureuse de la grossesse et de l'accouchement, comme le tabagisme, l'abus d'alcool et de substances, la mauvaise alimentation et le manque d'activité physique (Gibberd et al., 2019; Jameson, 2021). Les obstacles limitant possiblement l'accès aux soins prénataux comprennent, entre autres, la géographie, les coûts de transport, l'accessibilité des rendez-vous, le manque d'investissement dans une infrastructure de services communautaires de soins périnataux et de santé, l'absence de services de garde pour les autres enfants du ménage, la crainte des services de protection de l'enfance, des expériences antérieures négatives avec des fournisseurs de soins

de santé, la méfiance à l'égard des systèmes de santé réguliers, de même que l'absence de soins sûrs et adaptés à la culture (Burns et al., 2019; COVID-19 Prenatal Care Task Force; Forbes, 2019; Jameson, 2021; Wall-Wieler et al., 2019).

Les femmes autochtones enceintes des communautés rurales et éloignées sont régulièrement évacuées vers les centres urbains à 36 semaines de grossesse, séparant les mères du soutien de leur famille et des réseaux de soutien social pour les placer dans des environnements inconnus (Cidro & Sinclair, 2021; Lawford et al., 2019). La pratique, perçue comme une mesure de sécurité, provoque une détresse émotionnelle chez les mères en raison du fardeau financier, de la perturbation de la famille, de la discontinuité culturelle et de l'exclusion de la participation de la communauté à la naissance de l'enfant. L'évacuation obligatoire a aussi des répercussions sur le bien-être individuel et collectif qui mènent à une faible utilisation des services de santé et à une perte d'autodétermination chez les femmes (Silver et al., 2021).

Il y a eu un mouvement visant à revenir à des services de soins maternels aux communautés autochtones grâce à la (ré)instauration de modèles de soins communautaires dirigés par des Autochtones, à certains endroits du Canada, notamment par des services de sages-femmes et de doulas (Hayward & Cidro, 2021; Landsberg, 2021; Smylie & Phillips-Beck, 2019). La DNUDPA

estime que l'autochtonisation des pratiques et des services liés à la naissance constitue un droit fondamental (Hayward & Cidro, 2021). Ces modèles favorisent une meilleure santé physique durant la grossesse, la naissance et après l'accouchement (Cidro & Sinclair, 2021; Ireland et al., 2019). Malgré le peu de données probantes sur les bienfaits de ces modèles pour les communautés autochtones, les évaluations existantes ont affiché des résultats prometteurs, notamment des taux élevés de participation aux soins prénataux, une majorité d'accouchements s'étant déroulés en toute sécurité dans des communautés locales, et de plus faibles taux de certaines issues malheureuses de la grossesse (Van Wagner et al., 2007; Van Wagner et al., 2012; Wiscombe, 2020).

Des résultats de recherches indiquent que d'autres indicateurs propres aux Autochtones et aux communautés du Nord pourraient être justifiés pour les cibles 3.1 et 3.2 des ODD concernant la nécessité de réduire la mortalité maternelle et infantile, notamment des indicateurs portant sur les déterminants sociaux de la santé, la réactivité aux soins de santé et l'accessibilité (Rich et al., 2020). Ces indicateurs pourraient comprendre, entre autres : la législation sur les services de sages-femmes autochtones et l'octroi de permis d'exercice par les associations professionnelles, les soutiens sociaux, les expériences de racisme au sein de ces systèmes de santé, la toxicomanie maternelle, l'éducation des mères, la présence ou

---

<sup>27</sup> Le recours aux sages-femmes est une pratique courante dans les populations autochtones. Cet usage a périçité au milieu des années 1800 avec l'avènement de la spécialisation en obstétrique et le changement d'attitudes concernant la sécurité des naissances assistées par une sage-femme (Lalonde et al., 2009). La perte des sages-femmes, à laquelle s'ajoute depuis 2020 la fermeture ou la réduction des services de soins de maternité dans les hôpitaux ruraux du Canada, a entraîné une perte de services locaux axés sur la maternité dans de nombreuses communautés autochtones (Kornelson et al., 2010).

l'absence de violence d'un partenaire intime, le nombre de communautés dotées de centres des naissances, la proportion de femmes autochtones ayant la possibilité d'obtenir des soins prénataux et d'accoucher localement, de même que le nombre de sages-femmes autochtones présentes dans les communautés et dans les établissements de soins de santé non autochtones. Il est également nécessaire d'adapter les services et les programmes communautaires de maternité dirigés par des Autochtones afin qu'ils respectent les pratiques et les croyances autochtones et qu'ils soient offerts dans les milieux de vie des femmes autochtones, pour combler les lacunes en soins prénataux. Ces services et programmes pourraient comprendre l'éducation prénatale, des évaluations et des visites à domicile (Burns et al., 2019; Cardinal, 2017; Wiscombe, 2020). Malgré les appels lancés pour la mise en place d'une initiative complète concernant les naissances autochtones, il manque de suivi qui se muerait en action et en leadership pour faire avancer cette initiative (Cardinal, 2017).

Il faudra régler les problèmes liés à la collecte et à la qualité des données recueillies pour s'attaquer aux cibles 3.1 et 3.2. Cela concerne l'utilisation de données non couplées<sup>28</sup> sur les naissances, une possible classification erronée et le déficit de déclarations des issues malheureuses, le manque d'identificateurs autochtones dans la collecte de données, l'absence de données sur l'issue de la grossesse chez les Métis, la surveillance limitée des tendances dans toutes les régions du Canada et le besoin de gouvernance des données autochtones (Chen et al., 2015; Luo et al., 2016; COVID-19 Prenatal Care Task Force, 2021; Sheppard et al., 2017, Trevethan, 2019). À ce jour, des progrès ont été accomplis dans la collecte et la qualité des données, dont les suivants :

1. la mise sur pied du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN)<sup>29</sup>, qui s'accompagne de l'élaboration des principes éthiques de propriété, de contrôle, d'accessibilité et de possession (ou de protection) (PCAP<sup>®</sup>)<sup>30</sup> et de la Stratégie de

gouvernance des données des Premières Nations<sup>31</sup>;

2. la signature d'un accord tripartite sur la qualité et l'échange de données intitulé Tripartite Data Quality and Sharing Agreement<sup>32</sup> et l'entreprise d'une initiative de gouvernance des données des Premières Nations de la Colombie-Britannique dans cette province;
3. la création du registre des clients Unama'ki<sup>33</sup> en Nouvelle-Écosse;
4. des initiatives régionales de gouvernance des données au Manitoba, en Alberta, au Yukon, au Québec, au Labrador et en Saskatchewan (Nickerson, 2017; Yao, n.d.). Une foule de travaux sont néanmoins toujours nécessaires pour veiller à la collecte systématique des renseignements sur l'identité autochtone dans le cadre des activités de surveillance; à l'apport de données désagrégées et à jour sur les populations des Premières

<sup>28</sup> Les données couplées sont celles obtenues après un couplage entre de multiples ensembles de données jugées utiles parce qu'elles permettent de partager et de relier les données, en créant des contextes pour l'interprétation des constatations et en établissant des liens entre les sources. Ainsi, les données non couplées permettent d'examiner un seul ensemble de données, isolé.

<sup>29</sup> Le CGIPN est une organisation indépendante sans but lucratif qui fournit des renseignements de qualité favorisant l'amélioration de la santé et du bien-être des membres des Premières Nations du Canada (FNIGC, 2021a). Le Centre fait valoir la souveraineté des données et appuie l'instauration de la gouvernance et de la gestion de l'information à l'échelle de la communauté par l'entremise de partenariats régionaux et nationaux.

<sup>30</sup> Ces principes sont devenus la norme de facto de la réalisation de recherches auprès des Premières Nations et se sont élargis pour englober la gouvernance des données des Premières Nations. Les principes témoignent de l'engagement de la Première Nation à utiliser et à partager les données d'une manière profitable pour la communauté, tout en réduisant au minimum les préjudices, en plus d'affirmer la compétence de la Première Nation en ce qui a trait à ces données (FNIGC, 2014, p. 4).

<sup>31</sup> Financée par le gouvernement fédéral dans son budget de 2018, cette stratégie vise à renforcer les capacités des Premières Nations du Canada en matière de gouvernance des données et de renseignements par la mise en place d'un réseau de centres de services de données et de statistiques entièrement fonctionnels et reliés entre eux (FNIGC, 2021b).

<sup>32</sup> Signé en 2010 par les gouvernements provincial et fédéral et les dirigeants des Premières Nations de la Colombie-Britannique, cet accord garantit le partage des données sur les Premières Nations détenues aux échelles fédérale et provinciale.

<sup>33</sup> Le registre, créé par le partenariat Tui'kn, le ministère de la Santé et du Bien-être de la Nouvelle-Écosse et Santé Canada, est un registre de la population Unama'ki appartenant à la communauté et conçu dans la région, qui permet de réaliser des couplages entre les données communautaires et provinciales afin de mieux orienter les processus décisionnels (Tui'kn Partnership, n.d.).



Nations, inuites et métisses concernant les tranches d'âge, le sexe et les emplacements géographiques; à l'élaboration d'indicateurs adaptés sur le plan culturel qui cernent les réalités et les points forts des populations autochtones (Greenwood et al., 2020).

### **Réduction des maladies et des blessures**

Les cibles 3.3, 3.4 et 3.5 ont également une incidence considérable sur les populations autochtones, qui affichent des taux démesurément élevés de maladies transmissibles et non transmissibles, et de blessures. Les données actuelles font état de taux élevés de VIH/sida, d'infections respiratoires (comme la bronchiolite, la pneumonie, la tuberculose et la grippe), d'hépatite C et d'autres maladies transmissibles au sein de ces populations (Basnayake et al., 2017; Bruce et al., 2019; Eton et al., 2017; Haddad et al., 2018; Long et al., 2019; McLeod et al., 2019; Mitchell & Peiris, 2017; Mouchili et al., 2022; Park et al., 2015; PHAC, 2015; Skinner et al., 2018). Ces populations, surtout celles des Premières Nations, souffrent en nombres disproportionnés de certaines formes de cancer et de diabète de type 2 (Jaffer et al.,

2021; Jamal et al., 2021; Mazereeuw et al., 2018; McGahan et al., 2017; Prince et al., 2018; Voaklander et al., 2020). De plus, les taux de maladies cardiovasculaires augmentent chez les Autochtones et se rapprochent, voire dépassent ceux des non-Autochtones, surtout chez les femmes autochtones (X. Hu et al., 2019; Jaffer et al., 2021; Norris et al., 2020; Prince et al., 2018).

Les Autochtones au Canada sont également beaucoup plus susceptibles de mourir prématurément que les non-Autochtones. Les blessures constituent les principales causes de décès prématuré chez les Autochtones, surtout chez ceux vivant dans les régions du Nord et éloignées sur le plan géographique. Ces décès comprennent ceux résultant du suicide, d'accidents de la route, de noyades, d'incendies et d'homicides, bien que certains de ces décès pourraient aussi être attribués à l'alcool et aux drogues (Kumar & Tjepkema, 2019; Monchalain et al., 2019; Pollock et al., 2018a/b; Subedi et al., 2019).

Les Autochtones meurent aussi prématurément à cause du cancer, de maladies de l'appareil circulatoire, du diabète de type 2 et de maladies infectieuses comme la tuberculose ou d'autres maladies respiratoires (Park et al., 2015). Ces populations courent un risque accru de mort prématurée due en partie aux séquelles du

traumatisme intergénérationnel sur la santé mentale; à une plus grande prévalence des facteurs de risque liés au comportement en matière de santé comme le tabagisme, la surconsommation d'alcool, l'obésité et une mauvaise alimentation; la marginalisation socioéconomique, ainsi que la résidence dans des régions rurales et éloignées (Brussoni et al., 2018; George et al., 2013; Park et al., 2015). Encore une fois, il faut reconnaître le rôle de la pauvreté dans les moins bons résultats de santé, car elle est associée à l'insécurité alimentaire, à un faible niveau de scolarité, à un faible niveau de compétence en matière de santé et à d'autres conditions sociales défavorables qui augmentent le risque de maladies évitables transmissibles et non transmissibles (NCCIH, 2020). Les obstacles entravant l'accès aux services de santé peuvent aussi contribuer à la mortalité prématurée observée dans les populations autochtones, notamment la difficulté à consulter des médecins en soins primaires et des spécialistes, les pénuries de personnel en soins de santé, le manque de services de dépistage, le traitement différentiel, les différences linguistiques et culturelles entre les prestataires de soins et les patients, et le manque de sécurité culturelle (Chu et al., 2019; Huot et al.,



© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 855730148

2019; Lavoie et al., 2021; Nelson & Wilson, 2018; Withrow et al., 2016). Ces types d'obstacles peuvent entraîner le retard du traitement, le diagnostic reçu à un stade plus avancé de la maladie et une moins bonne qualité des soins.

Il faut s'attaquer aux origines sociales de bon nombre de ces maladies et renforcer les stratégies de vaccination et de surveillance (Andermann, 2017; Dehghani et al., 2018; Kovesi, 2012; Young et al., 2020). À l'heure actuelle, la cible 3.3 compte un nombre insuffisant d'indicateurs sur les taux de vaccination, de même que sur l'incidence des maladies transmises par l'eau et de maladies respiratoires autres que la tuberculose. De même, il manque à la cible 3.4 un éventail d'indicateurs nécessaires pour cerner l'ampleur de la mortalité prématurée au sein des populations autochtones du Canada et surveiller les progrès accomplis pour la réduire. Malgré l'existence d'un certain nombre d'indicateurs sur la mortalité, comme les maladies cardiovasculaires, le cancer, le diabète, les maladies respiratoires chroniques et le suicide, il manque ceux portant sur d'autres causes de mortalité prématurée chez les Autochtones, comme les incendies ou les noyades (les décès résultant d'accidents de la route sont couverts

par la cible 3.6), l'alcoolisme et la toxicomanie, le trouble de stress post-traumatique, la dépression et d'autres troubles mentaux. L'« absence d'« indicateurs autochtones pertinents, cohérents et inclusifs dans les principales sources de données sur la santé de la population » en général » [traduction] continue de compliquer énormément la surveillance du fardeau de la maladie dans les populations autochtones (Sarfati et al., 2018, p. 336). En outre, bien que la cible 3.5 appelle à renforcer la prévention et le traitement de la toxicomanie, de nombreux Autochtones n'ont pas droit au même niveau de services liés au traitement de la toxicomanie auxquels ont droit les membres des Premières Nations « inscrits » vivant dans des réserves. Par exemple, seuls les Indiens inscrits vivant dans des réserves et les Inuits aux prises avec des problèmes de toxicomanie ont accès au Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones et au Programme national de lutte contre l'abus de solvants chez les jeunes, financés par le gouvernement fédéral.

Par ailleurs, le cadre actuel des ODD ne fait aucune mention de l'importance de recourir aux pratiques de guérison et aux plantes médicinales traditionnelles pour

traiter les Autochtones. L'article 24 de la DNUDPA affirme les droits des Autochtones à leurs médecines et à leurs pratiques en matière de santé (United Nations, 2007). Les pratiques de guérison et la pharmacopée traditionnelles s'entendent d'« un ensemble de pratiques médicales qui intègrent les conceptions autochtones de la santé et du mieux-être » [traduction] et peuvent comprendre le recours « à des cérémonies, à des plantes médicinales, à la consultation et à d'autres techniques pratiques » [traduction] pour favoriser la santé et le bien-être holistiques d'une personne (Redvers et al., 2019, p. 1). Les méthodes traditionnelles favorisant le mieux-être se révèlent particulièrement efficaces pour améliorer les résultats pour la santé du patient dans les domaines de la santé mentale (Marsh et al., 2015; Rowan et al., 2014) et de la promotion de la santé en général (Prescott & Logan, 2019). Malgré le souhait exprimé par un grand nombre d'Autochtones d'avoir davantage accès aux pratiques de guérison et aux pharmacopées traditionnelles, des obstacles bloquent l'accès à ces services, notamment les préjugés véhiculés par la médecine occidentale à l'égard des méthodes de guérison traditionnelles; le manque de

politiques, de personnel et de ressources pour soutenir les méthodes traditionnelles; le racisme systémique dans les systèmes de santé; le peu de connaissances des pratiques traditionnelles chez les prestataires de soins de santé non autochtones (Monchalin et al., 2020; Nguyen et al., 2020; Redvers & Blondin, 2020; Redvers et al., 2019). Pour obtenir l'équité en santé par rapport aux non-Autochtones, les patients autochtones doivent avoir la possibilité de faire appel à des pratiques de guérison traditionnelles dans un environnement sécuritaire sur le plan culturel (Redvers et al., 2019). De plus, il faut mettre au point des indicateurs pertinents qui mesurent les progrès accomplis dans ce domaine, notamment sur le nombre de guérisseurs autochtones, les visites et les politiques favorables; la disponibilité de contenu sur la médecine traditionnelle dans les programmes d'études des prestataires de soins de santé; la satisfaction des patients à l'égard des options de guérison traditionnelle.

### **Renforcer la main-d'œuvre en santé**

L'objectif 3 souligne également la nécessité d'améliorer le financement de la santé, la formation et la rétention des travailleurs de la santé (cible 3.c). Le recrutement et la rétention des travailleurs de la santé demeurent un problème de tous les instants dans les communautés autochtones rurales et éloignées, en particulier celles qui ont besoin de sécurité culturelle et de soins pertinents qui respectent les croyances, les pratiques culturelles et les langues autochtones (Bourassa, 2018; Kulig et al., 2015; Morgan et al., 2021; Richardson & Murphy, 2018). En plus de l'accès limité à des soins complets et spécialisés dans les régions rurales et éloignées, de nombreux Autochtones ont également eu des expériences négatives et préjudiciables avec le système de santé, notamment le racisme, la discrimination, les difficultés linguistiques, l'intimidation, le harcèlement et l'attitude critique (Allan & Smylie, 2015; Browne et al., 2021; Goodman et al., 2017). Par conséquent, ils peuvent craindre les professionnels de la santé occidentaux ou s'en méfier et être réticents à rechercher des soins pour leurs problèmes de santé. Deux stratégies servent habituellement à éliminer les obstacles à des soins sécuritaires

consistent d'abord à mettre en place une formation sur la sécurité culturelle pour les prestataires de soins de santé non autochtones, accompagnée de mesures de responsabilisation, puis à accroître la participation des Autochtones à la main-d'œuvre en santé (NCCIH, 2022a). Il faut ainsi offrir plus de fonds et d'autres formes de soutien aux étudiants autochtones qui s'inscrivent dans des programmes de formation professionnelle en santé, régler les problèmes d'inégalité des salaires entre les prestataires de soins de santé autochtones et non autochtones, et lutter contre le racisme systémique grâce à des réformes et à des initiatives stratégiques axées sur l'éducation de la main-d'œuvre et la promotion de la sécurité culturelle (Anderson & Lavallee, 2007; Brockie et al., 2023; Guerra & Kurtz, 2017). Des indicateurs propres aux Autochtones doivent permettre de faire le suivi des progrès accomplis dans le cadre de ces stratégies en mesurant par exemple la proportion de prestataires de soins de santé non autochtones ayant suivi une formation sur la sécurité culturelle, et la proportion de la main-d'œuvre en santé composée d'Autochtones. Il est également nécessaire d'évaluer le degré d'efficacité de ces types d'initiatives dans l'élimination des obstacles à des soins sécuritaires.

*Des progrès considérables ont été accomplis partout au Canada depuis les appels à l'action de la CVR, publiés en 2015, en ce qui a trait à la formation sur la sécurité culturelle, de même qu'au recrutement et à la rétention d'Autochtones au sein de la main-d'œuvre en santé.*

Des progrès considérables ont été accomplis partout au Canada depuis les appels à l'action de la CVR, publiés en 2015, en ce qui a trait à la formation sur la sécurité culturelle, de même qu'au recrutement et à la rétention d'Autochtones au sein de la main-d'œuvre en santé.

Les universités et les collèges de tout le pays ont intégré des cours sur la sécurité culturelle à leurs programmes menant à un grade en sciences de la santé, en soins infirmiers et en médecine. Malgré des résultats mitigés, certaines évaluations portent à croire que cette formation a favorisé des résultats importants et pertinents de l'apprentissage, notamment une meilleure connaissance par les étudiants sur la santé des Autochtones et sur leur savoir traditionnel, une plus grande acceptation des pratiques de guérison traditionnelles et de leur contribution à la santé et au bien-être, une plus grande confiance en soi de l'étudiant, une reconnaissance de la répartition des forces et une humilité culturelle accrue<sup>34</sup> (Kurtz et al., 2018; Rand et al., 2019). Une analyse documentaire des initiatives en sécurité culturelle au Canada révèle que chaque province et territoire du pays a mis en place un certain type de formation sur la sécurité culturelle pour le personnel infirmier et d'autres professionnels de la santé; cependant, ces programmes de formation ne saisissent pas tous avec justesse les principaux éléments de la sécurité culturelle, comme la répartition des forces et l'humilité culturelle (NCCIH, 2022a). De plus, les médecins et les professionnels paramédicaux ne

sont souvent pas obligés de suivre la formation sur la sécurité culturelle, formation qui n'est d'ailleurs pas souvent réservée uniquement aux contextes autochtones. La documentation montre également que plusieurs provinces et territoires ont élaboré des politiques sur la sécurité culturelle à l'échelle du système, qui comprennent un soutien institutionnel à tous les paliers afin de garantir la mise en place des initiatives et des mécanismes liés à la sécurité culturelle, de même que l'évaluation de leurs répercussions. Sur le plan national, Services autochtones Canada a mis en application une stratégie de recrutement et de rétention de personnel infirmier pour venir en aide aux efforts de recrutement nationaux, et a imposé des cours sur les relations avec les Autochtones et la sécurité culturelle au personnel infirmier travaillant dans des réserves (ISC, 2020d). Quelques provinces et territoires ont aussi élaboré des stratégies de recrutement et de rétention autochtones relatives à la main-d'œuvre en santé (NCCIH, 2022a). Ces avancées favorables sont toutefois ternies par les occurrences continues de racisme (voir, par exemple, Page 2021; Turpel-Lafond, 2020), qui soulignent la somme de travail qu'il reste encore à accomplir et les engagements qui doivent être pris à tous les niveaux du système de santé pour lutter contre le racisme systémique et y mettre fin.

## Égalité et inclusion sociale

L'inclusion sociale pourrait se définir comme étant « le processus d'amélioration des modalités de participation à la société, surtout pour les personnes désavantagées, grâce à de meilleures occasions, à l'accès à des ressources, à la défense et au respect des droits » [traduction] (Department of Economic and Social Affairs [DESA], 2016, p. 17). L'inclusion sociale englobe des dimensions sociales, culturelles et politiques. La promotion du bien-être ne relève pas uniquement du fait d'avoir des ressources financières suffisantes (revenu, emploi, terre, logement) et un accès aux services (éducation et soins de santé); elle tient aussi de la participation à la vie communautaire, du fait d'avoir la faculté d'agir et un contrôle sur des décisions importantes, de faire entendre sa voix, de faire respecter et protéger ses droits et sa dignité, et de ne pas se sentir isolé ou inférieur (DESA, 2016).

Les populations autochtones font face à des obstacles persistants qui les empêchent d'accéder à l'équité et à l'inclusion sociale en raison des séquelles du colonialisme, de même qu'à un racisme et à une discrimination qui les touchent au niveau personnel et sociétal et sont imbriqués dans le système et les structures. Cette section se

---

<sup>34</sup> L'humilité culturelle, définie de bien des manières, implique une volonté d'apprendre des autres et met davantage l'accent sur un processus permanent d'introspection et de conscience de soi pour comprendre les préjugés personnels et conditionnés par le système, en plus d'acquérir des connaissances culturelles. Elle fait appel à la promotion de la sensibilité interpersonnelle et à l'ouverture à l'autre, cible le déséquilibre des forces et tisse des liens reposant sur le respect et la confiance mutuelle (First Nations Health Authority [FNHA] et al., 2021; Stubbe, 2020; Surfrin, 2019).

concentrera sur les éléments des objectifs 5 (égalité entre les sexes), 10 (au sein des pays et entre les pays) et 16 (sociétés pacifiques) qui concernent les Autochtones, alors que l'objectif 4 (égalité et inclusion sociale dans l'éducation) examiné dans la section précédente et tout contexte propre aux Autochtones dans l'objectif 11 (villes inclusives) sont pris collectivement dans d'autres thèmes.

### Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (objectif 5)

Dans l'agenda des ODD, l'objectif 5 appelle à la fin de la discrimination à l'encontre des femmes et des filles (cible 5.1), à l'élimination de toutes les formes de violence fondée sur le sexe (cible 5.2), à la participation égale et totale aux sphères politique, économique et publique du pays (cible 5.5) et à l'adoption de politiques et de lois qui favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles (cible 5.c). Cet objectif est particulièrement pertinent en ce qui concerne les femmes autochtones, qui font partie des populations les plus marginalisées au Canada et font face à de multiples formes de discrimination.



### Fin de la discrimination

Dans le passé, les femmes autochtones jouaient un rôle essentiel dans les communautés autochtones. Avant la colonisation, elles exerçaient certes des activités domestiques, mais étaient aussi souvent chefs des ménages, jouaient un rôle économique essentiel, étaient indispensables pour le choix des dirigeants, participaient à la résolution des conflits et à la prise de décisions, en plus d'être des piliers vitaux pour la survie physique et culturelle de leurs communautés (Akbari, 2021; Green, J., 2017; Hanrahan, 2021; Jamieson, 1986, tel que cité dans Carter, 1996). Les femmes étaient vénérées et respectées dans de nombreuses communautés autochtones en tant que sources de la vie, ancrées de la famille, gardiennes de l'environnement, guerrières et détentrices du savoir culturel (Akbari, 2021; Altamirano-Jiménez & Kermoal, 2016; Dennis & McLafferty Bell, 2020; Monchalin, 2016; Robinson, 2019). Le colonialisme a cependant transformé le regard posé sur les femmes autochtones dans la société et les réalités sociales, politiques et économiques de leur vie, ce qui s'est répercuté sur leur santé physique, émotionnelle et mentale.

Après la colonisation européenne dans ce que nous appelons aujourd'hui l'Amérique du Nord, les autorités coloniales ont imposé une nouvelle structure sociale qui a érodé les valeurs culturelles autochtones et les rôles des sexes, et remplacé les systèmes matriarcaux et égalitaires en un régime patriarcal qui a soumis les femmes autochtones à une dominance mâle (Akbari, 2021; Hanrahan, 2021).

Les instruments de la colonisation, notamment la *Loi sur les Indiens*, les pensionnats, la rafle des années 1960, les stérilisations forcées et autres politiques d'assimilation, cherchaient à marginaliser les femmes autochtones (Saramo, 2016). Cette nouvelle structure a fait en sorte que les Autochtones sont non seulement considérés comme une catégorie inférieure de personnes au sein de la société canadienne, mais aussi que les femmes autochtones constituaient un sexe inférieur au sein de cette classe inférieure (Aboriginal Justice Implementation Commission, 1999).

L'adoption de la *Loi sur les Indiens* a renforcé la discrimination et l'inégalité fondées sur le sexe pendant plus d'un siècle (Committee on the Elimination of Discrimination against Women [CEDAW], 2015). Cette loi précise un « Indien inscrit » d'après ses ancêtres paternels, ce qui a dépouillé les femmes des Premières Nations de leurs droits fonciers et de leur bien matrimonial, retiré leur statut de membre des Premières Nations à celles qui épousaient des hommes non membres des Premières Nations, et empêché la transmission de leur statut à leurs enfants – ce qui n'était pas le cas des hommes des Premières Nations qui épousaient des femmes non membres des Premières Nations (Akbari, 2021; ISC, 2021e). Puisque l'admissibilité aux avantages sociaux et à certains droits est liée au statut de membre des Premières Nations, ces dispositions discriminatoires ont effectivement refusé aux femmes des Premières Nations ayant épousé des hommes non membres des Premières



© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 146728233

Nations l'accès à des logements dans des réserves, le soutien à l'éducation, l'accès à des services sociaux et de santé, de même que le droit de voter aux élections du conseil de bande, de résider sur les terres de la réserve et de récolter sur ces terres (CEDAW, 2015).

Malgré les modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* depuis son adoption en vue de révoquer certaines de ses dispositions discriminatoires<sup>35</sup>, des fragments de la hiérarchie fondée sur le sexe y sont restés ancrés jusqu'à tout récemment (McIvor et al., 2019). Le 15 août 2019, le gouvernement

fédéral est passé à l'action en vue d'éliminer l'inégalité fondée sur le sexe qui s'inscrivait encore dans les dispositions relatives à l'inscription de la *Loi sur les Indiens* en donnant force de loi au « Projet de loi S 3 : Éliminer les iniquités connues fondées sur le sexe en matière d'inscription » (ISC, 2021e). Le projet de loi a retiré la date limite de 1951 du droit au statut de membre des Premières Nations pour les descendants de femmes touchées par la discrimination fondée sur le sexe depuis 1869. Même si ce geste est un pas dans la bonne direction, il ne suffira pas, à lui seul, à effacer les préjudices causés par la discrimination

fondée sur le sexe qui ont été infligés aux femmes autochtones.

La perpétuation de la discrimination structurelle et de l'accès réduit aux ressources a abouti à une marginalisation persistante des Autochtones, surtout des femmes autochtones (Ray, 2019). Ces dernières sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les autres Canadiens. En 2021, 28,9 % des femmes autochtones dans des réserves et 11,5 % de celles hors réserve vivaient dans la pauvreté, comparativement à 11,4 % des

<sup>35</sup> Veuillez consulter l'APN pour obtenir plus de renseignements sur l'historique des modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* (n.d.).

femmes canadiennes (Lim & Ding, 2023). Les femmes autochtones sont surreprésentées parmi les femmes itinérantes et plus susceptibles que les hommes de prendre soin des enfants ou d'autres membres de la famille tout en éprouvant un besoin impérieux de logement (Bingham et al., 2019a). Puisque les femmes autochtones affichent des taux de pauvreté plus élevés, un revenu plus faible en raison de leurs engagements d'aidantes familiales et un accès entravé à des aliments traditionnels (prélevés dans la nature), elles pourraient compromettre leur propre sécurité alimentaire pour s'assurer que d'autres membres du ménage ne manquent pas de nourriture (Domingo et al., 2020; Subnath, 2017). En 2017, 41 % des femmes autochtones de 18 ans ou plus en milieu urbain vivaient dans un ménage sans sécurité alimentaire, comparativement à 34 % des hommes autochtones (Arriagada et al., 2020b). Les données de l'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations ont révélé qu'un plus grand nombre de femmes (50 %) que d'hommes (41,4 %) ayant répondu au questionnaire vivaient au sein de ménages classés dans la catégorie « souffrant d'insécurité alimentaire » (Batal et al., 2021). De même, certaines données indiquent aussi que les Inuites seraient plus exposées à l'insécurité alimentaire que leurs congénères masculins (Arriagada, 2017).

La marginalisation socioéconomique fait en sorte que les femmes autochtones sont plus susceptibles

de présenter de plus piètres résultats sur la santé physique et mentale que les femmes non autochtones. Cela comprend la détresse psychologique, les pensées suicidaires au cours de la vie (Hajizadeh et al., 2021), le suicide (Kumar & Tjepkema, 2019), la dépression postnatale (Daoud et al., 2019), le diabète (Crowshoe et al., 2018, Walker et al., 2020), le VIH/sida (Koehn et al., 2021), certaines formes de cancer (Mazereeuw et al., 2018) et la violence fondée sur le sexe (Arriagada, 2016). De plus grands efforts doivent absolument être déployés pour améliorer la collecte et l'analyse de données désagrégées qui rendent compte des expériences uniques des femmes des Premières Nations, inuites et métisses par rapport à celles des hommes autochtones et des femmes non autochtones afin de mettre fin à la marginalisation socioéconomique des femmes autochtones (NWAC, 2018b).

### **Élimination de toutes les formes de violence fondée sur le sexe**

Le statut et le sexe des membres des Premières Nations coïncident avec des régimes d'oppression, comme le sexisme, le patriarcat et le colonialisme, afin de perpétuer des inégalités socioculturelles qui ont écho dans la vie des femmes par le biais du traumatisme intergénérationnel et de la violence, en portant atteinte à la santé et au bien-être des femmes autochtones (Canadian HIV/AIDS Legal Network, 2017; Gagnon-Dufresne et al., 2021). Des preuves présentées dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées exposent avec précision le lien étroit entre les nombreuses

violations des droits fondamentaux et des droits autochtones commises et tolérées par l'État canadien contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ et la violence fondée sur le sexe. Ces actions privent les personnes « de leur sécurité et de leur dignité humaine » en encourageant un environnement qui normalise la violence (NIMMIWG, 2019a, p. 167). Le racisme engendre en outre des stéréotypes nuisibles qui suggèrent que les femmes autochtones sont des êtres primitifs et débauchés, ce qui donne lieu à de fausses perceptions faisant croire qu'elles sont sans valeur et exploitables à volonté (Akbari, 2021). Cette réalité est corroborée par les taux disproportionnellement élevés de femmes autochtones victimes de la violence d'un partenaire intime (Heidinger, 2021); les femmes et les filles autochtones assassinées et disparues (NIMMIWG, 2019b), les femmes autochtones exploitées sexuellement (Ray, 2019; Rottenberg, 2016) et les femmes autochtones incarcérées (CEDAW, 2015).

En 2018, 61 % des femmes autochtones ont déclaré avoir vécu une certaine forme de violence de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie depuis qu'elles ont 15 ans, comparativement à 44 % des femmes non autochtones (Heidinger, 2021). Les femmes autochtones sont presque deux fois plus susceptibles de faire l'objet de violence physique que les femmes non autochtones (42 % contre 22 %), les Métisses affichant les taux les plus élevés (46 %), suivies par les femmes des Premières Nations (42 %) et les Inuites (34 %) (Heidinger,

2021, 2022). Entre 1980 et 2014, 16 % des victimes de féminicides déclarés par la police étaient des femmes autochtones (Research and Statistics Division, 2017). Bien que le nombre d'assassinats de femmes non autochtones ait diminué depuis 1991, aucun recul de cet ordre n'a été observé concernant les femmes autochtones (Research and Statistics Division, 2017). Des études montrent également que les femmes et les jeunes des Premières Nations forment de 70 % à 90 % du commerce sexuel visible, alors que la population autochtone est inférieure à 10 %, en plus du grand nombre de victimes de la traite moderne d'êtres humains (Singh, 2018; Sweet, 2014). Compte tenu du degré élevé d'exposition à la violence, la violence latérale<sup>36</sup> est devenue la forme la plus répandue de violence touchant les femmes autochtones (Royal Canadian Mounted Police [RCMP], 2015). Les industries d'extraction, comme l'exploitation minière, l'exploitation forestière et les carburants fossiles, qui entraînent un influx de travailleurs provisoires dans les régions rurales en périphérie de communautés autochtones, font partie des principaux facteurs de perpétuation de la violence, de la traite de personnes et de meurtres de femmes autochtones (MacMaster & Seck, 2020; Ray, 2019; Sethi, 2009).

La violence contre les femmes autochtones a été désignée comme étant une crise nationale des droits de la personne (Amnesty International, 2014). Ce problème est cependant complexe et

difficile à régler. Il existe 93 maisons d'hébergement servant des Autochtones victimes de violence en 2020-2021, dont 54 % se situent en milieux ruraux, 39 %, dans des réserves, et 80 %, dans des communautés de Premières Nations, inuites et métisses (Maxwell, 2022). Cela correspond à l'ajout de huit maisons d'hébergement depuis 2017-2018 (Maxwell, 2020). Le 23 juillet 2021, le gouvernement du Canada a annoncé l'injection de 420 millions de dollars sur 5 ans pour financer la construction d'au moins 38 maisons d'hébergement d'urgence dirigées par des Autochtones et de 50 maisons de transition partout au Canada (ISC, 2021f); il faudra cependant déployer beaucoup plus d'efforts pour éliminer les divers obstacles auxquels se heurtent les femmes autochtones qui veulent accéder à un soutien et à des services appropriés.

D'immenses obstacles peuvent empêcher les femmes autochtones de dénoncer la violence et de quitter des situations de violence. Ces obstacles comprennent, entre autres :

1. des expériences antérieures de discrimination dans les systèmes policiers et judiciaires qui ont sapé la confiance des femmes autochtones et entraîné chez elles une certaine réticence à se fier à ces services pour mettre leurs enfants en sécurité;
2. la normalisation de la violence dans de nombreuses communautés autochtones, qui a mené à un éthos de tolérance de la violence touchant les femmes;

3. la crainte que les autorités de la protection de l'enfance prennent en charge les enfants dans des situations de violence familiale;
4. l'insécurité financière (Fiolet et al., 2021; Gagnon-Dufresne et al., 2021; Kubik & Bourassa, 2021). La honte et des inquiétudes relatives à la confidentialité et à la protection de la vie privée dans des communautés très soudées pourraient aussi ériger d'importants obstacles entravant l'accès à des services de soutien (Fiolet et al., 2021).

Des taux de plus en plus alarmants de femmes autochtones incarcérées à outrance dépassent ceux des hommes autochtones et constituent la moitié de la population des établissements d'incarcération pour femmes en 2022 (George et al., 2020; Ray, 2019; Smith, 2020; Zinger, 2023). Leurs crimes découlent le plus souvent du non-respect des conditions de probation lié à la pauvreté, de défauts de parution en cour, de contraventions impayées et de vols (Anderson et al., 2022; Smith, 2020). L'incarcération de femmes autochtones crée un cercle vicieux de colonialisme et d'oppression, puisque leurs enfants sont susceptibles d'être placés dans des foyers d'accueil à long terme, ce qui perpétue également le cycle du traumatisme (Smith, 2020).

Les femmes autochtones hospitalisées pour accoucher ou pour d'autres interventions

<sup>36</sup> La violence latérale est un comportement acquis faisant en sorte que des personnes font subir à leurs proches les mêmes mauvais traitements que ceux dont ils ont été victimes dans le passé.

chirurgicales sont aussi soumises en nombre démesuré à une stérilisation forcée ou sous la contrainte, sans leur consentement éclairé (Boyer & Bartlett, 2017; First Nations of Quebec and Labrador health and Social Services Commission, 2022). Dans les années 1900, l'eugénisme<sup>37</sup> était vu, dans le monde, comme un moyen de régler des problèmes sociaux considérés comme étant des traits de populations marginalisées, ce qui a amené certaines provinces (Alberta et Colombie-Britannique) à adopter officiellement des politiques de stérilisation (Akbari, 2021; Leason, 2021; Stote, 2012). Même si ces politiques visaient toutes les races, les femmes autochtones ont été les principales cibles de ces politiques, les stérilisations étant pratiquées de façon courante dans les pensionnats, les établissements pénitentiaires et les asiles psychiatriques. En 2017 et en 2018, plus de 100 femmes autochtones ont présenté des allégations de procédures de stérilisation forcée à Saskatoon (Akbari, 2021). Ces cas concernent habituellement des femmes s'étant senties pressées ou contraintes de signer des documents de consentement pour des procédures de stérilisation alors qu'elles accouchaient ou tout de suite après l'accouchement, se faisant dire que la procédure était réversible si elles changeaient d'avis, ou alors qu'elles avaient refusé leur

consentement à la stérilisation, qui avait été pratiquée contre leur volonté. La pratique de la stérilisation forcée constitue une forme de génocide culturel et biologique (Akbari, 2021) qui est enracinée dans le pouvoir et l'iniquité. S'attaquer à ce problème nécessitera ainsi la création de services et de soutien en soins de santé sexuelle et reproductive sécuritaires et adaptés sur le plan culturel, de même que des efforts de réconciliation constants pour éliminer le racisme et la discrimination en soins de santé qui ciblent les Autochtones en se fondant sur le respect de leurs droits (Leason, 2021).

Dans ses appels à la justice, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019a) a soumis des recommandations variées, adressées aux particuliers et aux établissements de tous les ordres, pour s'attaquer aux différentes voies par lesquelles la violence coloniale perpétrée contre les femmes et les filles autochtones et les personnes 2ELGBTQQIA+ se perpétue de génération en génération. Ces recommandations se concentrent sur le traitement du traumatisme historique, plurigénérationnel et intergénérationnel et de la marginalisation sociale et économique, sur le dépassement du manque de volonté institutionnelle et sur la stimulation de la faculté d'agir et l'expertise des femmes et des filles autochtones et des personnes 2ELGBTQQIA+.

## **Participation pleine et équitable dans les sphères politique, économique et publique**

Les droits des femmes sont des droits fondamentaux codifiés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et reconnus dans la DNUDPA. Les femmes autochtones n'en demeurent pas moins toujours « aux prises avec des violations systémiques de leurs droits fondamentaux et exclues ou discriminées au sein de leurs propres communautés et de la société en général » [traduction] (Prior & Heinämäki, 2017, p. 194). Par exemple, des inquiétudes entourant les violations des droits des femmes et des filles sont exprimées dans les secteurs des ressources naturelles dominés par des hommes, notamment des accusations et des poursuites portant sur les préjugés liés au sexe, à la violence au travail dont les femmes et les filles autochtones sont victimes, les avantages n'étant pas égaux pour les femmes dans les accords relatifs aux répercussions et aux bénéfices<sup>38</sup> et les problèmes de santé et sécurité au travail qui touchent les femmes (Koutouki et al., 2018; MacMaster & Seck, 2020).



<sup>37</sup> L'eugénisme est une pratique qui tente d'améliorer « l'espèce humaine grâce à l'accouplement sélectif de personnes dotées de certains traits héréditaires recherchés... [en vue] d'éliminer ainsi les maladies, les handicaps et les caractéristiques soi-disant indésirables dans la population humaine » [traduction] (History.com editors, 2019, para. 1). La pratique encourageait les personnes jugées de « race supérieure » à se reproduire, tout en décourageant la reproduction de celles jugées inférieures ou hors de la norme sociale.

<sup>38</sup> Les accords relatifs aux répercussions et aux bénéfices sont négociés entre les communautés autochtones et les promoteurs responsables de l'exploitation de ressources en vue d'atténuer les effets indésirables des activités d'exploitation ressentis par les communautés autochtones et de faire en sorte que ces dernières tirent profit des activités exercées sur leurs territoires ancestraux.

Les femmes autochtones ne sont pas adéquatement représentées dans les espaces réservés à la prise de décisions au niveau de la société exploitante, national et international, ce qui a des incidences nuisibles sur leurs intérêts et leur bien-être (Koutouki et al., 2018). À la fin de 2020, le Prosperity Project (2021) a réalisé une enquête auprès des 48 plus importantes entreprises du Canada et découvert que seules 4 % d'entre elles comptaient au moins une femme identifiée en tant qu'Autochtone occupant un poste de direction en 2020, une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente, et que 9 % comptaient au moins une femme autochtone en bonne position pour obtenir un poste de direction, une hausse de 6 % par rapport à l'année précédente. Malgré les modifications apportées en 2018 à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* pour, entre autres, rehausser la démocratie et la participation des actionnaires, la diversité et la représentation des femmes dans les conseils d'administration des entreprises et les postes de direction, le rythme des progrès en matière d'égalité des sexes et des races au niveau de la direction est au point mort (Prosperity Project, 2021). MacMaster et Seck (2020) font remarquer que les modifications ne vont pas assez loin pour atteindre la parité, en partie parce qu'elles n'établissent pas de normes ou de contingents pour la représentation des femmes dans les conseils d'administration, en plus de manquer de mesures de la conformité.

De plus faibles niveaux de revenus et un manque de ressources, couplés aux systèmes d'oppression, pourraient restreindre le pouvoir de négociation des femmes autochtones

et leur participation aux processus décisionnels, entre autres pour les évaluations d'impact de l'exploitation des ressources et les processus d'atténuation et d'adaptation liés aux changements climatiques (Kennedy Dalseg et al., 2018; Prior & Heinämäki, 2017). Dans une étude évaluant la participation des femmes autochtones aux processus d'évaluation environnementale, Kennedy Dalseg et ses collègues (2018) ont révélé que malgré les possibilités de participer à ces processus, les femmes n'y occupent pas une place de choix, ce qui donne lieu à des décisions qui privilégient les hommes dans des économies traditionnelles et basées sur les salaires, ce qui occasionne un traitement inapproprié des récoltes ancestrales et d'autres activités importantes réalisées sur les terres par des femmes. Comme les femmes autochtones pourraient subir des conséquences socioéconomiques et environnementales de l'exploitation des ressources et des changements climatiques d'une manière différente de celle des hommes, dans certains cas plus intensément (Koutouki et al., 2018), le défaut de les inclure en tant que participantes à part entière tranche non seulement avec l'obligation fiduciaire de l'État canadien de consulter et d'accommoder les Autochtones, mais renforce du même coup la marginalisation des femmes autochtones (Kennedy Dalseg et al., 2018). Il faut adopter une démarche axée sur les droits pour protéger, respecter et appliquer les droits des femmes autochtones dans les organes décisionnels sur les questions qui touchent leur santé et leur bien-être, notamment la mise en application de lois et de politiques qui sont



inspirées des principes des droits fondamentaux (Koutouki et al., 2018). Ce genre de démarche ferait en sorte que les femmes autochtones participeraient pleinement, de façon égalitaire et significative aux processus décisionnels, ce qui concorderait par conséquent avec la volonté de réconciliation du Canada avec les peuples autochtones (Koutouki et al., 2018; Morales, 2019).

À l'heure actuelle, les femmes autochtones occupent une meilleure place dans les communautés grâce à un accès accru à la scolarisation, à l'emploi et aux possibilités d'occuper des postes de niveau supérieur. Même s'il persiste des disparités par rapport aux femmes non autochtones, les femmes autochtones ont fait d'importants gains à tous les échelons du système d'éducation (Arriagada, 2021; Statistics Canada, 2023a). En 2021, 54,7 % des femmes autochtones de 25 à 54 ans avaient obtenu un diplôme d'études postsecondaires (63,4 % des Métisses, 50,3 % des femmes des Premières Nations et 35,6 % des Inuites), comparativement à 44,1 % des hommes autochtones et à 75,5 % des femmes non autochtones (Statistics Canada, 2023a). En ce qui a trait à la diplomation postsecondaire, 17,7 % des femmes autochtones sont titulaires d'un baccalauréat ou d'études supérieures, comparativement à 7 % des hommes autochtones et à 42,3 % des femmes non autochtones. Ainsi, les femmes autochtones seraient plus de deux fois plus susceptibles que les hommes autochtones d'avoir un diplôme universitaire (Statistics Canada, 2023a). Parmi les femmes

autochtones ayant obtenu un grade universitaire en 2015, 91 % occupaient un emploi 3 ans plus tard, comparativement à 86 % des hommes autochtones et à 92 % des femmes non autochtones (Arriagada, 2021).

Malheureusement, ces taux de scolarisation plus élevés ne se sont pas toujours traduits par une égalité des sexes dans les salaires payés, le discours politique ou à la maison. Malgré la relation proportionnelle positive entre le niveau du diplôme obtenu et le revenu, les femmes autochtones continuent de gagner moins que les hommes autochtones, et ce, même si cet écart de revenus rétrécit. Selon le Recensement de 2021, l'écart de revenus lié au sexe qui défavorise les femmes autochtones a reculé de 1 % par rapport au Recensement de 2016 (Statistics Canada, 2019b, 2023b). Cet écart de revenus lié au sexe n'est toutefois pas équitable entre les groupes autochtones, puisque l'écart le plus marqué est observé entre les femmes et les hommes métis, tandis que les Inuites sont susceptibles de gagner plus que leurs congénères masculins. Le tableau 7 illustre les niveaux de revenus moyens et les écarts de salaire en 2021 entre les hommes et les femmes autochtones, comparativement à l'écart de salaires en 2016.

Il est également plus probable que la principale source de revenus des femmes autochtones, contrairement à celle des hommes autochtones, provienne de transferts gouvernementaux et qu'elles reçoivent des proportions plus généreuses de ces transferts. En 2015, par exemple, 23,7 % du revenu des femmes autochtones provenaient de transferts

gouvernementaux, comparativement à 16 % du revenu des femmes non autochtones et à 12 % du revenu des hommes autochtones (NIEDB, 2019a). Même si ces montants correspondent à près du double de celui des hommes autochtones, il a lentement diminué, sauf pour les femmes des Premières Nations vivant dans des réserves. La part du revenu provenant de transferts gouvernementaux était particulièrement élevée chez les femmes des Premières Nations vivant dans des réserves (près de 40 %), ce qui donne lieu au plus important écart entre les sexes de tous les groupes autochtones en ce qui a trait à cette mesure, correspondant à environ 17 % (NIEDB, 2019a).

Pour de nombreuses femmes autochtones, il est essentiel d'aborder les questions d'équité économique pour parvenir à une mesure de l'indépendance économique, de l'autonomisation et de l'autodétermination, leur donnant une plus grande marge de manœuvre si elles veulent quitter un milieu familial violent ou améliorer leur vie et celle de leurs enfants. S'il semble que les femmes autochtones ont fait d'immenses progrès dans le resserrement de l'écart de revenu lié au sexe et dépassent leurs congénères masculins en matière d'études postsecondaires, le coût de la vie exceptionnellement élevé dans le nord du Canada et les possibilités d'emploi limitées continuent de grever lourdement leur capacité à mettre en pratique leur autodétermination dans leur vie personnelle.

Les femmes autochtones ont beaucoup contribué à leurs communautés, aux Nations et au Canada grâce à leur participation aux gouvernements, à des comités consultatifs/conseils et à des organisations autochtones nationales, provinciales/territoriales et régionales. Elles ont participé, entre autres : à des organisations de femmes autochtones, comme l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), Pauktuutit et les Femmes Michif Otipemisiwak, et leurs organisations affiliées provinciales/territoriales, à des comités consultatifs de femmes pour des organisations nationales de représentants autochtones, comme

l'Assemblée des Premières Nations; des organisations provinciales/régionales de femmes autochtones, comme les Femmes autochtones des territoires Wananaki du Nouveau-Brunswick. Les femmes autochtones occupent de plus en plus de postes politiques et de direction ces deux dernières décennies. Nous soulignons deux nominations remarquables, celles de Mary Simon et de RoseAnne Archibald. L'honorable Mary Simon est devenue la 30<sup>e</sup> gouverneure générale du Canada le 19 juin 2021 – la première personne autochtone et inuk à occuper ce poste, alors que RoseAnne Archibald devenait la première femme cheffe nationale de l'Assemblée des Premières Nations le 8 juillet 2021 (Austen, 2021).

Les femmes autochtones jouent également des rôles de conseillères de premier plan dans l'élaboration de politiques et de lois pertinentes tant au niveau fédéral que provincial et territorial. Par exemple, en 2018, le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres a créé le Cercle des femmes autochtones. Le Cercle se compose de femmes dirigeantes et expertes autochtones des secteurs public et privé provenant d'universités et d'organisations de femmes autochtones, de fournisseurs de services, d'organisations à but non lucratif et de gouvernements. Chaque membre a un rôle consultatif pour un mandat de deux ans. Leur rôle consiste plus précisément à éclairer le plan

**TABLEAU 7 : REVENU MOYEN (\$) ET ÉCART DE SALAIRE (%) PAR SEXE ET GROUPE AUTOCHTONE EN 2021, COMPARATIVEMENT À 2016**

	Autochtone	Premières Nations	Inuit	Métis	Non-Autochtone
Femme	41 160	39 320	46 400	43 520	46 840
Homme	49 080	44 800	44 840	55 650	63 250
Écart lié au sexe en 2021 (%)	-16,1 %	-12,2 %	+3,5 %	-21,8 %	-25,94 %
Écart lié au sexe en 2016 (%)	-17,1 %	-2,2 %	+6,7 %	-31 %	-29,3 %

Source : Écart lié au sexe en 2016 tiré de Statistique Canada (2019e); données du Recensement de 2021 et écart lié au sexe tirés de Statistique Canada (2023b).

d'action fédéral concernant les trois domaines prioritaires de la Condition féminine du Canada :

1. accroître la sécurité et la prospérité économiques des femmes;
2. promouvoir l'accès des femmes aux postes de responsabilité et leur participation à la vie démocratique;
3. mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles (WAGE, 2021a).

Des gouvernements provinciaux et territoriaux ont aussi formé des ministères et des services réservés aux femmes et à l'égalité des sexes, dotés de comités consultatifs axés sur le règlement de questions ayant de l'importance pour les femmes autochtones.

Des organisations sans but lucratif, comme l'Institute for the Advancement of Aboriginal Women (IAAW) en Alberta, font

des revendications et mettent sur pied des programmes et des services visant à faire progresser davantage les rôles et les accomplissements des femmes autochtones. Il s'agit, entre autres, de formation sur l'indépendance financière, de voies de guérison traditionnelles, de l'acquisition du pouvoir d'influence chez les jeunes, des initiatives en matière de justice, de programmes de prévention de la violence, de programmes pour des relations saines, d'acquisition de compétences liées à l'emploi et de programmes de formation professionnelle (IAAW, 2021). De plus, de nombreuses étudiantes autochtones procèdent à des recherches sur la santé communautaire dans différentes universités canadiennes et travaillent dans le secteur des soins de santé où, dans ces rôles, elles influencent les politiques et les programmes qui ont des effets sur la santé et le bien-être des femmes, des enfants et des familles (Bourgeault et al., 2018; Cidro & Anderson, 2020).

Malgré ces rôles importants, les femmes autochtones continuent d'être sous-représentées dans des institutions comme les conseils d'administration des hôpitaux, les universités et les assemblées législatives fédérale et provinciales (Hanrahan, 2021). Elles demeurent également sous-représentées dans les structures de gouvernance des communautés autochtones. En 2019, environ 19 % des chefs et 27 % des conseillers de bande des communautés de Premières Nations étaient des femmes (Centre for Gender, Diversity and Inclusion Statistics, 2021). Les leaders autochtones ont œuvré à la correction de ce déséquilibre, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de femmes occupant le poste de chef (passé de 18 % à 24 %) et membres de conseils de bande (passé de 29 % à 31 %) dans la période allant de 2012 à 2022 (Hobson, 2022). Une participation importante des femmes autochtones est essentielle dans les processus décisionnelles, les structures de gouvernance et les



rôles de direction pour traiter des questions d'inégalité des sexes et d'inclusion sociale. Comme le font remarquer Woroniuk et Lafrenière (2016), elles doivent également participer aux processus décisionnels pour atteindre l'ODD 16a, qui a trait aux sociétés paisibles et inclusives.

Il est nécessaire d'encourager un plus grand nombre de femmes à assumer des rôles prépondérants. Les programmes de Young Indigenous Women's Circle of Leadership, mis sur pied partout au Canada par des organisations autochtones et non autochtones, comme la faculté d'enseignement de l'Université de l'Alberta et Kee Tas Kee Now Tribal Council Education Authority, font déjà une partie de ce travail. Ces programmes visent à donner des conseils aux jeunes filles et femmes autochtones (habituellement âgées de 10 à 16 ans) et de renforcer leur résilience grâce à une immersion dans les langues, les cultures et les modes de savoir autochtones. Les

programmes favorisent des choix sains, l'acquisition de compétences, l'instauration de la confiance en soi et une plus grande appréciation des langues autochtones. Bien que ces types de programmes s'adressent aux jeunes autochtones, d'autres sont axés sur l'accroissement des aptitudes de leaders professionnels chez les femmes autochtones. L'Ontario Native Women's Association (ONWA) a par exemple mis sur pied un programme de leadership des femmes autochtones qui soutient les femmes autochtones dans leur cheminement vers un poste de direction, notamment par une formation sur les méthodes de direction, les compétences en matière d'animation, une formation sur la gouvernance de conseil d'administration, la responsabilité et la transparence financières, l'éducation publique, le réseautage et les enseignements traditionnels (ONWA, n.d.). Il faut plus de ces types de programmes à l'échelle des communautés et des régions, au Canada.

## Indicateurs de l'inclusion sociale

Alors que les indicateurs actuels des ODD saisissent de multiples dimensions d'inégalité et d'exclusion sociale pour les femmes et les filles autochtones, il n'existe actuellement aucun indicateur lié à l'équité salariale, et les indicateurs liés à l'équité des chances (emploi, éducation, etc.) sont très limités. Les cibles et les indicateurs actuels ne tiennent pas pleinement compte de la complexité de la violence à l'égard des femmes dans les communautés autochtones rurales et éloignées, où sortir d'une situation violente pourrait se révéler difficile. De plus, l'objectif 5 fait appel à une optique binaire pour traiter des questions de genre, puisqu'il concerne principalement les femmes et les filles et néglige la mixité des sexes et la communauté LGBTQ2S+.



© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 1307323722



Le mot « bispirituel » est une notion autochtone qui va au-delà des termes coloniaux pour décrire le genre, le sexe et la sexualité, et sert à désigner un Autochtone au Canada qui s'identifie comme étant LGBTQ2S+ ou qui s'interroge (Hunt, 2016). Dans le passé, les personnes bispirituelles étaient largement respectées et honorées dans les communautés autochtones et avaient des responsabilités uniques qui étaient importantes pour le bien-être collectif des Premières Nations (Hunt, 2016; Thomas et al., 2021). Cependant, les répercussions de la colonisation ont diminué leur position auparavant vénérée dans la société et l'ont remplacée par des formes multiples et croisées de marginalisation fondées sur leur identité bispirituelle et leur indigénité (Hunt, 2016; Thomas et al., 2021). Cela aura entraîné des conséquences marquantes sur leur santé et leur bien-être, en nourrissant de grandes quantités de violence sous de multiples formes, le VIH/sida, des problèmes de santé mentale, de toxicomanie et de suicide (Hunt, 2016). L'agenda des ODD ne fait aucune recommandation spécifique pour les personnes bispirituelles, mais il fait référence à la nécessité de l'égalité des sexes. Ainsi, les activistes LGBTQ2S+ interprètent le mot « genre » pour l'appliquer aux personnes bispirituelles et d'une mixité d'autres genres. Il est à espérer qu'au niveau national, des cibles et des indicateurs puissent aborder spécifiquement leur santé et leur bien-être (Dorey, 2016).

## Politiques et lois favorisant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Pour mesurer les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, l'indicateur 5.1.1 des ODD se concentre sur la « Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, à faire respecter et à suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe ». Au cours des cinq dernières années, le Canada a élaboré des politiques et des lois nationales visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en général. Ses actions ont mené à la création d'institutions (p. ex. celle du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres), de politiques (p. ex. modification de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* pour accroître la diversité et la représentation des femmes au sein des conseils d'administration des sociétés et occupant des postes de direction), d'outils (p. ex. exigence d'une analyse fondée sur les sexes pour toutes les politiques fédérales) et de structures de responsabilisation (OECD, 2018). La pression s'est également intensifiée concernant la mise sur pied d'une stratégie pancanadienne en vue de faire progresser la question de l'égalité des sexes, une qui soit ancrée dans les principes de décolonisation, d'inclusivité, d'accessibilité et de droits fondamentaux; qui adopte des approches d'éducation transformatrice pour toute la vie, éclairées en matière de traumatisme et de violence, et axées sur la santé; qui soient démocratiques, responsables et financées de façon



durable (Gender Equality Network Canada, 2020; voir aussi FinDev Canada, 2019). Les secteurs prioritaires recommandés pour l'application de cette stratégie comprennent la décolonisation et la réconciliation, la violence à l'égard des femmes et celle fondée sur le sexe, la sécurité et la prospérité économiques, de même que l'accessibilité, l'équité, l'égalité et l'inclusion.

Des initiatives fédérales et provinciales/territoriales ont aussi prôné l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes autochtones, particulièrement. À l'échelle fédérale, cela comprend le retrait de la discrimination fondée sur le sexe dans la *Loi sur les Indiens*; la mise sur pied de stratégies qui s'attaquent à la violence à l'égard des femmes autochtones et à la violence fondée sur le sexe, ainsi que le financement de projets qui font progresser l'égalité des sexes d'un point de vue autochtone (WAGE, 2021b). À l'échelle provinciale et territoriale, cela comprend l'annulation des systèmes d'alerte des naissances<sup>39</sup> dans la majorité des provinces et territoires, de même que des plans d'action qui ciblent la violence fondée sur le sexe et des recommandations découlant de l'Enquête nationale sur les femmes

et les filles autochtones disparues et assassinées (voir, par exemple, the Yukon Government's [2020] MMIWG and Two-spirit+ People Strategy). Les politiques portant sur la violence fondée sur le sexe doivent néanmoins reconnaître l'interconnectivité de cette forme de violence avec la pauvreté, le logement, l'itinérance et la maltraitance des enfants.

La publication du rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, en 2019, a attiré plus particulièrement l'attention policière sur la violence fondée sur le sexe. À la suite de cette publication, le gouvernement fédéral a investi 9,6 millions de dollars sur 5 ans pour financer la création du nouveau Bureau national des normes et pratiques d'enquête de la Gendarmerie royale du Canada. Ce bureau vise à établir des normes nationales et à procéder à la supervision des enquêtes menées sur des cas délicats/majeurs, notamment celles portant sur la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones (CIRNAC, 2019). Ce changement vise en partie à faire en sorte que les cas de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées bénéficient d'une attention suffisante et égale à celles dont font l'objet les autres cas. Le gouvernement fédéral a également rendu public en

---

<sup>39</sup> Dans les systèmes d'alerte des naissances, des travailleurs sociaux signalent les parents qui attendent un enfant et sont soupçonnés de constituer un risque pour leur nouveau-né. La pratique est exercée sans le consentement du ou des parent(s). À la naissance de l'enfant, l'hôpital avise le travailleur social, ce qui mène parfois à la prise en charge du nourrisson (Marelj & Vikander, 2021). Les avocats ont soutenu que la pratique constitue une forme de surveillance de l'État axée sur une série d'allégations qui pourraient être erronées ou ancrées dans le racisme et contrôler les familles au lieu de leur apporter un soutien (Mareli & Vikander, 2021.). À l'heure actuelle, seul le Québec n'a pas supprimé les systèmes d'alerte des naissances.



2020 un plan d'action national portant sur la violence fondée sur le sexe (Public Safety Canada, 2020), un autre en 2021 pour mettre en œuvre les recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (Government of Canada, 2021c), en plus de publier un rapport d'étape annuel sur ce dernier plan d'action national (Government of Canada, 2022).

En 2021, la GRC et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) ont tous deux mis en application des stratégies et des plans d'action pour répondre aux recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Le plan Vision150 de la GRC vise à changer la culture organisationnelle pour la muer en une organisation moderne, inclusive et plus solide, pourvue d'initiatives et d'indicateurs pour faire le suivi des progrès accomplis dans quatre secteurs clés : personnel, culture, intendance et services de police (RCMP, 2021). RCAANC (2021b) a mis en place *La voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées*. La stratégie adopte une démarche axée sur les distinctions pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes/filles autochtones et des personnes 2ELGBTQQIA+, qui repose sur une approche holistique et informée des traumatismes, des principes de respect des droits fondamentaux, le leadership et l'autodétermination des Autochtones, la sécurité et l'humilité

culturelles. En réponse à ces efforts fédéraux, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a élaboré son propre plan national devant le manque d'action significative et le caractère « toxique [et] dysfonctionnel » qu'elle percevait dans la démarche du gouvernement fédéral (Wright, 2021a). La réponse de l'AFAC est révélatrice de la nécessité de passer outre les documents ambitieux et de mettre en vigueur des interventions dirigées par les Autochtones et adaptées sur le plan culturel, et d'appliquer des stratégies de prévention pour les femmes autochtones et les personnes à risque de multiples genres.

Les répercussions intergénérationnelles des politiques coloniales comme le système des pensionnats indiens, les politiques passées et actuelles en matière de protection de l'enfance et la marginalisation socioéconomique ont eu des effets différents sur la santé et le bien-être des femmes autochtones et les personnes de divers genres. Il est donc difficile d'aborder les questions qui ont une incidence sur leur santé et sur leur bien-être et d'atteindre l'équité avec les hommes autochtones et au sein de la société canadienne dans son ensemble. Aborder la myriade de problèmes et d'iniquités auxquels ces personnes sont confrontées sera essentiel en vue de rétablir des familles et des communautés en santé, surtout que des femmes autochtones en sont les principales dispensatrices de soins. La mise en application et le suivi de l'objectif 5 dans les communautés autochtones viendront par conséquent s'ajouter au travail déjà entrepris pour corriger les inégalités liées au sexe.

## Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (objectif 10)

L'ODD 10 comprend de multiples volets de l'inégalité qui comprennent, entre autres : le revenu; l'inclusion sociale, économique et politique; la participation à la prise de décisions, aux lois, aux politiques et aux pratiques. Beaucoup de ces volets ciblent les pays sous-développés, tandis que d'autres (comme ceux de l'inégalité des revenus et de l'inclusion sociale, économique et politique) ont été examinés dans d'autres sections en ce qui concerne les peuples autochtones du Canada. Cette section se concentrera principalement sur la cible 10.3, « assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière ». Cette dimension d'iniquité est unique aux peuples autochtones, car aucun autre groupe ethnique au Canada n'a été, ni ne continue d'être soumis à une si longue histoire de lois et de politiques discriminatoires, ainsi que de violations des droits fondamentaux. Puisque d'autres portions de cet objectif ont déjà été traitées ailleurs, cette section se concentrera sur l'accès équitable des Autochtones à des services particuliers et la dépossession des peuples autochtones de leurs terres et de leurs ressources.

## Accès non équitable aux services

Les peuples autochtones du Canada ont une longue histoire de colonialisme qui visait à assimiler leurs communautés à la société colonisatrice pour ainsi affaiblir leurs sociétés, leurs économies et leurs gouvernements et créer une marginalisation sociale, économique et politique. La longue histoire de sous-financement des services publics dans les réserves dont, entre autres, l'éducation, les soins de santé et les services sociaux, est un des principaux facteurs ayant mené à cette marginalisation socioéconomique. Le sous-financement chronique aura eu pour conséquence la création de disparités considérables en matière de santé et de bien-être chez les enfants et dans les familles autochtones. Le gouvernement fédéral a mis en place certaines politiques et lois, au cours de la dernière décennie, pour corriger une partie de ces disparités, notamment l'adoption du principe

de Jordan<sup>40</sup>, l'initiative Les enfants inuits d'abord<sup>41</sup> et le retrait du seuil de 2 % de financement fédéral annuel pour les programmes et services aux Premières Nations en 2015 (T. Fontaine, 2015). En 2019, il adoptait la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*<sup>42</sup>. Cette loi insiste sur l'autodétermination autochtone en matière de protection de l'enfance et a le pouvoir de transformer le système de protection de l'enfance grâce à la mise en place de cadres adaptés sur le plan culturel et axés sur les points forts en vue de comprendre les cas de négligence des enfants et d'intervenir – un enjeu majeur qui mène actuellement à une surreprésentation des enfants autochtones dans le système de protection de l'enfance (Caldwell & Sinha, 2020).

Malgré ces changements positifs, des obstacles et des lacunes persistent en ce qui a trait à la prestation de services sociaux, de santé et d'éducation pour les enfants autochtones et leurs

familles. Cela s'explique en partie par l'absence d'un financement fédéral durable et la collecte inadéquate de données pour éclairer la prise des décisions relatives à la santé et au bien-être des enfants autochtones (Caldwell & Sinha, 2020; FNCFCFS et al., 2021; Garrett, 2021; Kamran, 2021; Toombs et al., 2018). Bien que les renseignements sur les enfants et les familles inuits et métis manquent, les obstacles à un accès équitable aux services pour les enfants et les jeunes des Premières Nations et d'autres groupes autochtones sont bien documentés. Ils comprennent, entre autres :

- l'absence de services d'intervention précoce et de services aux personnes handicapées;
- le manque de planification de la transition des jeunes ayant des besoins continus qui atteignent l'âge de non-admissibilité aux services;

<sup>40</sup> Le principe de Jordan est un principe de l'enfant d'abord qui garantit aux enfants des Premières Nations, vivant dans des réserves ou hors réserve, qu'ils seront en mesure d'obtenir les services dont ils ont besoin, quand ils en auront besoin. Ce principe est nommé à la mémoire de Jordan River Anderson, un enfant des Premières Nations de la Norway House Cree Nation, au Manitoba, qui est né avec des besoins médicaux complexes. Un conflit de compétences entre les gouvernements fédéral et provincial à propos de la responsabilité financière de ses soins à domicile a conduit à sa mort à l'hôpital, à l'âge de 5 ans, sans avoir passé une seule journée dans la résidence familiale (FNCFCFS, 2021). Le principe affirme que lorsque des services sont demandés, le gouvernement contacté en premier doit payer pour les services, et les conflits de compétences liés au paiement seront réglés plus tard. L'étendue des services couverts en vertu de ce principe comprennent les services d'éducation, de santé, à la petite enfance et de loisirs, de même que des services culturels et linguistiques.

<sup>41</sup> L'initiative Les enfants inuits d'abord s'étend aux mêmes types de services pour les enfants inuits que ceux fournis aux Premières Nations par le biais du principe de Jordan, ce qui leur garantit d'avoir aussi accès aux produits, aux services et au soutien de santé, sociaux et éducatifs essentiels et financés par le gouvernement dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

<sup>42</sup> Cette loi, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, affirme les droits des peuples des Premières Nations, inuits et métis d'exercer leur compétence en matière de services de santé et de services sociaux, selon les principes nationaux du meilleur intérêt pour l'enfant, la continuité culturelle et l'égalité véritable. En vertu de la Loi, les groupes autochtones ont deux options pour l'exercice de leur compétence : la première option leur permet de faire parvenir un avis au ministre des Services aux Autochtones et aux gouvernements provinciaux et territoriaux concernés de leur intention d'exercer leur compétence, en laissant prévaloir les lois fédérales et provinciales/territoriales en matière de services à l'enfance et à la famille; la seconde option permet aux parties concernées de conclure un accord de coordination tripartite, en permettant aux lois des Premières Nations en matière de services à l'enfance et à la famille de prévaloir (Ministry of Justice, 2019).

- la difficulté d'obtenir des fonds pour apporter des améliorations à l'infrastructure pour les enfants handicapés et ayant des besoins particuliers;
- les processus onéreux de (ré) inscription requis pour prouver la nécessité actuelle ou continue de services en vertu du principe de Jordan;
- la mauvaise harmonisation entre les exercices financiers du gouvernement fédéral et les écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année pour soutenir les engagements financiers;
- les contestations judiciaires continues entre le gouvernement fédéral et les avocats des enfants des Premières Nations concernant l'admissibilité en vertu du principe de Jordan;
- le sous-financement chronique, déterminé par la taille de la population communautaire au lieu de l'être par le nombre d'enfants et de familles dans le besoin;
- les méthodes non représentatives pour l'attribution de ressources qui se concentrent sur la satisfaction des besoins immédiats de chaque enfant, sans tenir compte de leurs réalités, notamment des déterminants de la santé élémentaires comme l'accès à de l'eau potable salubre (FNCFCFCS et al., 2021; Gerlach et al., 2020).

L'accès limité à des services adaptés sur le plan culturel érige également des obstacles devant les populations autochtones des milieux urbains (Carrière & Richardson., 2017; FNCFCFCS et al., 2021). Comme l'ont précisé la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations et d'autres, les iniquités sont trop généralisées et enracinées pour les redresser par des mesures à la pièce (FNCFCFCS et al., 2021, p. 25). Des réformes systémiques et structurales majeures et d'énormes investissements s'imposent. Il pourrait s'agir, par exemple, d'un changement d'axe pour passer de la satisfaction des besoins de chaque enfant à la création de liens authentiques avec les communautés et les familles des Premières Nations afin de mieux comprendre leurs contextes sociaux et communautaires uniques. Les recommandations formulées vont aussi dans le sens de la mise en place de services dirigés, conçus et fournis par les Premières Nations et de l'instauration de réformes fédérales afin de combler les lacunes en matière de services, de créer un financement durable de longue durée pour les communautés des Premières Nations et de faire progresser la question de l'équité en santé pour les Premières Nations (Gerlach et al., 2021). Une évaluation indépendante et en profondeur doit également sonder les gouvernements afin de déceler et de redresser les idéologies, les politiques et les pratiques discriminatoires toujours en place dans les systèmes de soins de santé et de services sociaux (FNCFCFCS, n.d.).

La très vaste surreprésentation des enfants autochtones dans le système de protection de l'enfance persiste et, en 2021, leur nombre correspondait à plus de la moitié des enfants de 0 à 14 ans présents dans des foyers d'accueil, et ce, même s'ils ne représentent que 7,7 % de tous les enfants de cette tranche d'âge (ISC, 2022). En 2007, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SSEFPN) du Canada et l'Assemblée des Premières Nations (APN) ont déposé une plainte en matière de droits de la personne contre le gouvernement canadien, en réponse à la perpétuation d'un financement inéquitable dans le système de protection de l'enfance. Malgré la décision du Tribunal canadien des droits de la personne, en 2016, selon laquelle le gouvernement avait effectivement fait preuve de discrimination envers les enfants des Premières Nations en sous-finçant les services de protection de l'enfance dans les réserves et en omettant de mettre en œuvre le principe de Jordan (ISC, 2021g). Dans son processus de remédiation, le Tribunal avait ordonné au gouvernement fédéral de verser une indemnisation de 40 000 dollars à tous les enfants des Premières Nations qui ont été extirpés de leurs foyers, de leurs familles et de leurs communautés ou qui ont fait l'objet de refus, de délais déraisonnables ou de lacunes en matière de services essentiels, ce qui va à l'encontre du principe de Jordan. Le gouvernement fédéral continue malgré tout de ne pas se conformer correctement à la décision (Blackstock et al., 2020).



Dans les années qui ont suivi, le gouvernement fédéral a collaboré avec les leaders des Premières Nations en vue de corriger les torts causés par une application obtuse du principe de Jordan par le Canada, ce qui a abouti à l'annonce de la version définitive et modifiée d'un accord de règlement, en avril 2023, qui prévoit une indemnisation de plus de 23 milliards de dollars aux enfants et aux familles des Premières Nations, accord qu'a approuvé la Cour fédérale du Canada en octobre 2023 (ISC, 2023e). Le processus de mise en œuvre du règlement devrait commencer à la fin de 2024.

Enfin, en 2021, le gouvernement fédéral a aussi annoncé ses plans d'élaboration conjointe d'une loi sur la santé des Autochtones fondée sur les distinctions, en reconnaissance de la nécessité de mettre fin aux iniquités et à la discrimination dont sont victimes les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis qui veulent obtenir des services de santé. Cette loi établira des principes globaux sur lesquels reposeront les services de santé fédéraux; fera progresser les engagements pris par le gouvernement à la suite des appels à l'action de la CVR et des appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées; s'attaquera au racisme systémique anti-autochtone dans le système de santé; favorisera la transformation des services de santé « en collaborant avec les organisations autochtones à l'élaboration, à la prestation et

à l'amélioration des services afin d'accroître la prestation des services de santé dirigés par les Autochtones » (ISC, 2021h, n.p.). À ce jour, les séances de consultation auprès de partenaires et de communautés des Premières Nations, inuits et métis ont fait l'objet de rapports qui mentionnent neuf buts généraux axés sur les éléments suivants :

1. traiter les Autochtones comme des égaux et transformer les systèmes afin d'en retirer les politiques colonisatrices/coloniales et les pratiques discriminatoires;
2. exercer la souveraineté et l'autodétermination;
3. utiliser des démarches holistiques qui intègrent les modes de savoir et d'être autochtones et leurs déterminants sociaux de la santé;
4. veiller à la responsabilisation du système de santé pour les Autochtones;
5. maintenir des relations respectueuses entre les peuples autochtones et le gouvernement du Canada;
6. assurer un financement équitable, adéquat, durable, inclusif et souple aux peuples autochtones et à leurs communautés;
7. assurer un contrôle autochtone sur les données et les renseignements;
8. combler les besoins essentiels en matière de services de santé;
9. soutenir et renforcer les capacités relatives aux ressources humaines en santé (ISC, 2023a).

## Dépossession des terres et des ressources

Il est bien connu que la dépossession des peuples autochtones de leurs terres a contribué aux inégalités auxquelles les peuples autochtones sont confrontés. Divers arrêts de la Cour suprême ont stipulé que les Autochtones ont des droits inhérents en ce qui a trait aux terres non cédées et que les activités industrielles exercées sur ces terres requièrent une consultation des peuples autochtones et leur consentement. Les principes de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC), bien établis dans la DNUDPA et adoptés par le Canada dans le cadre de sa *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, ont émergé en tant qu'obligations imposées par la loi afin d'apporter les renseignements nécessaires entre les peuples autochtones, les États et les industries d'extraction (Papillon & Rodon, 2017). Les droits ancestraux et issus de traités ont été enchâssés dans l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* de 1982. Ces actions ont procuré aux Autochtones une faculté d'agir de plus en plus grande dans la prise de décisions concernant l'exploitation des ressources sur leurs terres ancestrales. Il existe cependant de nombreux exemples de défaut de protection des droits autochtones sur les terres et les ressources dans le cadre d'activités d'extraction et d'exploitation des ressources naturelles. L'écart entre l'interprétation du CPLCC et sa concrétisation peut parfois prendre des proportions considérables en raison de la variété d'interprétations





*Bien que le respect des droits fondamentaux et le partage des bénéfices fassent maintenant partie intégrante des obligations de responsabilité sociale des entreprises, puisqu'ils concernent la prise de décisions relatives à l'exploitation et à l'extraction des ressources, les difficultés qui demeurent remettent en question la légitimité des EIE et des accords relatifs aux répercussions et aux bénéfices*

(Craik et al., 2017).



quant au moyen d'obtenir ou d'exprimer un consentement. De plus, dans certains cas, la réticence fédérale ou provinciale/territoriale à se plier aux obligations d'obtenir un CPLCC s'installe, afin de faire valoir un pouvoir et de protéger des intérêts économiques dans leur économie politique et le secteur des ressources naturelles au détriment des droits autochtones (Papillon & Rodon, 2017).

Dans le contexte de vastes processus d'extraction et d'exploitation des ressources, l'obligation de consulter les Autochtones, de les accommoder et, dans certains cas, d'obtenir leur consentement s'applique principalement par le biais des évaluations de l'impact environnemental (EIE) et d'accords relatifs aux répercussions et aux bénéfices (Papillon & Rodon, 2017). La création des EIE visait à atténuer

les impacts environnementaux des projets d'exploitation des ressources, mais depuis que le gouvernement fédéral a réoutillé l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, en 2019, pour la renommer Agence d'évaluation d'impact du Canada, ces accords sont maintenant exigés pour tenir compte des impacts économiques, sociaux et sur la santé. Les accords relatifs aux répercussions et aux bénéfices diffèrent, puisqu'ils sont privés, souvent confidentiels, négociés entre les entreprises et les organisations représentant des Autochtones qui ne font pas intervenir directement les gouvernements. Ils visent à obtenir une acceptation sociale des projets en renforçant la confiance entre les parties signataires et en s'attaquant aux éventuels effets néfastes des projets grâce à des mesures d'atténuation, à une indemnité financière et à des avantages économiques.

Bien que le respect des droits fondamentaux et le partage des bénéfices fassent maintenant partie intégrante des obligations de responsabilité sociale des entreprises, puisqu'ils concernent la prise de décisions relatives à l'exploitation et à l'extraction des ressources, les difficultés qui demeurent remettent en question la légitimité des EIE et des accords relatifs aux répercussions et aux bénéfices (Craik et al., 2017). Comme des processus ont lieu à l'échelon de la direction, les avantages tirés de ces accords tendent à refléter les valeurs et les priorités des représentants de la communauté, qui pourraient se révéler incompatibles avec celles de l'échelon communautaire. À titre d'exemple, ces types de processus témoignent de déséquilibres importants entre les sexes sur la question de la consultation autochtone, tenant compte du point de vue des hommes

davantage que de celui des femmes (Kuokkanen, 2019). Ces processus continuent en outre de donner un avantage aux sociétés d'exploitation des ressources et aux gouvernements non autochtones, qui peuvent exercer un pouvoir sur des communautés autochtones désavantagées sur le plan économique qui cherchent à accroître le bien-être de leurs membres (Baker & Westman, 2018; Samson, 2016). Ce faisant, les EIE et les accords relatifs aux répercussions et aux bénéfices n'agissent souvent pas dans l'intérêt de nombreuses personnes touchées, ce qui donne lieu à l'omission constante des droits et des modes de vie des Autochtones (Moore et al., 2017).

Le défaut de reconnaître les droits des Métis constitue également un problème, un élément qui contredit la reconnaissance des Métis dans la constitution canadienne en tant qu'une des trois populations autochtones distinctes du Canada. Dans le passé, les Métis étaient sous-représentés dans les processus décisionnels et les négociations ayant trait aux ressources naturelles (Wanvik & Caine, 2017). La décision de la Cour suprême du Canada, en 2016, connue comme *l'arrêt Daniels*, a indiqué que les Métis et les membres des Premières Nations non inscrits étaient des parties égales reconnues en vertu du paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle* (INAC, 2016). Cette décision affirme l'obligation

fiduciaire du gouvernement fédéral de consulter les Métis et de négocier avec eux en toute bonne foi sur les questions qui les touchent. Depuis 2016, des communautés et des organisations métisses ont conclu de nombreux accords avec la Couronne, s'engageant dans de nouvelles relations de nation à nation, de gouvernement à gouvernement, en plus d'avoir été intégrées au *Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits*<sup>43</sup> du gouvernement fédéral, annoncé en février 2018 (Gaudry, 2018). La difficulté réside toutefois dans la détermination des personnes qui répondent aux critères de détenteurs de droits et qui sont visées par l'obligation de consulter et d'accommoder, de l'étendue géographique du détenteur de droits et des personnes habilitées à représenter le détenteur de droits durant une consultation à propos dudit droit (Drake, 2021).

L'adoption par le Canada de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, en 2021, constitue une étape majeure dans l'atteinte de la cible 10.3. La Loi vise à faire progresser la mise en œuvre de la DNUDPA au Canada en entraînant l'élaboration d'un plan d'action en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration et de faire en sorte que les lois fédérales concordent avec la Déclaration, en tenant le Canada responsable de l'accomplissement de progrès (Ministry of Justice, 2021). La Loi confirme les droits ancestraux

et issus de traités et l'engagement du Canada à collaborer avec les peuples autochtones à leur mise en œuvre. Les principaux éléments de la Loi comprennent des dispositions pour corriger les injustices; éliminer toutes les formes de violence, de racisme et de discrimination à l'égard des Autochtones; promouvoir un respect et une compréhension mutuels. Bien que plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux aient pris des mesures en réponse à la DNUDPA, seul le gouvernement de la Colombie-Britannique a, jusqu'à présent (2019a), adopté une loi qui entraîne l'harmonisation des lois provinciales sur la DNUDPA.

Le gouvernement fédéral a aussi créé le Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits pour témoigner de sa volonté de se distancer du statu quo et de changer foncièrement la relation du Canada avec les peuples autochtones en reconnaissant les droits en tant que fondement des relations (Wilson-Raybould, 2018). Cette démarche soulève une préoccupation plus générale entourant la pertinence de faire en sorte qu'un cadre de reconnaissance des droits autochtones guide les relations autochtones avec le gouvernement fédéral. Certains ont soutenu que le concept et la nature du cadre se révèlent essentiellement erronés puisqu'ils décrivent les droits à partir d'une optique coloniale (Perley &

---

<sup>43</sup> Le Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits, annoncé par le premier ministre Justin Trudeau en 2018, découle d'une collaboration complète avec des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour faire progresser les travaux en lien avec la réconciliation (CIRNAC, 2018). Le Cadre vise à faire de la reconnaissance et de la mise en œuvre des droits le fondement de toutes les relations entre les peuples autochtones et les gouvernements, accompagnées de mesures soutenant le renforcement des Nations et des gouvernements autochtones et favorisant l'autodétermination autochtone.



Peach, 2018). Puisque des rapports fondés sur des traités n'octroient pas à la Couronne le pouvoir de définir les droits autochtones, il faut décoloniser le langage et le processus utilisés pour créer le cadre et rendre compte des principes de souveraineté (Perley & Peach, 2018). D'autres ont le sentiment que le cadre constitue une « autre réarticulation ou reformulation d'anciennes politiques de dépossession » [traduction] (Pictou, 2018, n.p.) et soutiennent que ce cadre ne fera que perpétuer la remise en question d'une pleine réalisation du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des Autochtones en continuant d'asservir les droits autochtones dans les processus décisionnels ayant trait aux ressources naturelles. L'adoption d'un cadre axé sur les droits pour faire progresser la réconciliation constitue néanmoins une avancée vers la réduction de l'iniquité pour les peuples des Premières Nations, inuits et métis.

### **Mesure des progrès accomplis dans la réduction des inégalités pour les peuples autochtones**

Les exemples juridiques, politiques et pratiques précédents soulignent l'importance de la cible 10.3 dans le redressement des inégalités pour les peuples autochtones du Canada. Si les cibles de l'ODD 10 se concentrent sur l'inclusion sociale, économique et politique et sur l'élimination des lois, des politiques et des pratiques discriminatoires, un seul indicateur porte sur la discrimination. L'indicateur 10.3.1 mesure : « la proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait

l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme ». Certains indicateurs de l'objectif 16 pourraient aussi se révéler utiles dans le traitement de la discrimination et la réduction de l'inégalité pour les Autochtones. Il en sera question dans la section suivante.

Bien que l'indicateur 10.3.1 puisse suffire à saisir les cas isolés de discrimination ou de harcèlement signalés au Tribunal des droits de la personne ou au système judiciaire du Canada, il est sans doute insuffisant pour saisir la portée et l'ampleur de la discrimination et du racisme subis par les Autochtones dans les domaines économique, social et politique. Cette discrimination et ce racisme se manifestent dans les lois, les politiques et les services fédéraux et provinciaux/territoriaux; dans les domaines de l'application de la loi, de la justice, de l'éducation, de la protection de l'enfance et des systèmes de soins de santé; dans les médias; et ailleurs. Cet indicateur isolé ne tient pas non plus compte des profonds déséquilibres en matière de pouvoir qui existent entre les populations autochtones et non autochtones. S'attaquer à ces sources d'iniquité nécessitera des changements structurels, ainsi qu'une compréhension plus profonde par les populations non autochtones des sources sous-jacentes de marginalisation socioéconomique et d'iniquité en matière de santé pour les peuples autochtones et du rôle que joue le pouvoir dans leur perpétuation.

## Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous (objectif 16)

Le développement durable est intimement lié à des sociétés pacifiques et inclusives (United Nations, 2015). Lorsque les gens sont capables de vivre sans crainte de violence ou de discrimination, ont un accès égal aux ressources dont ils ont besoin pour contribuer à leur communauté et à la société dans son ensemble, et lorsque leurs communautés leur permettent de s'épanouir sur les plans spirituel, culturel, émotionnel et intellectuel, cela crée un environnement propice à l'innovation et à la croissance économique. L'ODD 16, avec ses 12 cibles, aborde les droits fondamentaux et la manière dont les systèmes politiques et juridiques pourraient les protéger (Craig, 2016). Cet objectif appelle plus particulièrement à la fin de la violence, de la maltraitance des enfants (cible 16.2), ainsi qu'aux politiques non discriminatoires et à la représentation et à la participation inclusives à tous les niveaux de gouvernance (cible 16.7). Les pratiques historiques de la colonisation européenne ont eu des conséquences majeures pour les femmes, les enfants, les jeunes, les familles et les communautés autochtones sous forme de taux élevés

de violence à l'encontre des femmes autochtones, de maltraitance des enfants et d'incarcération, perpétrés par des politiques et des pratiques coloniales discriminatoires dans les systèmes de protection de l'enfance, judiciaires et de justice correctionnelle.

Comme il est mentionné plus haut, les Autochtones présentent des taux démesurément élevés d'exposition au système de protection de l'enfance. La prise en charge par le système de protection de l'enfance est associée à de piètres résultats pour la santé et le bien-être des Autochtones. L'éloignement du domicile par les autorités de la protection de l'enfance s'est révélé être un élément associé à l'itinérance chez les jeunes inuits (Kidd et al., 2019). Une étude menée en Alberta a montré que les enfants autochtones pris en charge sont nettement plus susceptibles de mourir que leurs homologues non autochtones, surtout de causes classées en tant que suicide, homicide, accident ou de cause inconnue (Alberta Centre for Child, Family and Community Research, 2014). Les enfants autochtones pris en charge présentent également des taux de mortalité plus élevés que ceux qui ne le sont pas. Être déracinés de leurs familles et de leurs communautés pour aller ici et là dans le système de protection de l'enfance pourrait représenter une expérience douloureuse et traumatisante qui entraînerait des problèmes de santé mentale et de toxicomanie susceptibles de perpétuer le cycle du trauma (Milne & Wotherspoon, 2020; Navia et al., 2018). C'est pourquoi de nombreux chercheurs et avocats estiment que les systèmes canadiens de protection de l'enfance

s'inscrivent dans la lignée des pensionnats autochtones (Barker et al., 2019; McKenzie et al., 2016; Wright, 2021b).

Les Autochtones sont de plus en plus surreprésentés dans le système de justice correctionnel (voir la section intitulée *Égalité et inclusion sociale* pour consulter des renseignements connexes sur l'incarcération excessive des femmes autochtones). En 2020, la population détenue dans les pénitenciers fédéraux se composait de plus de 30 % d'Autochtones, alors qu'ils ne représentent qu'environ 5 % de la population canadienne (Office of the Correctional Investigator [OCI], 2020). Il s'agit d'une hausse de 43,4 % depuis 2010, tandis que le taux d'incarcération des non Autochtones a reculé de 13,7 % au cours de la même période. En ce qui a trait aux femmes autochtones, qui constituaient 50 % de la population féminine détenue en 2022 (Zinger, 2022), le taux se révèle encore plus troublant. Une partie des causes ayant mené à cette incarcération excessive d'Autochtones serait attribuable au colonialisme, à ses conséquences sur la marginalisation socioéconomique et à une discrimination systémique continue (Department of Justice, 2020). Malgré les promesses faites et les engagements pris par les dirigeants politiques pour corriger la situation de l'incarcération excessive des Autochtones dans les prisons et les pénitenciers canadiens, la tendance n'a pas encore été renversée. Le traitement plus rude subi par les détenus autochtones dans le système correctionnel<sup>44</sup>, des taux élevés de récidivisme et des mesures inadéquates pour

s'attaquer aux raisons sous-jacentes de la délinquance sont autant de facteurs probables qui contribuent à la tendance à la hausse de l'incarcération excessive des Autochtones (OCI, 2020). Les taux d'incarcération devraient poursuivre leur ascension, compte tenu du taux élevé de jeunes autochtones pris en charge par les systèmes correctionnels (Ministry of Justice, 2019).

Les circonstances et les antécédents sociaux uniques des Autochtones donnent lieu à des taux de délinquance et de victimisation plus élevés et inégaux. Cette situation est aggravée par les systèmes de protection de l'enfance, judiciaire et correctionnel, qui sont dominés par les visions du monde, les langues et les structures occidentales et qui n'ont pas tenu compte des causes profondes des taux élevés d'incarcération et de prise en charge des enfants – à savoir la marginalisation socioéconomique, la toxicomanie et la violence familiale, qui sont toutes le résultat de traumatismes intergénérationnels (Aboriginal Healing Foundation [AHF], 2005; Cesaroni et al., 2019;

Mitchell et al., 2019; OCI, 2014). Pour remédier à ces problèmes, il faut départir les systèmes de protection de l'enfance, correctionnel et judiciaire des structures coloniales et favoriser des pratiques et des systèmes de justice qui émanent des communautés autochtones et les rendre plus adaptés et plus sensibles à la culture (AHF, 2005; OCI, 2015, 2020). Cela nécessite l'adoption d'approches holistiques qui intègrent les visions du monde et les pratiques autochtones, et qui favorisent l'autodétermination, comme les systèmes de justice autochtones<sup>45</sup>, les cercles de détermination de la peine, les cercles de conférences familiales et la prise en charge par un membre de la famille. Dans les cas où les Autochtones doivent encore interagir avec les systèmes de protection de l'enfance, judiciaire et correctionnel, il est nécessaire de mettre en place des pratiques et des stratégies plus sécuritaires sur le plan culturel qui amélioreront la confiance et les relations dans toutes les interactions, entre autres par le recours à une formation sur la sécurité culturelle dispensée dans tout le système et à des interprètes ou des représentants légaux autochtones.

Les ODD sont essentiels pour parvenir à l'équité et à la justice dans les systèmes de protection de l'enfance et de justice. La cible 16.b exige la promotion et l'application de lois et de politiques non discriminatoires, notamment la réforme du système de police et des politiques de lutte contre le racisme. Si le Canada veut réduire efficacement le nombre de délinquants autochtones et rendre les communautés autochtones et le Canada plus pacifiques et sécuritaires pour tous, il devra aussi aborder les questions relatives à l'éducation des enfants et des adultes, des emplois valorisants et des services sociaux et de santé accessibles (F. Green, 2017). En outre, la cible 10.3 et son indicateur correspondant, axé sur la discrimination et sur le harcèlement, pourraient également être utilisés pour améliorer le suivi des cas de mise en œuvre de stratégies liées à l'égalité, comme le Principe de Jordan, afin d'améliorer l'équité en matière de bien-être et de santé des enfants, de même que le suivi des différences de traitement des délinquants autochtones dans le système de justice.



<sup>44</sup> Les détenus autochtones sont plus susceptibles d'être classés et placés dans des établissements à sécurité maximale et des unités d'isolement, sont surreprésentés dans les cas d'usage de la force et d'incidents liés à une automutilation, et passent une plus grande partie de leur condamnation derrière les barreaux avant d'être libérés sur parole (OCI, 2020).

<sup>45</sup> Les systèmes ou les programmes de justice autochtone sont des systèmes de justice communautaire qui offrent d'autres procédures juridiques en opposition aux processus traditionnels afin d'aider les peuples autochtones à exercer une plus grande responsabilité an matière d'administration de la justice dans leurs communautés (Government of Canada, 2021a).

## L'environnement

La croissance économique, les questions sociales et l'environnement sont interdépendants. La préservation de l'environnement fait partie intégrante du développement durable, car l'industrialisation et la croissance économique peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement si elles ne sont pas contrôlées. L'environnement dans lequel nous vivons peut également avoir des effets néfastes, ou bien bénéfiques sur notre santé et notre bien-être.

Les peuples autochtones entretiennent un lien particulier avec la terre, qui est au cœur de leurs cultures, de leurs identités et de leurs connaissances (Richmond, 2018, Vandry et al., 2019). Ils reconnaissent que leur santé et leur bien-être physiques, mentaux et spirituels dépendent de la santé de la terre. À ce titre, les peuples autochtones œuvrent depuis des générations à la protection de la terre et assurent sa pérennité par « l'acquisition, la transmission et la mise en pratique du savoir autochtone » [traduction] (Richmond, 2018, p. 167). Il ne fait pas de doute que les processus

de dépossession environnementale associés au colonialisme, notamment la réinstallation forcée sur des terres marginales et la contamination environnementale causée par les activités d'extraction des ressources et de développement économique, ont grandement favorisé la création de bon nombre des iniquités en matière de santé dont les Autochtones font les frais de nos jours. Les changements climatiques ont le pouvoir de perturber davantage cette relation avec la terre et d'exacerber les inégalités socioéconomiques pour les populations des Premières Nations, inuites et métisses (NCCIH, 2022b). Les ODD liés à l'environnement sont ainsi d'autant plus pertinents pour la santé et le bien-être des Autochtones.

Les ODD liés à l'environnement comprennent les ODD 6 (eau et assainissement), 7 (énergie), 12 (modes de consommation et de production durables), 13 (climat), 14 (océans, mers et ressources marines) et 15 (préservation et restauration des écosystèmes terrestres). Bien qu'un traitement détaillé de ces objectifs dépasse la portée de ce rapport, cette section fournira une brève description de l'incidence des objectifs 6 et 13 sur la santé et sur le bien-être des Autochtones.

## Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau (objectif 6)

Avec environ 7 % des réserves mondiales renouvelables en eau douce, le Canada a à sa disposition une abondance d'eau (Government of Canada, 2017b). L'eau est très importante pour l'extraction des ressources, la production d'énergie et les industries manufacturières. Elle est liée à plusieurs ODD, notamment la production durable d'énergie (ODD 7), le développement des infrastructures et des technologies (ODD 9), la croissance économique (ODD 8) et les modes de production et de consommation durables (ODD 12). Les changements climatiques (ODD 13) et la biodiversité marine et océanique (ODD 14) sont également liés à la conservation de l'eau. Malgré son abondance, la disponibilité d'eau potable salubre n'est pas équitable partout au Canada.

La disponibilité de l'eau potable salubre est un problème critique qui nuit à la santé de nombreuses communautés autochtones. Cette question est particulièrement pertinente en raison des politiques gouvernementales précédentes qui ont réinstallé des communautés autochtones dans des endroits où l'approvisionnement en eau se révèle inadéquat, et du sous-financement chronique qui oblige les communautés à composer avec des systèmes de gestion de l'eau et des eaux usées inappropriés (Keele, 2021). En janvier 2023, l'émission de 33 avis à long terme (ISC, 2023b) et 28 avis à court terme (ISC,

---

*...leur santé et leur bien-être physiques, mentaux et spirituels dépendent de la santé de la terre. À ce titre, les peuples autochtones œuvrent depuis des générations à la protection de la terre et assurent sa pérennité par « l'acquisition, la transmission et la mise en pratique du savoir autochtone » [traduction]*

(Richmond, 2018, p. 167).

2023c) concernant la qualité de l'eau potable a touché des communautés des Premières Nations du Canada. Il s'agit là d'une amélioration au fil du temps, puisque 137 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable ont été levés depuis novembre 2015. Malgré l'absence de données récentes pour les communautés inuites, un aménagement hydraulique inefficace expose également cette population à des avis d'ébullition de l'eau (The Borgen Project, 2022). Entre janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> octobre 2020, 298 avis d'ébullition de l'eau ont été émis pour 29 des 51 communautés de l'Inuit Nunangat, le berceau des Inuits au Canada (Inuit Circumpolar Council & ITK, 2021). Certaines communautés composent depuis des décennies avec des avis concernant la qualité de l'eau potable, comme la Première Nation Neskantaga, en Ontario, qui ne dispose plus d'eau potable salubre depuis 1995 (ISC, 2021i). L'ODD 6 et ses cibles correspondantes constituent donc un objectif important pour les peuples autochtones du Canada au cours des 15 prochaines années.

Le gouvernement du Canada a manifesté sa volonté de fournir de l'eau potable et des conditions sanitaires à tous ses citoyens, un engagement dont témoigne la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). Un des objectifs

de la stratégie pour 2019-2022 se concentrait sur l'apport d'eau potable salubre aux communautés autochtones touchées, grâce à un investissement dans l'aménagement hydraulique, à l'adoption de pratiques agricoles durable, à l'examen des impacts des changements climatiques sur les systèmes de distribution d'eau et à la protection des lacs, en partenariat avec les peuples autochtones (Environment and Climate Change Canada [ECCC], 2019). Une nouvelle SFDD de quatre ans, publiée en 2022, s'inspire de la stratégie précédente et intègre les perspectives des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ce qui engendre une démarche fondée sur les distinctions et un meilleur équilibre dans toutes les dimensions du développement durable grâce à l'intégration d'objectifs et de cibles d'ordre social et économique (ECCC, 2022). La nouvelle stratégie dirige le financement fédéral vers la modernisation des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves, accroît la surveillance et les analyses de l'eau potable, et favorise la réconciliation par l'approbation de l'entente de règlement sur l'eau potable salubre<sup>46</sup>. La nouvelle stratégie compte également de nouvelles cibles et de nouveaux indicateurs pour faire en sorte que la majorité des réseaux de distribution d'eau des Premières Nations financés par SAC satisfassent aux recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada

(97 % des réseaux d'ici 2026) et que les systèmes de traitement des eaux usées atteignent les normes de qualité des effluents (85 % des systèmes d'ici 2030).

D'importants investissements ont déjà permis d'apporter des améliorations aux systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves de Premières Nations, ce qui comprend la construction de 102 nouvelles installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées et nouveaux étangs d'eaux usées, 470 rénovations ou modernisations de systèmes de distribution d'eau existants, 72 études de faisabilité et 89 projets d'aide, comme de la formation et le renforcement des capacités (ISC, 2021j). De plus, dans le cadre du mandat du gouvernement fédéral visant à transférer graduellement les services à des organisations sous la direction de Premières Nations, l'Atlantic First Nations Water Authority assume la responsabilité de la prestation des services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées depuis juin 2021 (ISC, 2021k). Cette action, la première en son genre au Canada, constitue un pas de plus vers l'atteinte de la cible 6.b « Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement ».

---

<sup>46</sup> L'entente découle d'un règlement de 8 milliards de dollars approuvé par le tribunal faisant suite à un recours collectif entre le Canada et certaines Premières Nations et leurs membres qui ont été soumis à un avis à long terme concernant la qualité de l'eau (pendant au moins un an) entre le 20 novembre 1995 et le 20 juin 2021 (First Nations Drinking Water Settlement, 2021). Le règlement verse une indemnisation aux communautés des Premières Nations touchées et aux personnes admissibles, accompagnée de fonds additionnels pour les personnes victimes de blessures précises découlant des avis concernant la qualité de l'eau potable, en plus d'engagements à financer la construction, l'exploitation et l'entretien d'un réseau de distribution d'eau pour que les Premières Nations créent leurs propres règlements administratifs et initiatives en matière d'eau potable salubre.

En 2021, le Bureau du vérificateur général du Canada (BVGC) a examiné les progrès accomplis par SAC en vue de régler la crise de l'eau dans les communautés des Premières Nations. L'examen a révélé que SAC n'avait pas rempli son engagement, mentionné dans la stratégie, d'éliminer les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable. Les systèmes de distribution d'eau des Premières Nations vivant dans des réserves continuent de présenter plusieurs problèmes, notamment l'utilisation continue de formules désuètes de financement de l'exploitation et de l'entretien (élaborées 30 ans plus tôt pour les réseaux de distribution d'eau des Premières Nations); le défaut de combler l'écart salarial qui contribue aux problèmes de maintien en poste d'opérateurs qualifiés de réseau de distribution d'eau; l'absence de régime réglementaire pour garantir l'accès à de l'eau potable salubre dans les communautés des Premières Nations; l'accent continuellement porté sur des solutions temporaires à court terme pour régler des problèmes immédiats au lieu de chercher des solutions à long terme (OAGC, 2021). Surmonter ces difficultés constituera l'élément clé pour favoriser l'amélioration des réseaux de distribution d'eau des Premières Nations vivant dans des réserves.

Dans un même ordre d'idées, le gouvernement fédéral a promis de préserver les eaux navigables et les espèces océaniques. Il a fixé une nouvelle cible et créé un nouvel indicateur axé sur la mise au point de plans d'action pour faire progresser la remise en état et la protection de lacs et de rivières de

grande importance d'ici 2027, et a mentionné les étapes déterminantes à l'appui de cette cible (ECCC, 2022). Ces engagements vont en partie dans le sens de la cible 6.3, qui porte sur l'amélioration de la qualité de l'eau grâce à une réduction de la pollution. Pourtant, les indicateurs utilisés actuellement pour mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte de l'objectif 6 échouent à saisir les imposants impacts des changements climatiques sur la qualité de l'eau, sa quantité et son accessibilité. Dans les populations autochtones dont l'alimentation repose en grande partie sur la récolte d'aliments traditionnels, les impacts qu'ont les changements climatiques sur l'eau (et les sources de nourriture qui dépendent de cette eau) ont le pouvoir d'intensifier le fardeau disproportionné des problèmes associés à l'eau qui pèse déjà lourdement sur les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis, en plus d'accroître leur insécurité alimentaire (Kluane First Nation & Arctic Institute of Community-Based Research, 2016; McKnight, 2017; Poesch et al., 2016; Sanderson et al., 2015).

## Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (objectif 13)

Partout au Canada, des changements climatiques défavorables ont entraîné une hausse de la température globale de l'air et des océans, une hausse du niveau de la mer et des feux de forêt fréquents et violents, des tempêtes, des canicules et des infestations de ravageurs. Ces changements climatiques touchent tous les Canadiens, mais ils touchent de manière particulière les peuples autochtones du Nord en raison de leur éloignement et de leur lien étroit avec la terre. Les changements climatiques ont le pouvoir d'influer sur les modes de vie traditionnels, l'exploitation des ressources et la conservation, ainsi que sur les infrastructures liées au transport, à l'eau et à l'élimination des déchets, au logement et à la santé (Kipp et al., 2019; NCCIH, 2022b). Par exemple, dans le nord de l'Ontario, des hivers plus chauds résultant



des changements climatiques ont entraîné des retards dans la formation des routes de glace, la réduction des denrées alimentaires et de l'approvisionnement en diesel à titre de source d'énergie, et l'arrêt de tous les projets de Premières Nations de Sandy Lake (Porter, 2017).

En 2014, le ministère de l'Environnement du Nunavut a publié un rapport sur la situation difficile que posent les changements climatiques pour les Inuits du territoire (Government of Nunavut, 2014). Ce rapport a révélé que la hausse des températures de l'air et des océans y est deux fois plus élevée que le taux mondial. Cette hausse a entraîné des changements dans les caractéristiques distinctives du sol, des mers, de la glace et de la biodiversité, ce qui nuit en retour à la sécurité alimentaire, au logement et à l'approvisionnement en air pur et à la disponibilité d'eau salubre et d'aliments traditionnels. Les cultures inuites ont également été touchées par cette transformation, de nombreux Aînés ayant signalé que les changements climatiques ne correspondent pas à leur savoir traditionnel sur la météo et la terre, ce qui nuit à leur capacité de prendre part à des activités traditionnelles comme la chasse, la pêche et la cueillette (Government of Nunavut, 2014). De plus, la perte de biodiversité a été exacerbée par l'introduction de nouvelles espèces ou d'organismes pouvant entraîner

de nouvelles maladies et l'état instable des glaces résultant des températures plus élevées pourraient également accroître le risque de blessures corporelles (Government of Nunavut, 2014; NCCIH, 2022b).

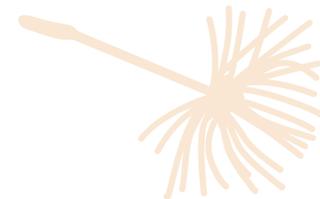
Bien qu'une grande partie de la recherche réalisée sur les impacts du changement climatique soit axée sur les peuples autochtones du Nord, ceux du Sud sont également très touchés. Les problèmes de ces derniers découlent de :

- l'accroissement des risques pour la sécurité résultant de l'augmentation d'événements météorologiques (p. ex. les inondations et les feux de forêt),
- la perte d'aliments et de médicaments traditionnels,
- la perte du savoir autochtone lié aux activités traditionnelles de cueillette d'aliments,
- la perte de sites culturels en raison de la hausse du niveau de la mer et
- d'autres impacts sur les économies autochtones traditionnelles qui pourraient perpétuer la pauvreté et l'inégalité (Deen et al., 2021; Marushka et al., 2019; NCCIH, 2022b; Sritharan, 2017; Whitney et al., 2020).

Collectivement, ces impacts causent de plus en plus de problèmes de santé mentale et un « deuil écologique »<sup>47</sup>

chez les Autochtones (Comtesse et al., 2021; Cunsolo & Ellis, 2018; Cunsolo et al., 2020).

L'adaptation aux impacts des changements climatiques est donc une priorité pour de nombreuses communautés autochtones. Les partenariats formés à l'échelle locale et nationale font partie intégrante de la lutte contre les effets du climat sur la santé et le bien-être des Autochtones. À l'heure actuelle, les indicateurs rattachés à l'ODD 13 ont une portée trop générale pour cerner la vulnérabilité croissante des peuples autochtones au Canada à l'égard des changements climatiques. En l'absence d'indicateurs mieux définis sur le plan local, comme le nombre de communautés autochtones dotées de programmes de surveillance des changements climatiques, ayant procédé à une évaluation des risques et de la vulnérabilité liés aux changements climatiques ou mis sur pied des plans d'adaptation aux changements climatiques, aucun moyen ne permet de mesurer les progrès accomplis vers l'atteinte de cet objectif particulier en ce qui concerne ces populations particulièrement vulnérables.



<sup>47</sup> Cunsolo et Ellis (2018) décrivent le « deuil écologique » comme étant : « le deuil qu'engendre la perte écologique réelle ou anticipée, notamment la perte d'espèces, d'écosystèmes et de paysages significatifs en raison de changements ponctuels ou chroniques de l'environnement » [traduction] (p. 275).

## Promouvoir les ODD – le point de vue inuit

Le « Rapport sur les liens » d’Inuit Tapiriit Kanatami établit des connexions entre les ODD et les travaux effectués par ITK pour s’attaquer à la colonisation, aux préjugés et aux inégalités sociales avec lesquels les Inuits doivent composer (ITK, 2022). La première phase du projet, réalisée dans le cadre d’engagements internes à ITK au cours de l’hiver 2022, a décelé les liens les plus étroits avec les ODD 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 13, 14, 15 et 17. La présente étude de cas présente des exemples des travaux d’ITK pour faire progresser les ODD dans quatre secteurs clés : la fin de la pauvreté (ODD 1), l’élimination de la faim (partie de l’ODD 2), bonne santé et bien-être (ODD 3) et partenariats pour les objectifs (partie de l’ODD 17).

En ce qui a trait à l’ODD 1 (fin de la pauvreté), ITK a mis au point et appliqué une stratégie de réduction de la pauvreté dans Inuit Nunangat et un plan de mise en œuvre. Le plan fera appel à une analyse et à une optique holistiques propres aux Inuits et fondées sur les sexes afin d’examiner la pauvreté et d’intégrer des démarches axées sur les points forts.

Pour l’ODD 2 (élimination de la faim), la « stratégie sur la sécurité alimentaire des Inuits » d’ITK et les programmes d’alimentation scolaires s’affairent à orienter les efforts pour faire en sorte que tous les Inuits aient accès à des aliments abordables et nutritifs.

Les ODD comptent seulement un indicateur, mentionné dans le Cadre d’indicateurs canadien, qui s’applique précisément aux Inuits et il concerne la tuberculose (TB). Le taux démesurément élevé de cas de TB chez les Inuits a influé sur la création de cet indicateur (dans l’ODD 3 Bonne santé et bien-être). Devant ces taux élevés de TB dans la population inuite, ITK a collaboré avec le Groupe de travail sur l’élimination de la tuberculose, le comité sur la TB chez les Inuits et le Groupe de travail sur la santé publique des Inuits pour mettre au point le Cadre pour l’élimination de la tuberculose chez les Inuits. Le Cadre sert de guide pour l’élaboration de plans d’action régionaux à la fois holistiques, systématiques et fondés sur des données probantes, qui procure une feuille de route pour prendre les mesures et mobiliser les ressources nécessaires en vue d’éliminer la TB au sein de chaque région inuite d’ici 2030.

Enfin, pour ce qui est de l’ODD 17 (partenariats pour les objectifs) ITK a diffusé en 2022 une politique d’Inuit Nunangat fondée sur les distinctions qui décrit une méthode de conception et de renouvellement de toutes les initiatives fédérales qui s’appliquent à l’Inuit Nunangat ou qui profitent aux Inuits. Cette politique consolidera les partenariats et permettra au financement fédéral de surmonter les obstacles liés aux compétences qui ciblent les Inuits de chacune des quatre régions faisant l’objet des revendications territoriales des Inuits. Cependant, pour que le Canada s’acquitte de son engagement à l’égard des ODD qui ont trait aux Inuits, il devra investir de façon plus durable et stable en vue de redresser les profondes inégalités qui existent entre l’Inuit Nunangat et le reste du pays. Il faudra également que les ODD recueillent plus de données fiables et pertinentes sur les indicateurs de l’état d’avancement des ODD dans l’Inuit Nunangat et mettent en place des indicateurs qui reflètent plus fidèlement les difficultés de développement uniques que rencontrent les Inuits. Cela comprend la création d’un plus grand nombre d’indicateurs propres aux Inuits, qui brosseraient un portrait précis du contexte unique de pauvreté dans l’Inuit Nunangat, notamment le coût élevé de la vie et d’autres difficultés auxquels se heurtent les Inuits voulant avoir accès aux ressources.

Source : ITK (2022)

## L'importance des partenariats

Le partenariat reste l'une des pierres angulaires de la résolution des ODD. L'objectif 17 vise à « renforcer les moyens de mettre en œuvre et revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable ». Cela comprend les partenariats au sein des pays et entre ceux-ci. Au Canada, les partenariats pourraient inclure des collaborations entre différentes nations et communautés autochtones, et des relations entre les colons alliés et les peuples autochtones. Les partenariats entre les peuples autochtones du Canada et divers acteurs internationaux, ou entre différents groupes d'Autochtones, dépassent la portée de ce rapport. Cette section porte plus particulièrement sur l'importance des relations entre les colons alliés et les peuples autochtones pour l'atteinte des ODD. En raison des antécédents tragiques du Canada avec les peuples autochtones, nous devons aller au-delà des cibles mondiales fixées par les Nations Unies pour cerner les objectifs de partenariats qui favoriseront notre capacité à atteindre les ODD pour les peuples autochtones d'ici 2030.

Un partenariat se produit lorsque des personnes se rassemblent pour faire avancer leurs intérêts mutuels grâce à la collaboration et à la coopération. Cette collaboration ne peut pas se faire en montrant les gens du doigt; elle doit plutôt reposer sur des actions complémentaires visant à traiter les ODD au niveau national et chez les peuples autochtones, et à réduire les écarts socioéconomiques et en matière de santé entre populations autochtones et non autochtones. Consolider les relations entre les Autochtones et les non-Autochtones est un élément essentiel à la réconciliation qui, fait remarquer Phil Fontaine :

*inclut le savoir, l'apprentissage, la compréhension et l'acceptation de la réalité de la situation... nous devons changer notre histoire d'origine, nous devons changer le récit, nous devons accepter la réalité, la réalité qui fait partie de notre histoire et cela inclut... aborder cette notion de relation de nation à nation. (n.p.)*

Pour que les partenariats soient couronnés de succès dans la concrétisation des actions liées aux ODD, il faut qu'il y ait une reconnaissance collective du passé et une conscience de l'endroit où le pays veut aller. Il faut également

faire des efforts pour consulter les Autochtones et travailler avec eux, et mettre l'accent sur des programmes pilotés par les communautés et axés sur elles, qui impliquent de *travailler avec* les Autochtones plutôt que *pour* eux (Johnson et al., 2016). En outre, accroître la participation des Autochtones à la prise de décisions et leur représentation dans des rôles de direction, et renouveler l'engagement à améliorer la prestation des services sociaux et de santé pour le bénéfice des communautés vivant dans les réserves, hors réserve et en milieux ruraux, éloignés et urbains, se révèlent indispensables pour la réalisation de l'Agenda 2030. L'établissement de partenariats efficaces doit mobiliser la direction et les travailleurs de première ligne de tous les ordres de gouvernement, des systèmes de santé et des systèmes sociaux. Ces partenariats à l'échelle du système sont possibles lorsque des relations respectueuses sont créées.

La Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), mise sur pied par le gouvernement fédéral en 2008, constituait un premier pas dans la formation de partenariats et l'amélioration des relations entre les peuples autochtones et les colons alliés à travers le Canada. Des progrès



ont été faits depuis la publication des appels à l'action de la CVR, en 2015, dont la création de relations et de partenariats entre les populations, les communautés et les organisations autochtones et non autochtones formaient les composantes essentielles pour travailler ensemble, en collaboration, pour régler des problèmes communs. Des partenariats ont vu le jour aux échelons local, régional, provincial/territorial et national, ainsi que dans les secteurs public, privé, des organismes de bienfaisance et des entreprises.

Sur la scène fédérale, le gouvernement libéral de Justin Trudeau a fait part de son engagement à « mener à bien la réconciliation avec les peuples autochtones au moyen d'une relation renouvelée de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre la Couronne et les Inuits, axée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat en tant que fondement d'un changement transformateur » (Government of Canada, 2021b, para. 1). Cet engagement repose sur la reconnaissance de la relation constitutionnelle particulière

des peuples autochtones avec la Couronne, sur le fait que l'autonomie gouvernementale et des lois autochtones sont cruciales pour l'avenir du Canada et sur la nécessité d'intégrer les perspectives et les droits autochtones à toutes les facettes de la relation entre les peuples autochtones et la Couronne. L'engagement témoigne en outre d'une motivation accrue à collaborer avec des communautés autochtones et des organisations nationales représentatives de tout le Canada dans des secteurs prioritaires clés, comme : l'établissement de tables de discussion sur la reconnaissance des droits et l'autodétermination des peuples autochtones; l'élaboration et la signature de nombreuses ententes sur l'autonomie gouvernementale; la mise au point conjointe de stratégies pour régler des problèmes de santé particuliers avec des partenaires autochtones; la création de politiques et de lois permettant l'autodétermination des Autochtones dans les domaines de la santé, du développement des jeunes enfants et de la protection de l'enfance. Bien que la collaboration vienne avec son lot de difficultés, comme le prouve l'insatisfaction de l'AFAC devant le procédé du gouvernement fédéral pour

répondre aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (voir NWAC, 2021), les efforts de collaboration déployés appuient les normes et les attentes entourant l'engagement pris envers les peuples autochtones pour que les autres ordres de gouvernement, l'industrie et les organisations emboîtent le pas. Il n'est plus acceptable que des décisions sur les questions touchant les peuples autochtones se prennent sans leur participation active tout au long des processus décisionnels.



# RECOMMANDATIONS

## Progrès accomplis en lien avec les recommandations de 2018 visant à atteindre les cibles des ODD

La version de 2018 de ce rapport sur les ODD présentait un bon nombre de recommandations à propos de la mise en œuvre et du suivi des ODD ayant trait aux peuples autochtones du Canada. Ces recommandations visaient à s'assurer que les peuples autochtones ne seraient pas laissés pour compte sur la question des bienfaits du développement. Les recommandations portaient sur les points suivants :

redéfinir la réduction de la pauvreté chez les peuples autochtones à partir d'un point de vue individualiste étroit, fondé sur le revenu, formulé dans le document sur les ODD pour refléter la pauvreté de la communauté, et la considérer comme une question de droits de la personne (BCCIC, 2017; Dignity for All, 2015);

intégrer ce cadre national de lutte contre la pauvreté à ce qui existe déjà dans les provinces ou les territoires afin de compléter les stratégies existantes (Dignity for All, 2015);

rendre les dépenses du gouvernement fédéral pour éliminer la pauvreté plus holistiques, pour englober la grande variété de déterminants qui influent sur la santé des Autochtones, notamment le logement, la protection de l'enfance, l'éducation, l'emploi, le transport et la sécurité alimentaire (Dignity for all, 2015);

définir la stratégie nationale de logement et d'itinérance (alors en cours d'élaboration) comme ayant trait aux droits de l'homme (BCCIC, 2017; Dignity for All, 2015), et inclure une responsabilisation et une collaboration accrues, améliorer les normes de logement; mettre en place des mesures pour résoudre les problèmes de capacité; augmenter les possibilités de logement pour les sans-abri; intégrer une réponse concertée en matière de santé publique concernant la consommation d'alcool et de drogues (Patrick, 2014);

élaborer des cibles et des indicateurs des ODD qui soient spécifiques aux Autochtones, notamment des cibles relatives à la pauvreté communautaire, à la sécurité alimentaire, à la santé et au bien-être, à l'éducation, à l'égalité des sexes, à l'eau et à l'assainissement (UNPFII, 2016);

élaborer une stratégie autochtone axée sur les causes structurales ou profondes de la violence à l'encontre des femmes autochtones et sur les défis particuliers auxquels elles font face quand il s'agit de gérer des situations de violence ou de les fuir;

l'autodétermination (le droit de prendre des décisions sur les activités, la santé et le bien-être) et l'autonomie gouvernementale dans la mesure d'indicateurs de la pauvreté au sein des peuples autochtones (BCCIC, 2017);

veiller à la mise en œuvre par le gouvernement fédéral de la DNUDPA, adoptée en 2016 (BCCIC, 2017), en particulier les sections relatives au droit à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones;

élaborer des stratégies efficaces pour lutter contre le décrochage scolaire chez les jeunes autochtones;

faire des investissements pour améliorer l'infrastructure éducative dans les réserves à des niveaux équivalents à ceux hors réserve;

traiter la question de l'équité des audiences judiciaires et la surreprésentation des Autochtones dans les prisons en investissant dans des systèmes judiciaires et des services correctionnels autochtones qui offrent une approche holistique de la réinsertion sociale des délinquants;

augmenter l'assistance sociale aux communautés autochtones du Nord et des régions éloignées;

augmenter les dépenses fédérales pour lutter contre l'insécurité alimentaire chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis;

exploiter les gains bénéfiques de partenariats au sein des communautés autochtones, ainsi qu'entre celles-ci et des collectivités non autochtones, des gouvernements, des universités, des industries et d'autres afin d'assurer la durabilité;

mettre en œuvre les 94 appels à l'action de la CVR.

Ces quatre dernières années, les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux ont mis en place des mesures pour accomplir des progrès concernant ces recommandations. Le gouvernement fédéral a tout d'abord mis en application une stratégie nationale de réduction de la pauvreté, définie comme ayant trait aux droits de la personne et élaboré dans le cadre de consultations avec des particuliers et des communautés des Premières Nations, inuits et métis. La stratégie adopte une approche holistique, fondée sur les points forts et les distinctions, qui englobe la nature multidimensionnelle de la pauvreté et met l'accent sur le travail concerté avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les communautés. La stratégie nationale comprend également une mesure officielle de la pauvreté; en revanche, cette mesure continue de reposer uniquement sur le revenu et, par conséquent, ne cerne pas entièrement la nature de la pauvreté que vivent les peuples autochtones partout au Canada. Des progrès ont aussi été accomplis à l'échelle provinciale/territoriale en vue de remédier à la pauvreté, puisque les provinces et territoires ont tous mis en œuvre leurs propres stratégies<sup>48</sup>. Le cadre de lutte contre la pauvreté du gouvernement fédéral s'inscrit en complément à leurs démarches.

Sur les questions de logement, le gouvernement du Canada a depuis mis en application sa toute première Stratégie nationale sur le logement, de même qu'une Stratégie de lutte contre l'itinérance, distincte, mais intégrée. Ces stratégies sont aussi définies comme ayant trait aux droits de la personne. La Stratégie nationale sur le logement s'accompagne d'engagements à investir lourdement dans une grande variété d'initiatives liées aux logements et à la lutte contre l'itinérance dans tout le Canada, en plus de comprendre des stratégies sur le logement autochtone fondées sur les distinctions. La nouvelle Stratégie de lutte contre l'itinérance fournit un financement à un vaste éventail de programmes communautaires et d'autres mesures visant à prévenir et à réduire l'itinérance (ESDC, 2020). Bien que n'augmentant pas les normes relatives aux maisons d'hébergement, la Stratégie de lutte contre l'itinérance offre une gamme étendue d'options de logement, aborde les problèmes de capacité et comprend une réponse de la santé publique concernant la consommation d'alcool et de drogues.

Certaines solutions novatrices visant à améliorer le logement dans les réserves s'attaquent à un obstacle de taille – la stipulation voulant que les terres des réserves soient détenues en fiducie par la Couronne – à l'investissement, imbriqué dans la *Loi sur les Indiens*. À

titre d'exemple, les prêts assurés de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour l'achat, la construction et la rénovation de maisons unifamiliales et des immeubles collectifs locatifs dans des réserves pour les personnes détenant un certificat de possession ou ayant obtenu de la Première Nation la permission d'utiliser le terrain et qui satisfait aux exigences minimales du prêteur agréé (CMHC, 2018). Des programmes de prêt ou de rénovation comparables ont également été offerts par le Groupe financier Banque de Montréal (BMO) et la Banque royale du Canada (RBC), bien que ces derniers pourraient avoir des exigences additionnelles relativement au raccordement de la parcelle de terrain à la route, à une alimentation électrique, au système d'aqueduc ou à des fosses septiques (BMO, n.d., RBC, 2021). Ces diverses stratégies et initiatives ont mené à la réalisation de progrès considérables dans l'offre d'un plus grand nombre de logements, de meilleure qualité, dans les populations autochtones; il demeure cependant d'importants écarts en ce qui a trait à la proportion de ménages autochtones entassés dans des logements surpeuplés et insalubres comparativement à la population non autochtone.

---

<sup>48</sup> La Colombie-Britannique a tout récemment mis en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté. Consultez le document du gouvernement de la Colombie-Britannique (2019b).

Cette version modifiée de 2024 du rapport sur les ODD et les peuples autochtones présente les progrès remarquable réalisé au cours des quatre dernières années afin d'atteindre l'égalité pour les femmes autochtones, notamment l'élimination de la discrimination liée au sexe dans la *Loi sur les Indiens*; l'intégration des sexes dans les structures de gouvernance, les politiques et les mécanismes de responsabilisation; la création de comités et de conseils consultatifs de femmes autochtones; l'élaboration de plans d'action pour contrer la violence autochtone et fondée sur le sexe; la mise en œuvre des recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Elle met toutefois en évidence les difficultés constantes entravant l'atteinte de l'égalité des sexes et l'autonomisation de la totalité des femmes et des filles. La stratégie du gouvernement fédéral pour remédier à la violence fondée sur le sexe ne cible pas précisément les causes structurelles ou profondes de la violence à l'encontre des femmes autochtones ou des difficultés particulières avec lesquelles elles doivent composer dans des situations de violence. Les avocats continuent d'exercer des pressions pour l'instauration d'une stratégie autochtone unique portant sur la violence fondée sur le sexe.

Cette version du rapport sur les ODD souligne en outre d'autres progrès observés en matière d'égalité des sexes et d'inclusion sociale pour les femmes autochtones. Les gouvernements provinciaux/territoriaux ont presque tous annulé la pratique discriminatoire des systèmes d'alerte des naissances dans les hôpitaux. De plus, les femmes autochtones s'en sortent mieux en ce qui a trait au niveau de scolarité, au revenu et à l'emploi, et leur représentation au sein des organes décisionnels et à des postes de direction augmente. Ce rapport montre néanmoins le manque de progrès significatifs en matière de parité.

Au cours des quatre dernières années, l'autodétermination des peuples autochtones a connu une évolution fulgurante grâce à une variété de mécanismes, notamment les ententes sur les revendications territoriales globales, les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les ententes sur la gestion des terres des Premières Nations. Le gouvernement fédéral a donné suite à son engagement relatif à la DNUDPA en adoptant la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et en signant de nombreux accords qui font valoir l'autodétermination et la gouvernance des Autochtones dans certaines de leurs communautés, de même que des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis à l'échelle régionale et nationale,

entre les divers gouvernements autochtones et dans des secteurs particuliers, comme la protection de l'enfance, l'éducation, la santé et la gestion des terres. Les initiatives fédérales qui prône l'autodétermination bénéficient d'efforts soutenus en vue de resserrer les écarts d'égalité dans le financement des services sociaux, de santé et d'éducation. Il reste encore à ajouter l'autonomie gouvernementale aux mesures d'autres indicateurs des ODD qui ont trait aux Autochtones.

Les quatre dernières années ont aussi vu les Autochtones profiter, dans l'ensemble (à l'exception d'une certaine interruption durant la pandémie de COVID-19), d'améliorations en matière de scolarité, d'emploi et de revenu, et les étudiants autochtones ont atteint des niveaux de scolarité plus élevés, et ce, même si d'autres travaux s'imposent pour combler les écarts en éducation, surtout au niveau universitaire (Louie & Gereluk, 2021; OECD, 2020). Le gouvernement fédéral a beaucoup investi pour résoudre le problème de l'accès inéquitable à une éducation de qualité dans les communautés autochtones, particulièrement dans les réserves des Premières Nations; il a mis en place un nouveau modèle de financement qui fera en sorte que l'éducation dans les écoles des Premières Nations soit durable, adapté aux



© Crédit : iStockPhoto.com, ref. 519270910

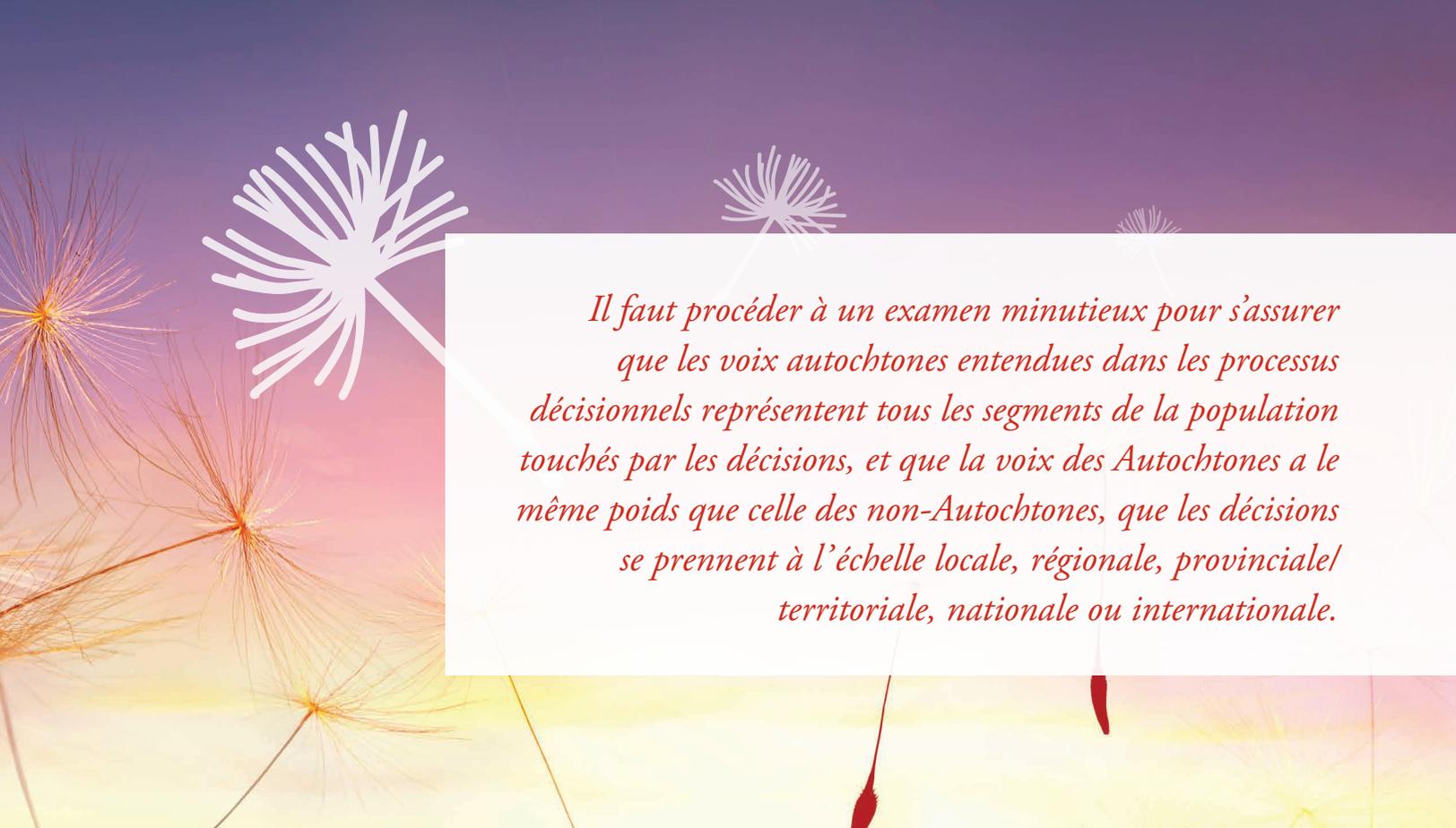
éventuels changements de coût et comparable à celui des systèmes d'éducation provinciaux. Bien que ces changements stratégiques et financiers aient la possibilité de resserrer davantage l'écart relatif au niveau de scolarité atteint par les étudiants des Premières Nations, d'autres aides à la gouvernance pourraient se révéler nécessaires pour faire en sorte que les répercussions sur les résultats des étudiants perdurent (White-Eye, 2019).

La surreprésentation des Autochtones se poursuit dans les systèmes de protection de l'enfance, de justice et correctionnels. Même si le mouvement vers l'autodétermination des peuples autochtones en matière de protection de l'enfance représente un avancement prometteur, l'incarcération excessive des membres de cette population se poursuit; cette situation découlerait

en partie du défaut de s'attaquer aux déterminants en amont (c. à d. la pauvreté, la toxicomanie, le traumatisme, etc.), et des problèmes systémiques qui contribuent au traitement injuste des détenus autochtones (OCI, 2020). L'élection de trois gouvernements libéraux consécutifs aura mené à des hausses importantes des dépenses fédérales pour cibler certains des déterminants en amont. Un changement systémique s'impose toujours pour rendre les systèmes de protection de l'enfance, de justice et correctionnels adaptés et réceptifs sur le plan culturel (AHF, 2005; OCI, 2015, 2020). Malgré les efforts déployés pour réformer la culture organisationnelle de la GRC en vue d'éliminer le racisme et la discrimination systémiques, il est difficile d'évaluer la pertinence et l'efficacité de ces efforts et la mesure dans laquelle des réformes comparables sont entreprises par les corps policiers

régionaux et municipaux, les tribunaux, de même que les prisons et les pénitenciers provinciaux et fédéraux.

La réconciliation a elle aussi bien progressé ces quatre dernières années. Tous les ordres de gouvernement, de même que les secteurs public et privé continuent de prendre des mesures en réponse aux 94 appels à l'action mentionnés par la CVR (2015). Les progrès les plus notoires accomplis pour la réconciliation concernent la participation autochtone et les partenariats établis entre des colons alliés et des membres, des organisations et des communautés des Premières Nations, inuits et métis. Même si quelques difficultés apparaissent, il existe maintenant des normes et des attentes bien établies entourant la participation active des peuples autochtones dans



*Il faut procéder à un examen minutieux pour s'assurer que les voix autochtones entendues dans les processus décisionnels représentent tous les segments de la population touchés par les décisions, et que la voix des Autochtones a le même poids que celle des non-Autochtones, que les décisions se prennent à l'échelle locale, régionale, provinciale/territoriale, nationale ou internationale.*

les processus décisionnels portant sur des questions qui les touchent, et ce, à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Il demeure tout de même des occasions où les voix autochtones se voient marginalisées en raison des déséquilibres du pouvoir et des structures en place pour représenter et entendre les Autochtones. Il faut procéder à un examen minutieux pour s'assurer que les voix autochtones entendues dans les processus décisionnels représentent tous les segments de la population touchés par les décisions, et que la voix des Autochtones a le même poids que celle des non-Autochtones, que les décisions se prennent à l'échelle locale, régionale, provinciale/territoriale, nationale ou internationale. La représentation convenable des voix autochtones dans le processus décisionnel se révèle particulièrement cruciale quand il s'agit de problèmes

généraux qui débordent des frontières autochtones, comme les questions liées aux changements climatiques et à l'exploitation des ressources naturelles, puisque les décisions relatives à des questions de si grande envergure toucheront sans doute démesurément les peuples autochtones.

Enfin, la version précédente de ce rapport recommandait la mise sur pied de systèmes de données efficaces pour faire le suivi des progrès vers l'atteinte des ODD (UNPFII, 2016). Cela nécessite le renforcement des capacités des organisations autochtones, la normalisation de la terminologie employée dans la collecte de données pour garantir la transparence et la comparabilité entre les communautés autochtones et l'ensemble du Canada, et la création d'un système ou d'un site Web national centralisé pour mettre en évidence les progrès réalisés par

le Canada vers l'atteinte des ODD. La gouvernance autochtone en matière de données sur la santé et de transmission des données sur les Autochtones entre les instances a fait certains progrès (Nickerson, 2017). Il manque toutefois encore d'uniformité quant à l'utilisation des identifiants autochtones dans la collecte de données et à la normalisation de la terminologie pour que la collecte de données soit cohérente, et aucun système national centralisé ne permet de présenter les progrès du Canada vers l'atteinte des ODD. Tant de travail reste encore à faire pour élaborer des cibles et des indicateurs propres aux Autochtones, et la majorité de ces travaux est encore au stade embryonnaire.



## Nouvelles recommandations pour accomplir des progrès vers l'atteinte des cibles des ODD



Ce rapport reprend quelques-unes des recommandations précédentes qui demeurent pertinentes, et propose de nouvelles recommandations qui ont émergé à propos des moyens permettant de s'assurer que les peuples autochtones ne sont pas laissés pour compte dans les travaux du Canada pour atteindre les cibles des ODD. Les voici :

- Utiliser de façon plus uniforme des mesures multidimensionnelles de la pauvreté, comme l'indice de bien-être des collectivités, l'indice de développement humain ou l'indice mondial de la pauvreté multidimensionnelle, dans les populations des Premières Nations, inuites, métisses et non autochtones afin de permettre les comparaisons au sein des populations autochtones et non autochtones et entre elles, à l'échelle nationale et internationale.
- Continuer de gérer les questions de compétence pour les Métis et les Indiens non inscrits, qui ont créé une situation d'offre inéquitable de services.
- Adapter les politiques en vue de faciliter une production locale et durable d'aliments, et éliminer les obstacles à la participation et au gain de revenus découlant de ces types d'activités grâce à des actions comme apporter un soutien aux chasseurs pour leur permettre de vendre les aliments récoltés dans les marchés locaux (Loukes et al., 2021; Pal et al., 2013); créer un cadre réglementaire qui autoriserait un approvisionnement public d'aliments traditionnels et prélevés dans la nature (NIEDB, 2019b); et reconnaître les droits fonciers et la pleine réalisation du droit à l'autodétermination afin de faciliter les initiatives de souveraineté alimentaire axée sur les communautés autochtones (Dietitians of Canada, 2017; Klassen, 2016).
- Continuer l'élaboration d'une stratégie unique sur le logement des Autochtones en milieux urbains, ruraux et du Nord afin de combler les grandes lacunes de services pour la majorité des Autochtones qui ne vivent pas dans des réserves (Indigenous Housing Caucus of the Canadian Housing and Renewal Association, 2020).
- Réduire les écarts socioéconomiques en élaborant et en mettant en application des stratégies qui visent à améliorer l'infrastructure socioéconomique des communautés autochtones, à créer des emplois et à éliminer les obstacles érigés dans le secteur de l'éducation, comme les possibilités limitées d'école et de scolarisation dans les communautés autochtones rurales et en régions éloignées, la connectabilité inadéquate à Internet et le peu d'intégration des connaissances autochtones, de leur pédagogie et de leurs méthodes d'évaluation dans l'éducation traditionnelle.
- Mettre en place un système fiable d'aide à la gouvernance pour les écoles des Premières Nations, en élaborant par exemple des systèmes de recherche et de données, en faisant appel à des détenteurs du savoir traditionnel pour enseigner ou en créant des sources d'apprentissage en éducation sur les Premières Nations et des centres de formation/certification des enseignants hautement contextualisés (White-Eye, 2019).
- Adopter une démarche axée sur les droits pour protéger, respecter et appliquer les droits des femmes autochtones et des personnes de diverses identités de genre dans les organes décisionnels sur les questions qui touchent leur santé et leur bien-être, et faire en sorte que le Canada s'acquitte non seulement de son obligation fiduciaire de consulter et d'accommoder les Autochtones, mais qu'il veille aussi à ce que les femmes autochtones ne soient pas marginalisées (Koutouki et al., 2018). Ce genre de démarche doit comprendre la mise en application de lois et de politiques inspirées des principes des droits fondamentaux afin de garantir aux femmes une participation entière, égalitaire et significative aux processus décisionnels, ainsi que l'élaboration de normes ou de contingents pour la représentation des femmes dans les conseils d'administration, la mise en place de mesures de vérification de la conformité, et des programmes de financement pour renforcer les capacités des femmes et leurs aptitudes à la direction.



- Élaborer une stratégie autochtone axée sur les causes structurales ou profondes de la violence à l'encontre des femmes autochtones et des personnes de diverses identités de genre, et sur les défis particuliers auxquels elles font face quand il s'agit de gérer des situations de violence ou de les fuir.
- Continuer d'élargir l'accès à des modèles de soins de maternité dirigés par les communautés autochtones ailleurs au Canada.
- Entreprendre des réformes systémiques et structurales majeures pour remédier aux inégalités dans l'offre de services sociaux et de santé, notamment par un changement d'axe pour passer de la satisfaction des besoins de chaque enfant à l'intégration des contextes sociaux et communautaires; offrir des services dirigés, conçus et fournis par des Autochtones; instaurer un financement à long terme durable pour les services et les programmes sociaux et de santé (Gerlach et al., 2020).
- Poursuivre le recours à des méthodes plus holistiques qui intègrent les visions du monde et les pratiques autochtones, et qui favorisent l'autodétermination dans des domaines comme la protection de l'enfance, les services de police et la justice correctionnelle, ce qui comprend des investissements dans des systèmes judiciaires autochtones et des services correctionnels qui offrent une approche holistique de la réinsertion sociale des délinquants.
- Renforcer la sécurité culturelle pour les Autochtones qui interagissent avec les systèmes traditionnels, comme la protection de l'enfance, la santé, la justice et les services correctionnels, grâce à un examen et à une évaluation de tout le gouvernement afin de déceler et de redresser les idéologies, les politiques et les pratiques discriminatoires toujours en place; mettre en place une formation sur la sécurité culturelle dans tout le système; faire appel à des interprètes et à des représentants légaux autochtones.
- Promouvoir et appliquer des lois et des politiques non discriminatoires dans les offres de services de santé, les systèmes de protection de l'enfance, les services de police, les systèmes de justice et correctionnels, afin d'accroître l'équité pour les Autochtones et de surveiller les différences de traitement entre les Autochtones et les non-Autochtones.
- Continuer d'encourager une plus grande autodétermination sur les terres et les ressources, créer des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés en ce qui a trait à la propriété et aux droits fonciers des Autochtones et en faire le suivi.
- Réviser les formules désuètes de financement de l'exploitation et de l'entretien pour les réseaux de distribution d'eau des Premières Nations dans les réserves, combler l'écart salarial qui contribue aux problèmes de maintien en poste d'opérateurs qualifiés de réseau de distribution d'eau, et créer un régime réglementaire pour garantir l'accès à de l'eau potable salubre dans les communautés des Premières Nations (OAGC, 2021).
- Continuer de traiter les questions relatives à la collecte de données et à leur qualité, notamment l'utilisation de données non couplées, une possible classification erronée et le déficit de déclarations de données sur les Autochtones, le manque d'identificateurs autochtones dans la collecte de données, l'absence de données désagrégées concernant des populations autochtones et des variables démographiques particulières, le manque de suivi de problèmes de santé précis dans la nation, l'absence d'indicateurs adaptés sur le plan culturel pour cerner les réalités et les points forts des populations autochtones, le manque de surveillance des tendances dans toutes les régions du Canada et la nécessité d'une gouvernance des données sur les Autochtones.
- Élaborer des cibles et des indicateurs des ODD qui soient spécifiques aux Autochtones, notamment des cibles relatives à la pauvreté communautaire, à la sécurité alimentaire, à l'accès à des aliments traditionnels, à la santé et au bien-être, à l'éducation, à l'égalité des sexes, à l'eau, à l'assainissement et à l'accès à des services sociaux et de santé.
- Continuer à favoriser des solutions propres à la communauté et pertinentes sur le plan culturel pour améliorer les conditions des peuples autochtones qui ont la capacité fiscale et l'autonomie juridique nécessaires pour prendre les décisions nécessaires, fondées sur leur droit inhérent à l'autodétermination.



*Sans cette reconnaissance du droit à  
l'autodétermination, les solutions continueront  
d'être imposées de façon coloniale et non  
durables, et ce, malgré de bonnes intentions*

(Yesno, 2019)

# CONCLUSIONS



Le but de l'Agenda 2030 des ODD consiste à ne laisser personne derrière. Bien que l'Agenda soit suffisamment complet pour répondre à un grand nombre de problèmes auxquels sont confrontés les peuples autochtones du Canada, il est clair que cela ne peut se faire sans aborder les problèmes uniques touchant les Autochtones qui sont enracinés dans le colonialisme. En particulier, la pauvreté a été cernée comme étant un thème récurrent qui a conduit à l'inégalité dans le pays, ce qui exige des stratégies de réduction de la pauvreté qui soient suffisamment complètes et adaptables pour répondre aux diverses situations qui mènent à la pauvreté et qui en découlent. Comme l'illustre le contenu de ce rapport, beaucoup de progrès ont été accomplis en ce qui concerne les inégalités socioéconomiques et l'accès inéquitable aux services publics pour les Autochtones, mais il demeure des écarts considérables entre les populations autochtones et non autochtones. Certains s'inquiètent du fait que la pandémie de COVID-19 aurait pu entraîner le recul d'une partie de ces progrès. Beaucoup de travail reste à faire pour établir des cibles propres aux Autochtones et surveiller la progression des indicateurs afin que les peuples autochtones ne soient pas laissés pour compte dans le programme de durabilité.

Bien que le Canada ait notablement été un précurseur de la conservation de l'environnement, les questions relatives à la conservation et à l'exploitation de l'environnement doivent être abordées de façon critique et concorder avec les droits des peuples autochtones, comme le souligne ce rapport. Des documents internationaux, comme la DNUDPA, et nationaux, comme le rapport et les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation, peuvent aider à orienter un discours respectueux et constructif à l'échelle nationale pour les peuples autochtones du Canada. Au cours des sept prochaines années de l'Agenda 2030 des ODD, la société civile continuera d'être une force active dans la surveillance et l'établissement de rapports sur les progrès réalisés par le Canada pour atteindre les ODD. Toutefois, un inconvénient majeur de ce programme est le silence qu'il maintient sur des questions autochtones précises comme l'autodétermination et la gouvernance, la propriété et les droits fonciers des Autochtones. Ces problèmes sont à la base de l'inégalité et de la pauvreté chez les peuples autochtones, et le fait de ne pas s'y attaquer signifie que les stratégies visant à atténuer la pauvreté et à lutter contre les iniquités ne sont pas efficaces. Les communautés autochtones ont besoin non seulement de la capacité fiscale nécessaire pour prendre des décisions qui amélioreront

les conditions de leurs membres, mais aussi de l'autonomie juridique pour y parvenir sans interférence de la part d'organes de pouvoirs coloniaux. Sans cette reconnaissance du droit à l'autodétermination, les solutions continueront d'être imposées de façon coloniale et non durables, et ce, malgré de bonnes intentions (Yesno, 2019).

Au Canada, la priorité juridique d'un accord de nation à nation est un élément essentiel à des négociations efficaces et à la création de partenariats afin de réaliser ce programme. Les progrès ont été réalisés à ce chapitre, puisque la participation des peuples autochtones et les partenariats avec ces derniers comportent maintenant une norme bien établie pour traiter des questions clés revêtant de l'importance pour chacun. Le maintien de ces relations et de la responsabilisation sera crucial pour observer cette progression jusqu'à l'aboutissement définitif et garantir un accomplissement constructif des ODD sur les questions touchant les Autochtones.



# BIBLIOGRAPHIE

(en anglais seulement)



- Aboriginal Affairs and Northern Development Canada (AANDC). (2015a). *The community well-being index: Well-being in First Nations communities, 1981-2011*. Ottawa, ON: Author. Retrieved October 24, 2017 from <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1345816651029/1345816742083>
- Aboriginal Affairs and Northern Development Canada (AANDC). (2015b). *The community well-being index: Well-being in Inuit communities, 1981-2011*. Ottawa, ON: Author. Retrieved October 24, 2017 from <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1421175988866/1421176016084>
- Aboriginal Healing Foundation (AHF). (2005). *Reclaiming connections: Understanding residential school trauma among Aboriginal people*. <https://www.ahf.ca/downloads/healing-trauma-web-eng.pdf>
- Aboriginal Justice Implementation Commission. (1999). Aboriginal women. In *The Justice system and Aboriginal people: Report of the Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba* (Chapter 13). Government of Manitoba.
- Agrawal, S. K., & Zoe, C. (2021). Housing and homelessness in Indigenous communities of Canada's North. *Housing Policy Debate*, <https://doi.org/10.1080/10511482.2021.1881986>.
- Akbari, M. (2021). Forced sterilization of Indigenous women: An act of genocide or policing women's bodies. *York University Criminological Review*, 3(1), 1-23.
- Alberta Centre for Child, Family and Community Research. (2014). *A preliminary analysis of mortalities in the child intervention system in Alberta*. Prepared for the Child Intervention Roundtable, Edmonton, AB, January 28-29, 2014. <http://www.humanservices.alberta.ca/documents/acccfr-analysis-mortalities.pdf>
- Alberton, A. M., Angell, G. B., Gorey, K. M., & Grenier, S. (2020). Homelessness among Indigenous peoples in Canada: The impacts of child welfare involvement and educational achievement. *Children and Youth Services Review*, 111, 104846.
- Alhmidi, M. (2021). Feds' challenge of ruling on First Nations children 'a slap in the face': AFN. *CTV News – Politics*, January 13. <https://www.ctvnews.ca/politics/feds-challenge-of-ruling-on-first-nations-children-a-slap-in-the-face-afn-1.5264618>
- Allan, B., & Smylie, J. (2015). *First peoples, second class treatment: The role of racism in the health and well-being of Indigenous peoples in Canada*. The Wellesley Institute.
- Altamirano-Jiménez, I., & Kermoal, N. (2016). Introduction: Indigenous women and knowledge. In N. Kermoal, & I. Altamirano-Jiménez (eds.), *Living on the land: Indigenous women's understanding of place* (pp. 3-17). Athabasca University Press.
- Amnesty International. (2014). *Violence against Indigenous women and girls in Canada: A summary of Amnesty International's concerns and call to action*. Retrieved August 24, 2017 from [https://www.amnesty.ca/sites/amnesty/files/iwfa\\_submission\\_amnesty\\_international\\_february\\_2014\\_-\\_final.pdf](https://www.amnesty.ca/sites/amnesty/files/iwfa_submission_amnesty_international_february_2014_-_final.pdf)
- Amundsen, C., & Kent-Wilkinson, A. (2020). Prenatal evacuation: Addressing the birth customs and perinatal care needs of Indigenous women in northern Canada. *International Journal of Nursing Student Scholarship*, 7, 1-13.
- Andermann, A. (2017). Outbreaks in the age of syndemics: New insights for improving Indigenous health. *Canada Communicable Disease Report*, 43(6), 125-132.
- Anderson, J. T., & Collins, D. (2014). Prevalence and causes of urban homelessness among Indigenous Peoples: A three-country scoping review. *Housing Studies*, 29(7), 959-76.
- Anderson, M., & Lavalée, B. (2007). The development of the First Nations, Inuit and Métis medical workforce. *Medical Journal of Australia*, 186(10), 539-540.
- Anderson, M. D., Boyer, Y., & Pate, K. (2022). *Injustices and miscarriages of justice experienced by 12 Indigenous women: A case for group conviction review and exoneration by the Department of Justice via the Law Commission of Canada and/or the Miscarriages of Justice Commission*. Senate of Canada. [https://sencanada.ca/media/joph51a2/en\\_report\\_injustices-and-miscarriages-of-justice-experienced-by-12-indigenous-women\\_may-16-2022.pdf](https://sencanada.ca/media/joph51a2/en_report_injustices-and-miscarriages-of-justice-experienced-by-12-indigenous-women_may-16-2022.pdf)
- Anderson, T. (2019). *Results from the 2016 Census: Housing, income and residential dissimilarity among Indigenous people in Canadian cities*. Statistics Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2019001/article/00018-eng.htm>

- Arriagada, P. (2016). *Women in Canada: A gender-based statistical report*. Statistics Canada. Retrieved July 25, 2017 from <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2015001/article/14313-eng.pdf>
- Arriagada, P. (2017). Food insecurity among Inuit living in Inuit Nunangat. *Insights on Canadian Society*, February 1.
- Arriagada, P. (2021). The achievements, experiences and labour market outcomes of First Nations, Métis and Inuit women with bachelor's degrees or higher. *Insights on Canadian Society*, October 20. Statistics Canada.
- Arriagada, P., & Bleakney, A. (2019). Aboriginal Peoples Survey: Inuit participation in the wage and land-based economies in Inuit Nunangat. Statistics Canada, catalogue no. 89-653-X2019003.
- Arriagada, P., Frank, K., Hahmann, T., & Hou, F. (2020a). Economic impact of COVID-19 among Indigenous people. *StatCan COVID-19: Data to insights for a better Canada*, July 14. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00052-eng.htm>
- Arriagada, P., Hahmann, T., & O'Donnell, V. (2020b). Indigenous people in urban areas: Vulnerabilities to the socioeconomic impacts of COVID-19. *StatCan COVID-19: Data to insights for a better Canada*, May 26.
- Arriagada, P., & Hango, D. (2016). Literacy and numeracy among off-reserve First Nations people and Métis: Do higher skill levels improve labour market outcomes. *Insights on Canadian Society*, May 18.
- Assembly of First Nations (AFN). (n.d.-a). *What is Bill C-31 and Bill C-3?* <https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2020/01/16-19-02-06-AFN-Fact-Sheet-Bill-C-31-Bill-C-3-final-revised.pdf>
- Assembly of First Nations (AFN). (n.d.-b). Urban issues and poverty reduction. <https://afn.ca/policy-sectors/social-secretariat/urban-issues-and-poverty-reduction/>
- Assembly of First Nations (AFN). (2018). *First Nations post-secondary education fact sheet*. [https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2018/07/PSE\\_Fact\\_Sheet\\_ENG.pdf](https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2018/07/PSE_Fact_Sheet_ENG.pdf)
- Assembly of First Nations (AFN). (2020). *First Nations education infrastructure fact sheet*. <https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2020/08/Education-Infrastructure-Fact-Sheet-Final-English.pdf>
- Assembly of First Nations (AFN). (2021a). Sector update – Rights: Inherent right to self-government policy. <https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2021/07/Sector-Update-Inherent-Right-to-Self-Government-June-2021-EN.pdf>
- Assembly of First Nations (AFN). (2021b). *Assembly of First Nations backgrounder – Snapshot of the Sustainable Development Goals (SDGs): Sustainable and resilient recovery from the COVID-19 pandemic*. [https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2021/10/Backgrounder\\_EN.pdf](https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2021/10/Backgrounder_EN.pdf)
- Assembly of First Nations. (2022). *2030 Agenda and the Sustainable Development Goals*. [https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2022/01/2030-Agenda\\_SDGs\\_EN.pdf](https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2022/01/2030-Agenda_SDGs_EN.pdf)
- Aubry, T., Bourque, J., Goering, P., Crouse, S., Veldhuizen, S., LeBlanc, S., Cherner, R., Bourque, P.-E., Pakzad, S., & Bradshaw, C. (2019). A randomized controlled trial of the effectiveness of Housing First in a small Canadian city. *BMC Public Health*, 19, 1154.
- Austen, I. (2021). Indigenous women assume and cede prominent positions in Canada. *The New York Times* [online], July 9. <https://www.nytimes.com/2021/07/09/world/canada/canada-indigenous-women.html>
- Bach, M., & Morgan, M. S. (2020). Measuring difference? The United Nations' shift from progress to poverty. *History of Political Economy*, 52(3), 539-560.
- Baker, J. M., & Westman, C. N. (2018). Extracting knowledge: Social science, environmental impact assessment, and Indigenous consultation in the oil sands of Alberta, Canada. *The Extractive Industries and Society*, 5(1), 144-53.
- Ball, D. P. (2021). Feds defend 'interim' First Nations education funding after chiefs' concerns grow. *Toronto Star*, February 6.
- Bank of Montreal (BMO) Financial Group. (n.d.). *On-reserve housing loans*. [https://www.bmo.com/aboriginal/en/housing\\_loans.html](https://www.bmo.com/aboriginal/en/housing_loans.html)

- Barbeau, C. D., Wilton, M. J., Oelbermann, M., Karagatzides, J. D., & Tsuji, L. J. S. (2017). Local food production in a subarctic Indigenous community: The use of willow (*Salix* spp.) windbreaks to increase the yield of intercropped potatoes (*Solanum tuberosum*) and bush beans (*Phaseolus vulgaris*). *International Journal of Agricultural Sustainability*, 16(1), 29-39.
- Barker, B., Sedgemore, K., Tourangeau, M., Lagimodiere, L., Milloy, J., Dong, H., Hayashi, K., Shoveller, J., Kerr, T., & DeBeck, K. (2019). Intergenerational trauma: The relationship between residential schools and the child welfare system among young people who use drugs in Vancouver, Canada. *Journal of Adolescent Health*, 65(2), 248-54.
- Barrera, J. (2018). Most families can't access 'flagship' on-reserve childhood development program: Indigenous Services department. *CBC News*, February 15. <https://www.cbc.ca/news/indigenous/childhood-gaps-firstnation-1.4536959>
- Basnayake, T. L., Morgan, L. C., & Chang, A. B. (2017). The global burden of respiratory infections in Indigenous children and adults: A review. *Respirology*, 22(8), 1518-1528.
- Batal, M., Chan, H. M., Fediuk, K., Ing, A., Berti, P. R., Mercille, G., Sadik, T., & Johnson-Don, L. (2021). First Nations households living on-reserve experience food insecurity: Prevalence and predictors among ninety-two First Nations communities across Canada. *Canadian Journal of Public Health*, 112, 52-63.
- Battiste, M. (2002). *Indigenous knowledge and pedagogy in First Nations education: A literature review with recommendations*. Prepared for the National Working Group on Education and the Minister of Indian Affairs Indian and Northern Affairs Canada. Retrieved December 22, 2016 from [http://www.usask.ca/education/documents/profiles/battiste/ikp\\_e.pdf](http://www.usask.ca/education/documents/profiles/battiste/ikp_e.pdf)
- Battiste, M. (2004). *Animating sites of postcolonial education: Indigenous knowledge and the humanities*. CSSE Plenary Address, May 29. Retrieved November 21, 2016 from <http://www.nvit.ca/docs/animating%20sites%20of%20postcolonial%20education%20indigenous%20knowledge%20and%20the%20humanities.pdf>
- Battiste, M. (2013). *Decolonizing education: Nourishing the learning spirit*. Purich Publishing Ltd.
- Battiste, M. (2020). Reconciling Indigenous knowledge in education: Promises, possibilities, and imperatives. In M. Spooner & J. McNinch (eds.), *Dissident knowledge in higher education* (pp. 123-148). University of Regina Press.
- Beedie, N., Macdonald, D., & Wilson, D. (2019). *Toward justice: Tackling Indigenous child poverty in Canada*. Assembly of First Nations, Canadian Centre for Policy Alternatives, Upstream.
- Belanger, Y. D., Awosoga, O., & Weasel Head, G. (2013). Homelessness, urban Aboriginal people, and the need for a national enumeration. *Aboriginal Policy Studies*, 2(2), 4-33.
- Belanger, Y. D., Weasel Head, G., & Awosoga, O. (2012). *Assessing urban Aboriginal housing and homelessness in Canada*. Final report prepared for the National Association of Friendship Centres (NAFC) and the Office of the Federal Interlocutor for Métis and non-Status Indians (OFI). Retrieved August 24, 2017 from [http://homelesshub.ca/sites/default/files/Final\\_Belanger\\_Housing\\_and\\_Homeless\\_-\\_6\\_May\\_2012.pdf](http://homelesshub.ca/sites/default/files/Final_Belanger_Housing_and_Homeless_-_6_May_2012.pdf)
- Bingham, B., Moniruzzaman, A., Patterson, M., Distasio, J., Sareen, J., O'Neil, J., & Somers, J. M. (2019a). Indigenous and non-Indigenous people experiencing homelessness and mental illness in two Canadian cities: A retrospective analysis and implications for culturally informed action. *BMJ Open*, 9, e024748. DOI: 10.1136/bmjopen-2018-024748.
- Bingham, B., Moniruzzaman, A., Patterson, M., Sareen, J., Distasio, J., O'Neil, J., & Somers, J. M. (2019b). Gender differences among Indigenous Canadians experiencing homelessness and mental illness. *BMC Psychology*, 7, 57.
- Blackstock, C., Bamblett, M., & Black, C. (2020). Indigenous ontology, international law and the application of the Convention to the over-representation of Indigenous children in out of home care in Canada and Australia. *Child Abuse & Neglect*, 110, 104587.
- Bleakney, A., Masoud, H., & Robertson, H. (2020). Labour market impacts of COVID-19 on Indigenous people: March to August 2020. *StatCan COVID-19: Data to insights for a better Canada*. Statistics Canada.
- Bombay, A., Matheson, K., & Anisman, H. (2014). The intergenerational effects of Indian Residential Schools: Implications for the concept of historical trauma. *Transcultural Psychiatry*, 51(3), 320-338.
- [The] Borgen Project. (2022). Inuit communities in Canada and the right to water. *Borgen Magazine*, June 15. <http://www.borgenmagazine.com/inuit-communities-in-canada/>
- Boucher, L. (2016, March 10). What are the different types of population pyramids? *PopEd Blog*. Population Education. <https://populationeducation.org/what-are-different-types-population-pyramids/>
- Bourassa, C. (2018). Addressing the duality of access to healthcare for Indigenous communities: Racism and geographical barriers to safe care. *Healthcare Papers*, 17(3), 6-10.
- Bourgeault, I. L., James, Y., Lawford, K., & Lundine, J. (2018). Empowering women leaders in health: A gap analysis of the state of knowledge. *Canadian Journal of Physician Leaders*, 5(2), 92.

- Boyer, Y., & Bartlett, J. (2017). *External review: Tubal ligation in the Saskatoon Health Region: The lived experience of aboriginal women*. Saskatoon Health Region. [https://www.saskatoonhealthregion.ca/DocumentsInternal/Tubal\\_Ligation\\_intheSaskatoonHealthRegion\\_the\\_Lived\\_Experience\\_of\\_Aboriginal\\_Women\\_BoyerandBartlett\\_July\\_22\\_2017.pdf](https://www.saskatoonhealthregion.ca/DocumentsInternal/Tubal_Ligation_intheSaskatoonHealthRegion_the_Lived_Experience_of_Aboriginal_Women_BoyerandBartlett_July_22_2017.pdf)
- British Columbia Council for International Cooperation (BCCIC). (2017). *Where Canada stands: A sustainable development progress report*. Retrieved July 26, 2017 from <http://bccic.ca/wp-content/uploads/2017/07/HLPF-Report-Online-Version-v3-24072017.pdf>
- Brockie, T., Clark, T. C., Best, O., Power, T., Bourque Bearskin, L., Kurtz, D. L. M., Lowe, J., Wilson, D. (2023). Indigenous social exclusion to inclusion: Case studies on Indigenous nursing leadership in four high income countries. *Journal of Clinical Nursing*, 32(3-4), 610-624.
- Browne, A. J., Varcoe, C., & Ward, C. (2021). San'yas Indigenous cultural safety training as an educational intervention: Promoting anti-racism and equity in health systems, policies and practices. *The International Indigenous Policy Journal*, 12(3). <https://10.18584/iipj.2021.12.3.8204>.
- Bruce, V., Eldredge, J., Leyva, Y., Mera, J., English, K., & Page, K. (2019). Hepatitis C virus infection in Indigenous populations in the United States and Canada. *Epidemiologic Reviews*, 41(1), 158-167.
- Brussoni, M., George, M. A., Jin, A., Amram, O., McCormick, R., & Lalonde, C. E. (2018). Hospitalizations due to unintentional transport injuries among Aboriginal population of British Columbia, Canada: Incidence, changes over time and ecological analysis of risk markers. *PLoS One*, 13(1), e0191384.
- Burns, L., Whitty-Rogers, J., & MacDonald, C. (2019). Understanding Mi'kmaq women's experiences accessing prenatal care in rural Nova Scotia. *Advances in Nursing Science*, 42(2), 139-155.
- Caldwell, J., & Sinha, V. (2020). (Re)conceptualizing neglect: Considering the overrepresentation of Indigenous children in child welfare systems in Canada. *Child Indicators Research*, 13, 481-512.
- Canada Mortgage and Housing Corporation (CMHC). (2018). *Insured loans for on-reserve First Nation housing*. Government of Canada. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/en/professionals/project-funding-and-mortgage-financing/funding-programs/all-funding-programs/funding-first-nations-development/insured-loans-on-reserve-first-nation-housing>
- Canada Mortgage and Housing Corporation (CMHC). (2022). *Progress on the National Housing Strategy: September 2022*. <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/place-to-call-home/pdfs/progress/nhs-progress-quarterly-report-q3-2022-en.pdf?rev=4ef7ebf8-e8ba-474b-8e7c-510a8ba2a945>
- Canada Mortgage and Housing Corporation (CMHC). (2024). *Urban, rural and northern Indigenous housing strategy: What we heard report*. Government of Canada. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionals/project-funding-and-mortgage-financing/funding-programs/indigenous/-/media/d7b30979288647279c78d889186609b0.ashx>
- Canadian Association of University Teachers. (2021). *Canada and the World*. <https://www.caut.ca/resources/almanac/1-canada-world#:~:text=Despite%20this%20above%2Daverage%20attainment,to%2018%25%20across%20the%20OECD>.
- Canadian Coalition for International Cooperation. (2016). *The post-2015 development framework: International process and Canadian priorities*. Retrieved July 25, 2017 from [http://www.ccic.ca/\\_files/en/what\\_we\\_do/2014\\_09\\_10\\_Backgrounder\\_Post-2015\\_Process\\_Canadian\\_Priorities.pdf](http://www.ccic.ca/_files/en/what_we_do/2014_09_10_Backgrounder_Post-2015_Process_Canadian_Priorities.pdf)
- Canadian Council for International Cooperation. (2016). *Transforming our world: Canadian perspectives on the sustainable development goals*.
- Canadian Council on Learning (CCL). (2007) *Redefining how success is measured in First Nations, Inuit and Métis learning. Report on learning in Canada 2007*. Retrieved from [http://www.afn.ca/uploads/files/education/5.\\_2007\\_redefining\\_how\\_success\\_is\\_measured\\_en.pdf](http://www.afn.ca/uploads/files/education/5._2007_redefining_how_success_is_measured_en.pdf)
- Canadian HIV/AIDS Legal Network. (2017). *Indigenous women, HIV and gender-based violence*. <https://whai.ca/wp-content/uploads/2020/01/Indigenous-Women-HIV-and-GBV.pdf>
- Canadian Observatory on Homelessness (COH). (2017). Indigenous peoples. *The homeless hub*. – Research matters. Retrieved October 31, 2017 from <http://homelesshub.ca/solutions/population-specific/indigenous-peoples>
- Canadian Press, The. (2019). Regulating wild food can help ease Arctic hunger, board says. *CBC News – North*, February 25. <https://www.cbc.ca/news/canada/north/northern-wild-food-regulation-caribou-board-1.5033114>
- Cardinal, M. C. (2017). “Lost births,” service delivery, and human resources to health: Bringing maternal primary health care back to Canada's North. *International Journal of Health Governance*, 23(1), 70-80.
- Carrière, J., & Richardson, C. (2017). The invisible children of child welfare: Legislation, policy and governance models for Métis child welfare. In *Calling our families home* (pp. 49-72). J. Charlton Publishing. <https://www.jcharltonpublishing.com/wp-content/uploads/2017/01/Chapter-3.pdf>

- Carr-Stewart, S. (ed.). (2019). *Knowing the past, facing the future: Indigenous education in Canada*. University of British Columbia Press.
- Carter, S. (1996). First Nations women of Prairie Canada in the early reserve years, the 1870s to the 1920s: A preliminary inquiry. In C. Miller & P.M. Chuchryk (Eds.), *Women of the First Nations: Power, wisdom and strength* (pp. 51-76). University of Manitoba Press.
- Centre for Gender, Diversity and Inclusion Statistics. (2021). Gender results framework: Data table on the representation of men and women in First Nations band councils and Chiefs in First Nations communities in Canada, 2019. *The Daily*, April 13. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/daily-quotidien/210413/dq210413f-eng.pdf?st=yDx7afL1>
- Centre for International Governance Innovation. (2014). Preface. In *The internationalization of Indigenous rights: UNDRIP in the Canadian context*. Retrieved July 31, 2018 from [https://www.cigionline.org/sites/default/files/indigenous\\_rights\\_special\\_report\\_web\\_1.pdf](https://www.cigionline.org/sites/default/files/indigenous_rights_special_report_web_1.pdf)
- Cesaroni, C., Grol, C., & Fredericks, K. (2019). Overrepresentation of Indigenous youth in Canada's criminal justice system: Perspectives of Indigenous young people. *Journal of Criminology*, 52(1), 111-28.
- Chen, J., & Che, J. (2001). Food insecurity in Canadian households [1998/99 data]. *Health Reports*, 12(4), 11.
- Chen, L., Wang, W.-J., Auger, N., Xiao, L., Torrie, J., Gros-Louis McHugh, N., & Luo, Z.-C. (2019). Diabetes in pregnancy in associations with perinatal and postneonatal mortality in First Nations and non-Indigenous populations in Quebec, Canada: Population-based linked birth cohort study. *BMJ Open*, 9(4), e025084. DOI: 10.1136/bmjopen-2018-025084.
- Chen, L., Xiao, L., Auger, N., Torrie, J., Gros-Louis McHugh, N., Zoungrana, H., & Luo, Z.-C. (2015). Disparities and trends in birth outcomes, perinatal and infant mortality in Aboriginal vs. non-Aboriginal populations: A population-based study in Quebec, Canada 1996-2010. *PLoS One*, 10(9), e0138562. DOI: 10.1371/journal.pone.0138562.
- Cherubini, L. (2020). Education in the post-pandemic era: Indigenous children and youth (editorial). *The International Indigenous Policy Journal*, 11(3), 10679. <https://doi.org/10.18584/iipj.2020.11.3.10679>
- Chiefs Assembly on Education. (2012). *A portrait of First Nations and education*. Palais des Congrès de Gatineau, October 1-3. Retrieved August 25, 2016 from [http://www.afn.ca/uploads/files/events/fact\\_sheet-ccoe-3.pdf](http://www.afn.ca/uploads/files/events/fact_sheet-ccoe-3.pdf)
- Chu, A., Han, L., Roifman, I., Lee, D. S., Green, M. E., Jacklin, K., Walker, J., Sutherland, R., Khan, S., Frymire, E., Tu, J. V., & Shah, B. R. (2019). Trends in cardiovascular care and event rates among First Nations and other people with diabetes, in Ontario, Canada, 1996-2015. *Canadian Medical Association Journal*, 191(47), E1291-E1298.
- Cidro, J., & Anderson, K. (2020). Because we love our communities: Indigenous women talk about their experiences as community-based health researchers. *Journal of Higher Education Outreach and Engagement*, 24(2), 3-18.
- Cidro, J., Bach, R., & Frohlick, S. (2020). Canada's forced birth travel: Towards feminist Indigenous reproductive mobilities. *Mobilities*, 15(2), 173-187.
- Cidro, J., & Sinclair, S. (2021). Maternal health care: Maternal health in Manitoba northern First Nations communities – Challenges, barriers, and solutions. In R. Schiff, & H. Møller (eds.), *Health and health care in northern Canada (184-197)*. University of Toronto Press.
- Claveau, J. (2020). *The Canadian Housing Survey, 2018: Core housing need of renter households living in social and affordable housing*. Income Paper Series, Statistics Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2020003-eng.htm>
- Coalition for the Human Rights of Indigenous Peoples. (2022a). *The UN Declaration & sustainable development: Indigenous Peoples' human rights and ecological knowledge*. Report of the Symposium hosted by the Coalition for the Human Rights of Indigenous Peoples, the University of British Columbia, and Canadian Friends Service Committee, April 6-7, 2022. <https://www.declarationcoalition.com/wp-content/uploads/2022/12/Symposium-Report-1.pdf>
- Coalition for the Human Rights of Indigenous Peoples. (2022b). *Sustainable development and the human rights of Indigenous Peoples*. <https://www.declarationcoalition.com/wp-content/uploads/2022/12/Sustainability-and-Human-Rights-Paper.pdf>
- Collier, B. (2020). *Services for Indigenous people living in urban areas*. Library of Parliament, Publication No. 2020-66-E.
- Committee on the Elimination of Discrimination Against Women (CEDAW). (2015). *Report of the Inquiry concerning Canada of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women under Article 8 of the optional protocol to the Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination against Women*. United Nations. <https://digitallibrary.un.org/record/836103?ln=en>
- Comtesse, H., Ertl, V., Hengst, S. M. C., Rosner, R., & Smid, G. E. (2021). Ecological grief as a response to environmental change: A mental health risk or functional response? *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 18, 734.

- Cooke, M. (2019). *Application of the United Nations Human Development Index to Registered Indians in Canada, 2006-2016*. Indigenous Services Canada. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1579883155069/1607442298277>
- Coonrod, J. (2014). *MDGs to SDGs: Top 10 differences*. The Hunger Project. Retrieved August 23, 107 from <https://advocacy.thp.org/2014/08/08/mdgs-to-sdgs/>
- COVID-19 Prenatal Care Task Force. (2021). *Recommendations to address gaps in prenatal care system: Report from the COVID-19 Prenatal Care Task Force*. Provincial Council for Maternal and Child Health. [https://www.pcmch.on.ca/wp-content/uploads/2021/01/FINAL-2021\\_01\\_13-PCMCH-Recommendations-for-Prenatal-System-Gaps.pdf](https://www.pcmch.on.ca/wp-content/uploads/2021/01/FINAL-2021_01_13-PCMCH-Recommendations-for-Prenatal-System-Gaps.pdf)
- Craig, R. (2016). Goal 16: Promote peaceful and inclusive societies for sustainable development, provide access to justice for all and build effective, accountable and inclusive institutions at all levels. In *Keeping score: UN sustainable development goals* (pp. 74-77). BC Council for International Cooperation.
- Craik, N., Gardner, H., & McCarthy, D. (2017). Indigenous – corporate private governance and legitimacy: Lessons learned from impact and benefit agreements. *Resources Policy*, 52, 379-88.
- Crist, E., Mora, C., & Engelman, R. (2017). The interaction of human population, food production, and biodiversity protection. *Science*, 356(6335), 260-4. DOI: 10.1126/science.aa/2011.
- Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada (CIRNAC). (2018). *Archived – Overview of a Recognition and Implementation of Indigenous Rights framework*. Government of Canada. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/eng/1536350959665/1539959903708>
- Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada (CIRNAC). (2019). *Actions taken by the Government of Canada since the launch of the inquiry*. Government of Canada. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/eng/1559566331686/1559566355192>
- Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada (CIRNAC). (2020). *Self-government*. Government of Canada. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/eng/1100100032275/1529354547314>
- Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada (CIRNAC). (2021a). *Truth and Reconciliation Commission of Canada*. Government of Canada. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/eng/1450124405592/1529106060525>
- Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada (CIRNAC). (2021b). Backgrounder. *Federal pathway to address missing and murdered Indigenous women, girls and 2SLGBTQIA+ People*. Government of Canada. <https://www.canada.ca/en/crown-indigenous-relations-northern-affairs/news/2021/06/federal-pathway-to-address-missing-and-murdered-indigenous-women-girls-and-2slgbtqia-people.html>
- Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada (CIRNAC). (2024). *Self-government*. Government of Canada. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/eng/1100100032275/1529354547314>
- Crowshoe, L., Dannenbaum, D., Green, M., Henderson, R., Naqshbandi Hayward, M., & Toth, E. (2018). Type 2 diabetes and Indigenous peoples. *Canadian Journal of Diabetes*, 42(Suppl 1).
- Cunsolo, A., Borish, D., Harper, S. L., Snook, J., Shiwak, I., Wood, M., & the Herd Caribou Project Steering Committee. (2020). “You can never replace the caribou”: Inuit experiences of ecological grief from caribou declines. *American Imago*, 77(1), 31-59.
- Cunsolo, A., & Ellis, N. R. (2018). Ecological grief as a mental health response to climate change-related loss. *Nature Climate Change*, 8, 275-281.
- Currie, L. B., Moniruzzaman, A., Patterson, M. L., & Somers, J. M. (2014). *At Home/Chez Soi Project: Vancouver Site Final Report*. Mental Health Commission of Canada. [https://mobilizingmomentum.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/At%252520Home%252520Report%252520Vancouver%252520ENG\\_0.pdf](https://mobilizingmomentum.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/At%252520Home%252520Report%252520Vancouver%252520ENG_0.pdf)
- Daoud, N., O'Brien, K., O'Campo, P., Harney, S., Harney, E., Bebee, K., Bourgeois, C., & Smylie, J. (2019). Postpartum depression prevalence and risk factors among Indigenous, non-Indigenous and immigrant women in Canada. *Canadian Journal of Public Health*, 110, 440-52.
- (The) Danish Institute for Human Rights. (2018). *Human rights and the 2030 agenda for sustainable development: Lessons learned and next steps*. [https://www.humanrights.dk/sites/humanrights.dk/files/media/dokumenter/sdg/hr\\_and\\_2030\\_agenda-web\\_2018.pdf](https://www.humanrights.dk/sites/humanrights.dk/files/media/dokumenter/sdg/hr_and_2030_agenda-web_2018.pdf)
- Davidson, A., & Coburn, V. (2021). *Multiculturalism policy index: Indigenous Peoples* (2<sup>nd</sup> edition). Queen's University. [https://www.queensu.ca/mcp/sites/mcpwww/files/uploaded\\_files/indigenouspeoples/evidence/Indigenous%20Peoples%20Index%20Evidence%202021-WEB.pdf](https://www.queensu.ca/mcp/sites/mcpwww/files/uploaded_files/indigenouspeoples/evidence/Indigenous%20Peoples%20Index%20Evidence%202021-WEB.pdf)
- Deen, T. A., Arain, M. A., Champagne, O., Chow-Fraser, P., Nagabhatla, N., & Martin-Hall, D. (2021). Evaluation of observed and projected extreme climate trends for decision making in Six Nations of the Grand River, Canada. *Climate Services*, 24, 100263. <https://doi.org/10.1016/j.cliser.2021.100263>

- Dehghani, K., Lan, Z., Li, P., Wilk Michelsen, S., Waites, S., Benedetti, A., Lejeune, P., Torrie, J., Robinson, E., Vejvoda, B., Mullah, M., Redwood, D., Cooper, M., Fanning, A., Yacoub, W., Alvarez, G. G., Søborg, B., Long, R., & Menzies, D. (2018). Determinants of tuberculosis trends in six Indigenous populations of the USA, Canada, and Greenland from 1960 to 2014; A population-based study. *The Lancet Public Health*, 3(3), e133-e142.
- de Leeuw, S., Lindsay, N. M., & Greenwood, M. (2018). Introduction to the second edition: Rethinking (once again) determinants of Indigenous Peoples' health. In M. Greenwood, S., de Leeuw, & N. M. Lindsay (eds.), *Determinants of Indigenous Peoples' health in Canada: Beyond the social, second edition* (pp. xvii-xlv). Canadian Scholars' Press.
- Dennis, M. K., & McLafferty Bell, F. (2020). Indigenous women, water protectors, and reciprocal responsibilities. *Social Work*, 65(4), 378-86.
- Department of Economic and Social Affairs (DESA). (2016). Identifying social inclusion and exclusion. In *Leaving no one behind: The imperative of inclusive development – Report on the world social situation 2016* (pp. 17-31). United Nations. <https://www.un.org/esa/socdev/rwss/2016/full-report.pdf>
- Department of Justice. (2020). *Overrepresentation of Indigenous people in the Canadian criminal justice system: Causes and responses*. Government of Canada. <https://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/jr/oip-cjs/toc-tdm.html>
- Department of Justice. (2021). *Principles respecting the Government of Canada's relationship with Indigenous Peoples*. Government of Canada. <https://www.justice.gc.ca/eng/cjs-ajc/principles-principes.html>
- Dietitians of Canada. (2016) *Prevalence, severity and impact of household food insecurity: A serious public health issue: Background paper*. Retrieved September 6, 2017 from <https://www.dietitians.ca/Downloads/Public/HFI-Background-DC-FINAL.aspx>
- Dietitians of Canada. (2017). *Addressing household food insecurity within Canada's Poverty Reduction Strategy – Submission tot HUMA by Dietitians of Canada*. <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/HUMA/Brief/BR8847313/br-external/DietitiansOfCanada-e.pdf>
- Diffey, L., Fontaine, L., & Schultz, A. S. H. (2019). *Understanding First Nations women's heart health*. National Collaborating Centre for Indigenous Health. <https://www.nccih.ca/docs/emerging/RPT-Womens-Heart-Health-Diffey-Fontaine-Schultz-EN.pdf>
- Dignity for All. (2015). *A national antipoverty plan for Canada*. Canada without Poverty and the Citizens for Public Justice. Retrieved September 6, 2017 from <http://www.cwp-csp.ca/wp-content/uploads/2015/02/English.pdf>
- Distasio, J., Sareen, J., & Isaak, C. (2014). *At Home/ Chez Soi Project: Winnipeg Site Final Report*. Mental Health Commission of Canada. [https://bridgingthegap.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/At%252520Home%252520Report%252520Winnipeg%252520ENG\\_0.pdf](https://bridgingthegap.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/At%252520Home%252520Report%252520Winnipeg%252520ENG_0.pdf)
- Division for Social Policy and Development (DSPD). (n.d.). *Indigenous peoples and the post-2015 development agenda*. United Nations. Retrieved October 24, 2017 from <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/focus-areas/post-2015-agenda/the-sustainable-development-goals-sdgs-and-indigenous/post2015.html>
- Domingo, A., Spiegel, J., Guhn, M., Wittman, H., Ing, A., Sadik, T., Fediuk, K., Tikhonov, C., Schwartz, H. & Chan, H. M. (2020). Predictors of household food insecurity and relationship with obesity in First Nations communities in British Columbia, Manitoba, Alberta and Ontario. *Public Health Nutrition*, 24(5), 1021-33. DOI: 10.1017/S1368980019004889.
- Dorey, K. (2016). *The Sustainable Development Goals and LGBT inclusion*. Stonewall International. Retrieved September 5, 2017 from [https://www.stonewall.org.uk/sites/default/files/sdg-guide\\_2.pdf](https://www.stonewall.org.uk/sites/default/files/sdg-guide_2.pdf)
- Drake, K. (2021). Who are the Métis? The role of free, prior and informed consent in identifying a Métis rights-holder. In I.T. Odumosu-Ayanu & D. Newman (eds.), *Indigenous-industry agreements, natural resources and the law, First edition* (Chapter 7). Routledge.
- Drummond, D., & Kachuck Rosenbluth, E. (2013). *The debate on First Nations education funding: Mind the gap*. Policy Studies Working Paper 49, Queen's University. Retrieved October 25, 2017 from [https://qspace.library.queensu.ca/bitstream/handle/1974/14846/Drummond\\_et\\_al\\_2013\\_Debate\\_on\\_First\\_Nations.pdf?sequence=1](https://qspace.library.queensu.ca/bitstream/handle/1974/14846/Drummond_et_al_2013_Debate_on_First_Nations.pdf?sequence=1)
- EdCan Network. (2019). *Trends in Canadian education 2018-2019*. <https://www.edcan.ca/wp-content/uploads/Trends-in-Education-1.pdf>
- Education Connections. (2017). *Strengthening attendance and retention of Indigenous youth in elementary and secondary schools in Canada and beyond*. [https://www.afn.ca/event\\_download/478e1939-2d72-47c0-83ef-05440aae1381/40754b7b-4569-43fc-82e5-6aa212f01b21/544475d1-9b73-4a1d-9a39-559dce3bf3fb/D5.%20FNEII%20-%20Attendance%20Environmental%20Scan.pdf](https://www.afn.ca/event_download/478e1939-2d72-47c0-83ef-05440aae1381/40754b7b-4569-43fc-82e5-6aa212f01b21/544475d1-9b73-4a1d-9a39-559dce3bf3fb/D5.%20FNEII%20-%20Attendance%20Environmental%20Scan.pdf)
- Employment and Social Development Canada. (ESDC). (2019). *Highlights of the national shelter study: Emergency shelter use in Canada, 2005-2016*. Government of Canada. <https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/programs/homelessness/reports-shelter-2016/000920-RH-NSS-Highlights-Report-EN-Draft05Aug2019.pdf>

- Employment and Social Development Canada (ESDC). (2020). *Reaching home: Canada's homelessness strategy directives*. Government of Canada. <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/programs/homelessness/directives.html>
- Employment and Social Development Canada (ESDC). (2021). *Indigenous early learning and child care framework*. Government of Canada. <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/programs/indigenous-early-learning/2018-framework.html>
- Employment and Social Development Canada. (ESDC). (2022). *Métis Nation early learning and child care accord*. Government of Canada. <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/programs/indigenous-early-learning/accord-metis.html>
- Environment and Climate Change Canada (ECCC). (2019). *Achieving a sustainable future: A federal sustainable development strategy for Canada 2019 to 2022*. [https://www.fdsd-sfdd.ca/downloads/FSDS\\_2019-2022.pdf](https://www.fdsd-sfdd.ca/downloads/FSDS_2019-2022.pdf)
- Environment and Climate Change Canada (ECCC). (2022). *Achieving a sustainable future: Federal sustainable development strategy 2022 to 2026*. Government of Canada.
- Eton, V., Schroeter, A., Kelly, L., Kirlew, M., Tsang, R. S. W., & Ulanova, M. (2017). Epidemiology of invasive pneumococcal and Haemophilus influenzae diseases in Northwestern Ontario, Canada, 2010-2015. *International Journal of Infectious Diseases*, 65, 27-33.
- Fijal, D., & Beagan, B. L. (2019). Indigenous perspectives on health: Integration with a Canadian model of practice. *Canadian Journal of Occupational Therapy*, 86(3), 220-231.
- FinDev Canada. (2019). *Gender equality strategy*. [https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2019-08/2019\\_137\\_gender\\_equality\\_strategy\\_en\\_final.pdf](https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2019-08/2019_137_gender_equality_strategy_en_final.pdf)
- Fiolet, R., Tarzia, L., Hameed, M., & Hegarty, K. (2021). Indigenous Peoples' help seeking behaviors for family violence: A scoping review. *Trauma, Violence, & Abuse*, 22(2), 370-80.
- First Nations Child & Family Caring Society (FNCFCFS) of Canada. (n.d.). *Spirit bear plan: End inequalities in public services for First Nations children, youth and families*. <https://fncaringsociety.com/sites/default/files/Spirit%20Bear%20Plan%20%28EN%29.pdf>
- First Nations Child & Family Caring Society (FNCFCFS) of Canada. (2021). *Jordan's principle: Ensuring First Nations children receive the services they need when they need them*. [https://fncaringsociety.com/sites/default/files/jordans\\_principle\\_information\\_sheet\\_january\\_2021.pdf](https://fncaringsociety.com/sites/default/files/jordans_principle_information_sheet_january_2021.pdf)
- First Nations Child & Family Caring Society (FNCFCFS), Wabanaki Council on Disability, & Mawit'ank Society. (2021). *Joran's principle and children with disabilities and special needs: A resource guide and analysis of Canada's implementation*. [https://fncaringsociety.com/sites/default/files/jordans\\_principle\\_resource\\_guide\\_2021\\_final.pdf](https://fncaringsociety.com/sites/default/files/jordans_principle_resource_guide_2021_final.pdf)
- First Nations Drinking Water Settlement. (2021). *About*. <https://firstnationsdrinkingwater.ca/index.php/about-us/>
- First Nations Health Authority (FNHA), First Nations Health Council, & First Nations Health Director's Association. (2021). *Anti-racism, cultural safety & humility framework*. <https://www.fnha.ca/Documents/FNHA-FNHC-FNHDA-Anti-Racism-Cultural-Safety-and-Humility-Framework.pdf>
- First Nations Information Governance Centre (FNIGC). (2014). Ownership, Control, Access and Possession (OCAP™): The path to First Nations information governance. [https://achh.ca/wp-content/uploads/2018/07/OCAP\\_FNIGC.pdf](https://achh.ca/wp-content/uploads/2018/07/OCAP_FNIGC.pdf)
- First Nations Information Governance Centre (FNIGC). (2021a). *About FNIGC*. <https://fnigc.ca/about-fnigc/>
- First Nations Information Governance Centre (FNIGC). (2021b). *First Nations data governance strategy*. [https://fnigc.ca/what-we-do/partnerships-and-capacity\\_\\_trashed/first-nations-data-governance-strategy/](https://fnigc.ca/what-we-do/partnerships-and-capacity__trashed/first-nations-data-governance-strategy/)
- First Nations of Quebec and Labrador Health and Social Services Commission (FNQLSSSC). (2022). *Free and informed consent and imposed sterilizations among First Nations and Inuit women in Quebec [Research report]*. Wendake, Quebec. <https://files.cssspnql.com/s/CGKiiNtINdTYkGF>
- Fligg, R. A., & Robinson, D. T. (2020). Reviewing First Nation land management regimes in Canada and exploring their relationship to community well-being. *Land Use Policy*, 90, 104245.
- Fontaine, P. (2015). *Transforming our realities* (video file). National Collaborating Center for Aboriginal Health. Retrieved July 25, 2017 from <https://vimeo.com/195356848>
- Fontaine, T. (2015). First Nations welcome lifting of despised 2% funding cap. *CBC News – Indigenous*, December 10. <https://www.cbc.ca/news/indigenous/first-nations-funding-cap-lifted-1.3359137>
- Fontaine, T. (2016). Canada officially adopts UN declaration on rights of Indigenous peoples. *CBC News*, May 10, 2016. Retrieved July 25, 2017 from <http://www.cbc.ca/news/indigenous/canada-adopting-implementing-un-rights-declaration-1.3575272>
- Food Secure Canada. (n.d.). *What is food sovereignty*. <https://foodsecurecanada.org/who-we-are/what-food-sovereignty>

- Forbes, J. (2019). *Starting strong: Exploring experiences of prenatal care among First Nations mothers* [Master of Physician Assistant Studies]. University of Manitoba.
- Fuentes, A. (2021). Indigenous Peoples land rights: A culturally sensitive strategy for poverty eradication and sustainable development. In M. F. Davis, M. Kjaerum, & A. Lyons (eds.), *Research handbook on human rights and poverty* (pp. 323-336). Edward Elgar Publishing. <https://www.elgaronline.com/view/edcoll/9781788977500/9781788977500.00032.xml>
- Gaetz, S., Barr, C., Friesen, A., Harris, B., Hill, C., Kovacs-Burns, K., Pauly, B., Pearce, B., Turner, A., & Marsolais, A. (2012). Canadian definition of homelessness. Canadian Observatory on Homelessness Press. <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/COHhomelesdefinition.pdf>
- Gaetz, S., Scott, F., & Gulliver, T. (2013). *Housing First in Canada: Supporting communities to end homelessness*. Canadian Homelessness Research Network Press. <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/HousingFirstInCanada.pdf>
- Gagnon-Dufresne, M.-C., Pelland, D., Paillé, I., Swasson, S., Isaac, M., Dorion-Laurendeau, M., & Cousineau, M.-M. (2021). Exploring the intersection of interpersonal and structural violence in the lives of Indigenous women from the Mi'gmaq community of Listuguj: A partner-centered qualitative study. *SSRN, September 1*. <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3915873>.
- Gall, A., Anderson, K., Howard, K., Diaz, A., King, A., Willing, E., Connolly, M., Lindsay, D., & Garvey, G. (2021). Wellbeing of Indigenous Peoples in Canada, Aotearoa (New Zealand) and the United States: A systematic review. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 18(11), 5832. DOI: 10.3390/ijerph18115832
- Garrett, R. (2021). The children Parliament left behind: Examining the inequity of funding in An Act Respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families. *Canadian Journal of Family Law*, 34(1), 44-78.
- Garrow, P. (2017). *Ontario First Nations special education review report*. Ontario First Nation Special Education Working Group. <http://mncfn.ca/wp-content/uploads/2017/05/EMBARGOED-Ontario-First-Nations-Special-Education-Review-Report-May-2017.pdf>
- Gass, T. (2016). Foreword. In *Transforming our world: Canadian perspectives on sustainable development goals* (p. v). Canadian Council for International Co-operation.
- Gaudry, A. (2018). Better late than never? Canada's reluctant recognition of Métis rights and self-government. *Yellowhead Institute – Policy Brief*, 10, August 20. <https://yellowheadinstitute.org/wp-content/uploads/2018/08/metis-rights-framework-a-gaudry.pdf>
- Gender Equality Network Canada. (2020). *Discussion document for a pan-Canadian strategy to advance gender equality*. <https://canadianwomen.org/wp-content/uploads/2020/10/Pan-Canadian-Strategy-March-2020-FINAL.pdf>
- George, L., Norris, A. N., Deckert, A., & Tauri, J. (2020). Introduction. In L. George, A. N. Norris, A. Deckert, & J. Tauri (eds.), *Neo-colonial injustice and the mass imprisonment of Indigenous women* (pp. 1-12). Palgrave Macmillan.
- George, M. A., McCormick, R., Lalonde, C. E., Jin, A., & Brussoni, M. (2013). The RISC research project: Injury in First Nations communities in British Columbia, Canada. *International Journal of Circumpolar Health*, 1, 21182.
- Gerlach, A. J., Sangster, M., Sinha, V., & First Nations Health Consortium. (2020). Insights from a Jordan's Principle Child First Initiative in Alberta: Implications for advancing health equity for First Nations children. *International Journal of Indigenous Health*, 15(1), 21-33.
- Gibberd, A. J., Simpson, J. M., Jones, J., Williams, R., Stanley, F., & Eades, S. J. (2019). A large proportion of poor birth outcomes among Aboriginal Western Australians are attributable to smoking, alcohol and substance misuse, and assault. *BMC Pregnancy and Childbirth*, 19, 110.
- Gilbert, N. L., Auger, N., & Tjepkema, M. (2015). Stillbirth and infant mortality in Aboriginal communities in Quebec. *Health Reports*, 26(2), 3-8.
- Goering, P., Veldhuizen, S., Eatson, A., Adair, C., Koppe, B., Latimer, E., Nelson, G., MaNaughton, E., Streiner, D., & Aubry, T. (2014). *National at Home/Chez Soi final report*. Mental Health Commission of Canada. [https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/mhcc\\_at\\_home\\_report\\_national\\_cross-site\\_eng\\_2.pdf](https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/mhcc_at_home_report_national_cross-site_eng_2.pdf)
- Goodman, A., Fleming, K., Markwick, N., Morrison, T., Lagimodiere, L., Kerr, T., & Western Aboriginal Harm Reduction Society. (2017). *Social Science & Medicine*, 178, 87-94.
- Goudanas Mavroudis, A.-E. (2018). *Life stress, coping, perceived health, and health outcomes among Eastern Orthodox* [PhD dissertation]. Walden University.
- Government of British Columbia (BC). (2019a). *Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act*. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/governments/indigenous-people/new-relationship/united-nations-declaration-on-the-rights-of-indigenous-peoples>
- Government of British Columbia (BC). (2019b). *TogetherBC: British Columbia's poverty reduction strategy*. <https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/british-columbians-our-governments/initiatives-plans-strategies/poverty-reduction-strategy/togetherbc.pdf>

- Government of British Columbia (BC). (2022). Four BC First Nations conclude self-government agreements regarding education. *BC Gov News*, July 13. <https://news.gov.bc.ca/stories/four-bc-first-nations-conclude-self-government-agreements-regarding-education>
- Government of Canada. (1996). *Framework agreement on First Nation land management*. <https://labrc.com/wp-content/uploads/2018/11/Framework-Agreement-on-First-Nation-Land-Management-Dec-2018.pdf>
- Government of Canada. (2016). *Towards a poverty reduction strategy – A backgrounder on poverty in Canada*. <https://www.canada.ca/content/dam/canada/employment-social-development/programs/poverty-reduction/backgrounder/backgrounder-toward-poverty-reduction-EN.pdf>
- Government of Canada. (2017a). *A place to call home: Canada's national housing strategy*. <https://www.placetocallhome.ca/-/media/sf/project/placetocallhome/pdfs/canada-national-housing-strategy.pdf>
- Government of Canada. (2017b). *Planning for a sustainable future: A federal sustainable development strategy for Canada*. Ottawa, ON: Environment and Climate Change Canada. Retrieved September 6, 2017 from <https://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=En&n=16AF9508-1#s3>
- Government of Canada. (2018). *Opportunity for all – Canada's first poverty reduction strategy*. <https://www.canada.ca/content/dam/canada/employment-social-development/programs/poverty-reduction/reports/poverty-reduction-strategy-report-EN.pdf>
- Government of Canada. (2019a). Chapter 3 – Advancing reconciliation. *Budget 2019*. <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/chap-03-en.html>
- Government of Canada. (2019b). *Highlights: Quality education for First Nations children*. [https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-FISREL/STAGING/texte-text/path\\_forward-key\\_priority-qlty\\_edu\\_1564088182568\\_eng.pdf](https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-FISREL/STAGING/texte-text/path_forward-key_priority-qlty_edu_1564088182568_eng.pdf)
- Government of Canada. (2020). *Building the future together: 2020 National housing strategy progress report*. <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/place-to-call-home/pdfs/nhs-triennial-report-en.pdf?rev=7619f9f0-9c76-4aa6-a418-366e01ea2832>
- Government of Canada. (2021a). *Indigenous Justice Program*. <https://www.justice.gc.ca/eng/fund-fina/acf-fca/ajs-sja/index.html>
- Government of Canada. (2021b). *Principles respecting the Government of Canada's relationship with Indigenous peoples*. <https://www.justice.gc.ca/eng/csj-sjc/principles-principes.html>
- Government of Canada. (2021c). *2021 Missing and Murdered Indigenous Women, Girls, and 2SLGBTQIA+ People: Ending violence against Indigenous women, girls, and 2SLGBTQIA+ people*. [https://mmiwg2splus.wpenginepowered.com/wp-content/uploads/2021/06/NAP\\_Report\\_EN.pdf](https://mmiwg2splus.wpenginepowered.com/wp-content/uploads/2021/06/NAP_Report_EN.pdf)
- Government of Canada. (2022). *2022 progress report on Missing and Murdered Indigenous Women, Girls, and 2SLGBTQIA+ People national action plan*. <https://mmiwg2splus.wpenginepowered.com/wp-content/uploads/2022/06/NAP-progress-report-2022-1.pdf>
- Government of Canada. (2024). *Progress on the National Housing Strategy*. <https://www.placetocallhome.ca/progress-on-the-national-housing-strategy>
- Government of Nunavut. (2014). *Climate change adaptation resource guide: Nunavut's health and culture*. Department of the Environment. Retrieved September 6, 2017 from [http://climatechangenunavut.ca/sites/default/files/rg2\\_health\\_culture\\_0.pdf](http://climatechangenunavut.ca/sites/default/files/rg2_health_culture_0.pdf)
- Greater Victoria Coalition to End Homelessness, Capital Regional District, & Community Social Planning Council. (2018). *Everyone counts: 2018 Greater Victoria point-in-time count – A community survey of people experiencing homelessness in Greater Victoria*. <https://victoriahomelessness.ca/wp-content/uploads/2018/07/2018-PiT-Count-Community-Report-FINAL.pdf>
- Green, F. T. (2017). Native justice comes full circle. *Now News*, April 5. Retrieved September 6, 2017 from <https://nowtoronto.com/news/native-injustice-comes-full-circle/>
- Green, J. A. (2017). *Making space for Indigenous feminism* (2<sup>nd</sup> edition). Fernwood Publishing.
- Greenwood, M., Larstone, R., Lindsay, N., Halseth, R., & Foster, P. (2020). *Exploring the data landscapes of First Nations, Inuit, and Métis children's early learning and child care (ELCC)*. National Collaborating Centre for Indigenous Health. [https://issuu.com/nccah-ccnsa/docs/rpt-fnim\\_elcc-greenwood-en-80pgs-web\\_niva\\_2020-11](https://issuu.com/nccah-ccnsa/docs/rpt-fnim_elcc-greenwood-en-80pgs-web_niva_2020-11)
- Guerra, O., & Kurtz, D. (2017). Building collaboration: A scoping review of cultural competency and safety education and training for healthcare students and professionals in Canada. *Teaching and Learning in Medicine*, 29(2), 129-142.
- Haddad, N., Li, J.S., Totten, S., & McGuire, M. (2018). HIV in Canada – Surveillance report, 2017. *Canada Communicable Disease Report*, 44(12), 324-32.
- Hajizadeh, M., Hu, M., Asada, Y., & Bombay, A. (2021). Explaining the gaps in psychological distress and suicidal behaviours between non-Indigenous and Indigenous adults living off-reserve in Canada: A cross-sectional study. *CMAJ Open*, 9(1), E215-E223.

- Hajizadeh, M., Hu, M., Bombay, A., & Asada, Y. (2018). Socioeconomic inequalities in health among Indigenous peoples living off-reserve in Canada: Trends and determinants. *Health Policy*, 122(8), 654-865.
- Halseth, R., & Odulaja, O. O. (2018). *The United Nations sustainable development goals and Indigenous Peoples in Canada*. National Collaborating Centre for Aboriginal Health.
- Hanrahan, M. (2021). *A caution: The place of Indigenous womanhood as a political strategy*. University of Lapland, Finland. <https://lauda.ulapland.fi/handle/10024/64605>
- Harris, D. (2016). Goal 1 – End poverty in all its forms everywhere. In *Keeping score: UN sustainable development goals* (pp. 10-13). BC Council for International Cooperation. Retrieved September 6, 2017 from <http://bccic.ca/keeping-score-un-sustainable-development-goals/>
- Hatala, A. R., Njeze, C., Morton, D., Pearly, T., & Bird-Naytowhow, K. (2020). Land and nature as sources of health and resilience among Indigenous youth in an urban Canadian context: A photovoice exploration. *BMC Public Health*, 20, 538.
- Hayward, A., & Cidro, J. (2021). Indigenous birth as ceremony and a human right. *Health & Human Rights*, 23(1), 213-224.
- Heidinger, L. (2021). *Intimate partner violence: Experiences of First Nations, Métis and Inuit women in Canada, 2018*. Statistics Canada, Catalogue no. 85-002-X. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/2021001/article/00007-eng.pdf?st=rGb9OUBv>
- Heidinger, L. (2022). Violent victimization and perceptions of safety: Experiences of First Nations, Métis and Inuit women in Canada. *Juristat*, April 26. Statistics Canada, Catalogue no 85-002-X.
- Hillier, S. A., Chaccour, E., Al-Shammaa, H., & Vorstermans, J. (2020). Canada's response to COVID-19 for Indigenous Peoples: A way forward? *Canadian Journal of Public Health*, 111, 1000-1001.
- History.com Editors. (2019). Eugenics. *History.com*, October 28. <https://www.history.com/topics/germany/eugenics>
- Hobson, B. (2022). First Nations women under-represented as chiefs: 'We need to restore the balance'. *Global News, Canada*, October 8.
- Hu, M., Daley, A., & Warman, C. (2019). Literacy, numeracy, technology skill, and labour market outcomes among Indigenous Peoples in Canada. *Canadian Public Policy*, 45(1), 48-73.
- Hu, X. F., Singh, K., Kenny, T.-A., & Chan, H. M. (2019). Prevalence of heart attack and stroke and associated risk factors among Inuit in Canada: A comparison with the general Canadian population. *International Journal of Hygiene and Environmental Health*, 222(2), 319-26.
- Hunt, S. (2016). *An introduction to the health of Two-Spirit people: Historical, contemporary and emergent issues*. National Collaborating Centre for Aboriginal Health.
- Huot, S., Ho, H., Ko, A., Lam, S., Tactay, P., JacLachlan, J., & Raanaas, R. K. (2019). Identifying barriers to healthcare delivery and access in the Circumpolar North: Important insights for health professionals. *International Journal of Circumpolar Health*, 78(1), 1571385.
- Indigenous and Northern Affairs Canada. (INAC). (2016). *The CAP/Daniels Decision – Frequently asked questions*. Ottawa, ON: Author. Retrieved from <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1460635873455/1460635946946>
- Indigenous Housing Caucus of the Canadian Housing and Renewal Association. (2020). *An urban, rural and northern Indigenous housing strategy for Canada – Submission to the House of Commons Standing Committee on Human Resources, Skills, and Social Development and the Status of Persons with Disabilities*. <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/432/HUMA/Brief/BR11000896/br-external/CanadianHousingAndRenewalAssociation-e.pdf>
- Indigenous Services Canada (ISC). (2019). *New funding and policy approach for First Nations kindergarten to Grade 12 education*. Government of Canada. <https://www.canada.ca/en/indigenous-services-canada/news/2019/01/new-funding-and-policy-approach-for-first-nations-kindergarten-to-grade-12-education.html>
- Indigenous Services Canada (ISC). (2020a). Report on trends in Inuit communities, 1981 to 2016. *The Community Well-being Index*. Government of Canada. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1421175988866/1557322849888>
- Indigenous Services Canada (ISC). (2020b). Report on trends in First Nations communities, 1981 to 2016. *The Community Well-being Index*. Government of Canada. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1345816651029/1557323327644>
- Indigenous Services Canada (ISC). (2020c). *Annual report to Parliament 2020*. Government of Canada. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1602010609492/1602010631711>
- Indigenous Services Canada (ISC). (2020d). *Indigenous Services Canada: 2018 to 2019 departmental results report*. Government of Canada. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1562156065850/1562156080548#chp4>
- Indigenous Services Canada (ISC). (2021a). *First Nations housing*. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1100100010715/1521125087940>

- Indigenous Services Canada (ISC). (2021b). *Progress on investments in kindergarten to grade 12 education*. Government of Canada. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1547586037360/1547586058040>
- Indigenous Services Canada (ISC). (2021c). *Budget 2021: Strong Indigenous communities*. Government of Canada. <https://www.canada.ca/en/departement-finance/news/2021/04/budget-2021-strong-indigenous-communities.html>
- Indigenous Services Canada (ISC). (2021d). *Investing in school facilities*. Government of Canada. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1540407472983/1540407529448>
- Indigenous Services Canada (ISC). (2021e). *Bill S-3: Eliminating known sex-based inequities in registration*. Government of Canada. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1467214955663/1572460311596#:text=S%2D3%20extends%20entitlement%20to,may%20be%20entitled%20to%20registration>.
- Indigenous Services Canada. (ISC). (2021f). *News release: Government of Canada announces new shelters for Indigenous Peoples facing gender-based violence*. Government of Canada, July 23. <https://www.canada.ca/en/indigenous-services-canada/news/2021/07/government-of-canada-announces-new-shelters-for-indigenous-peoples-facing-gender-based-violence.html>
- Indigenous Services Canada (ISC). (2021g). *Timeline: Jordan's Principle and First Nations child and family services*. Government of Canada. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1500661556435/1533316366163>
- Indigenous Services Canada (ISC). (2021h). *Co-developing distinctions-based Indigenous health legislation*. Government of Canada. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1611843547229/1611844047055>
- Indigenous Services Canada (ISC). (2021i). Status of long-term drinking water advisories on public systems on reserve: Neskantaga. *Map of long-term drinking water advisories on public systems on reserves [interactive tool]*. Government of Canada. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1620925418298/1620925434679>
- Indigenous Services Canada (ISC). (2021j). *Investing in water and wastewater infrastructure*. Government of Canada. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1525346895916/1525346915212>
- Indigenous Services Canada (ISC). (2021k). *Supporting First Nations control of water delivery*. Government of Canada. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1614386222674/1614386243479>
- Indigenous Services Canada (ISC). (2022). *Reducing the number of Indigenous children in care*. Government of Canada. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1541187352297/1541187392851>
- Indigenous Services Canada (ISC). (2023a). *Visions for distinctions-based Indigenous health legislation: Executive summary*. Government of Canada. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1667579335081/1667579367781>
- Indigenous Services Canada (ISC). (2023b, January 5). *Ending long-term drinking water advisories*. Government of Canada. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1506514143353/1533317130660>
- Indigenous Services Canada (ISC). (2023c, January 23). *Short-term drinking water advisories*. Government of Canada. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1562856509704/1562856530304>
- Indigenous Services Canada (ISC). (2023d). *First Nations On-Reserve Housing Program*. Government of Canada. <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1100100010752/1535115367287>
- Indigenous Services Canada (ISC). (2023e). *Federal Court approves settlement agreement to compensate First Nations children and families*. Government of Canada. <https://www.canada.ca/en/indigenous-services-canada/news/2023/10/federal-court-approves-settlement-agreement-to-compensate-first-nations-children-and-families.html>
- Institute for the Advancement of Aboriginal Women (IAAW). (2021). *About us*. <https://iaaw.ca/about-us/>
- Inuit Circumpolar Council & Inuit Tapiriit Kanatami (ITK). (2021). *Access to drinking water and sanitation infrastructure in Inuit Nunaat: Joint submission by Inuit Circumpolar Council and Inuit Tapiriit Kanatami to the UN Special Rapporteur on the human rights to safe drinking water and sanitation*. <https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2021/08/20210816-ICC-ITK-Access-to-Drinking-Water-and-Sanitation-Infrastructure.pdf>
- Inuit Tapiriit Kanatami (ITK). (2021). *Inuit Nunangat food security strategy*. [https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2021/07/ITK\\_Inuit-Nunangat-Food-Security-Strategy\\_English.pdf](https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2021/07/ITK_Inuit-Nunangat-Food-Security-Strategy_English.pdf)
- Inuit Tapiriit Kanatami. (ITK). (2022). *Inuit Tapiriit Kanatami & the United Nations Sustainable Development goals: Linkages Project – Summary report*.
- Ireland, S., Montgomery-Andersen, R., & Geraghty, S. (2019). Indigenous doulas: A literature review exploring their role and practice in western maternity care. *Midwifery*, 75, 52-58.
- Jaffer, S., Foulds, H. J. A., Parry, M., Gonsalves, C. A., Pacheco, C., Clavel, M.-A., Mullen, K. A., Yip, C. Y. Y., Mulvagh, S. L., & Norris, C. M. (2021). The Canadian Women's Heart Health Alliance ATLAS on the epidemiology, diagnosis, and management of cardiovascular disease in women – Chapter 2: Scope of the problem. *CJC Open*, 3(1), 1-11.

- Jamal, S., Jones, C., Walker, J., Mazereeuw, M., Sheppard, A. J., Henry, D., & Marrett, L. D. (2021). Cancer in First Nations people in Ontario, Canada: Incidence and mortality, 1991 to 2010. *Health Reports*, 32(6), 14-28.
- Jameson, A. (2021). *Access barriers among Indigenous women seeking prenatal care in Canada: A literature review* [Master of Physician Assistant Studies thesis]. University of Manitoba.
- JF Consulting. (2020). *Métis Nation climate change & health vulnerability assessment*. <https://www.metisnation.ca/uploads/documents/MNCHVA%20FINAL%20Report.pdf>
- Johnson, H., Ulrich, C., Cross, N., & Greenwood, M. (2016). A journey of partnership: Transforming health care service delivery with First Nations in Northern BC. *International Journal of Health Governance*, 21(2), 76-88.
- Kamran, R. (2021). Canada's history of failing to provide medical care for Indigenous children. *Paediatrics & Child Health*, 26(5), 279-82.
- Keele, J. (2021). Access to clean drinking water remains an issue in First Nations communities. *CTV News – Winnipeg* [online], September 30. <https://winnipeg.ctvnews.ca/access-to-clean-drinking-water-remains-an-issue-in-first-nations-communities-1.5605633>
- Kennedy Dalseg, S., Kuokkanen, R., Mills, S., & Simmons, D. (2018). Gendered environmental assessments in the Canadian north: Marginalization of Indigenous women and traditional economies. *The Northern Review*, 47, 135-66.
- Kezer, M., & Cemalcilar, Z. (2020). A comprehensive investigation of associations of objective and subjective socioeconomic status with perceived health and subjective well-being. *International Review of Social Psychology*, 33(1), 10. DOI: <http://doi.org/10.5334/irsp.364>.
- Kidd, S. A., Thistle, J., Beaulieu, T., O'Grady, B., & Gaetz, S. (2019). A national study of Indigenous youth homelessness in Canada. *Public Health*, 176, 163-171.
- Kim, P. J. (2019). Social determinants of health inequities in Indigenous Canadians through a life course approach to colonialism and the residential school system *Health Equity*, 3(1), 378-381.
- Kipp, A., Cunsolo, A., Vodden, K., King, N., Manners, S., & Harper, S. L. (2019). At-a-glance climate change impacts on health and wellbeing in rural and remote regions across Canada: A synthesis of the literature. *Health Promotion and Chronic Disease Prevention in Canada*, 39(4), 122-126.
- Klassen, S. (2016). Goal 2: End hunger. Achieve food security and improved nutrition and promote sustainable agriculture. In *Keeping score: UN sustainable development goals* (pp. 14-17). BC Council for International Co-operation. Retrieved September 6, 2017 from <http://bccic.ca/keeping-score-un-sustainable-development-goals/>
- Kluane First Nations, & Arctic Institute of Community-Based Research. (2016). *Nourishing our future: An adaptive food security strategy to ensure the cultural and physical well-being of the Kluane First Nation against the impacts of climate change in the Yukon*. [https://static1.squarespace.com/static/56afc7218259b53bd8383cb8/t/5824dea6197aea847ec0bcb/1478811339945/FINALCommunity+Report\\_Feb2015revised2016pdf.compressed.pdf](https://static1.squarespace.com/static/56afc7218259b53bd8383cb8/t/5824dea6197aea847ec0bcb/1478811339945/FINALCommunity+Report_Feb2015revised2016pdf.compressed.pdf)
- Koehn, K., Cassidy-Matthews, C., Pearce, M., Aspin, C., Pruden, H., Ward, J., Mullen, M., Hogg, R. S., & Nicholson, V. (2021). Rates of new HIV diagnoses among Indigenous peoples in Canada, Australia, New Zealand, and the United States: 2009-2017. *AIDS*, 35(10), 1683-87.
- Kolahdooz, F., Launier, K., Nader, F., Yi, K. J., Baker, P., McHugh, T.-L., Vallianatos, H., & Sharma, S. (2016). Canadian Indigenous women's perspectives of maternal health and health care services: A systematic review. *Diversity and Equality in Health and Care*, 13(5), 334-348.
- Kornelson, J., Kotaska, A., Waterfall, P., Willie, L., & Wilson, D. (2010). The geography of belonging: The experience of birthing at home for First Nations women. *Health & Place*, 16(4), 638-45.
- Koutouki, K., Lofts, K., & Davidian, G. (2018). A rights-based approach to Indigenous women and gender inequities in resource development in northern Canada. *Review of European, Comparative & International Environmental Law*, 27(1), 63-74.
- Kovesi, T. (2012). Respiratory disease in Canadian First Nations and Inuit children. *Paediatrics Child Health*, 17(7), 376-380.
- Kubik, W., & Bourassa, C. (2021). Stolen sisters: The politics, policies, and travesty of missing and murdered women in Canada. In B. Anderson, C. Bourassa, S. Pete, W. Kubik, & M. Rucklos-Hampton (eds.), *Global femicide: Indigenous women and girls torn from our midst* (pp. 31-38). Open Educational Resources Publishing Program, University of Regina Press.
- Kulig, J. C., Kilpatrick, K., Moffitt, P., & Zimmer, L. (2015). Recruitment and retention in rural nursing: It's still an issue! *Nursing Leadership*, 28(2), 40-50.
- Kumar, M. B., Furgal, C., Hutchinson, P., Roseborough, W., & Kootoo-Chiarelo, S. (2019). *Aboriginal Peoples Survey - Harvesting activities among First Nations people living off reserve, Métis and Inuit: Time trends, barriers and associated factors*. Statistics Canada.
- Kumar, M. B., & Tjepkema, M. (2019). *Suicide among First Nations people, Métis and Inuit (2011-2016): Findings from the 2011 Canadian Census Health and Environment Cohort (CanCHEC)*. Statistics Canada, Catalogue no. 99-011-X2019001.

- Kuokkanen, R. (2019). At the intersection of Arctic Indigenous governance and extractive industries: A survey of three cases. *The Extractive Industries and Society*, 6(1), 15-21.
- Kurtz, D. L. M., Janke, R., Vinek, J., Wells, T., Hutchinson, P., & Froste, A. (2018). Health sciences cultural safety education in Australia, Canada, New Zealand, and the United States: A literature review. *International Journal of Medical Education*, 8, 271-285.
- Kwantlen Polytechnic University. (2019). Sixties Scoop and Millennium Scoop. *Indigenous Studies Library Guide*. <https://libguides.kpu.ca/indigenous/sixtiesscoop>
- Lalonde, A. B., Butt, C., & Bucio, A. (2009). Maternal health in Canadian Aboriginal communities: Challenges and opportunities. *Journal of Obstetricians & Gynaecologists of Canada*, 31(10), 956-62.
- Lamman, C., & Macintyre, H. (2016). *An introduction to the state of poverty in Canada*. Fraser Institute. Retrieved July 25, 2017 from <https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/an-introduction-to-the-state-of-poverty-in-canada.pdf>
- Land Claims Agreements Coalition. (n.d.). *About us*. NVision Insight Group. <https://landclaimscoalition.ca/about-us-2/#:~:text=They%20are%20the%20basis%20for,Canada's%20land%2C%20waters%20and%20resources>
- Lands Advisory Board. (2024). *Framework Agreement signatory First Nations across Canada*. First Nations Land Management Resource Centre. <https://labrc.com/signatory-first-nations/>
- Landsberg, R. G. (2021). *Birth in a settler state: The resurgence of Indigenous birth practices in "Canada"* [Master of Arts thesis]. University of Victoria.
- Lavoie, J. G., Forget, E. L., & Browne, A. J. (2010a). Caught at the crossroad: First Nation, health care, and the legacy of the Indian Act. *Pimatisiwin: A Journal of Aboriginal and Indigenous community health*, 8(1), 83-101.
- Lavoie, J. G., Forget, E. L., Prakash, T., Dahl, M., Martens, P., & O'Neil, J. D. (2010b). Have investments in on-reserve health services and initiatives promoting community control improved First Nations' health in Manitoba? *Social Science & Medicine*, 71(4), 717-724.
- Lavoie, J., Phillips-Beck, W., Avery Kinew, K., Kyoan-Achan, G., & Katz, A. (2021). First Nations' hospital readmission ending in death: A potential sentinel indicator of inequity? *International Journal of Circumpolar Health*, 80(1), 1859824.
- Lawford, K. M., Bourgeault, I. L., & Giles, A. R. (2019). "This policy sucks and it's stupid:" Mapping maternity care for First Nations women on reserves in Manitoba, Canada. *Health Care for Women International*, 40(12), 1302-1335.
- Leblanc-Laurendeau, O. (2020). *Food insecurity in northern Canada: An overview*. Library of Parliament, Publication No. 2020-47-E.
- Leason, J. (2021). Forced and coerced sterilization of Indigenous women: Strengths to build upon. *Canadian Family Physician*, 67(July), 525-27.
- Lefebvre, R., Fallon, B., Van Wert, M., K., & Filippelli, J. (2017). Examining the relationship between economic hardship and child maltreatment using data from the Ontario Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect-2013 (OIS-2013). *Behavioral Sciences*, 7(6), 1-12. DOI: 10.3390/bs010006.
- Levkoe, C. Z., Ray, L., & Mclaughlin, J. (2019). The Indigenous Food Circle: Reconciliation and resurgence through food in Northwestern Ontario. *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development*, 9(Suppl 2), 101-114.
- Li, T., Fafard St-Germain, A.-A., & Tarasuk, V. (2023). *Household food insecurity in Canada 2022*. PROOF – Food Insecurity Policy Research, University of Toronto. <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2023/11/Household-Food-Insecurity-in-Canada-2022-PROOF.pdf>
- Lim, S., & Ding, A. (2023). *Gender and poverty*. Women's Legal Education & Action Fund. <https://www.leaf.ca/wp-content/uploads/2023/08/Gender-and-Poverty-Backgrounder.pdf>
- Lindgren E., Harris, F., Dangour, A. D., Gasparatos, A., Hiramatsu, M., Javadi, F., Loken, B., Murakami, T., Scheelbeek, P., & Haines, A. (2018). Sustainable food systems – a health perspective. *Sustainability Science*, 13, 1505-1517.
- Long, R., Heffernan, C., Cardinal-Grant, M., Lynn, A., Sparling, L., Piche, D., Nokohoo, M., & Janvier, D. (2019). Two row wampum, human rights, and the elimination of tuberculosis from high-incidence Indigenous communities. *Health and Human Rights Journal*, 21(1), 253-265.
- Loppie, C., & Wien, F. (2022). *Health inequities and the social determinants of Indigenous Peoples' health*. National Collaborating Centre for Indigenous Health.
- Loppie, S., Reading, C., & de Leeuw, S. (2014). *Indigenous experiences with racism and its impacts*. National Collaborating Centre for Aboriginal Health.
- Louie, D. W., & Gereluk, D. (2021). The insufficiency of high school completion rates to redress educational inequities among Indigenous students. *Philosophical Inquiry in Education*, 28(1), 43-58.

- Loukes, K. A., Ferreira, C., Gaudet, J. C., & Robidoux, M. A. (2021). Can selling traditional food increase food sovereignty for First Nations in northwestern Ontario (Canada)? *Food and Foodways: Explorations in the History and Culture of Human Nourishment*, 29(2), 157-183.
- Lowitt, K., Johnston-Weiser, D., Lauzon, R., & Hickey, G. M. (2018). On food security and access to fish in the Saugeen Ojibway Nation, Lake Huron, Canada. *Journal of Great Lakes Research*, 44(1), 174-83.
- Lowitt, K., Levkoe, C. Z., Lauzon, R., Ryan, K., & Sayers, Chief Dean. (2019). Indigenous self-determination and food sovereignty through fisheries governance in the Great Lakes region. In P. Andr e, J. K. Clark, C. Z. Levkoe, & K. Lowitt (eds.), *Civil society and social movements in food system governance* (pp. 145-163). Routledge.
- Luo, Z.- C., Simonet, F., Wassimi, S., Xiao, L., & Wilkins, R. (2016). *Aboriginal birth outcomes and infant mortality in Canada (Executive summary)*. Department of Obstetrics and Gynecology, Sainte-Justine Hospital, University of Montreal, Statistics Canada. <https://policywise.com/wp-content/uploads/resources/2016/07/ABOreviewExecutiveSummaryFeb28pdf.pdf>
- Macintosh, M. (2022). Manitoba launches Indigenous education framework. *The Free Press*, April 28. <https://www.winnipegfreepress.com/breakingnews/2022/04/28/manitoba-launches-indigenous-education-framework>
- MacMaster, K., & Seck, S. L. (2020). Mining for equality: Soft targets and hard floors for Boards of Directors? In O.E. Fitzgerald (ed.), *Corporate citizen: New perspectives on the globalized rule of law* (pp. 31-48). CIGI Press.
- Manitoba Education and Early Childhood Learning. (2022). *Mam htawisiwin: The Wonder We Are Born With—An Indigenous Education Policy Framework*. Government of Manitoba. [https://www.edu.gov.mb.ca/iid/docs/mam%20htawisiwin\\_en.pdf](https://www.edu.gov.mb.ca/iid/docs/mam%20htawisiwin_en.pdf)
- Manitoba First Nations Education Resource Centre Inc. (2019). The Manitoba First Nations School System (MFNSS). *The Arrow Newsletter*, Winter. Retrieved November 10, 2021 from <https://mfnerc.org/newsletter/the-manitoba-first-nations-school-system-mfns/>
- Marelj, B., & Vikander, T. (2021). Several Canadian provinces still issue birth alerts, deemed ‘unconstitutional and illegal’ in B.C. *IndigNews*, January 15.
- Marsh, T. N., Coholic, D., Cote-Meek, S., & Najavits, L. M. (2015). Blending Aboriginal and Western healing methods to treat intergenerational trauma with substance use disorder in Aboriginal Peoples who live in northeastern Ontario, Canada. *Harm Reduction Journal*, 12(1), 14.
- Marushka, L., Kenny, T.- A., Batal, M., Cheung, W. W. L., Fediuk, K., Golden, C. D., Salomon, A. K., Sadik, T., Weatherdon, L. V., & Chan, H. M. (2019). Potential impacts of climate-related decline of seafood harvest on nutritional status of coastal First Nations in British Columbia, Canada. *PLoS One*, 14(2), e0211473. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0211473>
- Mashford-Pringle, A. (2012). Early learning for Aboriginal children: Past, present and future and an exploration of the Aboriginal Head Start Urban and Northern Communities Program in Ontario. *First Peoples Child & Family Review*, 7(1), 127-140.
- Mashford-Pringle, A., Skura, C., Stutz, S., Yohathasan, T., & the Waakebiness-Bryce Institute for Indigenous Health. (2021). *What we heard: Indigenous Peoples and COVID-19 – Supplementary report for the Chief Public Health Officer of Canada’s report on the state of public health in Canada*. Public Health Agency of Canada.
- Maxwell, A. (2020). *Shelters for victims of abuse with ties to Indigenous communities or organizations in Canada, 2017/2018*. Statistics Canada.
- Maxwell, A. (2022). Shelters for victims of abuse with ties to Indigenous communities or organizations in Canada, 2020/2021. *Juristat*, September 16.
- Maxwell, K. (2011). *Making history heal: Settler-colonialism and urban Indigenous healing in Ontario, 1970s-2010* [Unpublished PhD dissertation]. Dalla Lana School of Public Health, University of Toronto.
- Mazereeuw, M. V., Withrow, D. R., Nishri, E. D., Tjepkema, M., & Marrett, L. D. (2018). Cancer incidence among First Nations adults in Canada: Follow-up of the 1991 census mortality cohort (1992-2009). *Canadian Journal of Public Health*, 109, 700-709.
- McGahan, C. E., Linn, K., Guno, P., Johnson, H., Coldman, A. J., Spinelli, J. J., & Caron, N. R. (2017). Cancer in First Nations people living in British Columbia, Canada: An analysis of incidence and survival from 1993 to 2010. *Cancer Causes & Control*, 28, 1105-1116.
- McIvor, S., Palmater, P., & Day, S. (2019). Equality delayed is equality denied for Indigenous women. *Canadian Woman Studies*, 33(1-2). Retrieved from <https://cws.journals.yorku.ca/index.php/cws/article/view/37769>
- McKenzie, H. A., Varcoe, C., Browne, A. J., & Day, L. (2016). Disrupting the continuities among residential schools, the Sixties Scoop, and child welfare: An analysis of colonial and neocolonial discourses. *International Indigenous Policy Journal*, 7(2), Article 4.

- McKnight, E. (2017). Characterizing and monitoring the water properties and dynamics of Lhù'ààn Mǎn (Kluane Lake), Yukon, in the face of climate change. *ARCTIC*, 70(4), 435-40.
- McLeod, C., Adunuri, N., & Booth, R. (2019). Risk factors and mitigation of influenza among Indigenous children in Australia, Canada, United States, and New Zealand: A scoping review. *Perspectives in Public Health*, 139(5), 228-236.
- McMonagle, R. (2021, June 29). *Securing land rights for Indigenous Peoples & rural communities can activate critical change agents in the fight against climate change*. Jeff Skoll Group. <https://skoll.org/2021/06/29/securing-land-rights-for-indigenous-peoples-rural-communities-can-activate-critical-allies-in-the-fight-against-climate-change/>
- Meinzen-Dick, R., Quisumbing, A., Doss, C., & Theis, S. (2019). Women's land rights as a pathway to poverty reduction: Framework and review of available evidence. *Agricultural Systems*, 172, 72-82.
- Melvin, A. (2023). Postsecondary educational attainment and labour market outcomes among Indigenous peoples in Canada, findings from the 2021 Census. *Insights on Canadian Society*, October 27. [https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/75-006-x/2023001/article/00012-eng.pdf?st=JV\\_LJmLV](https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/75-006-x/2023001/article/00012-eng.pdf?st=JV_LJmLV)
- Métis National Council (MNC). (n.d.). *Indigenous climate action toolkit*. [https://www.metisnation.ca/uploads/documents/ICA's%20Climate%20Leadership%20Program\[2\].pdf](https://www.metisnation.ca/uploads/documents/ICA's%20Climate%20Leadership%20Program[2].pdf)
- Métis National Council (MNC). (2023a). *Education and employment*. <https://www.metisnation.ca/what-we-do/education-and-employment>
- Métis National Council (MNC). (2023b). *Health*. <https://www.metisnation.ca/what-we-do/health>
- Mi'kmaw Kina'matnewey. (2021). *Serving Mi'kma'ki*. Retrieved November 14, 2021 from <https://www.kinu.ca/about-us>
- Milne, E., & Wotherspoon, T. (2020). Schools as “really dangerous places” for Indigenous children and youth: Schools, child welfare, and contemporary challenges to reconciliation. *Canadian Review of Sociology*, 57(1), 34-52.
- Ministry of Justice. (2019). *An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families (S.C. 2019, c.24)*. Government of Canada. <https://laws.justice.gc.ca/eng/acts/F-11.73/index.html>
- Ministry of Justice. (2021). Fact sheet – Bill C-15. *Bill C-15 – United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act*. Government of Canada. <https://www.justice.gc.ca/eng/declaration/fact-fiche.html>
- Mitchell, I., & Peiris, D. (2017). Reducing the burden of lower respiratory tract infections in infants in the Canadian Arctic. *Canadian Medical Association Journal*, 189(12), E450-E451.
- Mitchell, T. (2014). Preface. In *The internationalization of Indigenous rights: UNDRIP in the Canadian context*. Waterloo, ON: Centre for International Governance Innovation. Retrieved July 31, 2018 from [https://www.cigionline.org/sites/default/files/indigenous\\_rights\\_special\\_report\\_web\\_1.pdf](https://www.cigionline.org/sites/default/files/indigenous_rights_special_report_web_1.pdf)
- Mitchell, T., Arseneau, C., & Thomas, D. (2019). Colonial trauma: Complex, continuous, collective, cumulative and compounding effects on the health of Indigenous peoples in Canada and beyond. *International Journal of Indigenous Health*, 14(2), 74 – 94. DOI 10.32799/ijih.v14i2.32251
- Monchalin, L. (2016). *The colonial problem: An Indigenous perspective on crime and justice in Canada*. University of Toronto Press.
- Monchalin, L., Marques, O., Reasons, C., & Arora, P. (2019). Homicide and Indigenous Peoples in North America: A structural analysis. *Aggression and Violent Behavior*, 46, 212-218.
- Monchalin, R., Smylie, J., & Nowgesic, E. (2020). “I guess I shouldn't come back here”: Racism and discrimination as a barrier to accessing health and social services for urban Métis women in Toronto, Canada. *Journal of Racial and Ethnic Health Disparities*, 7, 251-261.
- Moore, M.-L., von der Porten, S., & Castleden, H. (2017). Consultation is not consent: Hydraulic fracturing and water governance on Indigenous lands in Canada. *WIREs Water*, 4(1), e1180.
- Morales, S. (2019). Digging for rights: How can international human rights law better protect Indigenous women from extractive industries? *Canadian Journal of Women and the Law*, 31(1), 58-90.
- Morcome, L.A. (2017). Indigenous holistic education in philosophy and practice, with wampum as a case study. *Foro de Educación*, 15(23), 121-38. DOI: <http://dx.doi.org/10.14516/fde.572>
- Morency, J.-D., Caron-Malenfant, E., Coulombe, S., & Langlois, S. (2015). *Projections of the Aboriginal population and households in Canada, 2011 to 2036*. Statistics Canada, Catalogue no. 91-552-X.
- Morgan, J., Jameson, K., Joolae, S., & Ho, A. (2021). Calls to action: Truth, reconciliation, and Indigenous rights for supportive decision-making in healthcare. *International Journal of Indigenous Health*, 16(1), 243-260.

- Mouchili, A., Perera, R., Lee, R. S., Njoo, H., & Brooks, J. (2022). Chapter 1: Epidemiology of tuberculosis in Canada. *Canadian Journal of Respiratory, Critical Care, and Sleep Medicine*, 6(Issue sup 1: Canadian Tuberculosis Standards – 8<sup>th</sup> edition), 8-21.
- Munroe, E. A., Borden, L. L., Orr, A. M., Toney, D., & Meader, J. (2013). Decolonizing Aboriginal education in the 21<sup>st</sup> Century. *McGill Journal of Education*, 48(2), 317-338.
- National Advisory Council on Poverty (NACP). (2021). *Building understanding: The first report of the National Advisory Council on Poverty*. Employment and Social Development Canada.
- National Centre for Truth and Reconciliation. (2021). *Residential school history*. <https://nctr.ca/education/teaching-resources/residential-school-history/>
- National Collaborating Center for Aboriginal Health (NCCAH). (2017a). *Housing as a social determinant of First Nations, Inuit and Métis health*.
- National Collaborating Centre for Aboriginal Health (NCCAH). (2017b). *Education as a social determinant of First Nations, Inuit and Métis health*.
- National Collaborating Centre for Indigenous Health (NCCIH). (2020). *Poverty as a social determinant of First Nations, Inuit and Métis health*.
- National Collaborating Centre for Indigenous Health (NCCIH). (2022a). *Indigenous cultural safety: An environmental scan of cultural safety initiatives in Canada*. National Collaborating Centre for Indigenous Health.
- National Collaborating Centre for Indigenous Health (NCCIH). (2022b). Climate change and Indigenous Peoples' health in Canada. In P. Berry & R. Schnitter (eds.), *Health of Canadians in a changing climate: Advancing our knowledge for action* (Chapter 2). Government of Canada.
- National Indigenous Economic Development Board (NIEDB). (2019a). *The Indigenous economic progress report 2019*. <http://www.naedb-cndea.com/wp-content/uploads/2019/06/NIEDB-2019-Indigenous-Economic-Progress-Report.pdf>
- National Indigenous Economic Development Board (NIEDB). (2019b). *Recommendations on northern sustainable food systems*. [http://www.naedb-cndea.com/reports/NORTHERN\\_SUSTAINABLE\\_FOOD\\_SYSTEMS\\_RECOMMENDATIONS%20REPORT.pdf](http://www.naedb-cndea.com/reports/NORTHERN_SUSTAINABLE_FOOD_SYSTEMS_RECOMMENDATIONS%20REPORT.pdf)
- National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls (NIMMIWG). (2019a). *The final report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls (Volume 1b)*. [https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Final\\_Report\\_Vol\\_1b.pdf](https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Final_Report_Vol_1b.pdf)
- National Inquiry of Missing and Murdered Indigenous Women and Girls (MMIWG). (2019b). *Reclaiming power and place: The final report of the National Inquiry of Missing and Murdered Indigenous Women and Girls*. <https://www.mmiwg-ffada.ca/final-report/>
- Native Women's Association of Canada (NWAC). (2018a). *Food policy: The Native Women's Association of Canada engagement results*. [http://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2018/06/NWAC\\_Food\\_Policy\\_Final\\_Report\\_May\\_2018.pdf](http://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2018/06/NWAC_Food_Policy_Final_Report_May_2018.pdf)
- Native Women's Association of Canada (NWAC). (2018b). *Poverty reduction strategy: The Native Women's Association of Canada engagement results*. <http://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2018/08/Poverty-Reduction-Strategy-Revised-Aug23.pdf>
- Native Women's Association of Canada (NWAC). (2021). NWAC loses confidence in government, walks away from toxic, dysfunctional nap process to put families – not politics – first; announces own action plan: our calls, our actions. *Press Release, June 1*. <https://nwac.ca/media/2021/06/nwac-loses-confidence-in-government-walks-away-from-toxic-dysfunctional-nap-process-to-put-families-not-politics-first-announces-own-action-plan-our-calls-our-actions>
- Navia, D., Henderson, R. I., & First Charger, L. (2018). Uncovering colonial legacies: Voices of Indigenous youth on child welfare (dis)placements. *Anthropology & Education Quarterly*, 49(2), 146-64
- Nelson, S. E., & Wilson, K. (2018). Understanding barriers to health care access through cultural safety and ethical space: Indigenous people's experiences in Prince George, Canada. *Social Science & Medicine*, 218, 21-27.
- Nguyen, N. H., Subhan, F. B., Williams, K., & Chan, C. B. (2020). Barriers and mitigating strategies to healthcare access in Indigenous communities in Canada: A narrative review. *Healthcare*, 8, 112. DOI: 10.3390/healthcare8020112
- Nickerson, M. (2017). *First Nations' data governance: Measuring the nation-to-nation relationship* [Discussion paper]. British Columbia First Nations' Data Governance Initiative.
- Norris, C. M., Yip, C. Y. Y., Nerenberg, K. A., Clavel, M.- A., Pacheco, C., Foulds, H. J. A., Hardy, M., Gonsalves, C. A., Jaffer, S., Parry, M., Colella, T. J. F., Dhukai, A., Grewal, J., Price, J. A. D., Levinsson, A. L. E., Hart, D., Harvey, P. J., Van Spall, H. G. C., Sarfi, H., Sedlak, T. L. et al. (2020). State of the science in women's cardiovascular disease: A Canadian perspective on the influence of sex and gender. *Journal of the American Heart Association*, 9(4), e015634.

- Norris, D. (2022). *Census 2021: Rising education levels and labour force activity changes*. Environics Analytics. <https://environicsanalytics.com/en-ca/resources/blogs/ea-blog/2022/11/30/census-2021-rising-education-levels-and-labour-force-activity-changes#:~:text=Overall%2C%20in%202021%2C%2074%20percent,for%20the%20on%2Dreserve%20population.>
- Nunavut Bureau of Statistics. (2020a, February 7). Labour force. *StatsUpdate*. Government of Nunavut. [https://gov.nu.ca/sites/default/files/annual\\_labour\\_force\\_statsupdate\\_2019.pdf](https://gov.nu.ca/sites/default/files/annual_labour_force_statsupdate_2019.pdf)
- Nunavut Bureau of Statistics. (2020b, July 10). Labour force. *StatsUpdate*. Government of Nunavut. [https://gov.nu.ca/sites/default/files/labour\\_force\\_statsupdate\\_june\\_2020\\_1.pdf](https://gov.nu.ca/sites/default/files/labour_force_statsupdate_june_2020_1.pdf)
- Office of Audit and Evaluation (OAE). (2017). *Evaluation of the Aboriginal Head Start in Urban and Northern Communities Program 2011-2012 to 2015-2016*. Health Canada and the Public Health Agency of Canada. <https://www.canada.ca/en/public-health/corporate/transparency/corporate-management-reporting/evaluation/2011-2012-2015-2016-aboriginal-head-start-urban-and-northern-communities-program.html>
- Office of Audit and Evaluation (OAE). (2022). *Evaluation of the Aboriginal Head Start in Urban and Northern Communities Program – Final report*. Health Canada & Public Health Agency of Canada. [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2024/aspc-phac/HP5-215-2022-eng.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/aspc-phac/HP5-215-2022-eng.pdf)
- Office of the Auditor General of Canada (OAGC). (2021). *Report 3 – Access to safe drinking water in First Nations communities – Indigenous Services Canada*. Parliament of Canada. [https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/English/att\\_e\\_43754.html](https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/English/att_e_43754.html)
- Office of the Correctional Investigator (OCI). (2014). *Backgrounder: Aboriginal inmates* (archived). Ottawa, ON: Government of Canada. Retrieved July 25, 2017 from <http://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/annrpt/annrpt20052006info-eng.aspx?texthighlight=aboriginal+>
- Office of the Correctional Investigator (OCI). (2015). *Annual report of the Office of the Correctional Investigator, 2014-2015: Aboriginal corrections*. Government of Canada. Retrieved September 6, 2017 from <http://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/annrpt/annrpt20142015-eng.aspx#s8>
- Office of the Correctional Investigator (OCI). (2020, January 21). *Indigenous people in federal custody surpasses 30%: Correctional Investigator issues statement and challenge [news release]*. Government of Canada. <https://www.oci-bec.gc.ca/cont/comm/press/press20200121-eng.aspx>
- Office of the High Commission for Human Rights & Secretariat of the Permanent Forum on Indigenous Issues. (2017). *Briefing note: Indigenous Peoples' rights and the 2030 Agenda*. Division for Social Policy and Development, United Nations Department of Economic and Social Affairs. <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2016/10/Briefing-Paper-on-Indigenous-Peoples-Rights-and-the-2030-Agenda.pdf>
- Office of Indigenous Initiatives. (2021). *Terminology guide*. Queen's University. <https://www.queensu.ca/indigenous/ways-knowing/terminology-guide>
- Office of the Parliamentary Budget Officer. (2016). *Federal spending on primary and secondary education on First Nations reserves*. Government of Canada. [https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/files/Publications/First\\_Nations\\_Education\\_EN.pdf](https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/files/Publications/First_Nations_Education_EN.pdf)
- Office of the Provincial Health Officer (OPHO) & the First Nations Health Authority (FNHA). (2018). *Indigenous health and well-being: Final update*. <https://www.fnha.ca/Documents/FNHA-PHO-Indigenous-Health-and-Well-Being-Report.pdf>
- Ontario Native Women's Association (ONWA). (n.d.). *Indigenous women's leadership*. <https://www.onwa.ca/building-aboriginal-women-s-leaders>
- Organization of Economic Co-operation and Development (OECD). (2011a). How does education affect employment rates? *Education at a Glance 2011: Highlights*. Paris: OECD Publishing. Retrieved October 24, 2017 from <http://www.oecd-ilibrary.org/docserver/download/9611051ec016.pdf?expires=1508886759&id=id&accname=guest&checksum=F5CF23E4E9E6F931645FE62C310C7802>
- Organization of Economic Co-operation and Development (OECD). (2011b). How does educational attainment affect participation in the labour market? *Education at a Glance 2011*. OECD Publishing. Retrieved October 24, 2017 from <http://www.oecd.org/education/skills-beyond-school/48630772.pdf>
- Organization of Economic Co-operation and Development (OECD). (2018). *Gender equality in Canada: Mainstreaming, governance and budgeting – highlights 2018*. <https://www.oecd.org/gov/budgeting/Gender-Equality-in-Canada-Highlights.pdf>
- Organization of Economic Co-operation and Development (OECD). (2020). Chapter 2: Profile of Indigenous Canada: Trends and data needs. In *Linking Indigenous communities with regional development in Canada. OECD Rural Policy Reviews*. OECD Publishing.
- Organization of Economic Co-operation and Development (OECD). (2021). CO2.2: Child poverty. *OECD family database*. [https://www.oecd.org/els/CO\\_2\\_2\\_Child\\_Poverty.pdf](https://www.oecd.org/els/CO_2_2_Child_Poverty.pdf)

- Osei Baah, F., Teitelman, A.M., & Riegel, B. (2019). Marginalization: Conceptualizing patient vulnerabilities in the framework of social determinants of health – An integrative review. *Nursing Inquiry*, 26(1), e12268. DOI: 10.1111/nin.12268.
- Page, J. (2021). Hospital orderly, caught on video mocking Joyce Echaquan before she died, tells inquest she meant no harm. *CBC News – Montreal*, May 19. <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/joyce-echaquan-coroner-inquest-may-19-1.6032387>
- Pal, S., Haman, F., & Robidoux, M. A. (2013). The costs of local food procurement in two northern Indigenous communities in Canada. *Food and Foodways*, 21(2), 132-52.
- Papillon, M., & Rodon, T. (2017). Proponent-Indigenous agreements and the implementation of the right to free, prior, and informed consent in Canada. *Environmental Impact Assessment Review*, 62, 216-24.
- Park, J., Tjepkema, M., Goedhuis, N., & Pennock, J. (2015). Avoidable mortality among First Nations adults in Canada: A cohort analysis. *Health Reports*, 26(8), 10-16.
- Parliament of Canada. (2021). An Act respecting the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. *Statutes of Canada 2021, Chapter 14*. [https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/2021\\_14.pdf](https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/2021_14.pdf)
- Patrick, C. (2014). *Aboriginal homelessness in Canada: A literature review*. Canadian Homelessness Research Network Press.
- Perley, D., & Peach, I. (2018). Ottawa should abandon flawed Indigenous rights framework. *Policy Options*, November 12. <https://policyoptions.irpp.org/magazines/november-2018/ottawa-should-abandon-flawed-indigenous-rights-framework/>
- Pictou, S. (2018, June 5). *Mikmaq and the recognition and implementation of rights framework*. Yellowhead Institute. <https://yellowheadinstitute.org/2018/06/05/mikmaq-rights-framework/>
- Poesch, M. S., Chavarie, L., Chu, C., Pandit, S. N., & Tonn, W. (2016). Climate change impacts on freshwater fishes: A Canadian perspective. *Fisheries*, 41(7), 385-91.
- Poitras Pratt, Y., Louie, D. W., Hanson, A. J., & Ottmann, J. (2018). Indigenous education and decolonization. *Oxford Research Encyclopedia of Education*. <https://doi.org/10.1093/acrefore/9780190264093.013.240>
- Pollock, N. J., Healey, G. K., Jong, M., Valcour, J. E., & Mulay, S. (2018a). Tracking progress in suicide prevention in Indigenous communities: A challenge for public health surveillance in Canada. *BMC Public Health*, 18, 1320.
- Pollock, N. J., Naicker, K., Loro, A., Mulay, S., & Colman, I. (2018b). Global incidence of suicide among Indigenous Peoples: A systematic review. *BMC Medicine*, 16, 145.
- Porter, J. (2017). Winter roads to northern Ontario First Nations destroyed by warm weather. *CBC News*, January 23. Retrieved July 25, 2017 from <http://www.cbc.ca/news/canada/thunder-bay/winter-roads-melt-1.3945757>
- Prescott, S. L., & Logan, A. C. (2019). Planetary health: From the wellspring of holistic medicine to personal and public health imperative. *Explore*, 15(2), 98-106.
- Prince, S. A., McDonnell, L. A., Turek, M., Visintini, S., Nahwegahbow, A., Kandasamy, S., Sun, L. Y., & Coutinho, T. (2018). The state of affairs for cardiovascular health research in Indigenous women in Canada: A scoping review. *Canadian Journal of Cardiology*, 34(4), 437-449.
- Prior, T. L., & Heinämäki, L. (2017). The rights and role of Indigenous women in climate change regime. *Arctic Review on Law and Politics*, 8, 901. <https://doi.org/10.23865/arctic.v8.901>.
- Prosperity Project, The. (2021). *2021 Annual report card on gender diversity and leadership – the zero report*. <https://canadianprosperityproject.ca/data-tracking>
- Public Health Agency of Canada (PHAC). (2015). Chapter 8: HIV/AIDS among Aboriginal people in Canada. *HIV/AIDS Epi Updates*. Government of Canada.
- Public Health Agency of Canada (PHAC). (2017a). *The impact of the Aboriginal Head Start in Urban and Northern Communities (AHSUNC) Program on school readiness skills*. Government of Canada. <https://www.canada.ca/en/services/health/publications/aboriginal-health/school-readiness.html>
- Public Health Agency of Canada (PHAC). (2017b). *Aboriginal Head Start in Urban and Northern Communities: Closing the gap in health and education outcomes for Indigenous children in Canada*. Government of Canada. <https://www.canada.ca/en/services/health/publications/aboriginal-health/closing-gap-health-education-outcomes.html>
- Public Health Agency of Canada (PHAC). (2017c). *Aboriginal Head Start in Urban and Northern Communities: Promising practices from Aboriginal Head Start in Urban and Northern Communities*. Toronto, ON: Presentation at the 14<sup>th</sup> Annual Summer Institute on Early Childhood Development, Addressing Inequity in Canada through Early Childhood Education, June 2. [http://www.oise.utoronto.ca/atkinson/UserFiles/File/Events/20170602\\_Summer\\_Institute\\_2017/SI\\_2017\\_Presentations/Promising\\_practices\\_from\\_Aboriginal\\_Head\\_Start\\_in\\_Urban\\_and\\_Northern\\_Communities.pdf](http://www.oise.utoronto.ca/atkinson/UserFiles/File/Events/20170602_Summer_Institute_2017/SI_2017_Presentations/Promising_practices_from_Aboriginal_Head_Start_in_Urban_and_Northern_Communities.pdf)
- Public Health Agency of Canada (PHAC). (2018). *Key health inequalities in Canada: A national portrait*. Government of Canada. <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/science-research/key-health-inequalities-canada-national-portrait-executive-summary/hir-full-report-eng.pdf>

- Public Safety Canada. (2020). *The national action plan to end gender-based violence*. Government of Canada. <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/trnsprnc/brfng-mtrls/prlmntry-bndrs/20210302/015/index-en.aspx>
- Rand, M., Sheppard, A. J., Jamal, S., Kewayosh, A., & Mashford-Pringle, A. (2019). Evaluation of the Indigenous relationship and cultural safety courses among a sample of Indigenous Services Canada nurses. *International Journal of Indigenous Health, 14*(1), 29-41. DOI: 10.32799/ijih.v14i1.31967.
- Ray, L. (2019). Pipelines, prostitution and Indigenous women: A critical analysis of contemporary discourse. *Canadian Woman Studies, 33*(1-2). <https://cws.journals.yorku.ca/index.php/cws/article/view/37762>
- Ray, L., Burnett, K., Cameron, A., Joseph, S., LeBlanc, J., Parker, B., Recollet, A., & Sergerie, C. (2019). Examining Indigenous food sovereignty as a conceptual framework for health in two urban communities in northern Ontario, Canada. *Global Health Promotion, 26*(Supp. 3), 54-63.
- Reading, C. L., & Wien, F. (2009/2013). *Health inequalities and the social determinants of Aboriginal peoples' health*. National Collaborating Centre for Aboriginal Health.
- Redvers, N., & Blondin, B. (2020). Traditional Indigenous medicine in North America: A scoping review. *PLoS One, 15*(8), e0237531.
- Redvers, N., Marianayagam, J., & Blondin, B. (2019). Improving access to Indigenous medicine for patients in hospital-based settings: A challenge for health systems in northern Canada. *International Journal of Circumpolar Health, 78*, 1577093.
- Research and Statistics Division. (2017). Missing and murdered Indigenous women and girls. *JustFacts*, July. Department of Justice, Government of Canada. <https://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/jr/jf-pf/2017/july04.html>
- Richards, J., & Mahboubi, P. (2018). *E-Brief - Measuring student outcomes: The case for identifying Indigenous students in Canada's PISA sample*. C.D. Howe Institute.
- Rich, R., D'Hont, T., Murphy, K., Weillard, J., & Chatwood, S. (2020). Selecting contextually appropriate performance indicators for northern maternity care systems: A modified Delphi approach. *BMC Health Services Research, 21*, 530.
- Richardson, L., & Murphy, T. (2018). *Bringing reconciliation to healthcare in Canada: Wise practices for healthcare leaders*. HealthCare Can. [https://www.healthcarecan.ca/wp-content/themes/camyno/assets/document/Reports/2018/HCC/EN/TRCC\\_EN.pdf](https://www.healthcarecan.ca/wp-content/themes/camyno/assets/document/Reports/2018/HCC/EN/TRCC_EN.pdf)
- Richmond, C. (2018). The relatedness of people, land, and health: Stories from Anishinabe Elders. In M. Greenwood, S. de Leeuw, & N. M. Lindsay (eds.), *Determinants of Indigenous Peoples' health: Beyond the social, second edition* (pp. 167-186). Canadian Scholars' Press.
- Richmond, C., Steckley, M., Neufeld, H., Bezner Kerr, R., Wilson, K., & Dokis, B. (2020). First Nations food environments: Exploring the role of place, income, and social connection. *Current Developments in Nutrition, 4*(8), 1-8.
- Richmond, C., Bezner, Kerr, R., Neufeld, H., Steckley, M., Wilson, K., & Dokis, B. (2021). Supporting food security for Indigenous families through the restoration of Indigenous foodways. *The Canadian Geographer, 65*(1), 97-109.
- Robin, T. (2019). Our hands at work: Indigenous food sovereignty in western Canada. *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development, 9*(B), 85-99.
- Robinson, M. (2019). Two-spirit identity in a time of gender fluidity. *Journal of Homosexuality*. DOI: 10.1080/00918369.2019.1613853
- Rottenberg, C. (2016). Prostitution offences in Canada: Statistical trends. *Juristat, 36*(1).
- Royal Bank of Canada (RBC). (2021). *Aboriginal banking services*. [http://www.rbcroyalbank.com/RBC:olbopda\\_fq/aboriginal/bank\\_serv.html](http://www.rbcroyalbank.com/RBC:olbopda_fq/aboriginal/bank_serv.html)
- Rowan, M., Poole, N., Shea, B., Gone, J. P., Mykota, D., Farag, M., Hopkins, C., Hall, L., Mushquash, C., & Dell, C. (2014). Cultural interventions to treat addictions in Indigenous populations: Findings from a scoping study. *Substance Abuse Treatment, Prevention, & Policy, 9*, 34.
- Royal Canadian Mounted Police (RCMP). (2015). *Missing and murdered Aboriginal women: 2015 update to the national operational overview*. Retrieved September 15, 2017 from <http://www.rcmp-grc.gc.ca/en/missing-and-murdered-aboriginal-women-2015-update-national-operational-overview>
- Royal Canadian Mounted Police (RCMP). (2021). *Vision 150 and beyond: RCMP strategic plan*. <https://www.rcmp-grc.gc.ca/vision150/strategic-plan-strategique/index-eng.htm>
- Samson, C. (2016). Canada's strategy of dispossession: Aboriginal land and rights cessions in comprehensive land claims. *Canadian Journal of Law and Society, 31*(1), 87-110.
- Sanderson, D., Picketts, I. M., Déry, S. J., Fell, B., Baker, S., Lee-Johnson, E., & Auger, M. (2015). Climate change and water at Stellat-en First Nation, British Columbia, Canada: Insights from western science and traditional knowledge. *The Canadian Geographer, 59*(2), 136-50.

- Saramo, S. (2016). Unsettling spaces: Grassroots responses to Canada's missing and murdered Indigenous women during the Harper Government years. *Comparative American Studies: An International Journal*, 14(3-4), 204-220.
- Sarfati, D., Garvey, G., Robson, B., Moore, S., Cunningham, R., Withrow, D., Griffiths, K., Caron, N. R., & Bray, F. (2018). Measuring cancer in Indigenous populations. *Annals of Epidemiology*, 28(5), 335-342.
- Schissel, B., & Wotherspoon, T. (2003). *The legacy of school for Aboriginal people: Education, oppression, and emancipation*. Oxford University Press.
- Sethi, A. (2009). Domestic sex trafficking of Aboriginal girls in Canada: Issues and implications. In E. Territo & G. Kirkham (eds.), *International sex trafficking of women & children: Understanding the global epidemic* (pp. 27-50). Looseleaf Law Publications Inc.
- Shapiro, G. D., Sheppard, A. J., Bushnik, T., Kramer, M. S., Mashford-Pringle, A., Kaufman, J. S., & Yang, S. (2018). Adverse birth outcomes and infant mortality according to registered First Nations status and First Nations community residence across Canada. *Canadian Journal of Public Health*, 109(5-6), 692-699.
- Shapiro, G. D., Sheppard, A. J., Mashford-Pringle, A., Bushnik, T., Kramer, M. S., Kaufman, J. S., Yang, S. (2021). Housing conditions and adverse birth outcomes among Indigenous people in Canada. *Canadian Journal of Public Health*, 112, 903-911.
- Sheppard, A. J., Shapiro, G. D., Bushnik, T., Wilkins, R., Perry, S., Kaufman, J. S., Kramer, M. S., & Yang, S. (2017). *Birth outcomes among First Nations, Inuit and Métis populations*. Statistics Canada, Catalogue no. 82-003-X. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/29140536/>
- Silver, H., Sarmiento, I., Pimentel, J.- P., Budgell, R., Cockcroft, A., Vang, Z. M., & Andersson, N. (2021). Childbirth evacuation among rural and remote Indigenous communities in Canada: A scoping review. *Women and Birth* [in Press]. <https://doi.org/10.1016/j.wombi.2021.03.003>
- Singh, S. (Ed.). (2018). *Parliamentary brief: Canadian women and girls with disabilities and human trafficking*: Disabled Women's Network of Canada. [https://dawnCanada.net/media/uploads/page\\_data/page-63/dawn\\_brief\\_on\\_human\\_trafficking\\_and\\_women\\_with\\_disabilities\\_june\\_15\\_2018.pdf](https://dawnCanada.net/media/uploads/page_data/page-63/dawn_brief_on_human_trafficking_and_women_with_disabilities_june_15_2018.pdf)
- Skukla, S., Alfaro, J., Cochrane, C., Garson, C., Mason, G., Dyck, J., Beaudin-Reimer, B., & Barkman, J. (2019). Nimíciwinán, nipimátisiwinán – “our food is our way of life”: On-reserve First Nation perspectives on community food security and sovereignty through oral history in Fisher River Cree Nation, Manitoba. *Canadian Food Studies*, 6(2), 73-100.
- Skinner, K., Hanning, R. M., Desjardins, E., & Tsuji, L. J. S. (2013). Giving voice to food insecurity in a remote Indigenous community in subarctic Ontario, Canada: Traditional ways, ways to cope, ways forward. *BMC Public Health*, 13, 427.
- Skinner, S., Cote, G., & Khan, I. (2018). Hepatitis C virus infection in Saskatchewan First Nations communities: Challenges and innovations. *Canada Communicable Disease Report*, 44(7/8), 173-8.
- Smith, D. M. (2020). Colonial policies and Indigenous women in Canada. In L. George, A. N. Norris, A. Deckert, & J. Tauri (eds.), *Neo-colonial injustice and the mass imprisonment of Indigenous women* (pp. 53-78). Palgrave Macmillan.
- Smylie, J., Fell, D., Ohlsson, A., and the Joint Working Group on First Nations, Indian, Inuit, and Métis Infant Mortality of the Canadian Perinatal Surveillance System. (2010). A review of Aboriginal infant mortality rates in Canada: Striking and persistent Aboriginal/non-Aboriginal inequities. *Canadian Journal of Public Health*, 101(2), 143-48.
- Smylie, J., & Phillips-Beck, W. (2019). Truth, respect and recognition: Addressing barriers to Indigenous maternity care. *Canadian Medical Association Journal*, 191(8), E207-208.
- Sritharan, M. (2017). *The impacts of climate change on the health and well-being of the peoples of Whitefish River First Nation, Ontario* [Major Paper, Master in Environmental Studies]. York University, Toronto, Ontario.
- Statistics Canada. (2016). Health indicators by Aboriginal identity, 2011 to 2014. *Health indicator profile by Aboriginal identity and sex, age standardized rate, four-year estimates, Canada, provinces and territories*. Cansim table 105-0515. Retrieved October 29, 2021 from <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=1310009901>
- Statistics Canada. (2017a). *The Aboriginal population in Canada (fact sheet)*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2017027-eng.htm>
- Statistics Canada. (2017b). Aboriginal peoples in Canada: Key results from the 2016 Census. *The Daily*, October 25.
- Statistics Canada. (2017c). Persons per room. *Dictionary, Census of population, 2016*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/households-menage017-eng.cfm>
- Statistics Canada. (2018a). *Labour market experiences of Inuit: Key findings from the 2017 Aboriginal Peoples Survey*. Government of Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/89-653-x/89-653-x2018004-eng.pdf?st=k13PRmLU>
- Statistics Canada. (2018b). *First Nations people, Métis and Inuit in Canada: Diverse and growing populations*. Government of Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/89-659-x/89-659-x2018001-eng.pdf?st=NKVxNdoG>

- Statistics Canada. (2019a). Health status. *Health indicators*. Government of Canada. [https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-221-x/2017003/hs-es-eng.htm#hs1\\_1](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-221-x/2017003/hs-es-eng.htm#hs1_1)
- Statistics Canada. (2019b). *Aboriginal population profile, 2016 Census*. Government of Canada. [https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/abpopprof/details/page.cfm?Lang=E&Geo1=PR&Code1=01&Data=Count&SearchText=Canada&SearchType=Begins&B1=Income&C1=Al1&SEX\\_ID=1&AGE\\_ID=1&RESGEO\\_ID=1](https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/abpopprof/details/page.cfm?Lang=E&Geo1=PR&Code1=01&Data=Count&SearchText=Canada&SearchType=Begins&B1=Income&C1=Al1&SEX_ID=1&AGE_ID=1&RESGEO_ID=1)
- Statistics Canada. (2020a). One in ten Canadian households living in core housing need in 2018. *The Daily*, October 2. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/201002/dq201002a-eng.htm>
- Statistics Canada. (2020b). *Self-perceived general health by Aboriginal identity, age group and sex. Table 41-10-0020-01*. Government of Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=4110002001&pickMembers%5B0%5D=1.1&pickMembers%5B1%5D=2.1>
- Statistics Canada. (2021a). Table 41-0-0056-01 Number of persons in the household and meeting basic household needs and unexpected expenses by Aboriginal identity, age group and sex. *Aboriginal Peoples Survey 2017*. Government of Canada. <https://doi.org/10.25318/4110005601-eng>
- Statistics Canada. (2021b). *Table 14-10-0365-01 (formerly CANSIM 282-0227): Labour force characteristics by region and detailed Indigenous group*. Government of Canada. DOI: <https://doi.org/10.25318/14100365-eng>
- Statistics Canada. (2021c). *Perceived health, by age group. Table 13-10-0096-02*. Government of Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=1310009602>
- Statistics Canada. (2021d). Registered or Treaty Indian status of person. *Definitions, data sources and methods – Variables*. Government of Canada. <https://www23.statcan.gc.ca/imdb/pl3Var.pl?Function=DEC&Id=42932>
- Statistics Canada. (2022a). Indigenous population continues to grow and is much younger than the non-Indigenous population, although the pace of growth has slowed. *The Daily*, September 21.
- Statistics Canada. (2022b). Housing conditions among First Nations people, Métis and Inuit in Canada from the 2021 Census. *Census of Population, 2021*. Government of Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-x/2021007/98-200-x2021007-eng.pdf>
- Statistics Canada. (2022c). Study: A portrait of Canadians who have been homeless. *The Daily*, March 14. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/daily-quotidien/220314/dq220314b-eng.pdf?st=XFed6Z8y>
- Statistics Canada. (2022d). *Labour force characteristics by region and detailed Indigenous group - Table 14-10-0365-01*. Government of Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=1410036501&pickMembers%5B0%5D=3.8&pickMembers%5B1%5D=4.1&pickMembers%5B2%5D=5.1&cubeTimeFrame.startYear=2018&cubeTimeFrame.endYear=2022&referencePeriods=20180101%2C20220101>
- Statistics Canada. (2022e). *Employment income statistics by Indigenous identity and highest level of education: Canada, provinces and territories, census metropolitan areas and census agglomerations with parts - Table 98-10-0427-01*. Government of Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=9810042701&pickMembers%5B0%5D=1.1&pickMembers%5B1%5D=2.1&pickMembers%5B2%5D=3.1&pickMembers%5B3%5D=4.1&pickMembers%5B4%5D=5.3&pickMembers%5B5%5D=6.1&pickMembers%5B6%5D=7.1>
- Statistics Canada. (2022f). The changing dynamics of the Canadian labour force (American sign language). The *2021 Census: Portrait of education in Canada*. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=96jVU1FVA4s>
- Statistics Canada. (2022g). Census in brief: Disaggregated trends in poverty from the 2021 census of population. *Census of Population, 2021*. Government of Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-x/2021009/98-200-x2021009-eng.pdf>
- Statistics Canada. (2023a). *Table 98-10-0414-01 - Highest level of education by major field of study and Indigenous identity: Canada, provinces and territories, census metropolitan areas and census agglomerations with parts*. Government of Canada. Released November 30, 2022 at <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=9810041401>
- Statistics Canada. (2023b). *Table 98-10-0281-01 – Income statistics by Indigenous identity and residence by Indigenous geography: Canada, provinces and territories*. Government of Canada. Released September 21, 2022 at <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=9810028101>
- Statistics Canada. (2023c). *Study: Housing experiences and well-being among First Nations people living off reserve, Métis and Inuit, 2018*. Government of Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/daily-quotidien/230404/dq230404c-eng.pdf?st=LIPGd2Xy>
- Statistics Canada. (2024). *Table 98-10-0420-01 High school completion by Indigenous identity, Indigenous geography and labour force status*. Government of Canada.
- Statistics Canada & Council of Ministers of Education, Canada. (2020). *Education indicators in Canada: An international perspective 2020*. Tourism and the Centre for Education Statistics. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/81-604-x/81-604-x2020001-eng.pdf?st=oGMSkTx8>

- Stavrou, S. G., & Miller, D. (2017). Miscalculations: Decolonizing and anti-oppressive discourses in Indigenous mathematics education. *Canadian Journal of Education*, 40(3), 92-122.
- Stote, K. (2012). The coercive sterilization of Aboriginal women in Canada. *American Indian Culture and Research Journal*, 36(3), 117-150.
- Stubbe, D.E. (2020). Practicing cultural competence and culture humility in the care of diverse patients. *Focus*, 18(1), 49-51.
- Subedi, R., Greenberg, T. L., & Roshanafshar, S. (2019). Does geography matter in mortality? An analysis of potentially avoidable mortality by remoteness index in Canada. *Health Reports*, 30(5), 3-15.
- Subnath, M. (2017). *Indigenous food insecurity in Canada: An analysis using the 2012 Aboriginal Peoples Survey* (Master of Science thesis). Western University.
- Surfrin, J. (2019). *3 things to know: Cultural humility*. Hogg Foundation for Mental Health. Retrieved October 2, 2021 from <https://hogg.utexas.edu/3-things-to-know-cultural-humility>
- Sweet, V. (2014). Rising waters, rising threats: The human trafficking of Indigenous women in the circumpolar region of the United States and Canada. *MSU Legal Studies Research Paper*, 12(1). [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=2399074](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2399074)
- Tarasuk, V., Li, T., & Fafard St-Germain, A.-A. (2022). *Household food insecurity in Canada 2021*. Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF). <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2022/08/Household-Food-Insecurity-in-Canada-2021-PROOF.pdf>
- Tarasuk, V., & Mitchell, A. (2020). *Household food insecurity in Canada, 2017-18*. Research to Identify Policy Options to Reduce Food Insecurity (PROOF). <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2020/03/Household-Food-Insecurity-in-Canada-2017-2018-Full-Reportpdf.pdf>
- Tarasuk, V., Mitchell, A., & Dachner, N. (2016). *Household food insecurity in Canada, 2014*. Toronto, ON: Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF). Retrieved July 25, 2017 from <http://proof.utoronto.ca/>
- Thistle, J. (2017). *Definition of Indigenous homelessness in Canada*. Canadian Observatory on Homelessness. [http://www.ontarioaboriginalhousing.ca/wp-content/uploads/2019/05/Thistle\\_Definition-of-Indigenous-Homelessness-in-Canada.pdf](http://www.ontarioaboriginalhousing.ca/wp-content/uploads/2019/05/Thistle_Definition-of-Indigenous-Homelessness-in-Canada.pdf)
- Thistle, J., & Smylie, J. (2020). Pekiwewin (coming home): Advancing good relations with Indigenous people experiencing homelessness. *Canadian Medical Association Journal*, 192(10), E257-259. DOI: <https://doi.org/10.1503/cmaj.200199>.
- Thomas, M., McCoy, T., Jeffries, I., Haverkate, R., Naswood, E., Leston, J., & Platero, L. (2021). Native American Two-Spirit and LGBTQ health: A systematic review of the literature. *Journal of Gay & Lesbian Mental Health*, 1-36. <https://doi.org/10.1080/19359705.2021.1913462>
- Thompson, S., Gulrukh, A., Ballard, M., Beardy, B., Islam, D., Lozeznik, V., & Wong, K. (2011). *The Journal of Aboriginal Economic Development*, 7(2), 14-39.
- Toombs, E., Dawson, A.S., Bobinsky, T., Dixon, J., & Mushquash, C. J. (2018). First Nations parenting and child reunification: Identifying strengths, barriers, and community needs within the child welfare system. *Child & Family Social Work*, 23(3), 408-16.
- Trevethan, S. (2019). *Strengthening the availability of First Nations data*. QMR Consulting for Indigenous Services Canada & the Assembly of First Nations. [https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2019/05/NCR-11176060-v1-STRENGTHENING\\_THE\\_AVAILABILITY\\_OF\\_FIRST\\_NATIONS\\_DATA-MAR\\_25\\_2019-FINAL\\_E.pdf](https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2019/05/NCR-11176060-v1-STRENGTHENING_THE_AVAILABILITY_OF_FIRST_NATIONS_DATA-MAR_25_2019-FINAL_E.pdf)
- Trudeau, J., Hon. (2017a). *Statement by the Prime Minister of Canada on National Aboriginal Day, June 21*. Prime Minister's Office, Government of Canada. Retrieved from <https://pm.gc.ca/eng/news/2017/06/21/statement-prime-minister-canada-national-aboriginal-day>
- Trudeau, J., Hon. (2017b). *Prime Minister Justin Trudeau's Address to the 72th Session of the United Nations General Assembly, New York, September 21*. Prime Minister's Office, Government of Canada. Retrieved July 31, 2018 from <https://pm.gc.ca/eng/news/2017/09/21/prime-minister-justin-trudeaus-address-72th-session-united-nations-general-assembly>.
- Truth and Reconciliation Commission of Canada (TRC). (2015). *Truth and Reconciliation Commission of Canada: Calls to Action*. Retrieved August 24, 2017 from [http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/2015/Findings/Calls\\_to\\_Action\\_English2.pdf](http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/2015/Findings/Calls_to_Action_English2.pdf)
- Tu'kn Partnership. (n.d.). Unam'ki Client registry. *Success stories*. <http://www.tuikn.ca/success-stories/the-unamaki-client-registry/>
- Turner, A. (2016). Living arrangements of Aboriginal children aged 14 and under. *Insights on Canadian Society*. Statistics Canada, Catalogue 75-006-X.

- Turpel-Lafond, M.E., Hon. (2020). *In plain sight: Addressing Indigenous-specific racism and discrimination in B.C. health care*. EngageBC, Government of British Columbia. <https://engage.gov.bc.ca/app/uploads/sites/613/2020/11/In-Plain-Sight-Full-Report.pdf>
- United Nations. (2007). *Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*. [https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP\\_E\\_web.pdf](https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_E_web.pdf)
- United Nations. (2012). *The future we want*. Rio +20 United Nations Conference on Sustainable Development. Retrieved September 15, 2017 from <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/733FutureWeWant.pdf>
- United Nations. (2015). *Transforming our world: The 2030 agenda for sustainable development*. Retrieved September 15, 2017 from <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=400&nr=2125&menu=1515>
- United Nations Development Programme (UNDP). (2016a). Briefing note for countries on the 2016 Human Development Report – Canada. *Human Development Report 2016*. Retrieved October 24, 2017 from [http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr\\_theme/country-notes/CAN.pdf](http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/CAN.pdf)
- United Nations Development Programme (UNDP). (2016b). *Human Development Report 2016*. Retrieved October 24, 2017 from [http://hdr.undp.org/sites/default/files/2016\\_human\\_development\\_report.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/2016_human_development_report.pdf)
- United Nations Development Programme (UNDP). (2020). Canada. In *The next frontier: Human development and the Anthropocene – briefing note for countries on the 2020 Human Development Report*. [http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr\\_theme/country-notes/CAN.pdf](http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/CAN.pdf)
- United Nations Development Program (UNDP) & Oxford Poverty & Human Development Initiative (OPHI). (2020). *Charting pathways out of multidimensional poverty: Achieving the SDGs*. [http://hdr.undp.org/sites/default/files/2020\\_mpi\\_report\\_en.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/2020_mpi_report_en.pdf)
- United Nations Economic and Social Council (UNESD). (2016a). *Report of the interagency and expert group on sustainable development goal Indicators*. Retrieved September 6, 2017 from <https://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-2-IAEG-SDGs-Rev1-E.pdf>
- United Nations Economic and Social Council (UNESD). (2016b). *Revised list of global sustainable development goal indicators*. Retrieved July 26, 2017 from <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Official%20Revised%20List%20of%20global%20SDG%20indicators.pdf>
- United Nations (UN) Global Compact. (2021). Poverty. *Social sustainability*. <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/our-work/social/poverty>
- United Nations' Permanent Forum on Indigenous Issues (UNPFII). (2016). *Indigenous peoples and the 2030 agenda*. Retrieved September 6, 2017 from <http://www.un.org/esa/socdev/unpfi/documents/2016/Docs-updates/backgroundunderSDG.pdf>
- United Nations (UN) Statistics Division. (n.d.). Official list of MDG indicators. *Millennium development goals indicators*. Retrieved September 6, 2017 from <https://mdgs.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/OfficialList.htm>
- University of Ottawa, Université de Montréal, & Assembly of First Nations. (2021). *FNFNES First Nations Food, Nutrition and Environment Study: Summary of findings and recommendations for eight Assembly of First Nations regions 2008-2018*. [https://www.fnfnes.ca/docs/CRA/FNFNES\\_Report\\_Summary\\_Oct\\_20\\_2021\\_FINAL.pdf](https://www.fnfnes.ca/docs/CRA/FNFNES_Report_Summary_Oct_20_2021_FINAL.pdf)
- Vandry, V., Asselin, H., & Lévesque, C. (2019). Link to the land and mino-pimatisiwin (comprehensive health) of Indigenous people living in urban areas in Eastern Canada. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 16, 4782. DOI: 10.3390/ijerph16234782.
- Van Wagner, V., Epoo, B., Nastapoka, J., & Harney, E. (2007). Reclaiming birth, health, and community: Midwifery in the Inuit villages of Nunavik, Canada. *Midwifery & Women's Health*, 52(4), 384-391.
- Van Wagner, V., Osepchook, C., Harney, E., Crosbie, C., & Tulugak, M. (2012). Remote midwifery in Nunavik, Québec, Canada: Outcomes of perinatal care for the Inuulitsivik Health Centre, 2000-2007. *Birth: Issues in Perinatal Care*, 39(3), 230-237.
- Voaklander, B., Rowe, S., Sanni, O., Campbell, S., Eurich, D., & Ospina, M. B. (2020). Prevalence of diabetes in pregnancy among Indigenous women in Australia, Canada, New Zealand, and the USA: A systematic review and meta-analysis. *The Lancet Global Health*, 8(5), e681-e698.
- Walker, J. D., Slater, M., Jones, C. R., Shah, B. R., Frymire, E., Khan, S., Jacklin, K., & Green, M. E. (2020). Diabetes prevalence, incidence and mortality in First Nations and other people in Ontario, 1995-2014: A population-based study using linked administrative data. *CMAJ*, 192(6), 128-135.
- Wall-Wieler, E., Kenny, K., Lee, J., Thiessen, K., Morris, M., & Roose, L. L. (2019). Prenatal care among mothers involved with child protection services in Manitoba: A retrospective cohort study. *Canadian Medical Association Journal*, 191(8), E209-E215.
- Wanvik, T. I., & Caine, K. (2017). Understanding indigenous strategic pragmatism: Métis engagement with extractive industry developments in the Canadian North. *The Extractive Industries and Society*, 4(3), 595-605.

- White-Eye, L. (2019, April 29). *Education and Crown paternalism: Reviewing the new on-reserve education funding model*. Yellowhead Institute. <https://yellowheadinstitute.org/2019/04/29/education-and-crown-paternalism-reviewing-the-new-on-reserve-education-funding-model/>
- Whitney, C. K., Frid, A., Edgar, B. K., Walkus, J., Siwallace, P., Siwallace, I. L., & Ban, N. C. (2020). "Like the plains people losing the buffalo": Perceptions of climate change impacts, fisheries management, and adaptation actions by Indigenous Peoples in coastal British Columbia, Canada. *Ecology and Society*, 25(4), 33. <https://doi.org/10.5751/ES-12027-250433>.
- Wildcat, M., McDonald, M., Irlbacher-Fox, S., & Coulthard, G. (2014). Learning from the land: Indigenous land based pedagogy and decolonization. *Decolonization: Indigeneity, Education & Society*, 3(3), pp. i-xv.
- Wilson-Raybould, J., Hon. (2018). Foreward by the Attorney General of Canada. In *The Attorney General of Canada's directive on civil litigation involving Indigenous Peoples* (pp. 3-4). Department of Justice, Government of Canada. <https://www.justice.gc.ca/eng/csj-sjc/ijr-dja/dclip-dlcpa/litigation-litiges.pdf>
- Wiscombe, J. (2020). *Envisioning a culturally safe midwifery model from the perspective of Indigenous families: A case study of midwifery care in inner city Winnipeg, Manitoba, Canada* [Master of Indigenous Governance thesis]. University of Winnipeg.
- Withrow, D. R., Pole, J. D., Nishri, E. D., Tjepkema, M., & Marrett, L. D. (2016). Cancer survival disparities between First Nation and non-Aboriginal adults in Canada: Follow-up of the 1991 census mortality cohort. *Cancer Epidemiology, Biomarkers & Prevention*, 26(1), 145-151.
- Women and Gender Equality (WAGE) Canada. (2021a). *Indigenous women's circle*. Government of Canada. <https://women-gender-equality.canada.ca/en/indigenous-womens-circle.html>
- Women and Gender Equality (WAGE) Canada. (2021b). *Government of Canada invests over \$1 million to advance gender equality for Indigenous women and girls*. Government of Canada. <https://www.canada.ca/en/women-gender-equality/news/2021/03/government-of-canada-invests-over-1-million-to-advance-gender-equality-for-indigenous-women-and-girls.html>
- World Commission on Environment and Development. (1987). *Report of the World Commission on Environment and Development, 96<sup>th</sup> plenary meeting, 11/Dec/1987*. United Nations General Assembly, A/RES/42/187. Retrieved July 25, 2017 from <https://www.un.org/documents/ga/res/42/ares42-187.htm>
- World Health Organization. (2021). *Social determinants of health*. Retrieved September 15, 2017 from [http://www.who.int/social\\_determinants/en/](http://www.who.int/social_determinants/en/)



- World Population Review. (2021). *Education rankings by country*. <https://worldpopulationreview.com/country-rankings/education-rankings-by-country>
- Woroniuk, B., & Lafrenière, J. (2016). Goal 16a: Peaceful and inclusive societies require women's meaningful participation. In *Transforming our world: Canadian perspectives on the sustainable development goals* (pp. 53-54). Canadian Council for International Co-operation. Retrieved September 6, 2017 from [http://www.ccic.ca/\\_files/en/what\\_we\\_do/jan2016\\_transforming\\_our\\_world-ccic-final.pdf](http://www.ccic.ca/_files/en/what_we_do/jan2016_transforming_our_world-ccic-final.pdf)
- Wotherspoon, T., & Milne, E. (2020). What do Indigenous education frameworks reveal about commitments to reconciliation in Canadian school systems? *The International Indigenous Policy Journal*, 11(1), 1-29.
- Wright, T. (2021a). Indigenous women's group releases own plan on MMIWG, citing 'toxic' federal process. *CTV News*, June 1. <https://www.ctvnews.ca/canada/indigenous-women-s-group-releases-own-plan-on-mmiwg-citing-toxic-federal-process-1.5450924>
- Wright, T. (2021b). Foster care is modern-day residential school system: Inuk MP Mumilaaq Qaqqaq. *CBC News – Politics [online]*, June 4. <https://www.cbc.ca/news/politics/foster-care-is-modern-day-residential-school-1.6054223>
- Xiao, L., Zhang, D.-L., Torrie, J., Auger, N., Gros-Louis McHugh, N., & Luo, Z.-C. (2016). Macrosomia, perinatal and infant mortality in Cree communities in Quebec, 1996-2010. *PLoS One*, 11(8), e0160766.
- Yao, K. (n.d.). *Framework for a data sharing agreement*. Prepared for the Alberta First Nations Information Governance Centre. [http://www.afnigc.ca/main/includes/media/pdf/community%20resources/Data\\_Sharing\\_Agreement.pdf](http://www.afnigc.ca/main/includes/media/pdf/community%20resources/Data_Sharing_Agreement.pdf)
- Yesno, R. (2019). UNDRIP and the SDGs: There's no sustainable future without Indigenous rights. *Alliance 2030 Newsletter, June 11*. <https://alliance2030.ca/undrip-and-the-sdgs-theres-no-sustainable-future-without-indigenous-rights/>
- Young, T. K., Broderstad, A. R., Sumarokov, Y. A., Bjerregaard, P. (2020). Disparities amidst plenty: A health portrait of Indigenous Peoples in circumpolar regions. *International Journal of Circumpolar Health*, 79(1), 1805254. <https://doi.org/10.1080/22423982.2020.1805254>.
- Yukon Government. (2020). *Changing the story to upholding dignity and justice: Yukon's missing and murdered Indigenous women, girls and two-spirit+ people strategy*. <https://yukon.ca/sites/yukon.ca/files/wd/wd-yukons-missing-murdered-indigenous-women-girls-two-spirit-people-strategy.pdf>
- Zinger, I. (2023). *Office of the Correctional Investigator annual report 2021-2022*. Government of Canada. <https://www.ocibec.gc.ca/cnt/rpt/annrpt/annrpt20212022-eng.aspx>



